8
1-E
35

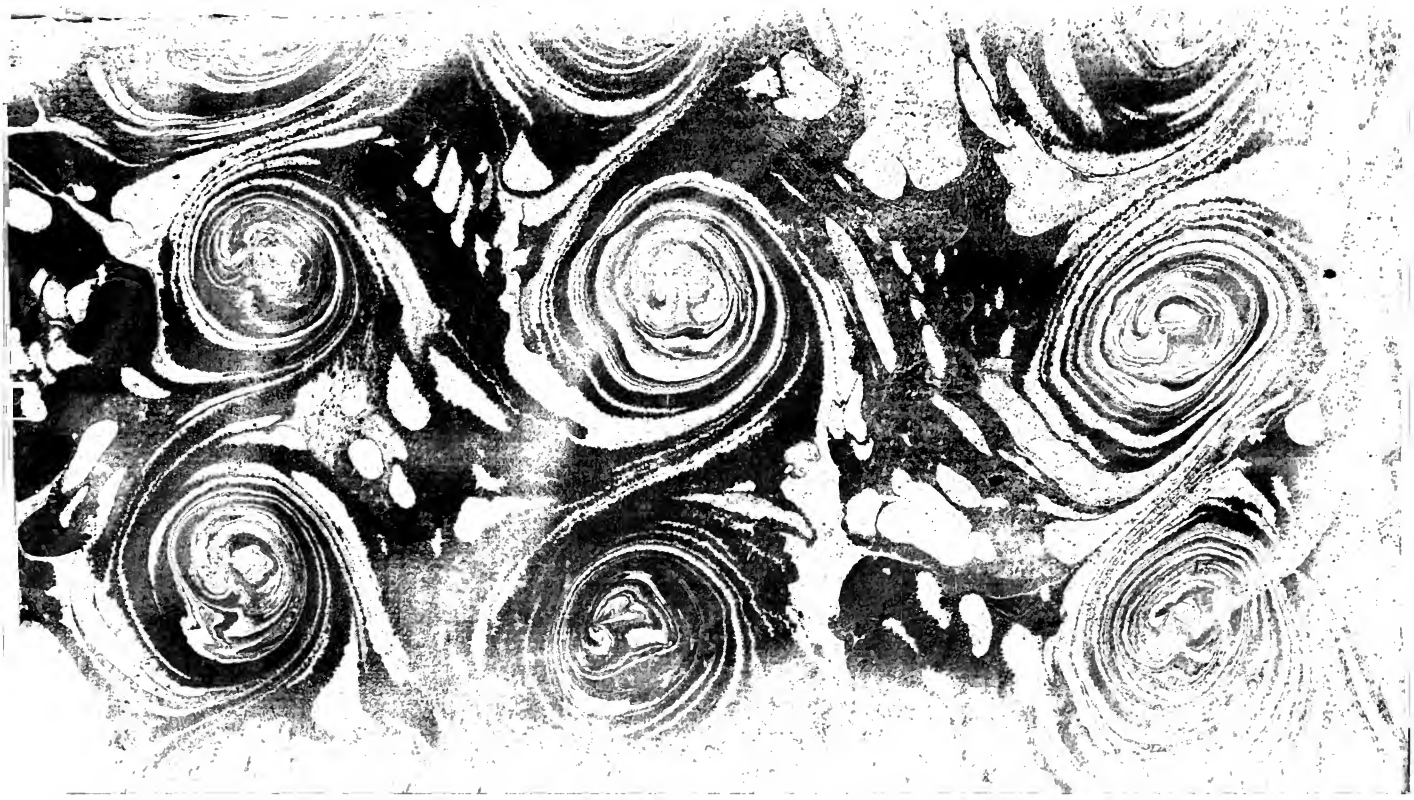

XVIII.E.4.

8.-1.E.35

# HISTOIRE
## DE LA VIE
# DE HENRI IV,
## ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE.
*TOME IV.*

# HISTOIRE
## DE LA VIE
# DE HENRI IV,
## ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE;

DÉDIÉE

A SON ALTESSE SÉRÉNISSIME

MONSEIGNEUR LE PRINCE DE CONDÉ.

*PAR M. DE BURY.*

TOME QUATRIEME.

A PARIS,

Chez SAILLANT, Libraire, rue Saint Jean de Beauvais, vis-à-vis du College.

M. DCC. LXVI.

*Avec Approbation, & Privilege du Roi.*

# HISTOIRE
## DE LA VIE
## DE HENRI IV.

L'ANNÉE 1605 qui avoit commencé, comme on vient de le voir, par le procès que le Roi avoit fait faire aux d'Entragues, fut assez tranquille, malgré quelques complots qui furent formés contre l'Etat, mais que le Roi sut arrêter dans leur naissance. 1605.

Le premier regardoit les Protestants : ce n'étoit pas, à proprement parler, un complot contre l'Etat; c'étoit plutôt des mutineries qui pouvoient avoir des suites, parcequ'elles étoient occasionnées par des Seigneurs de ce parti, mécontents de ce que le Roi ne leur donnoit pas assez de part aux affaires.

1605. Depuis l'Edit de Nantes les Proteſtants étoient dans l'uſage de tenir près de la Perſonne du Roi deux Députés pris dans leur Corps, pour ttaiter avec les Miniſtres ou avec le Roi même les affaires qui les regardoient. On changeoit ces Députés tous les trois ans, & alors on nommoit ſix perſonnes, dont le Roi en agréoit deux.

Les Proteſtants avoient demandé au Roi la permiſſion de tenir cette année leur aſſemblée à la Rochelle. Ce Prince avoit été informé qu'outre l'élection des Députés il s'y devoit traiter pluſieurs matieres qu'il n'approuvoit pas. Il ordonna que cette aſſemblée ſe tiendroit à Châtelleraut, parceque cette Ville étoit de la Province de Poitou, dont étoit Gouverneur M. de Roſny, qu'il avoit nommé pour y aſſiſter de ſa part. Comme ce Seigneur, qui étoit Huguenot, étoit parfaitement inſtruit des brigues qui ſe faiſoient dans le Parti par pluſieurs Seigneurs des plus puiſſants, le Roi l'avoit choiſi préférablement à tout autre, afin d'empêcher qu'il ne s'y paſsât rien

de contraire à ſes intentions & au bien de l'Etat. Le Roi lui avoit donné, dès le 16 Décembre 1603, le Gouvernement de cette Province, en lui diſant en préſence de la Cour : »Quoique vous ſoyez un des plus opi- » niâtres Huguenots de mon Royau- » me, je vous donne le Gouverne- » ment de la Province de Poitou, qui » en eſt remplie, parceque vous êtes » Huguenot raiſonnable & zélé pour » le bien de votre Patrie. Les Pro- » teſtants ne peuvent être que fort » contents de mon choix. Je compte » que tout le Royaume ne le ſera » pas moins, parceque vous ſaurez » leur inſpirer de meilleurs ſenti- » ments; vous leur ferez connoître » votre Roi; vous leur apprendrez » à le reſpecter, à ſe fier en lui, & à » l'aimer ». 1605.

Quoique le Duc de Bouillon, que le Roi regardoit comme criminel d'Etat, fût hors de France, cependant il prétendoit diriger toutes les opérations de l'aſſemblée. Ce Seigneur avoit écrit une Lettre aux Députés, par laquelle, comme s'il eût été le Chef du Parti, il leur donnoit

des avis sur la conduite qu'ils de-
1695. voient tenir. Lesdiguieres, Rohan, Châtillon, Dupleſſis-Mornay, se donnoient des mouvements pour obtenir des choses que le Roi ne vouloit pas accorder; & c'étoit principalement à quoi M. de Rosny devoit s'opposer, suivant ses instructions.

S'étant rendu à l'Assemblée, il en fit l'ouverture par un discours dans lequel il déclaroit à ceux qui l'écoutoient, que, parmi toutes les personnes dévouées aux volontés du Roi, Sa Majesté n'auroit pas jetté les yeux pour traiter avec eux, sur un homme connu par une fermeté inébranlable dans sa croyance, si elle avoit projetté de soutenir ou d'augmenter plutôt ses droits que de gagner leurs cœurs & de persuader leurs esprits: que cette raison devoit être suffisante pour leur faire prendre une entiere confiance en tout ce qu'il pourroit dire & faire; mais il leur déclara en même-tems qu'ils devoient s'attendre à lui voir cette même ardeur pour les intérêts de son Prince, lorsqu'ils n'auroient rien de

contraire au bien général & à la Religion qu'il profeſſoit avec eux. 1605.

L'Aſſemblée, dans les premieres ſéances, fut extrêmmement tumultueuſe. Il s'y étoit formé différents partis qui n'étoient pas d'accord entr'eux; mais M. de Roſny ayant trouvé le moyen de gagner la meilleure partie des Députés, il vint à bout de ce qu'il deſiroit; c'eſt-à-dire, qu'il les engagea d'obéir avec d'autant plus de ſoumiſſion aux intentions du Roi, qu'elles étoient conformes à la raiſon & à la juſtice, compatibles avec les interêts du Parti; mais contraires aux idées de ceux qui voudroient cauſer des brouilleries. Ces intentions étoient que l'Aſſemblée ſe ſéparât auſſi-tôt qu'elle auroit fait le choix des Députés qui devoient être envoyés à la Cour, & qu'elle auroit dreſſé les cahiers des demandes qui devoient être faites au Roi.

M. de Roſny défendit expreſſément de la part du Roi aux Proteſtants de convoquer de leur chef à l'avenir aucune Aſſemblée générale; ajoûta cependant qu'il leur ſeroit

permis d'en convoquer toutes les
1605. fois qu'on jugeroit qu'il y auroit néceſſité ; mais en leur faiſant ſentir que ces Aſſemblées ſeroient dorénavant plus rares que par le paſſé, ſans préjudice néanmoins à la tenue des Synodes particuliers & des Colloques ordinaires, reſtreints purement aux affaires Eccleſiaſtiques. Il leur témoigna le mécontentement que le Roi avoit eu de la conduite pleine d'irrévérence, avec laquelle on s'étoit conduit dans l'Aſſemblée de Gap, où l'on avoit mis au nombre des articles de foi, que le Pape étoit l'Antechriſt. Il leur fit défenſes d'avoir aucun commerce avec les perſonnes ſuſpectes à Sa Majeſté ; & enfin il leur fit comprendre qu'étant en état de ſe faire obéir, Elle prendroit toutes les meſures néceſſaires pour faire exécuter ſes volontés. Enſuite, pour adoucir en quelque façon la fermeté avec laquelle il avoit parlé à l'Aſſemblée, il lui déclara que le Roi prolongeoit, pour quatre années, la poſſeſſion des Places de ſûreté, avec l'entretien de leurs garniſons : &, comme il étoit

e maître de disposer de certaines gratifications en faveur de ceux qui e conformeroient aux intentions du Roi, la distribution qu'il en fit mit a tranquillité dans l'Assemblée, qui parut se terminer à la satisfaction de out le monde. 1605.

Pendant que M. de Rosny se disposoit pour aller assister à l'Assemblée de Châtelleraut, le Roi avoit reçu différents avis de plusieurs complots qui se faisoient contre l'État, du côté du Poitou. Le sieur Murat avoit écrit à M. de Rosny, qu'il avoit appris des particularités de si grande importance, qu'il avoit cru devoir en instruire, & il avoit chargé le dénonciateur de lui remettre la Lettre d'avis qu'il lui en donnoit. Cet homme fut entendu par le Roi, en présence du Baron de Rosny. Il impliqua dans la conjuration un si grand nombre de personnes de la Cour qui avoient, disoit-il, des intelligences dans les principales Villes des côtes de Provence & de Languedoc pour les livrer aux Espagnols, que M. de Rosny doutoit de la vérité des délations. Il étoit

1605. bien vrai qu'il y avoit dans ces Provinces des mécontents Catholiques & Huguenots ; car M. de Rosny, ayant approfondi cette affaire, avoit découvert quelques mouvements ; mais ceux qui les faisoient étoient en si petit nombre, ils étoient si peu soutenus, & avoient si peu de crédit qu'il crut devoir tranquilliser l'esprit du Roi sur ce sujet.

Cependant M. de Rosny, étant parti le 6 Juillet pour se rendre à Châtelleraut, reçut le lendemain une Lettre du Roi, qui lui marquoit qu'il lui feroit plaisir de voir en passant la Reine Marguerite à Orléans, & même de se détourner de son chemin pour cela.

Cette Princesse avoit jusqu'alors continué son séjour au Château d'Usson en Auvergne, ce qui l'avoit mise à portée de s'instruire de ce qui se passoit dans les Provinces voisines. Comme elle avoit beaucoup d'esprit, & que d'ailleurs elle étoit assez intrigante, elle avoit découvert une partie des complots qui se tramoient contre le Roi. Ayant appris que M. de Rosny se disposoit à se rendre en

Poitou, elle étoit venue jusqu'à Tou- 1605.
y, d'où elle avoit écrit au Roi qu'el-
e desiroit entretenir ce Seigneur sur
on passage pour les lui découvrir,
& ce Prince lui avoit envoyé sur-le-
champ la Lettre de la Reine. M. de
Rosny, ayant pris le chemin d'Or-
éans, arriva à Cercote, où il trou-
va cette Princesse. Elle avoit avec
lle un nommé Rodelle, son Ecuyer,
qui, ayant été lui même de cette
abale, s'en étoit retiré par les ré-
lexions qu'il avoit faites. Rodelle
nforma M. de Rosny que la Cha-
pelle-Biron, & plus de trente Gen-
ilshommes de sa connoissance qui
s'étoient pareillement écartés de leur
levoir, avoient aussi pris le parti
l'y rentrer; ce qu'il justifioit par leurs
ettres, dont il étoit porteur : qu'ils
voient engagé la Reine Margue-
ite à faire part à M. de Rosny de
eurs dispositions, du desir qu'ils
voient de faire oublier leurs fautes
& d'en obtenir le pardon. Il convint
vec la Reine qu'il falloit envoyer
es Gentilshommes au Roi. Ce Prin-
e après les avoir entendus, leur
ardonna, les renvoya sur les lieux

pour y veiller au bien de son service
1605. & l'informer de ce qui se passeroit.

Ces connoissances parvenues au Roi par le moyen de la Reine Marguerite, procurerent à cette Princesse l'occasion de revenir à la Cour, d'où elle étoit absente depuis près de vingt ans. Elle en avoit cependant eu la permission lorsqu'elle avoit donné son consentement pour la cassation de son mariage avec le Roi. On ignore la raison qui l'avoit empêchée d'en profiter. Elle fut vue de fort bon œil à la Cour, & très bien reçue : elle vint loger premierement au Château de Madrid dans le bois de Boulogne. Aussi-tôt qu'elle fut arrivée, le Roi l'envoya visiter par M. de Vendôme & par Roquelaure. La Reine envoya faire la même civilité à cette Princesse par Château-Vieux. Ensuite le Roi la vint visiter, lui fit beaucoup d'accueil, & cette entrevue se passa avec une égale satisfaction de part & d'autre. Elle vint à son tour à Paris voir la Reine, qui la reçut avec beaucoup de distinction, & elle alla rendre le même devoir à M. le Dau-

phin à Saint-Germain, où elle paſſa quatre ou cinq jours avec Leurs Majeſtés. 1605.

Quelque tems après elle vint demeurer à Paris, où elle ſe logea à l'Hôtel de Sens qu'elle quitta enſuite, de chagrin de la mort d'un homme qui lui étoit fort attaché, & qui fut aſſaſſiné à la portiere de ſon caroſſe par un jeune homme, déſeſpéré de ce que ce Favori avoit ruiné ſa famille auprès de cette Princeſſe. Elle vint loger au Fauxbourg Saint-Germain, dans une rue appellée depuis des petits Auguſtins, à cauſe de la fondation qu'elle fit en faveur des Religieux de cet Ordre, auxquels elle donna ſon Hôtel après ſa mort. Elle ſe conduiſit le reſte de ſes jours avec beaucoup de ſageſſe & de diſcrétion, & elle ne donna que des ſujets de louer la régularité de ſa conduite.

Entre les Hiſtoriens de ſon tems, les uns lui ont donné de grands éloges, les autres, ſur-tout les Huguenots, en ont dit beaucoup de mal. Cette Princeſſe avoit beaucoup d'eſprit; elle parloit & écrivoit plus

1605. poliment & plus éloquemment qu'aucune perſonne de ſon ſexe & de ſon tems : elle aimoit les gens de lettres, elle ſe plaiſoit à leur converſation : elle étoit très inſtruite ſans paroître être ſavante ; elle étoit libérale & très charitable. Les véritables cauſes qui lui avoient donné de l'éloignement pour ſon mari, ne ſont pas entiérement parvenues juſqu'à nous. On l'a beaucoup accuſée d'irrégularité dans ſa conduite, ſans nous en donner des preuves abſolument convainquantes ; mais elle ſera toujours blamable d'avoir demeuré ſi long-tems éloignée de ſon mari, & d'avoir fait ſi peu d'efforts pour ſe réunir avec lui, ce qui ne pouvoit manquer de donner lieu à des interprétations déſavantageuſes de ſa conduite.

Pendant que M. de Roſny étoit occupé à préſider à l'Aſſemblée de Châtelleraut, le Roi n'étoit pas ſans de grandes inquiétudes ; outre les connoiſſances que lui avoit procurées la Reine Marguerite, il recevoit continuellement des Provinces méridionales, des avis qui lui fai-

ſoient appréhender une révolte gé- 1605.
nérale. Ceux qui les lui donnoient groſſiſſoient les objets pour ſe rendre néceſſaires ou mériter des récompenſes, pendant que d'autres mal-intentionnés faiſoient courir dans le Public de faux bruits, exprès pour lui cauſer de la terreur. Il avoit fait part de ſes craintes à M. de Roſny, qui faiſoit tous ſes efforts pour le raſſurer, ſur-tout après avoir examiné ſérieuſement ce qui ſe paſſoit en Poitou & dans les Provinces voiſines, & s'être inſtruit que s'il y avoit quelques mécontents il ſeroit aiſé de les réduire en uſant de ſévérité contre eux; mais qu'il y auroit peu de choſe à craindre ſi l'on pouvoit s'aſſurer de quelques-uns des principaux ſéditieux.

Effectivement le Chevalier de Montmorency qui commandoit en Languedoc ayant, par ordre du Roi, fait arrêter les deux freres Luquiſſes, Génois, avec dix ou douze perſonnes de leur cabale, ils avouerent qu'ils étoient d'intelligence avec les Eſpagnols, & découvrirent les complots qui ſe faiſoient

pour leur livrer quelques Villes de
1605. Provence.

Cependant les éclairciſſements qu'ils donnerent firent prendre au Roi la réſolution de ne pas différer plus long-tems le voyage qu'il avoit projetté de faire dans le Limouſin, l'Auvergne & le Périgord; & quoique pluſieurs perſonnes de la Cour vouluſſent l'en détourner, il partit avec ſon régiment des Gardes & neuf cents chevaux, auxquels ſe devoient joindre trois mille hommes que le Duc d'Epernon avoit eu ordre de lever. Outre le deſſein de faire punir les ſéditieux, il vouloit encore faire rentrer dans ſon devoir le Maréchal de Bouillon qui perſiſtoit dans ſa révolte, & qui étoit l'auteur de tous ces complots. Celui-ci reconnut aiſément que tout cet appareil étoit principalement deſtiné contre lui (il en avoit été averti par les amis qu'il avoit en Cour); c'eſt pourquoi il écrivit au Roi une lettre fort ſoumiſe. Mais cette lettre n'empêcha pas le Roi de continuer ſa route; & afin de ne point effaroucher le parti Proteſtant,

il prit la précaution d'envoyer des Capitaines Huguenots pour s'emparer des Places du Maréchal de Bouillon, qui se rendirent au premier ordre. Le Château de Turenne voulut se défendre ; mais ceux que le Maréchal y avoit mis, voyant arriver du canon, se soumirent, & la plupart des Gentilshommes qui avoient eu part à toutes ces intrigues vinrent se jetter aux pieds du Roi, qui leur pardonna. 1605.

Celui de tous que le Roi desiroit le plus de voir, étoit Jean Blanchard, Intendant du Maréchal de Bouillon, qui avoit le secret de tous ces mouvements : il vint trouver le Roi à Blois ; & ce qui fit le plus de plaisir à ce Prince, c'est qu'il y vint de son chef sans y être contraint, & dans le dessein d'obtenir son pardon par sa sincérité. Il dévoila en effet au Roi tout le mystere de l'intrigue. Il convint qu'en secondant de toutes ses forces les intentions du Maréchal son maître, il avoit toujours été réduit à la ruse d'exagérer les faits, de grossir les objets, & de faire des promesses

mille fois au-deſſus de celles qu'on
1605. pouvoit tenir, enſorte que l'exécution avoit toujours été auſſi éloignée qu'on avoit affecté de la faire croire prochaine & avancée.

Cette dépoſition fit connoître au Roi l'impuiſſance de cette faction, & qu'il la diſſiperoit par ſa ſeule préſence; c'eſt pourquoi il continua ſon voyage, & ſe rendit à Limoges. Il s'étoit fait précéder dans ces Provinces par Jacques de Meſmes, Seigneur de Roſſy, & par le ſieur de Feuillas, tous deux Maîtres des Requêtes, qui s'étoient rendus le premier en Auvergne & l'autre en Périgord, pour informer contre les plus coupables. On remonta juſqu'à la ſource de la révolte, dont on chercha les premiers moteurs. Il parut ſuffiſant d'abattre dix ou douze têtes des plus échauffées, du nombre deſquelles furent celles des deux freres Luquiſſes. Ceux qui vinrent demander grace au Roi obtinrent leur pardon: & ſans avoir fait uſage d'autre épée, que de celle de la Juſtice, la tranquillité fut ſi bien établie dans ces Provinces que perſonne

ſonne ne remua dans la ſuite. Il ne reſtoit plus à ſoumettre que le Maréchal de Bouillon, contre lequel le Roi étoit très indiſpoſé ; mais ce Prince remit au Printems ſuivant à le faire repentir de toutes les peines qu'il lui cauſoit, comme auteur de tous ces déſordres. 1605.

On découvrit encore dans le même tems une conſpiration faite pour livrer la Ville de Marſeille aux Eſpagnols, qui, continuant toujours à corrompre les Sujets du Roi, avoient gagné Louis d'Alagon, Baron de Meyrargues, Seigneur des plus qualifiés de Provence. Cet homme eut l'imprudence de confier ſon ſecret à un forçat, dans lequel il avoit trouvé de l'eſprit & de l'intelligence. Celui-ci aimant mieux acheter ſa liberté & une bonne récompenſe, en décelant ce traître, fit avertir de ce complot le Duc de Guiſe, Gouverneur de la Province, qui, en ayant informé le Roi, reçut ordre de ce Prince de ne rien précipiter juſqu'à ce qu'on eût des preuves plus convaincantes, & cependant de faire éclairer la conduite de Mey-

rargues, & de prendre toutes les
1605. précautions néceſſaires pour la sûreté de la Ville.

On tenoit dans ce tems là les Etats de la Province, le Duc de Guiſe, dans la vue d'attirer Meyrargues à Paris, trouva le moyen de le faire comprendre parmi les Députés qui furent nommés pour venir préſenter au Roi le Cahier des Etats. Lorſqu'il y fut arrivé, il fut éclairé de ſi près, qu'on découvrit qu'il avoit pendant la nuit des conférences avec le Secretaire de l'Ambaſſadeur d'Eſpagne. On les arrêta tous deux le 5 Décembre : on les trouva ſaiſis de papiers qui découvroient tout le complot. Meyrargues, convaincu de trahiſon, fut condamné d'avoir la tête tranchée. Le Roi, ſans attendre la déciſion de la queſtion, qui fut fort agitée, s'il eſt permis de livrer à la Juſtice les Ambaſſadeurs Etrangers & ceux de leur ſuite lorſqu'ils violent le droit des gens, fit relâcher le Secretaire Eſpagnol, que ſon Maître, auquel on fit voir les informations, avoit redemandé avec beaucoup d'inſtance,

Le même jour que Meyrargues fut exécuté le Roi courut grand risque de la vie. Comme il passoit le soir sur le Pont-Neuf, un homme ayant pénétré au travers des gardes, le saisit par derriere par son manteau, le renversa sur la croupe de son cheval, & l'auroit tué avec une bayonnette qu'on trouva sur lui, si dans le moment il n'avoit été arrêté par les valets de pied. Il s'appelloit Jean de Lisle, natif de Vimeux, près de Senlis. Ayant été interrogé, il ne fit que des réponses extravagantes ; il dit entr'autres choses qu'il étoit Roi de tout le monde, & qu'il avoit voulu tuer Henri, parcequ'il lui retenoit une partie de son Empire. On fit des informations sur le lieu de sa naissance, & il fut attesté que depuis long-tems il étoit véritablement fou & furieux. Le Roi ne voulut pas qu'il fût condamné à mort ; il fut seulement renfermé dans une prison, où il mourut quelque tems après. 1605.

L'Eglise vit, cette année, sur le Trône Pontifical trois Papes ; savoir, Clément VIII, qui mourut

le troiſieme jour de Mars, fort re-
1605. gretté du Roi pour la ſage conduite que ce Pontife avoit tenue à l'égard de la France. Il eut pour ſucceſſeur Alexandre de Médicis, parent de la Reine. Celui-ci avoit été Légat en France, où il avoit acquis une grande réputation de ſageſſe & de prudence, ſur-tout au Traité de Vervins entre la France & l'Eſpagne, dont il avoit été le médiateur; mais il mourut le vingt-cinquieme jour après ſon exaltation. Camille Borgheſe fut élu en ſa place à l'âge de cinquante-trois ans, & prit le nom de Paul V.

Comme en écrivant la vie de Henri IV je me ſuis propoſé de faire connoître le véritable caractere de ce Prince, j'ai réſervé pour la fin de cette année un fait dont le récit fera voir, que ſi la vivacité de ſon eſprit l'emportoit quelquefois au-delà des bornes, ſa prudence & ſa bonté lui laiſſoient toujours le tems de réfléchir, & l'empêchoient de faire des fautes dont il eût ſujet de ſe repentir.

Il eſt étonnant que ce Prince, au

milieu d'une Cour pleine de haines, de jalouſies & de diviſions, cauſées par la diverſité des Religions & la différence des intérêts, qui y exciterent ſouvent, comme nous l'avons fait voir, de furieuſes tempêtes, ne ſe ſoit jamais laiſſé ſurprendre ni prévenir contre qui que ce ſoit, par les faux rapports & les calomnies. Il étoit continuellement en garde contre ce poiſon, dont la ſubtilité eſt ſi forte par l'adreſſe & la malignité avec leſquelles les Courtiſans ſavent le préparer, qu'il eſt bien difficile qu'un Prince, quelqu'habile qu'il ſoit, & quelques bonnes intentions qu'il ait, n'en reſſente les atteintes. J'en pourrois citer mille exemples, mais je me contenterai de celui ci, qui regarde M. de Roſny, dans lequel on voit briller la ſageſſe & la prudence de notre Héros, qui furent cependant ſur le point d'être ſurpriſes. 1605.

M. de Roſny, qui, comme nous avons vu, ne s'étoit propoſé, dans toute ſa conduite, que la gloire de ſon Maître, l'intérêt & la proſpérité de l'Etat, étoit d'un caractere



BIBLIOTECA NAZ. ROMA VITTORIO EMANUELE

1605. ferme & inébranlable, opposé à tout ce qui en pouvoit déranger l'ordre & l'économie. Il avoit réformé, sur-tout dans les Finances, une infinité d'abus qui s'y commettoient ; il avoit arrêté la déprédation que les grands Seigneurs en avoient faite pendant la guerre, & qu'ils auroient voulu continuer pendant la paix. Comme cette conduite lui avoit attiré un très grand nombre d'ennemis ; ils épuiserent, pour le perdre, tout ce que la ruse & la noirceur peuvent inventer de plus méchant & de plus subtil.

Ce que j'ai dit jusqu'à-présent du Duc d'Epernon a suffisamment fait connoître le caractere de cet homme haut, impérieux & intéressé. Il avoit beaucoup d'ennemis, car il étoit si pointilleux qu'il falloit peu de chose pour le devenir. M. de Rosny étoit du nombre : il avoit tout recemment retranché au Duc d'Epernon des droits qu'il avoit usurpés en qualité de Colonel-Général de l'Infanterie. Le Duc en porta ses plaintes au Roi, en lui disant que Rosny n'en agissoit ainsi que parce-

qu'il étoit ſon ennemi. » Votre en-
» nemi ! lui répondit le Roi : s'il l'eût 1605.
» été, il ne ſe ſeroit pas oppoſé à
» l'avis de M. le Comte de Soiſſons,
» qui vouloit qu'on vous fît arrêter
» avec le Maréchal de Biron. M'aſ-
» ſurez-vous, Sire, dit-il au Roi,
» que M. de Roſny m'a rendu ce bon
» office ? Oui, répartit ce Prince,
» je vous en aſſure, & vous pouvez
» me croire, car je ne ſuis pas men-
» teur, ſur-tout dans les choſes de
» conſéquence ». Comme ceci ſe paſ-
ſoit à Fontainebleau, où M. de Roſ-
ny n'étoit pas alors, le Duc d'Eper-
non part auſſi-tôt pour venir à Paris.
Il rencontre M. de Roſny à moitié
chemin : il fait arrêter ſon caroſſe,
ils deſcendent tous deux. D'Eper-
non en l'embraſſant lui dit : » C'eſt
» vous avoir eu trop long-tems une
» très grande obligation ſans vous en
» avoir fait les remerciments que je
» vous dois ». Il l'inſtruiſit de ce qu'il
venoit d'apprendre de la bouche du
Roi ; & dans le tranſport de ſa re-
connoiſſance, il lui donna toutes ſor-
tes de louanges & d'aſſurances du
plus parfait attachement. Ils devin-

rent ſi bons amis, que huit jours après
1605. le Duc étant ſur le point de partir pour ſon Gouvernement de Guyenne, vint demander un ſervice à Roſny. » J'ai appris, lui dit-il, que Crillon, Meſtre-de-Camp du Regiment des Gardes, eſt vivement ſollicité de ſe défaire de ſa charge en faveur de quelqu'un qui ne m'aime pas. Comme je sais que Crillon feroit tout pour vous, je vous prie d'empêcher qu'il ne ſe demette avant mon retour ». Roſny le lui promit : mais pendant l'abſence du Duc d'Epernon, le Roi réſolut de donner la place de Meſtre-de-Camp à quelqu'un qui ne fût pas auſſi dévoué au Colonel que l'étoit Crillon. Il en fit parler à celui ci, en lui faiſant entendre qu'il ſouhaitoit qu'il prît recompenſe de ſa charge, & lui promettoit de lui en faire trouver un bon prix. Crillon, le plus ſingulier & le plus biſarre de tous les hommes, n'y voulut point conſentir; mais il s'imagina que c'étoit peut-être à Roſny que le Roi deſtinoit cet emploi, & il lui en parla en lui faiſant beaucoup d'offres de ſervices.

Roſny ne pouvant perſuader à Crillon qu'il n'en étoit rien, lui dit que quand même on lui en feroit préſent il ne l'accepteroit pas. » Quoi donc, » reprit-il auſſi-tôt, vous n'eſtimez » pas la charge de Crillon digne de » vous ? Arnibieu, mon grand maî- » tre, vous êtes un glorieux, ayant » paſſé par mes mains elle eſt digne » du plus huppé de tous les Courti- » ſans. Je sais bien, lui répliqua l'au- » tre, qu'un Crillon vaut mieux que » mille Roſnys; mais d'autres rai- » ſons m'empêchent d'y penſer. Oh » bien c'eſt aſſez, dit Crillon; mais » je ne m'en déferai que lorſque vous » me le conſeillerez, & en des mains » qui vous ſeront agréables » : & depuis il ne fit plus que ſe moquer de toutes les propoſitions qu'on lui faiſoit. Le Roi fut obligé de lui en parler lui-même, ſans lui nommer celui auquel il deſtinoit cette charge. » A » ce que je vois, Sire, lui répondit » Crillon, vous voulez que je me re- » tire de votre ſervice. Non ! repar- » tit le Roi, ce n'eſt pas mon inten- » tion; mais cette charge eſt incom- » patible avec le long ſéjour que 1605.

1605. » vous desirez faire en votre Pays » natal ? c'est donc à bon escient, » Sire, lui dit encore Crillon, que » vous voulez que je me défasse de » ma Charge ? arnibieu, puisque » vous le voulez, je ne le veux pas, » si ce n'est en faveur de celui à qui » j'en ai parlé ». Après ces paroles il se retira tout en colere. Le Roi ne fit que rire de cette incartade ; il prit même la résolution de ne lui en plus parler, tant ce Prince étoit éloigné de tout ce qui avoit l'air de violence, sur-tout à l'égard de ceux qui l'avoient aussi-bien servi, & qu'il cherissoit autant que Crillon. Mais le Roi ayant conté la boutade de Crillon devant Roquelaure, Zamet, Pilles, Fortin & quelques autres, quelqu'un lui dit qu'il n'y avoit qu'un moyen pour rendre Crillon traitable, qui étoit de faire dire à d'Epernon que c'étoit pour Rosny qu'on demandoit cette charge. Le Roi répondit : » Ce » ne sera jamais du consentement de » d'Epernon que je disposerai de la Mestre-de-Camp, Rosny ne me feroit pas plaisir de la prendre ; mais je crois qu'il ne me refusera pas de parler à Crillon de la céder à la per-

ſonne que j'ai en vue; & enſuite il ordonna à Pilles, à Fortin & à Zamet d'aller faire à Roſny cette ouverture, comme d'une choſe qui lui ſeroit fort agréable, mais ſans lui dire qu'ils avoient ordre de lui en parler. Roſny ne répondit rien autre choſe à ces Meſſieurs, ſinon qu'il avoit des raiſons de ne ſe point mêler de cette affaire; &, comme ils le preſſoient de les leur dire, il leur fit part naturellement de la parole qu'il avoit donnée à d'Epernon, & qui étoit, pour ainſi dire, le gage de ſa reconciliation avec lui. Ces paroles, toutes innocentes qu'elles étoient, penſerent cauſer la diſgrace de M. de Roſny; elles furent dites dans un tems où les ennemis de ce Seigneur faiſoient les plus grands efforts pour le perdre: & lorſqu'on rapporta cette réponſe au Roi, il ſe ſentit atteint, comme il le dit depuis à Roſny, d'un ſi violent mouvement de colere, qu'il ne ſe ſouvenoit pas de lui avoir jamais voulu tant de mal. Il y avoit un peu de la faute du Roi; car ſi ce Prince avoit dit un mot de ſes intentions à Roſny, l'affaire étoit 1605.

finie à ſa ſatisfaction. Cependant cette réponſe lui avoit cauſé un chagrin ſi vif, que, ne pouvant le retenir dans ſon cœur, pour ſe ſoulager il en fit part, avec la plus grande agitation, à quatre perſonnes qui n'aimoient pas Roſny. Eh quoi! leur diſoit ce Prince, voyant qu'ils ne répondoient rien; » mais parbieu, j'en » jure, tout ceci ne va pas bien: car » puiſque le feu & l'eau ſe ſont ſi bien » accordés enſemble, (il entendoit » Roſny & d'Epernon) il faut qu'il » y ait de bien plus hauts deſſeins, » au moins d'un côté, que je ne l'euſ- » ſe jamais pu imaginer: mais j'y » donnerai bon ordre ». Il étoit facile à ceux à qui le Roi parloit d'empêcher l'imagination du Roi de faire tout ce chemin; mais ils s'attacherent à l'échauffer davantage, parcequ'ils ne conſulterent que l'envie & la jalouſie qu'ils avoient contre Roſny. Ce ne fut pas en lui diſant du mal de ſon Miniſtre, ou lui imputant des fautes contre ſon devoir, mais en lui donnant de funeſtes louanges, ſur ſon intelligence dans les affaires, ſur le crédit qu'il avoit

1605.

acquis dans le Royaume & chez les Etrangers ; ſur ſon ardeur infatigable pour le travail & ſur ſon habileté à remuer tout ſans ſortir de ſon cabinet. Enſuite on inſinuoit au Roi, avec la derniere malignité, combien un homme qui poſſédoit de ſi grandes qualités pouvoit être dangereux dans un Etat tel que la France, qui, ſemblable aux flots de la mer, ſe ſentoit encore de l'agitation des tempêtes précédentes. De pareils diſcours faiſoient la plus forte impreſſion ſur l'eſprit du Prince ; ils augmenterent ſes ſoupçons & ſes inquiétudes avec tant de rapidité, qu'il s'écria, que ſi ce Miniſtre ſe livroit à l'ambition d'être Chef de Parti, il avoit tant d'amis qu'il étoit capable de cauſer plus de maux à l'Etat que l'Amiral de Coligny. 1605.

Tel eſt l'effet de la colere, lorſqu'on s'y livre, elle éloigne tous les objets capables de la calmer, pour ne s'arrêter qu'à ceux qui peuvent l'irriter. Si ce Prince avoit fait quelque réflexion ſur la conduite de Roſny, & ſur les ſervices qu'il lui avoit rendus, il auroit reconnu toute

la fauſſeté de ce qu'on lui imputoit ;
1605. mais il ne fut plus capable de ſecret ni de ménagement dans la ſituation violente où il ſe trouvoit : il parla publiquement de Roſny comme d'un rebelle. Toute la Cour retentit du bruit de ſa diſgrace & de ſa ruine prochaines. Les ennemis de M. de Roſny n'en demeurerent pas-là, partout où le Roi portoit ſes pas, il ne recevoit que des avis, des Lettres, des Libelles, des Mémoires contre ſon Miniſtre, dans leſquels il étoit dépeint avec les couleurs les plus noires : on y exagéroit ſes moindres défauts, on lui en imputoit qu'il n'avoit pas, on interprétoit ſes actions avec la derniere malignité, on leur donnoit les motifs les plus odieux. Henri, dans ſa colere, avoit eu la foibleſſe de les lire tous, & ils lui avoient preſqu'entierement fait perdre les ſentiments qu'il avoit toujours eus pour ſon Miniſtre.

Cependant Roſny avoit ſes amis & ſes partiſans, qui étoient les plus vertueux de la Cour (car les perſonnes qui ont de la probité ont ordinairement pour amis des hommes

qui leur reſſembent) ; ils l'avoient averti de tout ce qui ſe paſſoit. Il prit donc la réſolution d'écrire au Roi ; &, comme il ne croyoit pas avoir à ſe juſtifier d'aucune accuſation particuliere, ſa Lettre ne renfermoit que des aſſurances générales de ſon innocence, fondées ſur l'exactitude de la conduite qu'il avoit tenue juſqu'alors. Elle finiſſoit en diſant que, » ſi l'on pouvoit lui faire quelques réproches avec fondement, » ils n'intéreſſeroient jamais ſon honneur, ſon devoir & ſa fidélité, » mais qu'ils pourroient retomber ſur » ſon inſuffiſance & ſon défaut de » lumieres ; qu'à cet égard Sa Majeſté n'avoit qu'à dire un ſeul mot, » il réſigneroit entre ſes mains tous » ſes Emplois, parcequ'il préféroit » l'obſcurité d'une vie privée avec la » conſervation de ſes bonnes graces, » à l'éclat des dignités les plus relevées ». 1605.

M. de Roſny reconnut bien, par la réponſe du Roi, que la calomnie avoit fait ſur lui beaucoup d'effet. Ce Prince lui écrivit une Lettre fort froide & ſuccinte, dans laquelle,

retranchant le nom d'ami, dont il
1605. l'honnoroit ſi ſouvent; il lui marquoit qu'il n'avoit autre choſe à faire qu'à laiſſer parler le monde & continuer à le bien ſervir.

Le Roi demeura dans cette froideur aſſez long-tems ſans s'expliquer en aucune façon avec ſon Miniſtre. Il y a toute apparence que la colere de ce Prince étant un peu calmée par les réflexions qu'il avoit faites, il cherchoit à s'aſſurer de la vérité des accuſations & des imputations qu'on avoit formées contre M. de Roſny; car il n'étoit pas homme à condamner quelqu'un ſans l'entendre: enfin il réſolut de s'expliquer avec lui; mais il voulut ſavoir auparavant quels étoient ſes ſentiments, & s'il ne témoigneroit pas quelque mécontentement ſur ce qui ſe paſſoit.

Un jour il envoya à Roſny, ſous prétexte de quelques affaires, la Varenne, Deſcures & Beringhen, croyant qu'il leur feroit confidence de ſes chagrins; mais il ne leur en dit pas un ſeul mot. Villeroy & Sillery vinrent enſuite de la même-part

à pareille intention ; mais ils n'en revinrent pas plus ſavants, quoiqu'ils euſſent pouſſé les choſes plus loin ; car après avoir parlé de l'affaire qui ſervoit de prétexte à leur viſite, ils firent tomber la converſation ſur la difficulté qu'il y avoit à ſervir les Princes à leur gré, ſur les déboires qu'on reçoit de tems en tems, ſur la peine que fait la calomnie à un homme d'honneur, & ils lui firent enſuite entendre plus clairement, qu'un Miniſtre n'étoit pas à couvert de tout cela ſous le Roi regnant. 1605.

Roſny, ſans paroître ému, répondit qu'il ne doutoit pas qu'il n'y eût des Princes tels qu'ils venoient de le dire, mais que le Roi étoit trop bon & trop juſte pour traiter ainſi des ſerviteurs qui auroient vécu ſans reproches, comme il croyoit lui-même l'avoir fait ; qu'il en étoit ſi perſuadé, que quand il l'auroit entendu de la propre bouche de S. M., il croiroit que ſa langue auroit trompé ſon cœur. Roſny reçut dans la journée d'autres Meſſagers de cette eſpece ; mais il ne s'ouvrit pas davantage avec eux, réſolu, comme

1605. il le dit lui-même dans ſes Mémoires, d'attendre que le Roi lui en parlât le premier.

Effectivement il ſe préſenta le lendemain devant le Roi, dans le tems qu'il étoit au milieu de ſes Courtiſans à ſe faire botter pour aller à la chaſſe. Si-tôt que le Roi le vit entrer, il ſe leva à demi de deſſus ſon ſiege, lui ôta ſon chapeau, & lui dit : » Bon jour, Monſieur », au lieu de l'appeller, mon ami Roſny, ou Grand-Maître. Roſny lui fit une inclination plus profonde qu'à ſon ordinaire, qui attendrit le Roi, comme il l'avoua par la ſuite à Roſny. Après avoir rêvé quelque tems, Henri dit à Beringhen qu'il ne faiſoit pas aſſez beau pour aller à la chaſſe, & qu'il le débottât. Beringhen, ſurpris de ce changement ſi prompt, lui ayant répondu qu'il faiſoit beau : » Non fait, lui répliqua-t-il, avec » un mouvement d'impatience, il ne » fait pas beau tems, je ne veux » pas monter à cheval ; débottez-» moi » Après que cela fut fait, ce Prince ſe mit à diſcourir en portant la parole tantôt aux uns, tantôt aux

autres, de choſes qu'il croyoit devoir donner à Roſny occaſion de parler. Voyant qu'il n'en faiſoit rien, il prit Bellegarde par la main, & lui dit : » M. le Grand, je veux parler » à vous, afin que vous partiez aujourd'hui pour la Bourgogne ». Ils deſcendirent dans le jardin, Roſny les ſuivit avec les autres Courtiſans, pendant que le Roi entretint M. le Grand. Lorſqu'il eut pris congé du Roi, Roſny s'avança, & lui demanda ſi Sa Majeſté n'avoit rien à lui ordonner. » Et où allez-vous, » lui dit ce Prince ? A Paris, Sire, » répondit Roſny, pour les affaires » dont Votre Majeſté me parla il y » a deux jours. Eh bien, allez, lui » dit le Roi ; c'eſt bien fait : je vous » recommande toujours mes affaires, & que vous m'aimiez bien », & l'embraſſa comme à l'ordinaire. 1605.

Roſny s'étant retiré avoit à peine fait trois cents pas qu'il vit la Varenne qui couroit après lui en criant, » Monſieur, le Roi vous demande ». Il revint ſur ſes pas, & ce Prince l'ayant apperçu : » Venez ça, lui » dit-il, n'avez-vous rien du tout à

1605. » me dire ? Non, Sire, pour le pré-
» ſent, lui répondit Roſny. Oh, ſi
» ai-je bien moi à vous ». Il le prit par la main, & le mena dans l'allée des meuriers blancs, où il fit mettre à l'entrée des canaux qui l'environnent deux Suiſſes qui n'entendoient pas le François.

Henri commença par embraſſer étroitement Roſny par deux fois, ce qui fut facilement apperçu par les Courtiſans qui étoient à une certaine diſtance, & lui dit avec ſon ton de familiarité ordinaire.

» La froideur & la réſerve dans la-
» quelle nous vivons enſemble de-
» puis un mois, doivent être trop
» ſenſibles à deux perſonnes accou-
» tumées depuis vingt-trois ans à ne
» ſe rien cacher, pour les laiſſer ſub-
» ſiſter plus long-tems. Il eſt tems d'ô-
» ter à ceux qui en ſont la cauſe, un
» ſujet de triomphe qui flatte trop
» leur haine pour vous & l'envie qu'ils
» portent à la proſperité de mon
» Etat & à la mienne. Je ne veux pas
» qu'il en reſte à l'un ni à l'autre le
» moindre ſouvenir. Je vous prie &
» vous commande de me promettre

» que vous ſuivrez l'exemple que je
» vais vous montrer, & de me dé- 1603.
» couvrir tous les ſentiments dont
» vous avez été ſuſceptible, ſans
» avoir rien de ſecret ni de réſervé
» pour moi, comme vous vous ap-
» percevrez que je n'en aurai point
» pour vous. Je veux que nous ſor-
» tions d'ici vous & moi le cœur net
» de tous ſoupçons, & ſatisfait l'un
» de l'autre : mais encore un coup,
» comme je veux vous ouvrir mon
» cœur, je vous prie de ne me rien
» déguiſer de ce qui eſt dans le vô-
» tre ». Roſny le lui ayant juré ſur ſa parole d'honneur, le Roi commença par lui nommer tous ceux qui l'avoient deſſervi près de lui, tant en effet qu'en paroles ; premiers Officiers de la Couronne, Maîtreſſes, Seigneurs, Ligueurs, Partiſans d'Eſpagne, Membres du Conſeil, Favoris de Cour, Donneurs d'avis, &c. & avoua ſincérement, qu'il s'étoit ſi bien laiſſé ſurprendre aux calomnies de tous ces gens-là, qu'il étoit venu au point de perdre entierement la bonne opinion qu'il avoit de lui.

Pour ſe juſtifier en quelque ma-

niere de la facilité avec laquelle il
1605. avoit ajoûté foi à tant de fourberies, Henri voulut que Roſny en jugeât lui-même ſur les memoires qui les contenoient. Cependant comme la lecture entiere de ces libelles eût été trop longue & trop ennuyeuſe, il s'arrêta ſur celui que Juvigny (1) lui avoit fait voir il y avoit douze jours & qu'il avoit rendu public. Le Roi en le tirant de ſa Poche dit à Roſny d'en faire la lecture. Il le prit des mains du Roi, & le lut hautement en ſa préſence. L'Auteur de ce mémoire l'avoit compoſé avec tant d'eſprit & d'artifice ; il y avoit mis tant de malignité & de fauſſetés voilées ſous l'apparence de tant de vérités, de ſincérité & de bonne foi, qu'il falloit être bien habile pour ne s'y pas laiſſer ſurprendre, & il falloit que la conduite de Roſny fût

(1) Gentilhomme François. Cet Ecrit avoit pour titre : *Diſcours d'Etat pour faire voir en quoi Sa Majeſté eſt mal ſervie.* » Juvigny, » diſent les Mémoires de l'Etoile, fut pour» ſuivi en ſa vie & en ſes biens comme cri» mineux de leze-Majeſté, & pendu en effigie » à Paris faute de l'original ».

auſſi pure qu'elle étoit pour n'y pas ſuccomber. 1605.

L'Auteur commençoit par détruire tout ſoupçon d'envie & de paſſion de ſa part, pour gagner la confiance de ſes Lecteurs. Enſuite il s'étendoit ſur les louanges du Roi, de ſes grandes qualités, de l'état heureux & floriſſant dans lequel il avoit mis ſon Royaume ; mais en même-tems il accuſoit Roſny de ſe vanter orgueilleuſement que cette ſituation avantageuſe & brillante étoit uniquement ſon ouvrage. On faiſoit un odieux parallele de ſa conduite avec celle des anciens Favoris (dont on citoit une foule d'exemples), qui par leur habileté & leurs intrigues s'étoient emparés de toute l'autorité de leurs Maîtres. On lui reprochoit que pour faire réuſſir les pernicieux projets qu'il avoit enfantés, il avoit gagné la confiance & l'amitié d'un nombre infini de perſonnes depuis les grands Seigneurs juſqu'au Peuple, par l'affabilité de ſes manieres & l'accueil gracieux qu'il faiſoit depuis quelque tems, malgré la dureté de ſon caractere,

1605. à ceux qui l'abordoient. On y avoit mis une longue liſte de ceux qu'il s'étoit attachés par les ſervices continuels qu'il leur rendoit, & par la diſtribution qu'il faiſoit entr'eux des tréſors de l'Etat, dont il étoit ſi avare pour les autres. On avoit mis dans cette liſte le Prince de Conty, le Duc de Montpenſier, la Maiſon de Lorraine & les principaux Seigneurs François. On lui faiſoit un crime de ſa réconciliation récente avec le Duc d'Epernon. Il avoit diſoit-on des intelligences avec toutes les Puiſſances étrangeres. Tout le corps Proteſtant François & Etranger lui étoit entiérement dévoué, auſſi-bien que le Corps Helvetique gagné par la régularité du paiement de ſes penſions & par ſes largeſſes. Il faiſoit paſſer l'argent du Roi en Angleterre, dans les Pays-Bas, en Allemagne, en Suiſſe, où il avoit des fonds immenſes, pour la réuſſite de ſes projets, & l'on entroit ſur-tout cela dans le plus grand détail. Le ſoin qu'il prenoit de fournir d'armes & de munitions les Places frontieres & les autres

tres Villes du Royaume, n'avoit d'autre objet que de ſe ſervir quelque jour de ces magaſins pour ſon utilité particuliere; & cette piece finiſſoit par un avis qu'on donnoit au Roi de ne plus laiſſer ainſi dans la main d'un ſeul homme le maniment de ſes deniers, l'uſage de toute ſon autorité, & l'adminiſtration de toutes ſes affaires, ſans lui aſſocier du moins des perſonnes capables d'éclairer de près ſa conduite. 1605.

Après la lecture de ce Mémoire, faite par M. de Roſny ſans donner aucun ſigne d'émotion, Henri lui dit : » Eh bien, que vous en ſemble ? Mais vous même, Sire, lui » répondit-il, quelle opinion en » avez-vous, vous qui l'avez lu & » relu, & l'avez ſi long-tems gardé ? car pour moi je ne ſuis pas » ſurpris de toutes ces pieces, qui » ne ſont que des niaiſeries, & l'ouvrage de gens méchants & jaloux » du bel ordre que Votre Majeſté a » mis dans ſes affaires ».

Enſuite il réfuta les uns après les

1605. autres tous les articles du Mémoire, avec tant de netteté & de force, que le Roi paroiſſant convaincu de la vérité de ce que Roſny venoit de lui dire, celui-ci finit en ſuppliant Sa Majeſté, avec les inſtances les plus vives, de croire » qu'il ne lui » avoit rien caché ni déguiſé de tous » les ſentimens de ſon cœur ». Il voulut ſe jetter aux pieds du Roi pour embraſſer ſes genoux ; mais ce Prince appercevant ce mouvement, le prit par le bras & l'arrêta en lui diſant : *Je ne veux pas que ces Courtiſans qui nous examinent vous voient dans cette poſture, & puiſſent croire que vous y ayiez eu recours pour obtenir le pardon des crimes dont ils vous ont ſi fauſſement accuſé. Il ne manque rien dans mon eſprit à votre juſtification, je me repens véritablement d'avoir été ſi crédule : je ne me ſouviendrai de tout ce qui s'eſt paſſé, que pour ſentir l'obligation où je ſuis de vous en aimer davantage.* Enſuite il ſortit de l'allée des mûriers en tenant Roſny par la main, & s'approchant des Courtiſans, il demanda

quelle heure il étoit ? On lui répondit qu'il étoit une heure après midi & qu'il avoit été fort long-tems. 1605.
» Je vois ce que c'eſt, dit ce Prince » d'un ton qui mortifia bien des gens, » il y en a auxquels il a bien plus » ennuyé qu'à moi ; afin de les con- » ſoler, je veux bien vous dire à » tous que j'aime Roſny plus que » jamais, & qu'entre lui & moi c'eſt » à la mort & à la vie : & vous mon » ami allez-vous-en diner, & me ſer- » vez comme vous avez toujours » fait, car je ſuis très content ».

Pour ne laiſſer aucune inquiétude au Roi ſur l'incident qui avoit été en partie cauſe de cette querelle, Roſny mania ſi bien l'eſprit de Crillon qu'il conſentit enfin de recevoir pour ſa charge, malgré le Duc d'Epernon, trente mille écus de Créqui, auquel en conſidération de Léſdiguieres Sa Majeſté en avoit donné l'agrément. Lorſque cette affaire eut été terminée, Crillon avec l'agrément du Roi quitta la Cour & ſe retira à Avignon.

Louis Balbe Berton, Seigneur de Crillon, iſſu de la Maiſon des Balbes

de Quiers (1), fut reçu dès le ber-
1605. ceau dans l'Ordre de Malte. Il fit ſes premieres armes ſous le Duc de Guiſe (François de Lorraine, ſurnommé le Grand), lorſque ce Seigneur fut rappellé d'Italie par Henri II, pour être le Reſtaurateur de la France après la bataille de Saint-Quentin. Crillon ſe trouva à l'âge de ſeize ans au ſiege de Calais, où il ſe diſtingua beaucoup, étant monté le premier ſur la bréche du Fort de Risban. Henri II lui donna le Commandement de cinq cents hommes, ſur le récit que le Duc de Guiſe lui avoit fait des belles actions de Crillon. Il ſe trouva à la bataille de Dreux en 1562, où il reçut deux bleſſures; à celle de Saint Denis en 1567, où il acquit le ſurnom de l'homme ſans peur; à celles de Jarnac & de Montcontour ſous les ordres du Duc d'Anjou, qui lui fit donner la charge de Meſtre-de-Camp. Au ſiege de Saint-Jean-d'Angély il monta le premier à l'aſſaut, où il fut bleſſé à la vue du Roi & de

(1) En Piémont.

toute la Cour, & fut cauſe de la priſe de la Ville. 1605.

Le Roi ayant donné la paix aux Huguenots en 1570, Crillon ſe rendit à Malte pour faire ſes caravanes. Il étoit Commandant de Galere à la fameuſe bataille de Lépante en 1571; & il eut le bonheur d'être abſent lors du maſſacre de la Saint-Barthelemi, auquel il ſe ſeroit oppoſé de toutes ſes forces ou y auroit péri. De retour en France Crillon s'attacha au Duc d'Anjou, qui avoit pour lui la plus grande eſtime : il ſuivit ce Prince au ſiege de la Rochelle, & l'accompagna enſuite en Pologne, d'où il le ramena en France en 1574 après la mort de Charles IX. Henri III pour le recompenſer lui donna le Gouvernement de Boulogne & du Boulonnois, le fit Meſtre-de-Camp d'un Régiment d'Infanterie; depuis il le nomma Colonel du Régiment de ſes Gardes le 15 Septembre 1581, & le fit Chevalier de ſes Ordres en 1586. Après la mort de Henri III il fut le premier à reconnoître Henri IV pour ſon Succeſſeur, en lui prêtant & lui faiſant

prêter par ſon Régiment ſerment de
1605 fidélité : il rendit de grands ſervices à ce Prince pendant la guerre Civile, s'étant trouvé à la plûpart des expéditions militaires de ce Prince, & entr'autres à la bataille d'Ivry. Le courage n'étoit pas la ſeule belle qualité qui faiſoit eſtimer Crillon ; il poſſédoit encore toutes les vertus civiles : il étoit libéral, généreux, ami fidéle, modeſte, point envieux du mérite d'autrui, ſe faiſant au contraire un plaiſir de louer les belles actions de ſes contemporains. Son caractere bruſque, ſingulier, & ſouvent trop ſincere lui fut très préjudiciable & l'éloigna des plus grands honneurs ; mais le fit généralement eſtimer. Prêt à décider les armes à la main une querelle que lui avoit faite le brave Buſſy d'Amboiſe, le Gentilhomme du Royaume le plus pointilleux, il lui ſauva généreuſement la vie dans une occaſion très périlleuſe. Crillon mourut à Avignon, âgé de ſoixante quinze ans, le deuxieme Décembre 1615.

Cependant quoique les ennemis de Roſny euſſent été témoins du peu

d'effet que leurs calomnies avoient opéré ſur l'eſprit & dans le cœur du Roi, ils étoient ſi fort acharnés contre ce Seigneur, que quelque tems après ils revinrent à la charge & crurent lui porter de plus fortes atteintes ; mais elles furent auſſi vaines que les premieres. Un éclairciſſement du Prince avec ſon Miniſtre effaça tous les ſoupçons qu'on avoit voulu lui donner, & les diſſipa. Le lendemain de cette ſeconde explication le Roi l'ayant envoyé chercher dès le matin, il le prit par la main lorſqu'il entra dans ſa chambre, & lui dit fort haut en préſence de toute la Cour : » Mon ami, vous » ne ſauriez croire comme j'ai dor- » mi un bon ſomme toute cette nuit » pour m'être ainſi éclairci & dé- » chargé le cœur avec vous ; ne ſen- » tez-vous pas intérieurement la » même ſatisfaction » ? Roſny l'en aſſura, en lui diſant qu'il trouveroit toujours en lui la même fidélité & le même attachement pour ſa Perſonne. 1605.

Toutes ces tracaſſeries de Cour, loin de produire dans le cœur du

1605. Roi les effets que se proposoient les envieux du Baron de Rosny, ne faisoient qu'augmenter son amitié pour lui : il lui en donna quelque tems après une nouvelle preuve. Rosny étoit en paroles avec Monsieur & Madame de Fervaques pour le mariage de Marguerite de Bethune, sa fille aînée, avec le jeune Comte de Laval (1) leur fils; le Roi avoit ordonné cette alliance préférablement à celle du Duc de Rohan qui s'étoit présentée; mais ayant changé depuis de sentiment, il prit un jour Rosny en particulier, & lui parlant de ce mariage, il lui expliqua les raisons pour lesquelles il avoit ci-devant donné l'exclusion au Duc de Rohan. Je veux, lui dit Henri, que vous rompiez avec les Fervaques que j'y ai déjà disposés; retirez les promesses & les articles

(1) Ce jeune Comte de Laval étoit de l'illustre & ancienne Maison de Laval, finie par deux héritieres entrées, l'une dans la Maison de la Trimouille, & l'autre dans celle de Montmorency, dont une branche porte aujourd'hui le nom.

dont vous êtes convenus, de maniere qu'il paroiſſe dans le monde que c'eſt vous qui rompez avec eux, & qu'ils n'aient pas ſujet de dire qu'ils ont refuſé votre alliance. Je veux que vous la contractiez avec mon couſin de Rohan : il eſt de ſi grande Maiſon & mon parent ſi proche, que ſi ma ſœur & moi n'avions point d'enfants, il ſeroit héritier de la Maiſon de Navarre & de tous les biens de la Maiſon d'Albret, de Foi, & d'Armagnac. Pour témoigner que c'eſt moi qui fais ce mariage, les Rohan & moi vous irons demander votre fille dans trois jours. J'en ferai dreſſer le Contrat en ma préſence, & le ſignerai, comme parent des deux côtés ; ſachant bien qu'à cauſe des Maiſons de Bethune, Luxembourg, Coucy & Melun, vous avez des alliances avec la mienne. Je veux donner dix mille écus au Marié, & autant à la Mariée pour feſtin & habits de noces, & ferai, après, tant d'avantages à la Maiſon de Rohan, que vous en ſerez content. Le Duc de Rohan épouſa 1605.

1605. quelque tems après Mademoiſelle de Sully (1).

Il arriva cette année un événement qui penſa cauſer quelque ſoulevement dans la Ville de Paris, mais qui n'eut point de ſuites, par la prudence & la bonté avec leſquelles le Roi ſe conduiſit.

On avoit propoſé à ce Prince, & il avoit ordonné qu'il ſeroit fait un retranchement ſur les rentes de l'Hôtel-de-Ville. On avoit pris pour prétexte qu'il avoit été commis beaucoup d'abus dans les conſtitutions originaires d'une partie de ces rentes. Des partiſans en avoient avancé les fonds aux Rois prédéceſſeurs de Sa Majeſté, partie en deniers & partie en acquits de certaines dettes de l'Etat. Enſuite ils les avoient vendues aux particuliers à bureau ouvert, en vertu d'Edits regiſtrés au Parlement. Il étoit certain qu'il s'y étoit fait beaucoup de malverſations, & que ces

(1) Economies Royales & Politiques, Tom. II. pag. 515.

rentes étoient fort onéreuſes à l'Etat. La difficulté étoit d'y apporter quelque remede, ſans faire tort à ceux qui les avoient acquiſes de bonne foi, & qui en étoient propriétaires à titre de tranſport ou de ſucceſſion. Si l'on faiſoit ce retranchement, diſoit-on entr'autres choſes dans les remontrances faites au Roi ſur ce ſujet par les Députés de la Ville de Paris (1), il eſt impoſſible de refuſer aux poſſeſſeurs actuels le recours de garantie contre les héritiers de ceux qui les ont vendues, ce qui occaſionnera une quantité prodigieuſe de procès. 1605.

Il ſe fit à l'Hôtel-de-Ville pluſieurs aſſemblées des Bourgeois de Paris, dans leſquelles François Miron, Prévôt des Marchands (2), avoit

(1) Voyez ces remontrances dans le Mercure de Fr. année 1605, pag. 56.

(2) François Miron, Chevalier Seigneur de Tremblay, Conſeiller d'Etat & Lieutenant Civil, fut élu Prévôt des Marchands le 16 Août 1604 : c'eſt à lui, ſuivant Dubreuil, que la Ville de Paris doit une grande partie de ſa ſplendeur, par les édifices qu'il y

parlé aux Commiſſaires du Roi avec
1605. beaucoup de fermeté, & il avoit agi avec beaucoup de vigueur pour empêcher ce retranchement.

Il ſe répandit en même-tems parmi le Peuple de Paris un bruit, qu'on menaçoit ſon Magiſtrat pour avoir pris trop vivement ſes intérêts, les Bourgeois s'aſſemblerent en pluſieurs troupes autour de ſa maiſon pour le défendre. » Mais » Miron, dit M. de Perefixe (1), les » pria inſtamment de ſe retirer, » & de ne le point rendre criminel; » il leur remontra qu'il n'y avoit rien » à craindre, qu'ils avoient affaire à » un Roi auſſi grand & auſſi ſage que » doux & équitable, & qui ne ſe » laiſſoit point emporter aux mouve- » ments des mauvais Conſeillers ».

Cependant ceux dont Miron avoit blâmé la conduite voulurent perſuader au Roi de punir ce Magiſtrat & de le deſtituer de ſa Charge, traitant ſa conduite & ſes diſcours de

fit conſtruire. Il fit achever la façade de l'Hôtel, commencée depuis ſoixante-deux ans.

(1) Pag. 449.

témérité & de désobéissance. Mais ce Prince leur répondit sagement : (1) 1605.
» L'autorité ne consiste pas toujours
» à pousser les choses avec la der-
» niere hauteur. Il faut regarder le
» tems, les personnes, & le sujet.
» Ayant été dix ans à éteindre le
» feu de la guerre civile, j'en crains
» jusqu'aux moindres étincelles. Pa-
» ris m'a trop couté pour me mettre
» en danger de le perdre, ce qui
» me sembleroit infaillible si je sui-
» vois votre conseil, parceque je
» serois obligé de faire de terribles
» exemples, qui m'ôteroient en peu
» de jours la gloire de ma clémence
» & l'amour de mes Peuples, que
» je prise autant & plus que ma Cou-
» ronne. J'ai éprouvé en cent occa-
» sions la fidélité & la probité de
» Miron, qui n'a point de mauvaise
» intention ; mais, sans doute, il a
» cru être obligé, par le devoir de
» sa Charge, d'agir ainsi qu'il a fait.
» S'il lui est échappé quelques paro-
» les inconsidérées, je les veux bien
» pardonner à ses services passés.

(1) Perefixe loco. cit.

1605. » Après tout, si cet homme affectoit » d'être martyr du Public, je ne » veux pas lui donner cette gloire, » ni m'attirer les noms de Persécu- » teur & de Tyran. Il reçut donc » humainement, continue Perefixe, » les excuses & les très-humbles sou- » missions de Miron, & il révoqua » les ordres qu'il avoit donnés pour » cette recherche des rentes qui avoit » causé tant de bruit.

Au mois de Décembre de cette année le Roi rendit un Edit, par lequel Sa Majesté, voulant assurer la propriété des Offices de Judicature aux héritiers de ceux qui en étoient pourvus, ordonna que ceux-ci payeroient toutes les années le soixantieme denier de la valeur de leur Charge. Ce droit fut appellé la Paulette, du nom d'un nommé Paulet, qui en fut le premier Traitant.

Cet Edit excita les clameurs d'un grand nombre de personnes; il fut blâmé des unes & approuvé des autres. La justice doit-être rendue gratuitement, disoit-on alors; la vénalité & l'hérédité des Charges sont contraires à la raison & à toutes les

conſtitutions du droit & de l'équité : c'eſt ouvrir la porte à l'injuſtice d'admettre dans les Charges des particuliers riches, qui s'occuperont plutôt de jouir de leurs richeſſes, que de s'attacher à leurs devoirs. D'autres, en convenant que c'étoit un abus, ſoutenoient qu'il étoit plus ſupportable que celui qui ſe trouvoit dans la diſpoſition des Charges lorſqu'elles dépendoient uniquement de la volonté du Prince. La faveur, les ſollicitations & le crédit les faiſoient ſouvent donner à des perſonnes peu inſtruites. Comme elles ſervoient de récompenſes à ceux qui en étoient pourvus, ils cherchoient à s'y enrichir. Henri IV lui-même en avoit donné pluſieurs à titre de gratification, quoiqu'il fût très attentif à confier ſur-tout les premieres Places aux perſonnes les plus ſages & les plus éclairées. C'étoit le ſentiment du Cardinal de Richelieu. Il s'exprime ainſi dans ſon Teſtament Politique : » Rien ne donnant tant de moyens » au Duc de Guiſe de ſe rendre » puiſſant dans la Ligue contre le » Roi & ſon Etat, que le grand 1605.

1605. » nombre d'Officiers qu'avoit introduits ſon crédit dans les principales » Villes du Royaume ; & j'ai appris » du Duc de Sully que cette conſi- » dération fut le plus puiſſant motif » qui porta le feu Roi à l'établiſſe- » ment du droit annuel. P. 183. Et en- » ſuite toutes ces raiſons rapportées » ci-deſſus, & beaucoup d'autres » mûrement conſidérées, jointes à » la conſtitution préſente de l'Etat, » m'obligent de dire déterminément, » au lieu de conclure au changement » de ces deux établiſſements, que, » quoique la vénalité & l'hérédité » des Charges ne ſoient pas cano- » niques, & qu'il ſeroit à ſouhaiter » que le mérite & la vertu euſſent » toujours été le prix des Offices ; » cependant ſi la vénalité étoit ôtée, » le déſordre qui proviendroit des » brigues & des menées par leſquel- » les on pourvoiroit aux Offices, » ſeroit plus grand que celui qui naît » de la liberté de les acheter ou de » les vendre. Et puiſque la vertu des » hommes n'eſt pas aſſez forte pour » les porter à préférer toujours le » mérite à la faveur, il vaut mieux

» laiſſer la vénalité & le droit an- 1605.
» nuel que de les abolir ».

Quelles que fuſſent les vues de ce Prince, dont la premiere étoit aſſurément de ſe procurer un ſecours d'argent, il eſt certain que l'hérédité des Charges donna plus de ſplendeur à la Magiſtrature, & la remplit d'un plus grand nombre de Sujets capables de rendre la juſtice. Les particuliers riches ſe ſont trouvés honorés de poſſéder ces Charges, quoiqu'elles ſoient très couteuſes. Ils ont conçu que l'honneur & la conſidération dont jouiſſent ceux qui en ſont pourvus, ne peuvent ſubſiſter ſans la probité, la capacité & l'exactitude à remplir leurs devoir. Ils rendent gratuitement la juſtice ; car s'il en coûte des frais à plaider, ce ne ſont pas les Juges qui en profitent, ni qui en ſont la cauſe, il faut les imputer à l'eſprit d'injuſtice, d'intérêt & de chicane qui s'empare des Plaideurs.

Quelle eſtime ne doit-on pas avoir pour des hommes riches qui achetent fort cher des charges ſans revenu pour paſſer leur vie dans une

occupation auſſi déſagréable que
1605. celle de déchiffrer des monceaux immenſes de procédures, ſous leſquels la vérité eſt enſevelie, & de pénétrer dans le labyrinthe de nos Loix ?

On pourroit objecter que nous voyons entrer dans les Compagnies de Judicature des jeunes gens, qui, n'ayant pas encore acquis les lumieres néceſſaires, ne ſont pas en état de donner leurs voix ſur la déciſion des affaires ſoumiſes à leur jugement. Cela pourroit être vrai ; mais premierement, il n'y en entre toutes les années qu'un petit nombre pour remplir les places de ceux qui ſont décédés ; & en ſecond lieu, ces jeunes Magiſtrats ſont conduits & éclairés par les anciens de leurs Chambres : mais rien ne les inſtruit davantage que d'entendre continuellement plaider le pour & le contre, ſur leſquels étant obligés de donner leur avis, ils contractent inſenſiblement un eſprit de déciſion qui les met, après un certain nombre d'années, à portée de juger équitablement & ſainement. Il réſulte rarement quelque inconvenient de leur défaut d'expé-

rience, parceque le nombre des anciens étant toujours le plus grand, leurs voix ſont prépondérantes. 1605.

Il ne faut pas croire que pour remplir ces places il ſoit néceſſaire d'avoir un eſprit ſublime & tranſcendant, capable de toutes les Sciences; car ces ſortes de génies bouleverſent tout, en voulant tyranniſer le bien par le mieux: il ne faut qu'un bon jugement & de la probité, avec une ferme réſolution de remplir ſes devoirs.

Comme ces qualités réſident dans la plus grande partie de nos Magiſtrats, nous avons peu de ſujets de nous plaindre de leurs déciſions. Si nous le faiſons, c'eſt parceque nous ſommes injuſtes, que nous avons de la peine à nous départir d'un intérêt particulier que nous entendons ſouvent très mal; & nous voyons tous les jours des perſonnes qui après avoir jetté les plus hauts cris ſur la perte de leurs procès, ſont enſuite obligés de convenir qu'ils ont été jugés ſuivant les régles de l'équité.

Il paroît que les plaintes qu'on avoit faites contre cet Edit ne ſubſiſ-

terent pas long tems, puiſque neuf
1605. années après l'Aſſemblée des Etats-Généraux tenue à Paris au mois d'Octobre 1614, le Tiers-Etat demanda & obtint que ce droit continueroit d'être levé, comme il l'a été juſqu'à préſent.

Henri étoit un Prince dont le ca-
1606. ractere, tout à-fait porté du côté de la gaieté & de la bonne humeur, aimoit la plaiſanterie, même dans les tems où il avoit les plus grandes affaires ſur les bras, il ne pouvoit s'empêcher de rire & de dire des bons mots lorſque l'occaſion s'en préſentoit. Roſny, ſon Surintendant des Finances, avoit coutume de lui apporter ſes étrennes le premier jour de l'an: s'étant rendu ſuivant cet uſage au Louvre le premier Janvier de cette année, & ne trouvant pas le Roi dans ſa chambre, on lui dit qu'il étoit dans celle de la Reine, couché avec cette Princeſſe. Il s'y rendit, grata à la porte, & s'étant nommé il entendit qu'on diſoit au Roi, Sire, c'eſt M. le Grand-Maître. » Venez, venez Roſny, lui cria » ce Prince: vous direz que je ſuis

» bien pareſſeux ; mais ma femme
» ayant été un peu incommodé de 1606.
» ſa groſſeſſe, & ſon mal s'étant paſ-
» ſé ſur le minuit, nous nous ſommes
» endormis, & ne nous ſommes éveil-
» lés qu'à ſix heures. J'ai à vous par-
» ler en particulier : mais en atten-
» dant que tant de gens ſoient ſor-
» tis, voyons ce que vous nous ap-
» portez pour nos étrennes, car je
» vois que vous avez là trois de vos
» Secrétaires avec des ſacs de ve-
» lours ».

» Sire, dit M. de Roſny, voilà
» trois bourſes de jettons d'or » : il les lui montra & lui en expliqua la deviſe, qui exprimoit l'amour des Peuples pour Sa Majeſté » L'une de
» ces bourſes, continua-t-il, eſt pour
» vous ; l'autre pour la Reine, &
» la troiſieme pour Monſeigneur le
» Dauphin. Il y a dans le même ſac
» huit bourſes de jettons d'argent,
» deux pour Vous, deux pour la
» Reine, & quatre pour la Reno-
» villere, Catherine Selvage, & tel-
» les autres perſonnes qu'il vous plai-
» ra, qui couchent dans la chambre
» de la Reine. Il y a encore dans

1606. » un autre ſac vingt cinq bourſes de » jettons d'argent pour être diſtri- » buées à Monſeigneur le Dauphin, » à Madame de Montglat ſa Gou- » vernante, Madame du Drou, Ma- » demoiſelle de Piolant, aux Nour- » rices & Femmes de Chambre de » vos Enfants. Dans le troiſieme » ſac il y en a trente de cent écus » chacun, pour donner des étrennes » à toutes les Filles & Femmes de » chambre de la Reine. Mais Roſny, » dit le Roi, leur donnerez-vous leurs » étrennes ſans qu'elles vous vien- » nent baiſer ? Vraiment, Sire, ré- » pondit-il, depuis que vous le leur » commandâtes un jour je n'ai eu » que faire de les en prier, elles vien- » nent bien me baiſer d'elles-mêmes, » ſans que Madame de Drou, qui » eſt ſi dévote, faſſe autre choſe » qu'en rire. Or ça Roſny, continua » le Roi du même ton, me direz- » vous la verité ? laquelle baiſez- » vous de meilleur cœur, & trou- » vez vous la plus belle ? Ma foi ! » Sire, repartit-il, je ne ſaurois » vous le dire ; car j'ai bien d'autres » choſes à faire qu'à penſer à l'amour

» & à juger quelle eſt la plus belle ; » & je crois qu'elles penſent ſi peu » à mon beau nez, que moi au leur. » Je les baiſe comme on fait des Re- » liques, en préſentant mon offran- » de ». Le Roi ne put s'empêcher d'éclater de rire, & de dire à tous ceux qui étoient dans la chambre : » Hé bien, ne voilà-t-il pas un pro- » digue Financier, qui fait de ſi ri- » ches préſents du bien de ſon Maî- » tre pour des baiſers ». Après s'être encore un peu réjoui de cette idée : » Allez tous déjeuner, dit Henri aux » Courtiſans, & nous laiſſez un peu » cauſer ſur d'autres affaires de plus » grande importance ». 1606.

Ce Prince n'en avoit pourtant pas de fort embarraſſantes au commencement de cette année, auſſi paſſa-t-il le Carnaval en feſtins, en ſpectacles & autres amuſements. Cependant quoiqu'il y prît beaucoup de part, ils ne l'occupoient pas aſſez pour le détourner de ſes affaires ſérieuſes auxquelles il travailloit avec beaucoup d'aſſiduité.

Il en avoit une qu'il ſouhaitoit ardemment de terminer, quoiqu'il n'en

1606. craignît aucunes ſuites fâcheuſes; c'étoit la ſoumiſſion qu'il vouloit exiger du Maréchal de Bouillon. Il ne voulut pas le perdre, mais bien lui faire ſentir le poids de ſon autorité, le contenir par la ſuite dans ſon devoir, & le faire ſervir d'exemple aux autres Grands du Royaume.

Il étoit fort mécontent de ce Seigneur, qui depuis quatre ans, avoit quitté la Cour de France, pour ſe retirer chez les Princes d'Allemagne, où il étoit errant, & d'où il faiſoit des brigues ſéditieuſes dans le Royaume, ſur-tout parmi les Proteſtants. Il avoit été impliqué, comme nous l'avons dit, dans l'affaire du Maréchal de Biron; &, au lieu de mériter ſon pardon par l'aveu de ſa faute, comme le Roi l'y avoit invité, il avoit trompé ce Prince, & s'étoit éloigné de la Cour, malgré la promeſſe qu'il avoit faite d'y reſter. Il avoit fait une aſſociation avec les Comtes d'Entragues & d'Auvergne. Plein de projets ambitieux, mais toujours mal concertés, il s'étoit flatté de ſe rendre en France le Chef du parti Proteſtant, par ſes brigues

brigues & ſes complots, dont il avoit donné des preuves évidentes dans l'Aſſemblée de Châtelleraut. Il étoit l'auteur des mouvements qui s'étoient faits dans les Provinces au-delà de la Loire, qui avoient obligé le Roi de s'y tranſporter avec ſon armée pour les pacifier. Enfin il avoit été cauſe de la perte de pluſieurs perſonnes qui avoient laiſſé leurs têtes ſur des échafauds. 1606.

Quoique le Roi ſe fût emparé de la Principauté de Turenne, & des Places qui appartenoient au Maréchal de Bouillon, dont il ne lui reſtoit plus que ſa Ville & ſa Forteresſe de Sedan, qu'il croyoit imprenable; il étoit ſourd aux ſollicitations que ce Prince lui faiſoit faire de ſe rendre à ſon devoir à des conditions très honorables, & plus elles l'étoient, plus il s'imaginoit qu'on craignoit de l'attaquer: c'eſt pourquoi Henri prit la réſolution de le mettre à la raiſon par la force.

Il ordonna au Duc de Sully (car au commencement de cette année le Roi avoit érigé la terre de Sully en Duché-Pairie) de mettre ſur pied

1606. un équipage d'artillerie proportionné à l'idée qu'on avoit alors de la force de Sedan, quoique cette opinion fût fort au deſſus de la réalité, voulant abſolument ſe mettre à la tête de ſon armée au commencement du Printems.

Comme perſonne ne ſavoit encore ſon deſſein, ayant un jour envoyé chercher dès le matin Sully, il lui demanda, en préſence de tous ſes Courtiſans, s'il penſoit à faire le mémoire de l'artillerie dont il auroit beſoin pour attaquer Sedan, & Sully le lui ayant préſenté, il le fit lire à haute voix, & enſuite il dit plaiſamment : » Que le Maréchal » de Bouillon, quoique naturaliſé » Allemand, n'auroit peut-être pas » oublié comme on parloit en Fran» ce, qu'en tout cas il venoit de » trouver un bon moyen pour le » lui apprendre ».

Ce deſſein, divulgué parmi les Courtiſans, ne fut pas exécuté ſi promptement que le Roi paroiſſoit le ſouhaiter, par les oppoſitions qu'il trouva dans ſon Conſeil & à la Cour, où beaucoup de perſonnes

s'intéreſſoient pour le Maréchal de Bouillon. On faiſoit entendre au Roi que Sedan étoit une Place ſi forte, qu'il ſeroit peut-être trois années à la prendre. On lui inſinuoit que le Duc ſeroit ſoutenu par les Proteſtants d'Allemagne ; que ceux de France, parmi leſquels il avoit un grand crédit, & dont il y en avoit pluſieurs de mécontents, pourroient cauſer quelque ſoulevement dans le Royaume ſi on le pouſſoit à bout. 1606.

Le Duc de Sully faiſoit tous ſes efforts pour engager le Roi à terminer promptement cette affaire, & le tranquilliſer ſur les terreurs qu'on cherchoit à lui inſpirer : il lui fit connoître que tout ce qu'on lui repréſentoit n'étoit que des chimeres, & qu'il lui ſuffiroit de ſe montrer à la tête de ſon armée pour obliger le Duc de ſe ſoumettre. Sully voyant qu'il ne pouvoit encore déterminer le Roi, lui fit faire réflexion que ce qui empêchoit peut-être le Duc de ſe rendre aux deſirs de Sa Majeſté, étoit qu'ayant fait des dépenſes conſidérables pour fortifier Sedan, il

avoit contracté des dettes qui le mettoient à l'étroit, & qu'en lui offrant deux cents mille écus pour les payer, avec d'autres propositions honnêtes, il seroit moins difficile; que d'ailleurs par ce moyen Sa Majesté en épargneroit six cents mille que lui couteroit son armement. Le Roi trouva bon qu'on employât encore cette derniere ressource: mais le Duc répondit si mal à ces avances, & dans des termes si équivoques & si pleins d'orgueil & de vanité, que ce Prince prit enfin le parti d'employer la force. 1606.

Ce qui acheva de déterminer le Roi, c'est que le Duc de Sully trouva le secret d'avoir un plan exact de Sedan, qu'il lui fit voir; & comme ce Prince étoit bon connoisseur, il en remarqua si bien les défauts, qu'il revint de l'idée qu'on lui avoit donnée que cette Place étoit imprenable. D'ailleurs le Roi fut instruit que rien ne remuoit en Allemagne pour le Duc de Bouillon; & quelques Puissances étrangeres ayant voulu intercéder en sa faveur auprès du Roi, il leur fit entendre qu'il ne trou-

voit pas bon que des Etrangers se mêlassent d'un différend dans lequel il n'exigeoit d'un de ses Sujets que la soumission, l'obéissance & la fidélité qui lui étoient dues. On sut même que le Roi d'Angleterre ayant été sollicité de parler en faveur du Duc, il lui avoit fait dire qu'il ne se mêleroit point de cette affaire. 1606.

Le Roi partit de Paris le quinze Mars pour se mettre à la tête de ses Troupes, & se rendit le trente à Mouson, où il avoit marqué pour ce jour le rendez-vous à son Régiment des Gardes. La Reine fut du voyage avec une partie de la Cour. Cette Princesse étoit favorablement disposée en faveur du Duc de Bouillon, & elle contribua de son côté à rendre l'accommodement plus facile.

Lorsque le Duc vit que le Roi s'avançoit à la tête de son armée, qu'il étoit sur le point de succomber à la force, & que toutes ses soupleſſes étoient inutiles; il parla d'un ton moins haut, & fit faire au Roi des propositions plus sortables. Tant de personnes s'intéressèrent pour lui que

1606. ce Prince voulut bien mettre l'affaire en négociation. Villeroy en fut chargé, & le traité fut assez promptement conclu. Il avoit pour titre : *Articles de la protection de Sedan & de Raucour.* Le Duc promit de livrer Sedan & sa Forteresse, à condition que le Roi lui accorderoit une abolition générale, & le rétabliroit dans ses bonnes graces. Le Traité ayant été signé, il vint à Doncheri trouver le Roi, il se jetta à ses genoux en présence de la Reine, & lui demanda pardon de tout le passé. Le Roi le lui accorda, & les Lettres d'abolition furent aussi-tôt expédiées. Netancourt entra dans le Château de Sedan avec une garnison, pour y demeurer pendant quatre années, aux termes du Traité. Le Duc de Bouillon fut fort heureux d'en être quitte à si bon marché ; mais il y avoit tant de ressources dans la clémence & dans la bonté de Henri, qu'elles ne manquerent jamais à ceux qui rentrerent de bonne foi dans la soumission. Il rendit au Duc de Bouillon ses bonnes graces, & le traita toujours depuis avec autant de bon-

té & de familiarité que s'il ne se fût point écarté de son devoir. Si le Roi avoit suivi le conseil des Courtisans, il n'auroit jamais terminé cette affaire avec cette facilité, tant on lui rendoit la chose difficile, par les grands inconvénients qu'on lui faisoit entrevoir : aussi avoit-il besoin de toute sa fermeté pour se mettre au-dessus de leurs discours, & assurer son autorité, dont la plupart des Seigneurs étoient jaloux. Lorsqu'il fut Maître de Sedan, il écrivit en ces termes à la Princesse d'Orange, qui avoit fait ses efforts pour engager le Duc à s'accommoder : » Ma » Cousine, je dirai, comme fit Cé- » sar, *veni*, *vidi*, *vici*, je suis venu, » j'ai vu, j'ai vaincu ; ou, comme » dit la chanson, trois jours durerent » mes amours, & se finirent en trois » jours, tant j'étois amoureux de » Sedan. Vous pouvez maintenant » dire si je suis véritable ou non, & » si je savois mieux l'état de cette » Place, que ceux qui vouloient me » faire croire que je ne la prendrois » de trois ans ». Le Roi eut la bonté de la remettre au Duc de Bouillon 1606.

1606. un mois après, bien sûr qu'il ne pouvoit en faire aucun mauvais usage, aimant mieux, disoit-il, le voir à Sedan que dans les Cours d'Allemagne.

Le Roi fit son entrée dans cette Place avec la Reine; & après y avoir séjourné trois jours, il revint à Paris à petites journées. Il eut le plaisir de voir tous ses Peuples accourir sur son passage pour le combler de bénédictions, lui souhaiter toutes sortes de prospérités, & le remercier du bonheur & de la tranquillité qu'il leur procuroit par sa sagesse & sa prudence.

La Ville de Paris voulut aussi témoigner à son Roi le plaisir & la joie qu'elle avoit de le revoir. Le jour qu'elle s'étoit remise sous son obéissance avoit été un jour de tumulte & de crainte; il y étoit entré, pour ainsi dire, par les portes de la guerre. Quoique la plus grande partie des habitants eût contribué à cette heureuse journée; cependant l'unanimité n'avoit pas regné dans leurs sentiments, la crainte avoit suspendu l'effusion de leur cœur. Depuis ce tems-là, quoiqu'il

y fût venu plusieurs fois, il n'y étoit pas entré avec cet appareil pompeux & triomphant que des Sujets affectionnés ont accoutumé d'employer pour féliciter leurs Princes sur leurs heureux succès. Les Parisiens firent donc prier Sa Majesté par leurs Magistrats d'entrer dans leur Ville avec un éclat digne de sa puissance & de ses prospérités. Il voulut leur donner cette satisfaction. Il partit d'assez bonne heure de la Roquette, où il avoit dîné; il étoit à moitié chemin de la porte S. Antoine, lorsque plusieurs salves de boîtes & de canons que le Duc de Sully avoit fait préparer à la Bastille & à l'Arsenal, annoncerent sa marche. Il étoit précédé par plus de huit cents Seigneurs & Gentilshommes à cheval, magnifiquement habillés; devant le Roi marchoient les quatre Princes du Sang, richement vétus. Le Prince de Condé & le Prince de Conty étoient les plus proches du Roi. Plusieurs Princes & Ducs & tous les Seigneurs de la Cour suivoient dans le plus bel or- 1606.

dre. Le Roi, monté ſur un ſuperbe
1606. cheval, ſe faiſoit diſtinguer par ſa bonne mine. On voyoit regner ſur ſon viſage un air gracieux & ſatisfait, avec lequel il ſaluoit à droite & à gauche les Dames de la Cour qui étoient aux fenêtres des principaux Hôtels, & qu'on lui faiſoit remarquer. Lorſqu'il fut à la porte S. Antoine, les Prévôt des Marchands & Echevins, accompagnés des principaux Bourgeois, le complimenterent ſur ſon heureux retour. Toute la Ville retentiſſoit d'un bruit confus d'acclamations & d'artillerie, avec leſquels un peuple innombrable répandu dans les rues, tendues des plus belles tapiſſeries, lui temoignoit ſon zele & ſa vénération. La foule étoit ſi grande qu'il ne pût arriver au Louvre qu'à la nuit, qui fut auſſi-tôt éclairée par une prodigieuſe quantité de feux & de lumieres. Le Roi qui jouiſſoit de cette ſatisfaction, ſi naturelle aux ames bienfaiſantes, ne pouvoit s'empêcher de témoigner à toute ſa Cour la joie qu'il reſſentoit. *Je ſuis bien récompenſé*, diſoit-il à tout le monde, *des peines & des*

*travaux que j'ai ſoufferts & des ſoins que je me ſuis donnés, puiſque je trouve un Peuple ſi reconnoiſſant.* 1606.

Ce Prince avoit bien lieu d'être content : il avoit entierement éteint les diſſenſions civiles : il avoit réuni pour ainſi-dire les Catholiques & les Proteſtants, & les avoit forcés de vivre tranquillement les uns avec les autres ; ce que la fauſſe politique de Catherine de Médicis & des Princes ſes enfants n'avoient pu faire pendant vingt-huit ans. Juſte eſtimateur du mérite, il récompenſoit ſans aucune prédilection ceux qui le méritoient par leurs talents & leurs belles actions. Il avoit trouvé le ſecret de tenir la balance ſi égale entre les deux Religions, qu'il étoit en état d'arrêter par le moyen de l'une, celle qui voudroit remuer. Il avoit amené les choſes à ce point en faiſant exécuter avec la plus grande fermeté ſes réſolutions, qu'il ne prenoit qu'après les avoir murement réfléchies & examinées.

Il ne bornoit pas ſes vues ſeulement à l'adminiſtration de ſes Etats, il les étendoit juſques ſur ceux de

ſes Voiſins, dont il cherchoit par
1606. toutes ſortes de voyes à conſerver la tranquillité. La réputation qu'il avoit acquiſe étoit ſi grande, qu'il devint l'arbitre de tous leurs démêlés.

La France penſa perdre un ſi grand Monarque par un accident imprévu, arrivé le 9 Juin de cette année : il revenoit de Saint-Germain en-Laye avec la Reine. M. de Vendôme, la Princeſſe de Conty & le Duc de Montpenſier étoient avec eux dans le même caroſſe. En entrant à Neuilly dans le bac, qui n'avoit apparemment pas de parapets, les deux chevaux de volée tirant trop à côté tomberent dans l'eau & y entraînerent le caroſſe. Les Seigneurs qui l'accompagnoient à cheval ſe jetterent auſſi-tôt dans la riviere vers l'endroit où ils avoient vu tomber le Roi, lequel étant retiré du danger ſe jetta auſſi tôt dans l'eau, car il étoit bon nageur, pour aider à ſauver la Reine & M. de Vendôme. La Reine fut garantie du péril par la Châtaigneraie, qui, s'étant jetté à corps perdu dans l'eau, la prit par les cheveux. Cet accident guérit le

Roi, dit le Journal de l'Etoile, d'un grand mal de dents qu'il avoit, dont le danger passé il s'en gaussa, disant que jamais il n'y avoit trouvé meilleure recette; au reste qu'ils avoient mangé trop salé à dîner, & qu'on les avoit voulu faire boire après (1). 1606.

Cependant le loisir que lui procuroit la paix dont il jouissoit, n'étoit pas oisif. Son génie actif & vigilant le tenoit continuellement occupé; il se faisoit instruire de tout, il voyoit tout, & décidoit lui-même de tout. Il passa le reste de cette année à mettre le plus grand ordre dans ses Finances, & à faire rendre justice avec la plus grande exactitude. Il fut sur tout loué d'avoir refusé la grace d'un nommé la Martiniere, fils d'un Maître des Comptes, qui avoit assassiné de quinze coups de poignard sa propre sœur, femme du Chevalier du Guet. Le Roi répondit à M. le Grand, qui l'importunoit à ce sujet: » Je vous en donne les » cendres lorsqu'on en aura fait bonne justice ». A un autre Seigneur

(1) Mémoire de l'Etoile, année 1606.

qui le ſollicitoit pour la même choſe:
1606. » Si j'étois pere de ce miſérable, je » ne voudrois pas demander ſa gra- » ce ». Et à un troiſieme il fit cette réponſe remarquable : » Ventre- » Saint-Gris, j'ai aſſez de péchés ſur » ma tête ſans y mettre encore ce- » lui-là !

Il faiſoit un agréable mêlange des affaires avec ſon plaiſir, dont il n'uſoit qu'en galant homme; c'eſt-à dire ſans jamais s'y livrer avec excès. La chaſſe, la bonne chere, les converſations agréables & ſpirituelles rempliſſoient les moments qu'il prenoit pour ſe délaſſer.

Un jour qu'il avoit été à la chaſſe de grand matin (1), & qu'il rentroit au Louvre dans une diſpoſition d'eſprit que ſa bonne ſanté & l'heureuſe ſituation de ſes affaires égayoient encore, il monta dans la grand'ſalle en tenant les perdreaux qu'il avoit pris. Appercevant Coquet, c'étoit l'un des Maîtres-d'Hôtel, il lui cria : » Coquet, Coquet, vous ne devez » pas nous plaindre à dîner à Ro-

(1) Mémoires de Sully, Livre 23.

» quelaure, Termes, Fontenac, Ram- 1606.
» bure & moi, car nous apportons
» dequoi nous traiter; mais allez
» promptement faire mettre la bro-
» che, & leur réſervant leur part,
» faites qu'il y en ait huit pour ma
» femme & pour moi; Bonneval que
» voilà lui portera les ſiens, & lui
» dira que je vais boire à ſa ſanté ».
Comme il en faiſoit le partage, ar-
riva la Crielle, & avec lui Parfait,
homme d'humenr fort joyeuſe, qui
portoit un grand baſſin doré couvert
d'une ſerviette : il cria par deux fois:
» Sire, Sire, embraſſez-moi la cuiſ-
» ſe, car j'en ai quantité & de fort
» bons. Voilà Parfait bien réjoui,
» dit le Roi, cela lui fera faire un
» doigt de lard ſur les côtes; je vois
» bien qu'il m'apporte de bons me-
» lons, j'en ſuis bien-aiſe, car j'en
» veux manger aujourd'hui tout mon
» ſaoul; ils ne me font jamais de mal
» quand ils ſont fort bons, que je les
» mange ayant grand faim & avant
» la viande, comme l'ordonnent les
» Médecins ». En entrant dans ſa
chambre il vit arriver Fourcy, Be-
ringhen & la Font. Ce dernier por-

toit un gros paquet envelopé. » La
1606. » Font, lui dit Henri, m'apportez-
» vous quelque ragoût pour mon
dîner? Oui, Sire, répondit Berin-
» ghen; mais ce ſont des viandes
» creuſes qui ne ſont bonnes qu'à re-
» paître la vue. Ce n'eſt pas là ce
» qu'il me faut, répondit le Roi, car
» je meurs de faim, & veux dîner
» avant toutes choſes. Mais encore,
» la Font, qu'eſt-ce que cela? Sire,
» dit Fourcy, ce ſont des modeles
» de différentes étoffes, de tapis &
» de tapiſſeries que vos meilleurs
» Manufacturiers veulent entrepren-
» dre de faire. Cela ſera bon après
» dîner, répliqua Henri, pour le
» montrer à ma femme, & puis auſſi-
» bien me vient-il de ſouvenir d'un
» homme avec lequel je ne ſuis pas
» toujours d'accord en tout, princi-
» palement lorſqu'il eſt queſtion de
» ce que vous ſavez, qu'il appelle
» des babioles & des bagatelles. Il
» me dit ſouvent qu'il ne trouve rien
» de beau ni de bien fait, quand il
» coûte le double de ſa vraie valeur.
» Fourcy, vous devinez celui dont
» je veux parler; envoyez-le cher-

» cher en diligence : qu'on lui mene
» plutôt un de mes caroſſes, où le 1606.
» vôtre ». C'étoit le Duc de Sully, qui fut averti chez Madame de Guiſe, où il dinoit, que le Roi le demandoit. S'étant rendu au Louvre auſſi-tôt, lorſque ce Prince le vit entrer dans ſa chambre, où il étoit encore à table, il lui dit : » Il n'eſt » pas poſſible que vous veniez de » l'Arſenal ? Cela eſt vrai, Sire, » répondit Sully, j'ai dîné chez Ma» dame de Guiſe. Cette maiſon, ré» pliqua le Roi, vous apparente & » vous aime fort, dont je ſuis très » aiſe ; car je ſuis perſuadé que tant » qu'ils vous croiront, comme ils » m'ont fait dire qu'ils étoient réſo» lus de faire, ils ne feront jamais » rien qui nuiſe à ma Perſonne ni à » mon Etat. Sire, lui dit Sully, » Votre Majeſté me dit cela d'une ſi » belle maniere, que je vois bien » qu'Elle eſt en bonne humeur, & » plus contente de moi qu'Elle n'é» toit il y a quinze jours. Quoi ! vous » ſouvient-il encore de cela, inter» rompit ce Prince ? oh que non » fait pas à moi. Ne ſavez-vous

» pas bien que nos petits dépits ne
1606. » doivent jamais passer vingt-quatre
» heures ? Je sais que cela ne vous
» a pas empêché, dès le lendemain
» de ma colere, d'entreprendre une
» bonne affaire pour mes Finances.

» Il y a plus de trois mois, dit en-
» suite Henri, avec beaucoup de
» gaieté, que je ne me suis trouvé si
» léger, étant monté à cheval sans
» aide & sans montoir. J'ai eu un fort
» beau jour de chasse. Mes oiseaux
» ont bien volé, mes lievres si bien
» couru, que ceux-là ont pris force
» perdreaux, & ceux-ci trois grands
» levrauts. J'ai mangé d'excellents
» melons & de très bonnes cailles ;
» & pour vous faire voir, continua
» ce Prince, que tout conspire à ma
» bonne humeur, on me mande de
» Provence que les brouilleries de
» Marseille sont entierement appai-
» sées ; & de plusieurs autres Pro-
» vinces, que jamais l'année n'a été
» si fertile, & que mon Peuple sera
» riche si je veux ouvrir les Traites.
» J'ai reçu avis d'Italie que les cho-
» ses s'y disposoient de façon que
» j'aurai l'honneur & la gloire d'a-

» voir réconcilié les Vénitiens avec
» le Pape. Bongars me fait ſavoir 1606.
» d'Allemagne que le Landegrave
» de Heſſe m'acquiert tous les jours
» de nouveaux amis, alliés & ſervi-
» teurs aſſurés. Buzenval a écrit à
» Villeroy que les Eſpagnols & les
» Flamands, ſont réduits à un tel
» point de foibleſſe, qu'ils ſeront
» bien tôt contraints d'entendre à
» une paix ou à une treve, dont il
» faudra de néceſſité que je ſois le
» Médiateur & le Protecteur; ce ſera
» pour commencer à me rendre le
» conciliateur de tous les différends
» entre les Princes Chrétiens: &
» pour ſurcroît de ſatisfaction, ajoû-
» ta le Roi d'un air enjoué, me voilà
» à table environné de ces gens que
» vous voyez (1), de l'affection deſ-
» quels je ſuis très aſſuré, & que
» vous jugez très capables de m'en-
» tretenir de diſcours utiles & agréa-
» bles.

» Cependant je ne laiſſerai pas

(1) C'étoit du Perron le jeune, Gutron, des Yveteaux, Chaumont, & les Peres Cotton & Gauthier.

» paſſer tout ce qu'ils m'ont dit, ſans
1606. » y contredire quelque choſe. J'a-
» voue que toutes leurs louanges ne
» m'empêchent pas de ſentir que j'ai
» mes défauts ; & quant à leurs com-
» pliments ſur mon bonheur, s'ils
» avoient toujours été près de ma
» Perſonne depuis la mort du Roi
» mon pere, ils auroient vu qu'il en
» faudroit bien rabattre, & que mes
» méchans momens avoient bien paſ-
» ſé les bons : ſur quoi ce Prince fit
» cette réflexion, qu'il n'avoit pas
» encore tant ſouffert de ſes ennemis
» déclarés, que de l'ingratitude &
» de l'abandon de pluſieurs de ceux
» qui ſe diſoient ſes Amis & Alliés,
» ou ſes Sujets & Serviteurs ».

Ces diſcours qui d'enjoués étoient devenus ſérieux, furent interrompus par la préſence de la Reine, qui, dans le moment ſortit de ſa chambre pour entrer dans ſon cabinet. Le Roi ſe leva de table pour aller au-devant d'elle, en lui diſant, du plus loin qu'il la vit : « Eh bien m'amie, ne vous ai-
» je pas envoyé de bons melons, de
» bons perdreaux & de bonnes cail-
» les ? Si vous avez eu auſſi bon ap-

» pétit que moi, vous avez fait bon-
» ne chere ; car je n'ai jamais tant 1606.
» mangé ni été de ſi bonne humeur :
» demandez-le à Roſny, il vous en
» dira le ſujet, & vous contera tou-
» tes les bonnes nouvelles que j'ai
» reçues ». La Reine, qui ſe trou-
voit auſſi dans une agréable ſituation d'eſprit, lui répondit que pour contribuer de ſon côté à divertir Sa Majeſté, elle avoit fait préparer un Ballet & une Comédie ; le Ballet repréſentant les félicités de l'âge d'or, & la Comédie, les différents amuſements des quatre ſaiſons de l'année. » Que je ſuis aiſe, m'amie, lui dit
» Henri, de vous voir de ſi bonne
» humeur ; vivons je vous prie tou-
» jours de même ».

C'eſt ainſi que ce Prince ſavoit mêler le ſérieux avec l'enjouement ; il avoit un fond de gaieté inépuiſable qui ne le quittoit preſque jamais. Si quelquefois on le voyoit de mauvaiſe humeur, il falloit qu'il eût dans la tête des affaires bien fâcheuſes, encore cette mauvaiſe humeur ne duroit-elle pas long-tems. Jamais il ne diſoit rien de déſagréable à perſon-

ne, ou si sa vivacité naturelle lui
1606. laissoit échapper quelque parole choquante, il satisfaisoit ceux qu'il croyoit avoir offensés sans sujet.

Il lui arriva, à peu-près dans le même tems, qu'étant venu à l'Arsenal s'entretenir avec le Duc de Sully de quelqu'intrigue de galanterie, car il étoit le plus intime dépositaire des secrets de son cœur, celui ci fit une remontrance si vive au Roi, qu'il se mit dans une furieuse colere, & le quitta brusquement, en disant tout haut: » Voilà un hom» me que je ne saurois plus souffrir, » il ne fait jamais que me contredire » & trouver mauvais tout ce que je » veux; mais pardieu! je m'en ferai » obéir: je ne le verrai de quinze » jours ». Le Duc de Sully fut bien surpris le lendemain, dès sept heures du matin, d'entendre frapper à la porte de son cabinet: ayant demandé, *qui est là?* il entendit répondre: *c'est le Roi*, qu'il reconnut au son de sa voix; &, ayant ouvert: » Que faisiez-vous-là, mon ami, » lui dit ce Prince, & depuis quand » y êtes-vous? Depuis trois heures

» du matin, reprit Sully. Eh bien, —
» dit Henri à Roquelaure qui l'ac- 1606.
» compagnoit, pour combien vou-
» driez-vous mener cette vie-là ?
» Pardieu, Sire, non pas pour tous
» vos tréſors, répondit Roquelaure».
Le Roi fit ſortir tout le monde, & commença à entretenir Sully ; & voyant qu'il lui parloit froidement :
» Oh, oh, vous faites le réſervé
» dit-il, en ſouriant, & lui donnant
» un petit coup ſur la joue ; vous
» êtes encore en colere d'hier ? je
» n'y ſuis plus moi. Là, là, embraſ-
» ſez-moi, & vivons enſemble avec
» la même liberté que vous aviez
» accoutumé ; car je vous connois
» bien : ſi vous faiſiez autrement,
» ce ſeroit ſigne que vous ne vous
» ſouciriez plus de mes affaires. Quoi-
» que je me fâche quelquefois, dit-il
» avec cette candeur qui lui étoit
» naturelle, je veux que vous le
» ſouffriez ; car je ne vous en aime
» pas moins : au contraire, dès l'heu-
» re que vous ne me contredirez plus
» dans les choſes que je ſais bien qui
» ne ſont pas de votre goût, je croi-

» rai que vous ne m'aimerez plus ».

1606. Après un entretien qui fut assez long le Roi sortit ; en quittant Sully, il l'embrassa, & dit à ceux qui l'attendoient : » Il y en a d'assez sots pour » croire que quand je me mets en » colere contre M. de Sully c'est à » bon escient, & pour long-tems ; » mais tout au contraire : car quand » je viens à considérer qu'il ne me » remontre, ou ne me contredit, » que pour mon honneur, ma gran- » deur & le bien de mes affaires, & » jamais pour les siennes, je l'en ai- » me mieux, & je suis impatient de » le lui dire ».

Quoiqu'il parût souvent en public que le Roi & son Ministre n'étoient pas d'accord, cependant les Courtisans n'en étoient pas la dupe. Le bruit couroit assez communément que lorsqu'ils paroissoient d'avis opposé, c'étoit après en être convenus ensemble en particulier ; & peut-être Henri, qui connoissoit sa trop grande facilité, & qu'il ne pouvoit résister aux importunités, permettoit-il en secret à Sully de le contredire

tredire ouvertement, & de s'oppoſer juſqu'à un certain point à ſes volontés. 1606.

J'en rapporterai un fait tiré des Mémoires ſur l'Hiſtoire de France année 1609. Sully avoit ſurpris une Lettre du Pere Cotton, par laquelle il mandoit à un Jéſuite de Moulins toutes les nouvelles de la Cour, dont le Roi fut fort fâché, parce-qu'il y avoit de certaines choſes qu'il n'avoit dites qu'à ce Pere. Sully fut auſſi un peu piqué de cette Lettre, où Cotton mandoit à ſon confrere: *Tout eſt rapatrié avec l'homme de l'Arſenal.* » Sur la fin de cette année les » Jéſuites, ayant obtenu du Roi un » don de cent mille francs pour » achever le bâtiment de leur Cha» pelle de la Fléche, ſe retirerent » vers M. de Sully pour en être » payés. Le Pere Cotton lui dit, » avec ſa douceur ordinaire, que » S. M. leur ayant fait un petit don » de cent mille livres, il le prioit de » le faire payer. A quoi le Duc ré» pondit: Appellez-vous cent mille li» vres pour vous un petit don? Le Roi » vous en donne trop; je ne vous

1606. » donnerai rien. Quelle eſt la raiſon de ce refus, demanda le Pere » Cotton ? Ce n'eſt pas à vous, répliqua le Duc, que je la veux & » dois rendre ; je la rendrai au Roi. » Le Pere Cotton s'en plaignit au » Roi, qui tança publiquement le » Duc, & dit qu'il vouloit que ſon » mandement eût lieu ; mais M. de » Sully ne fit rien de ce que le Roi » avoit ordonné pour la Chapelle » des Jéſuites à la Fléche ». Ce qui porte à croire que le concert dont nous avons parlé pouvoit bien avoir lieu : » c'eſt que Sa Majeſté, ajoûte » cet Ecrivain, donna à M. de Sully, » préciſément dans ce même tems, » trente mille écus pour ſes étrennes, au lieu de vingt mille qu'Elle » avoit accoutumé de lui donner, » dont les Jéſuites ne furent gueres » contents ».

Ce fut dans ces ſortes d'occupations que le Roi paſſa le reſte de l'année 1606. Il y eut cependant ſur la fin quelques querelles entre les Catholiques & les Huguenots, qui ſe regardoient toujours de mauvais œil. Ceux-ci furent inſultés

pluſieurs fois lorſqu'ils alloient au Prêche à Charenton, ou lorſqu'ils en revenoient. Les injures & les inſolences furent pouſſées ſi loin, qu'il s'en fallut peu qu'elles n'excitaſſent une ſédition. Le Roi, pour arrêter ces déſordres ordonna de faire dreſſer à la porte S. Antoine une potence pour y attacher le premier, de quelque Religion qu'il fût, qui oſeroit attenter quelque choſe contre le repos public. Il y eut conteſtation entre le Lieutenant Civil & le Lieutenant Criminel, pour ſavoir auquel des deux il appartenoit de faire planter cette potence : mais le Chevalier du Guet les accommoda judicieuſement & plaiſamment, en diſant qu'il en falloit planter deux, & que chacun auroit la ſienne. 1606.

L'année 1607 eſt mémorable par l'accommodement du différend qui s'étoit élevé entre le Pape Paul V & les Vénitiens, dont le Roi fut le médiateur. Cette médiation fut conduite avec tant de ſageſſe, que les Etats-Généraux des Provinces-Unies ſupplierent enſuite ce Prince de leur accorder ſes bons offices,

pour engager le Roi d'Eſpagne à
1607. faire la paix avec eux ; ce qu'il fit à la ſatisfaction de toutes les Puiſſances de l'Europe. Je commencerai par l'affaire des Vénitiens, qui fut terminée la premiere.

Le Trône Pontifical étoit occupé par un Pape dont la conduite, un peu trop impérieuſe, fut ſur le point de cauſer en Italie une guerre qui pouvoit avoir les plus fâcheuſes ſuites, ſur-tout dans la ſituation où ſe trouvoient les affaires de l'Europe. L'intérêt des Puiſſances de l'Italie étoit de conſerver la paix entr'elles, & de ſe tenir unies contre l'Eſpagne, qui, quoique fort déchue de ſon ancienne ſplendeur, ne pouvoit ſe départir des projets ambitieux formés par Philippe II, & que les Miniſtres de Philippe III continuoient de vouloir exécuter.

Paul V, fâché ſans doute de voir l'autorité Pontificale conſidérablement diminuée dans l'Europe, par la ſouſtraction de pluſieurs Nations à l'obéiſſance du S. Siege, prit la réſolution de la relever le plus haut qu'il lui ſeroit poſſible, ſans faire

assez de réflexions aux désordres que Leon X & Clément VII avoient causés dans l'Eglise, pour avoir voulu faire un usage immodéré de leur autorité. 1607.

Résolu de maintenir les immunités Ecclésiastiques, il commença par l'Italie, où elles ont beaucoup plus d'étendue que par-tout ailleurs, & fit respecter son autorité à Gênes, à Luques & à Naples, malgré les efforts que firent les Espagnols pour s'y opposer. Lorsqu'un homme a formé des projets, lorsqu'il croit avoir la justice de son côté, & lorsqu'il voit réussir ses premieres tentatives, il s'imagine que rien ne peut ni ne doit lui résister, sur tout s'il se laisse guider par la passion, qui l'empêche ordinairement de consulter la prudence & la raison.

Paul V crut entrevoir dans la conduite des Vénitiens un mépris décidé de l'autorité Pontificale. Le dix Janvier 1603, & le vingt-six Mars 1605, avant l'exaltation de ce Pontife, ces Républicains avoient rendu deux Décrets, dont le premier défendoit de bâtir sans leur permission aucune

nouvelle Egliſe dans l'étendue des
1607. Etats de leur Seigneurie ; & l'autre interdiſoit aux Eccléſiaſtiques & Gens de main-morte la faculté d'acquérir des biens-fonds. Le Pape qui cherchoit l'occaſion de faire révoquer ces Décrets, la trouva dans la connoiſſance que le Tribunal Séculier de la République avoit priſe des crimes commis par un Chanoine de Vicence, & par le Comte Valdemarino-Brandelino, Abbé de Nerveſe, qui étoient deux grands ſcélérats. Le Pape, inſtruit de ce dernier fait, déclara à l'Ambaſſadeur de Veniſe à Rome, qu'il vouloit que la Seigneurie fît remettre entre les mains de ſon Nonce les deux Priſonniers, qui ne pouvoient être jugés qu'au Tribunal Eccléſiaſtique, & qu'elle révoquât ſes deux Décrets. La Seigneurie ayant réfuſé de donner au Pape cette ſatisfaction, il excommunia le Doge Leonard Donato & le Sénat, & jetta l'interdit ſur tous les Etats de Veniſe. Cette excommunication penſa cauſer beaucoup de déſordres ; mais la Seigneurie prit de ſi bonnes meſures que l'interdit ne fut point

obſervé, & le ſervice Divin continua d'être célébré dans les Egliſes. 1607.
Ceux qui aimerent mieux obéir au Pape qu'au Sénat, furent obligés de ſe retirer ; les Jéſuites & les Capucins furent de ce nombre. On rapporte que le Podeſtat de Padoue ayant démandé au Grand-Vicaire de l'Evêque comment il agiroit en cette occaſion, celui-ci avoit répondu qu'il feroit ce que le Saint-Eſprit lui inſpireroit ; & que le Podeſtat lui avoit répliqué que le Saint-Eſprit avoit déja inſpiré au Conſeil des Dix de faire pendre tous ceux qui refuſeroient d'obéir à la volonté du Sénat. Les Ambaſſadeurs de l'Empereur, du Roi d'Eſpagne, & du Duc de Savoye, garderent l'interdit, & ne ſe trouverent plus dans l'Egliſe de S. Marc avec le Doge ; M. de Freſne-Canaye, Ambaſſadeur de France, s'y trouva comme à ſon ordinaire, ſans que le Pape parût le trouver mauvais. Les Théologiens & les Canoniſtes publierent pluſieurs écrits pour & contre, qui ne ſervirent qu'à irriter davantage les deux partis, bien loin de les ac-

corder ſur leurs prétentions reſpec-
1607. tives, aucun des deux ne voulant ſe relâcher. Cependant les choſes s'aigrirent ſi fort qu'on fut ſur le point d'en venir à une Guerre ouverte. La Cour d'Eſpagne ne vouloit dans le fonds, ni n'étoit en état d'y prendre part; mais elle eût ſouhaité que ces deux Puiſſances l'euſſent faite, afin de les voir affoiblir l'une & l'autre : ſes Miniſtres faiſoient leurs efforts pour irriter le Pape de plus en plus, & Philippe III lui avoit écrit une lettre par laquelle il lui offroit toutes les forces de ſes Etats pour le défendre. Le Pape avoit levé des Troupes & faiſoit aſſembler ſon armée auprès de Ferrare, ſous les ordres de Ranuce Farnèſe, Duc de Parme; & les Vénitiens avoient ſoudoyé ſix mille Griſons, & leur avoient donné rendez-vous à Soncino ſur les Frontieres du Milanois.

Quoique le Roi de France eût auſſi fait faire offre de ſon ſecours au Pape, il lui avoit fait inſinuer en même-tems par le Cardinal du Perron & par M. d'Alincourt ſon Ambaſſa-

deur à Rome, qu'il ſeroit plus décent & plus avantageux à Sa Sainteté de travailler avec la République à un accommodement pour lequel il offroit ſa médiation. Ce Prince n'étoit plus comme on parloit autrefois à Rome, cet hérétique relaps, excommunié & réaggravé. La ſageſſe & la prudence de ſa conduite y avoient réuni tous les eſprits en ſa faveur : il étoit aimé, honoré & reſpecté de toute la Cour de Rome & des Princes d'Italie plus qu'aucun autre Potentat de l'Europe. Le Pape avoit pour lui une conſidération toute particuliere : il avoit même fait témoigner aux Miniſtres du Roi la ſatisfaction qu'il auroit, s'il vouloit lui procurer ſes bons offices, & qu'il étoit le ſeul Prince de la Chrétienté, auquel il voulût confier ſes intérêts ; car il commençoit à ſe repentir d'avoir fait tant d'éclat : & il fit ſentir à l'Ambaſſadeur de France que ſi les dernieres lettres qu'il lui avoit préſentées de la part du Roi étoient arrivées trois ou quatre jours plutôt, il auroit ſuſpendu 1607.

ce qu'il avoit fait contre les Vénitiens.

1607.

Le Roi, informé par le Nonce en France de la disposition où le Pape étoit, avoit fait partir pour Rome au mois d'Octobre de l'année 1606 le Cardinal de Joyeuse (1), qui étoit fort versé dans les affaires de cette Cour, & avoit un grand crédit dans le Sacré Collége. Il avoit pris le prétexte d'aller résider pendant quelque tems à Rome comme Cardinal, & c'étoit en effet pour

(1) François, Cardinal de Joyeuse, le second des sept enfants de Guillaume de Joyeuse, II du nom, Maréchal de France. Après la mort de Henri III il avoit reconnu pour son successeur Henri IV, quoique Calviniste, & fut toujours très attaché à la personne de ce Prince: il avoit été, comme nous l'avons dit, un des plus ardents solliciteurs de son absolution. Il fut Archevêque de Narbonne, de Toulouse, & ensuite de Rouen: il fit la cérémonie du Couronnement de Marie de Médicis à S. Denis le 13 Mai 1610; tint sur les Fonts de Baptême Louis XIII, qu'il sacra à Reims le 17 Octobre de la même année, & mourut Doyen du Sacré Collége le 27 Août 1615, âgé de cinquante-trois ans.

travailler à terminer cette affaire. Il y demeura jusqu'au commencement de l'année 1607, & ensuite, de l'agrément du Pape, il se rendit à Venise. 1607.

Le Cardinal de Joyeuse à son arrivée n'avoit pas trouvé les choses aussi disposées qu'il l'avoit espéré pour un accommodement. On fit différentes propositions qui ne furent pas acceptées, on ne vouloit se relâcher sur rien de part ni d'autre : il fallut laisser mettre en œuvre toutes ces petites ruses ordinaires dans les négociations, & qu'on regarde comme le chef-d'œuvre de la politique. On demandoit beaucoup pour obtenir peu de chose, afin de se faire un mérite d'abandonner de grandes prétentions. On affectoit de vouloir tout rompre, on paroissoit plus éloigné que jamais, dans le tems qu'on avoit plus d'envie de se rapprocher. On cherchoit à s'intimider réciproquement, en affectant de faire des préparatifs extraordinaires pour la guerre. Le Pape, les Espagnols & la République se mettoient en devoir d'atta-

quer ou de ſe défendre ; le Roi lui-
1607. même armoit à tout événement.

Cependant, comme les affaires paroiſſoient s'acheminer à un accommodement, le Duc de Lerme, premier Miniſtre d'Eſpagne, avoit envoyé à Veniſe Dom François de Caſtro, ſon Neveu, Gouverneur de Gayette, quoiqu'il fût un de ceux qui avoient le plus travaillé à fomenter le différend, dans le deſſein de faire enſorte que le Roi ſon Maître eût quelque part à la concluſion de la paix, ſuppoſé qu'on pût parvenir à la faire. Mais le Pape ſe défioit trop des Eſpagnols pour agréer leur médiation. Les Vénitiens de leur côté préféroient auſſi celle du Roi de France ; enſorte que tout le monde ſe tint ſi fort ſur la réſerve avec Dom François de Caſtro, qu'on ne lui donna aucune connoiſſance de ce qui ſe paſſoit.

Enfin le Cardinal de Joyeuſe ſe conduiſit avec tant de prudence, qu'il applanit toutes les difficultés. Il convint avec les Vénitiens des articles ſuivants :

Que l'exécution des Decrets qui

concernoient les Eccléſiaſtiques ſeroit ſuſpendue juſqu'à ce qu'on pût prendre des arrangements à ce ſujet; que les deux Priſonniers ſeroient remis entre les mains d'une perſonne déléguée par le Pape; que les Edits publiés contre l'interdit ſeroient révoqués; qu'à l'exception des Jéſuites, les Religieux qui s'étoient retirés des Terres de la Seigneurie ſeroient rétablis, & que le Pape de ſon côté leveroit l'interdit. 1607.

Le Cardinal de Joyeuſe ſe rendit à Rome pour faire agréer au Pape ces conventions; mais il eut bien de la peine à vaincre la réſiſtance de Sa Sainteté ſur deux points. L'un étoit le rétabliſſement des Jéſuites que les Vénitiens refuſoient obſtinément; l'autre étoit le lieu où devoit ſe faire la révocation des Cenſures. Ces deux articles penſerent rompre l'accommodement, par les traverſes des Eſpagnols, fâchés de n'y avoir aucune part. Dom François le Caſtro avoit même écrit de Veniſe au Pape, que s'il vouloit tenir ferme ſur l'article des Jéſuites, les Vénitiens y donneroient infailli-

blement les mains. Mais c'étoit un
1607. artifice des Eſpagnols, concerté avec le Doge, qui vouloit faire plaiſir au Roi d'Eſpagne en le faiſant entrer pour quelque choſe dans cette affaire. Les Eſpagnols engagerent encore le Pape de propoſer au Cardinal de Joyeuſe de prendre pour adjoint dans la révocation des Cenſures, & dans la concluſion du Traité, le Cardinal Zapata. Mais le Cardinal de Joyeuſe rejetta hautement cette propoſition, & dit qu'il abandonneroit plutôt l'affaire entierement, que de permettre qu'ayant couté tant de peines au Roi & à ſes Miniſtres, un autre en partageât l'honneur avec Sa Majeſté.

Le Pape, n'ayant pas inſiſté davantage ſur le rétabliſſement des Jéſuites, ſigna le Traité. Le Cardinal de Joyeuſe retourna à Veniſe, où il conſomma cette grande affaire à la ſatisfaction de tout le monde, excepté celle des Jéſuites. Ce ne fut que ſous le regne de Louis XIV & ſous le Pontificat d'Alexandre VII, en 1657, que la Société fut rétablie

à Veniſe, mais ſans lui confier l'éducation de la jeuneſſe. 1607.

Le Roi de France eut toute la gloire & l'honneur de cette heureuſe négociation, qui délivra les Puiſſances d'Italie de l'appréhenſion d'une guerre qui pouvoit y cauſer de grands déſordres, le Pape & les Vénitiens ayant eu pour les ſages conſeils de ce Prince toute la condeſcendance qu'il méritoit. Sa Sainteté lui donna par la ſuite, dans différentes occaſions, les plus grandes marques de ſa reconnoiſſance, & aux Vénitiens celles d'une parfaite réconciliation, auxquelles ils répondirent avec beaucoup de cordialité.

Telle eſt l'utilité que les Nations peuvent retirer de la ſageſſe & de la prudence d'un ſeul homme qui ſait employer ſes vertus pour le bonheur des Peuples. Toute l'ambition de Henri ne tendoit qu'à conſerver dans l'Europe une tranquillité pareille à celle dont il faiſoit jouir ſes Sujets. Ses Miniſtres habiles & intelligents, répandus dans

toutes les Cours, y ſecondoient ſa-
1607. gement & heureuſement la droiture de ſes intentions. Les inſtructions & les ordres qu'il leur donnoit n'étoient point ſuggérés par les ruſes & les fineſſes de cette fauſſe politique que les Italiens avoient introduite depuis long-tems dans l'Europe : c'étoit la juſtice & la vérité qui le conduiſoient, ſoutenues par la force & la ſolidité de ſon génie, & par la franchiſe de la conduite qu'il tenoit avec ſes Alliés, & même avec ſes Ennemis. Ces belles qualités lui avoient acquis une eſtime ſi univerſelle chez les Puiſſances de l'Europe, qu'il étoit devenu l'Arbitre de tous leurs différends. Les Eſpagnols même, malgré la haine qu'ils avoient méritée de la part de la France pour les maux qu'ils y avoient cauſés pendant la Ligue, eurent tant de confiance en la généroſité du Roi, qu'ils le choiſirent auſſi pour Médiateur de l'accommodement qu'ils ſe voyoient forcés de faire avec les Provinces-Unies, révoltées contre eux depuis vingt-ſix ans. Ce Prince

ſe conduiſit dans cette médiation avec une ſageſſe & une équité qui mirent le comble à ſa gloire. 1607.

L'accommodement des Archiducs avec les Provinces Unies étoit une affaire qui ſouffroit de bien plus grandes difficultés que celle du Pape & des Venitiens, parcequ'il y avoit une plus grande complication d'intérêts à démêler.

Tout le monde ſait que les Archiducs, ainſi qu'on parloit alors, étoient l'Archiduc Albert d'Autriche & la Princeſſe Iſabelle Claire Eugénie, fille de Philippe ſecond, à laquelle ce Monarque avoit donné les Pays-Bas en la mariant avec l'Archiduc Albert; c'eſt-à-dire qu'il leur avoit donné une guerre longue & difficile à ſoutenir, dont le motif étoit de faire rentrer ſous leur obéiſſance une partie des Flamands révoltés contre leur Souverain, & qui s'étoient confédérés enſemble ſous le nom de Provinces-Unies, pour le ſoutien & la conſervation de leur liberté.

Cette guerre avoit mis l'Eſpagne & les Archiducs dans un épuiſement

1607. dont les Provinces-Unies n'étoient pas en état de se prévaloir, à cause de la foiblesse où elles étoient réduites elles-mêmes. Les sieges d'Ostende & de l'Ecluse avoient été si meurtriers, qu'on disoit qu'ils avoient couté plus de soixante mille hommes à chacune des Parties Belligérentes. Comme ces sieges avoient achevé de les ruiner, elles pensoient sérieusement à se procurer la paix, & paroissoient la désirer avec une égale ardeur.

Les Archiducs s'étant déterminés à faire les premieres avances, se servirent d'un Gentilhomme nommé Valrave de Vittenhorst, qui avoit beaucoup de parents en Hollande. Il parla d'abord à quelques Particuliers, & voyant que ses propositions étoient bien reçues, il se rendit sur la fin de l'année 1606 à la la Haye, où ayant eu quelque conférence avec les principaux Députés des Etats, il les avoit assurés de la part des Archiducs qu'ils étoient disposés à entrer en négociation pour faire une trêve ou même la Paix.

Cette proposition, jettée pour

ainſi dire en l'air, ayant été divulguée, mit les eſprits en mouvement dans les Provinces-Unies. Ceux qui regardoient la paix comme la fin des miſeres publiques l'approuverent; ils avoient à leur tête le Penſionnaire Barneveld, dont les conſeils paſſoient pour des oracles dans les Etats : mais elle fut rejettée par le Prince Maurice, qui prévoyoit peut-être dans la paix une diminution conſidérable du crédit & de l'autorité dont il jouiſſoit pendant la guerre : il étoit ſoutenu par ceux dont la fortune étoit attachée à ſa perſonne & à ſa grandeur. Mais Barneveld qui avoit beaucoup d'aſcendant ſur l'eſprit du Prince Maurice, parceque ce dernier lui avoit l'obligation d'avoir été mis à la tête des armées après la mort du Prince d'Orange ſon pere, le fit conſentir à la négociation propoſée; enſorte qu'on prit la réſolution d'entendre Vittenhorſt, & Gevarts, Greffier de Tournehouſt, ſon adjoint, qui furent introduits dans l'Aſſemblée des Etats après avoir produit leurs Lettres de Créance. 1607.

1607. Leurs discours roulerent sur les avantages que la paix procureroit aux Etats & aux Archiducs ; mais y ayant glissé quelques termes touchant les droits & les prétentions de l'Archiducheſſe sur les Provinces-Unies, il leur fut répondu avec fermeté que les Provinces-Unies étant un Etat libre, reconnu pour tel par les Princes étrangers qui lui envoyoient des Ambassadeurs & en recevoient de leur part pour faire des Traités & des Alliances, comme il se pratique entre Souverains ; elles étoient résolues de ne faire ni paix ni trêve, qu'elles n'eussent été reconnues pour Etat Souverain par les Archiducs & le Roi d'Espagne, étant un préalable sans lequel on n'entreroit dans aucunes conférences.

Vittenhorst étant retourné à Bruxelles avec cette réponse, écrivit quelque tems après aux Etats que les Archiducs étoient si bien intentionnés pour la paix, que les formalités ne les empêcheroient pas d'en traiter.

Vittenhorst en partant de la Haye,

avoit laiſſé à Riſwick, Village voiſin, un Cordelier déguiſé, nommé le Pere Neyen, originaire de Zelande, Provincial de ſon Ordre, homme adroit & intelligent, dont les manieres franches & ouvertes étoient propres à traiter avec les gens du Pays. Il s'aquitta très bien de ſa commiſſion : il vit ſecretement le Prince Maurice, qui lui répéta qu'on n'entameroit point la négociation, à moins que les Archiducs ne fuſſent réſolus de traiter avec les Etats, comme avec des Peuples libres. Le Pere Neyen ſe rendit à Bruxelles pour rendre compte de cette propoſition, & il en rapporta une lettre des Archiducs, par laquelle ils conſentoient de traiter à cette condition, pourvu qu'avant la fin du mois d'Août les Etats leur fiſſent ſavoir leurs intentions. La propoſition ayant été acceptée, on convint d'une ſuſpenſion d'armes pour huit mois. 1607.

Une choſe remarquable en cette occaſion, c'eſt que deux des plus importants Traités qui ſe ſoient faits en ce tems-là dans l'Europe, furent

1607. l'un & l'autre entamés par des Cordeliers ; celui de Vervins par le Pere Catalagironne, & l'autre par le Pere Neyen.

La ſuſpenſion d'armes ayant été publiée, & les Etats en ayant fait part au Roi de France, ce Prince fut fort mécontent de ce qu'ils l'avoient conclue ſans ſon conſentement. Il leur envoya le Préſident Jeannin & le ſieur de Buzenval pour aſſiſter aux négociations, & empêcher qu'il ne s'y conclût rien de déſavantageux aux Etats & à leurs Alliés.

Jeannin & Buzenval trouverent les opinions fort partagées. Le Prince Maurice, qui avoit changé de ſentiment depuis le conſentement qu'il avoit donné à Barneveld, leur fit paroître beaucoup d'oppoſition pour la paix, & Barneveld au contraire beaucoup de penchant pour la conclure (1). Mais la principale choſe qui tenoit les eſprits en ſuſpens & arrêtoit le progrès des Con-

(1) Ils étoient brouillés enſemble pour ce ſujet.

férences, étoit l'incertitude qu'on avoit, ſi le Roi d'Eſpagne ratifieroit la treve; car elle paroiſſoit faite ſans ſa participation, quoiqu'on préſumât que les Archiducs n'avoient rien fait ſans ſes ordres. Mais la ratification de Sa Majeſté Catholique étant arrivée avec un plein pouvoir aux Archiducs de traiter de la paix, on penſa ſérieuſement à entrer en négociation. 1607.

Comme les Ambaſſadeurs François préſidoient, pour ainſi dire, ſeuls aux Conférences au nom de leur Maître que les Hollandois avoient choiſi pour Médiateur, cependant, de peur d'offenſer leurs autres Alliés par la trop grande confiance qu'ils feroient paroître pour le Roi de France en l'admettant ſeul à ce Traité, ils prierent le Roi d'Angleterre, le Roi de Dannemarck, l'Electeur de Brandebourg & le Palatin d'envoyer leurs Miniſtres à la Haye pour les aider de leurs conſeils & contribuer au ferme établiſſement de leur République. Le Roi y conſentit, dans la vue, qu'au cas que la paix ne ſe

1607. fît pas, il ne fût pas chargé seul de la défense des Etats.

Mon dessein n'étant que de faire connoître la part que notre Monarque eut dans cette fameuse affaire, qui n'auroit peut-être jamais été terminée sans sa médiation, je n'entrerai point dans le détail de ce qui se passa entre les Espagnols & les Etats-Généraux, parcequ'on peut s'en instruire dans les Ecrits du tems: je dirai seulement que chacune des deux Puissances contractantes y apporta tant de difficultés, fit naître tant d'incidents & eut tant de peine à se départir de ce qu'elle appelloit ses véritables intérêts, que cette affaire, qui dura près de dix-huit mois, fut plusieurs fois sur le point d'échouer, & qu'il fallut, pour la faire réussir, autant de prudence, de modération & de fermeté que Henri en fit paroître, & autant d'intelligence, de sagesse & de capacité qu'en apporta le Président Jeannin, le plus habile Négociateur de son tems.

Il arriva dans cette affaire ce qui arrive ordinairement dans celles qui se passent entre les particuliers lorsqu'ils

qu'ils parlent d'accommodement ; s'il n'y a pas entre les Parties un Médiateur ſage & déſintéreſſé, qui prenne l'autorité néceſſaire, elles ne font que s'aigrir au lieu de ſe pacifier : c'eſt ce qui ſe paſſoit dans les Conférences qui ſe tenoient entre les Archiducs & les Etats-Généraux. Il y avoit déja pluſieurs mois que le Préſident Jeannin s'étoit plaint à ceux-ci de la lenteur avec laquelle ils procédoient ; il leur avoit même déclaré que le Roi trouvoit fort mauvais qu'une affaire qui, pour leurs propres intérêts, devoit être terminée en ſix ſemaines, parût devoir durer pluſieurs mois, & qu'ils ne devoient pas s'attendre qu'il continuât de leur fournir les ſommes dont il les avoit aidés juſqu'alors. Quoique cette déclaration les eût fort étonnés, cependant ils n'apportoient pas encore aſſez de facilités pour s'accorder. Enfin, pour les y obliger, le Roi ordonna au Préſident Jeannin de déclarer aux Etats ſes dernieres intentions ; ce qu'il fit dans une de leurs Aſſemblées, de la maniere ſuivante ; car ce fut tou- 1607.

1608. jours lui qui porta la parole au nom des Puiſſances qui avoient envoyé leurs Ambaſſadeurs.

Après avoir déduit les raiſons qui doivent les engager à accepter la treve qu'on leur propoſoit, il dit :

» Mais on ſe promet peut-être, » & il paroît vraiſemblable, que » l'eſpérance de ceux qui rejetent » opiniâtrement la treve, eſt que » les Rois ſont trop intéreſſés à » votre conſervation pour vous laiſ- » ſer perdre, & que par cette rai- » ſon d'Etat ils ſeront contraints de » vous ſervir. Ne faites pas une faute » irréparable ſur un fondement ſi » peu aſſuré ; car vous y ſeriez trom- » pés : & afin que perſonne n'en » puiſſe douter ci après, nous vous » déclarons, comme ayant charge » & commandement exprès de nos » Rois, que ſi vos Adverſaires re- » fuſent la treve, ſelon les articles » qui vous ont été préſentés de notre » part, c'eſt leur intention de vous aſ- » ſiſter & ſecourir de leurs forces & » moyens, non-ſeulement comme » du paſſé, mais plus puiſſamment, » s'il en eſt beſoin : comme au con-

» traire ſi la rupture avient de votre
» côté, & que vous mépriſiez le 1603.
» conſeil qu'ils vous donnent, vous
» ne devez attendre aucun ſecours
» d'eux, parceque le refus que vous
» aurez fait d'accepter des condi-
» tions ſi sûres, honorables & avan-
» tageuſes pour votre Etat, rendra
» votre guerre injuſte; & eux ne veu-
» lent rien faire qui ſoit à blâme, &
» dont ils puiſſent avoir du reproche,
» au lieu d'être priſés & loués... Re-
» cevez donc, continua-t-il en finiſ-
» ſant ſon diſcours, le conſeil que nos
» Rois vous donnent, le jugeant non-
» ſeulement utile, mais du tout né-
» ceſſaire en l'état auquel ſont vos
» affaires, & à l'inclination du plus
» grand nombre de vos Provinces;
» Nous en prions de toute affection
» Meſſieurs de la Province de Zelan-
» de (1), &, comme leur Province
» eſt véritablement l'une des plus
» importantes de cet Etat, qu'ils
» veuillent auſſi être les premiers à ſe
» laiſſer vaincre, puiſqu'il eſt ainſi

(1) Ils étoient les plus oppoſés à la paix.

1608. » requis pour le ſalut commun de
» tous. Nous faiſons la même priere
» à ſon Excellence le Prince Mauri-
» ce & à M. le Comte Guillaume,
» qui ont travaillé & couru beaucoup
» de périls, pour établir, affermir &
» aggrandir cet Etat; & qu'à préſent
» que les choſes ſont réduites à cette
» néceſſité, de ne pouvoir choiſir
» autre conſeil que celui que nous
» leur donnons, d'en faire autant
» avec nous envers la Province de
» Zelande, afin de ſe rendre auteurs,
» par ce moyen, de leur réunion,
» ſans laquelle ils ne peuvent atten-
» dre que la ruine entiere de leur
» Etat, &c, &c (1) ».

Ce diſcours, qui fut prononcé le 18 Novembre 1608 dans l'Aſſemblée des Etats, fit l'effet qu'on en eſpéroit; le Prince Maurice parut ébranlé. Le Préſident Jeannin ne le quitta point qu'il ne l'eut réconcilié avec Barneveld: qu'il n'eût réuni leurs ſentimens pour la treve; & enfin,

(1) Voir les Négociations du Préſident Jannin & le Pere Daniel.

après plusieurs Conférences, l'accommodement fut conclu, & le Traité fut signé le 9 Avril 1609. 1608.

Les Archiducs & le Roi d'Espagne y reconnoissoient pour Etats, Provinces & Pays libres sur lesquels ils ne prétendoient rien, les Illustres Seigneurs des Etats-Généraux des Provinces-Unies des Pays-Bas. Ils faisoient avec eux une tréve de douze années tant par mer que par terre, & chacun demeuroit en possession de ce qu'il tenoit. Les Bourgs, Villages & Hameaux étoient joints aux Villes dont ils étoient les maîtres. Il y avoit encore plusieurs autres articles qu'on peut voir dans l'original du Traité.

Henri avec sa sagacité ordinaire avoit reconnu, malgré toutes les difficultés que les Espagnols & les Hollandois opposoient à la conclusion de ce Traité, qu'ils seroient forcés de le faire. Il s'en étoit expliqué d'une maniere bien noble & bien digne de sa façon de penser sur la Religion, dans une lettre qu'il écrivoit à son Ministre Sully (1): » Je

(1) Mémoires de Sully, Liv. 24. année 1608.

1608. » ſuis toujours dans la même opi-
» nion, diſoit-il, que Dieu veut en
» cette occaſion faire un coup de
» ſa main, à quoi les hommes n'ont
» point penſé, & au contraire de
» tous leurs deſſeins. Je l'ai vu ainſi
» arriver depuis trente ans, & tou-
» jours à mon avantage. Puiſſe-t-il
» être encore de même, & que mes
» fautes & mes ingratitudes ne l'en
» empêchent point, je l'en ſupplie de
» tout mon cœur.

Ainſi fut établie la Souveraineté de la République de Hollande : elle reconnut toute l'obligation qu'elle avoit au Roi, & après lui & ſous ſes ordres à la prudence du Préſident Jeannin, par une lettre qu'elle écrivit au Roi dans ces termes :

## LETTRE
### DES ÉTATS-GÈNÈRAUX AU ROI.

*Du 22 Juin 1609.*

SIRE,

» Le ſieur Préſident Jeannin, Am-
» baſſadeur de Votre Majeſté, pre-
» nant congé de Nous pour s'en re-
» tourner en France, nous avons ju-

» gé être de notre devoir de remer-
» cier très humblement Votre Majeſ- 1608.
» té, que ſon bon plaiſir a été d'en-
» voyer par de-ça un tel perſonna-
» ge qui nous a laiſſé beaucoup de
» témoignages de ſa très grande ex-
» périence, jugement, prudence &
» bonne conduite és grandes affai-
» res, & qui par magnanimité &
» ſinguliere dextérité a ſurmonté
» toutes ſortes de difficultés qui ſe
» ſont offertes : tellement que tous
» les gens de bien ont grand conten-
» tement de lui & de ſes actions,
» louent & remercient de bon cœur
» Votre Majeſté, particulierement
» de ce bienfait, comme nous fai-
» ſons auſſi de ſes Lettres du dix-ſept
» Mai, & de la ligue & garantie
» de la Treve conclue entre Votre
» Majeſté, le Roi de la grande-Bre-
» tagne, & Nous conjointement. Le-
» dit ſieur Préſident retourne ſi bien
» informé & inſtruit de la préſente
» conſtitution de notre Etat, que
» celle-ci ne portera que ſon rap-
» port, fors que nous aſſurons Votre
» Majeſté qu'après Dieu nous tenons
» la conſervation de cet Etat des

1608. » mains d'icelle, & que nous & no-
» tre Postérité demeurerons à jamais
» obligés de la reconnoître avec tou-
» tes sortes de gratitudes & bien
» humbles services, & n'ayant rien
» plus en recommandation que de
» suivre ses très sages conseils & avis,
» & de les tenir pour regle en la con-
» duite & direction de nos affaires.
» Nous avons ferme confiance que
» Votre Majesté nous continuera ses
» paternelles affections, secours &
» assistance, comme nous l'en prions
» bien humblement, & le Créateur,
» Sire, de vouloir conserver la Roya-
» le Personne de Votre Majesté en
» très parfaite santé & très longue
» vie. De la Haye ce vingt deuxie-
» me Juin 1609. De Votre Majes-
» té les bien humbles Serviteurs les
» Etats-Généraux des Pays Bas-Unis.
» *Et plus bas :* par Ordonnance d'i-
» ceux.

AERCENS.

Quoique les deux médiations dont nous venons de parler, & que je n'ai pas voulu interrompre, eussent occupé sérieusement le Roi

pendant les années 1607 & 1608, il ne perdoit pas pour cela de vue ſes autres affaires, il s'y appliquoit avec une attention que rien ne pouvoit détourner. Il falloit une nourriture continuelle à la vivacité de ſon génie, qui demandoit toujours de nouvelles occupations. Il eſt étonnant combien il embraſſoit d'affaires à la fois : il les décidoit ſans aucune confuſion avec une incomparable netteté, enſorte qu'il ſembloit n'avoir d'autre affaire que celle qui l'occupoit dans l'inſtant. Guerre, Politique, Finances, Juſtice, Police, Fortifications, Artillerie, Batiments, Manufactures, Commerce, & même tracaſſeries & embarras de Cour, il décidoit de tout avec la plus grande juſteſſe. 1608.

Il arriva pendant l'année 1607 une affaire qui penſa cauſer du remuement parmi les Huguenots, & qu'un Prince moins modéré n'auroit peut-être pas ſi ſagement terminée que fit notre Prince.

Les Jéſuites voulant envoyer un de leurs Peres à la Rochelle pour y faire les fonctions de Prédicateur,

1608. le Pere Cotton ſoutenu par la Varenne & quelques autres, jetterent les yeux ſur le Pere Seguiran. Mais craignant que le Roi n'en refusât la permiſſion, ils s'adreſſerent aux deux Secrétaires d'Etat, Beaulieu & Freſne; & ceux-ci, ſans en parler au Roi, leur délivrerent des Lettres qui ordonnoient aux Rochelois de recevoir le Pere Seguiran. Ce dernier s'étant préſenté aux portes de la Ville, on lui demanda qui il étoit? » Je ſuis, répondit-il, Seguiran, de » la Compagnie de Jeſus (1): Je viens » prêcher en cette Ville en vertu » des Lettres du Roi. Retirez-vous, » lui dit aſſez peu reſpectueuſement » celui qui commandoit à cette por» te, nous ſavons que JESUS n'a » point eu de Compagnons, & que » vous n'avez point de Lettres du » Roi ». Sans vouloir l'entendre davantage, on l'obligea de ſe retirer; ce qu'il fit en menaçant d'en porter ſes plaintes à ſon retour. Tous les Catholiques de la Cour le ſeconde-

(1) Gaſpard Seguiran; il fut dans la ſuite Confeſſeur de Louis XIII.

rent ſi bien, en exagérant au Roi ce manque de reſpect pour ſes ordres, que ce Prince, qui ſavoit bien ne les avoir pas donnés, uſant de diſſimulation, fit le fâché. Il écrivit ſur-le-champ au Duc de Sully un billet très preſſant, & qui marquoit beaucoup de colere, par lequel il lui mandoit de ſe rendre à Fontainebleau. Sully trouva toute la Cour en rumeur. Auſſi-tôt que le Roi l'apperçut il lui dit, en préſence de tout le monde. » Eh bien! vos gens de la » Rochelle ont bien fait des leurs: » voilà le reſpect qu'ils me rendent, » & leur reconnoiſſance de l'amitié » que je leur porte, & des gratifi- » cations qu'ils reçoivent de moi »: & lui conta le fait d'une maniere qui parut ne reſpirer que le châtiment. Mais enſuite ayant tiré à part le Duc de Sully, il lui dit: » J'ai fait » ainſi le fâché pour fermer la bou- » che à ceux qui ne cherchent qu'à » blâmer mes actions; mais je vous » dis, à vous, que les Rochelois n'ont » pas tout le tort du monde: car je » n'ai commandé ni été informé de » telles Lettres. Je les euſſe bien em- 1608.

» pêchées, ſi j'en avois été averti;
1608. » cependant il faut y pourvoir par » une autre voie qu'en déſavouant » les Secrétaires d'Etat, parceque » cela tireroit à conſéquence pour » toutes les autres Dépêches : aviſez » quel moyen il y aura ». Le biais qui fut pris par le Duc de Sully, après en avoir écrit à ceux de la Rochelle, fut que le Pere Seguiran reçut de nouvelles Lettres de la main du Roi, en vertu deſquelles il prêcha, mais il fut révoqué au bout de quelques jours. Les Jéſuites eux-mêmes ne furent pas mécontents de ce tempérament. Ce trait fait connoître parfaitement combien ce Prince étoit maître de lui-même, & avec quelle attention il cherchoit à remédier aux inconvénients qui ſe préſentoient, ſans mecontenter perſonne.

La gloire dont Henri s'étoit couvert par ſes médiations entre le Pape & les Venitiens, entre l'Eſpagne & les Provinces-Unies, jointe à la conſidération qu'il avoit acquiſe auprès des Puiſſances étrangeres, & la proſpérité qu'il faiſoit regner dans

ſon Royaume, l'auroit fait regarder comme le plus heureux Prince de l'Europe, ſi ſon bonheur n'eût pas été troublé par les chagrins domeſtiques. Il eſt vrai qu'il y donnoit lieu lui-même par les nouvelles galanteries auxquelles il ne ſe livroit que trop ſouvent. Il avoit paru, depuis le pardon qu'il avoit accordé à la Marquiſe de Verneuil & à ſes parents, qu'il avoit rompu ſes liaiſons avec elle, du moins les plus intimes. Il s'étoit attaché à Jaqueline de Beuil, qu'il avoit fait Comteſſe de Moret, & ſucceſſivement à la Demoiſelle des Eſſarts, qui avoient fait quelque diverſion dans ſon cœur; mais il trouvoit tant de charmes dans la Marquiſe de Verneuil, qu'il ne pouvoit s'empêcher de la voir. Cette fille qui connoiſſoit la foibleſſe du Roi pour elle, ne s'en ſervoit que pour lui ſuſciter tous les jours de nouvelles peines. 1608.

D'un autre côté Henri ſouffroit avec la derniere impatience l'aſcendant que la Reine avoit laiſſé prendre ſur ſon eſprit à Concini & à la Galigaï ſa femme. Il ſe plaignoit

amerement dans les converſations
1608. particulieres qu'il avoit avec Sully, ſon confident » que cette Princeſſe » ſe laiſſoit abſolument gouverner » par ces deux Italiens ; que c'étoient » eux qui lui avoient inſpiré cette » violente jalouſie, dont elle lui » donnoit des marques en toute oc- » caſion, & de cette mauvaiſe hu- » meur dont elle étoit perpétuelle- » ment hériſſée contre lui, contre » ſes Maîtreſſes & contre ſes enfants » naturels, même ceux qu'il avoit » eus avant ſon mariage ; que Con- » cini & ſa femme étoient parvenus » à un tel excès d'audace & de té- » mérité, *qu'ils avoient été juſqu'à* » *uſer de menaces contre ſa Perſonne,* » *s'il faiſoit quelques violences à leurs* » *partiſans.* Je trouve dans cet hom- » me & dans cette femme, diſoit » ce Prince à Sully par une eſpece » de prophétie qui fut accomplie par » la ſuite, des deſſeins au-deſſus de » leur condition, & contraires à leur » devoir ; & le cœur me dit qu'ils » cauſeront un jour bien du mal (1) ».

(1) Mémoires de Sully ſur l'année 1608.

De plus Henri voyoit avec déplaiſir que la Reine avoit des ſentiments contraires aux ſiens ſur ce qui concernoit les deſſeins qu'il avoit formés pour les alliances de ſa Famille. Elle n'avoit pu s'empêcher de lui faire connoître l'inclination qu'elle avoit pour la Maiſon d'Eſpagne, que Henri avoit tous les ſujets du monde de ne pas aimer. Elle auroit deſiré faire une double alliance en faiſant épouſer au Dauphin une fille de Philippe III, & donner ſa fille aînée au Prince des Aſturies (1), 1608.

(1) Ces deux mariages que Marie de Médicis fit pendant ſa Régence après la mort de Henri IV, prouvent que dès lors elle avoit pris des liaiſons avec l'Eſpagne. Ce qui doit nous faire admirer la profondeur des deſſeins de la Providence, ſont ces deux mariages. Henri, le plus prudent & le plus ſage Prince de ſon tems, paroiſſoit y avoir la plus grande répugnance. Marie de Médicis les fit contre les ſentiments des plus habiles Politiques du Royaume, & de ceux qui avoient été les plus attachés aux maximes de Henri. C'eſt cependant la ſuite de ces deux mariages qui a fait monter un Prince de la Maiſon auguſte de Bourbon ſur le Trône d'Eſpagne, où nous voyons aujourd'hui un des Deſcendants de Henri gouverner avec tant de prudence cette grande Monarchie.

ce qui étoit l'effet des conſeils de
1608. Concini, de ſa Femme, du Nonce Valdini parent de la Reine, & des Italiens qu'elle admettoit dans ſa confidence, enſorte qu'elle ſe trouvoit preſque toujours dans des ſentiments oppoſés à ceux du Roi.

Cependant ce Prince faiſant un effort ſur ſon eſprit & ſur ſon cœur, aidé des conſeils de ſes plus ſages confidents, rétablit pour quelque tems le calme dans ſa Cour. Il modéra, par ſa fermeté, l'orgueil & la pétulance de la Marquiſe de Verneuil, en la menaçant de la chaſſer ſi elle ne tenoit une conduite plus prudente & plus ſage. Il ſe débarraſſa auſſi, moyennant de l'argent, de la Comteſſe de Moret & de la Demoiſelle des Eſſarts; & la Reine avançant heureuſement dans ſa groſſeſſe, il lui marqua tant d'amitiés il lui fit tant de careſſes avant & après ſes couches, car elle mit un troiſieme Prince au monde le 25 Avril de cette année, il témoigna tant de joie de cet heureux événement, qu'il ne penſa plus qu'à jouir d'une tranquillité qu'il avoit ſu ſe

procurer par ſa prudence, quoiqu'avec aſſez de peine. 1608.

Il arriva encore à la Cour quelques événements peu conſidérables, qui ne laiſſerent pas de lui cauſer des chagrins; mais ils étoient de la nature de ceux qu'il pouvoit étouffer par ſon autorité. Le Comte de Sommerive, ſecond fils du Duc de Mayenne, ayant fait une aſſez forte étourderie, le Roi lui pardonna à la ſollicitation du Duc d'Eguillon, ſon frere aîné, & par conſidération pour le Duc de Mayenne. Mais d'Eguillon ne ſe ſouvint pas longtems des leçons que le Roi lui avoit faites pour ſon frere. Perſonne n'ignoroit l'affection que le Roi portoit au jeune Balagny, fils de Jean de Montluc, autrefois Seigneur de Cambray, & dont il s'étoit rendu digne par ſon mérite. Quelque tems après l'affaire de Sommerive, d'Eguillon fit une querelle à Balagny ſur un ſujet de galanterie, & il eut la lâcheté de le faire aſſaſſiner par pluſieurs hommes armés, dans le tems qu'il étoit preſque ſeul. Le Roi

1608. en fut indigné, & il en écrivit en ces termes au Duc de Sully :

» Mon ami, vous aurez déja ſu » la mauvaiſe action commiſe con- » tre Balagny. Je n'ai voulu vous en » rien mander que je n'euſſe vu les » informations ; car, dans ces cho- » ſes-là, les Parties ne doivent point » être crues. Elle eſt pire qu'on ne » ſauroit dire. L'honneur y eſt tout- » à-fait bleſſé par la lâcheté de qua- » torze à tuer un homme ſurpris. » J'aimerois mieux, ſi c'étoit un de » mes enfants, qu'il fût mort que » d'avoir commis un tel acte. Le » Porteur vous en dira les particu- » larités . . . L'on a voulu donner ici » des batailles ; mais j'y ai pourveu. » Je vous aime bien, & ſur cette vé- » rité, je finis, &c ». D'Eguillon fut obligé de ſortir du Royaume.

Au mois de Juillet de cette année Dom Pedro de Tolede, Ambaſſadeur du Roi d'Eſpagne, arriva à Fontainebleau. Il étoit Grand d'Eſpagne, Connétable de Caſtille, & l'un des plus confidents ſerviteurs du Roi Philippe III, & outre cela

parent de Marie de Médicis ; ce qui avoit déterminé le Conſeil d'Eſpagne à l'envoyer en France, ne doutant pas qu'il n'y fût très agréable. Il avoit beaucoup d'eſprit. Ses diſcours étoient graves & ſentencieux, & toujours montés ſur la gravité Eſpagnole, ſur tout quand il s'agiſſoit de la gloire de ſon Roi & de ſa Nation. Ses réponſes étoient quelquefois vives & piquantes ; mais le Roi, qui avoit la répartie très prompte, ne demeuroit pas court avec lui ; d'ailleurs il étoit reſpectueux, affable & poli. Il fut très gracieuſement reçu par le Roi ; & la Reine l'ayant fait viſiter comme ſon parent, il répondit, après avoir entendu le compliment de celui qu'elle lui avoit envoyé : *Les Rois & les Reines n'ont point de Parents, ils n'ont que des Sujets* (1). Un jour voyant l'épée du Roi que portoit un de ſes Officiers, il s'avança, mit un genou en terre, & la baiſa, *rendant*, diſoit-il, *cet honneur à la plus glorieuſe épée de la Chrétienté*. Une au- 1608.

(1) Journal de Henri IV, année 1608.

1608. trefois le Roi, ſachant que Dom Pedre ſoupoit chez Zamet, il fut les ſurprendre comme ils alloient ſe mettre à table; Dom Pedre, ſurpris, mit un genou en terre, & voulut préſenter la ſerviette au Roi. *Non*, lui dit ce Prince, *ce n'eſt pas à vous, à faire ici les honneurs, mais bien à les recevoir; car vous êtes de la maiſon* (1). Deux ans auparavant, paſſant par la France pour ſe rendre en Flandres, il avoit eu l'honneur de ſaluer le Roi; & ſur ce que le Roi, dans l'audience qu'il lui donna, l'avoit laiſſé à genoux plus long-tems que Dom Pedre ne s'y étoit attendu, il avoit dit, *que ce Prince l'avoit reçu en Roi, & careſſé comme ſon parent* (1).

Le Roi lui ayant fait voir toutes les beautés de Fontainebleau, lui demanda ce qu'il lui ſembloit de cette Maiſon; Dom Pedre répondit *qu'il n'y trouvoit perſonne plus mal logé que Dieu*. Le Roi, piqué de ce reproche, lui répliqua: » Nous au» tres François, nous logeons Dieu

(1) Journal de Henri IV, année 1608.
(2) Mathieu, Liv. IV.

» dans nos cœurs, non pas entre » quatre murailles comme vous au- 1608.
» tres Eſpagnols, & encore doutai- » je ſi, étant logé dans vos cœurs, » il ne ſeroit pas logé dans des pier- » res » : & enſuite il lui dit en ſouriant : » Ne voyez-vous pas que » l'ouvrage n'eſt pas encore achevé; » mon intention n'eſt pas de le laiſ- » ſer en l'état qu'il eſt. Il y a peu » de Gentilshommes qui n'aient des » Chapelles dans leurs maiſons : je » ne veux pas que la mienne en ſoit » dégarnie (1) ». Une autre fois Dom Pedre étant venu au Louvre, le Roi lui fit voir ſa gallerie, & lui en demanda ſon avis. *L'Eſcurial eſt bien autre choſe*, répondit l'Ambaſſadeur. *Je le crois*, lui repartit le Roi; puis le faiſant approcher de la fenêtre, & lui montrant la Ville de Paris : *L'Eſcurial a-t-il d'auſſi beaux Fauxbourgs* (2)?

Quelques jours après ſon arrivée, ayant été voir le Roi, ce Prince lui dit : » Je crains, Monſieur, que

(1) Le Grain, Liv. 1. pag. 447.
(2) Serres, pag. 831.

1608. » vous ne ſoyez pas ſi bien reçu que » vous le méritez. Sire, répondit-il, » j'ai été ſi bien reçu que je ſuis fâché » des brouilleries que je vois, leſ- » quelles pourroient être cauſe de » me voir revenir avec une armée » qui fera que je ne ſerai pas ſi bien » reçu. Ventre-Saint-Gris, lui re- » partit le Roi, venez-y quand il » plaira à votre Maître; lui-même, » & toutes ſes forces ſe trouveront » bien empêchées dès la frontiere, » laquelle ne lui donnerai-je peut- » être pas le plaiſir de voir (1) ».

Dans une autre audience Dom Pedre dit au Roi que Sa Majeſté Catholique ſouhaiteroit de s'allier plus étroitement avec lui, en faiſant un double mariage de leurs Enfants, pourvu qu'il voulût quitter la protection des Pays-Bas. » Mes En- » fants ſont d'aſſez bonne Maiſon, » lui répondit le Roi, pour trouver » parti. Je ne veux point des ami- » tiés contraintes & conditionnées: » je ne veux point abandonner mes » amis; ceux qui n'en voudront pas

(1) Journal de Henri IV, année 1608.

» être ſe pourroient repentir d'être » mes ennemis ». Sur ce propos Dom Pedre voulut exalter la puiſſance de l'Eſpagne ; le Roi ſans s'émouvoir lui dit. *Que c'étoit la Statue de Nabuchodonoſor, compoſée de différens métaux, dont les pieds étoient d'argille.* Dom Pedre piqué en vint aux reproches & aux menaces : mais Henri lui dit : *Si le Roi d'Eſpagne continue ſes attentats, il me verra bientôt à Madrid porter le feu juſques dans l'Eſcurial.* L'Eſpagnol répondit arrogamment : *Le Roi François y fut bien. C'eſt pour cela*, repartit le Roi, *que j'y veux aller venger ſon injure, celles de la France & les miennes.* Après quelques paroles un peu hautes, le Roi, baiſſant le ton de ſa voix, lui dit : *Monſieur l'Ambaſſadeur vous êtes Eſpagnol, & moi je ſuis Gaſcon, ne nous échauffons pas davantage.* & ils reprirent enſuite les termes de douceur & de civilité (1). 1608.

Le Roi avoit appris qu'un jour au dîner du Roi d'Eſpagne, où l'on parloit de l'humeur martiale de

(1) Perefixe, année 1608.

1608. Henri & des grandes actions qu'il avoit faites, un Seigneur de la Cour avoit dit que ce Prince étoit bien changé, qu'il n'étoit plus auſſi vigoureux qu'autrefois, & qu'il étoit fort incommodé de la goutte; ſurquoi quelques Courtiſans, pour complaire à Philippe III, avoient tenu quelques propos au déſavantage du Roi. Dom Pedre avoit été préſent à cette converſation. Henri voulut lui prouver le contraire: pour cet effet il lui fit dire qu'il ſeroit bien-aiſe de l'entretenir, & lui indiqua le jour pour le lendemain ſur les ſix heures du matin, dans la gallerie du Louvre. L'Eſpagnol s'y étant rendu, le Roi qui s'étoit muni d'un bon déjeûner le vint trouver, & le prenant par la main en lui parlant de diverſes affaires, il le fit promener à grands pas pendant cinq grandes heures; il le fatigua tant, qu'il ſupplia Sa Majeſté de lui permettre de ſe retirer pour aller ſe mettre au lit, étant ſi las qu'il ne pouvoit plus ſe ſoutenir. *Monſieur l'Ambaſſadeur*, lui dit le Roi, *je ſuis bien-aiſe que vous rapportiez en Eſpagne l'état*

*l'état de ma ſanté, & que je ne ſuis pas tellement incommodé de la goutte, que ſi les Eſpagnols veulent avoir la guerre, je ne ſois plutôt à cheval qu'ils n'auront mis le pied à l'étrier (2).* 1608.

Au mois d'Octobre de cette année la riviere de Loire s'étant débordée par une fonte ſubite des neiges des montagnes du Vellay & de l'Auvergne, cauſa une perte ineſtimable d'hommes, de femmes, enfants, beſtiaux, châteaux, moulins, maiſons, & de toutes ſortes de biens : la déſolation fut extrême. Les Habitants des Villes, Bourgs & Villages qui avoient ſouffert des ravages que l'inondation avoit cauſés, remirent au Duc de Sully, qui étoit dans ces quartiers là lors de ce malheur & qui penſa lui-même y périr, des mémoires par leſquels ils ſupplioient Sa Majeſté de leur accorder non-ſeulement une décharge de la taille, mais un prompt ſecours du moins pour les néceſſités les plus urgentes. Sully, comme témoin oculaire,

(1) Mercure François, pag. 254.

envoya ces mémoires au Roi, qui
1608. lui fit réponſe en ces termes :

» Dieu m'a donné mes Sujets pour » les conſerver comme mes enfants, » je veux que mon Conſeil les traite » avec charité. Les aumônes ſont » très agréables à Dieu, particulie- » rement en cet accident. Si j'en » agiſſois autrement ma conſcience » en ſeroit chargée. Je veux qu'on » les ſoulage de tout ce que l'on » jugera que je le pourrai faire.

Il paroît que le Roi tenoit lui-même la feuille des bénéfices, & qu'il les donnoit principalement au mérite : il en conféra deux durant cette année, à la recommandation du Duc de Sully, aux ſieurs d'Abeins & Fenouillet, dont le mérite étoit très connu. Sully avoit écrit au Roi que l'Evêché de Montpellier, rempli de Proteſtants, demandoit un homme éloquent tel que l'Abbé Fenouillet ; & celui de Poitiers un homme d'un phlegme auſſi grand que celui de l'Abbé d'Abeins, pour tempérer la fougue des eſprits vifs & chauds de cette Province. Le Roi lut la Lettre de Sully aux Cour-

tiſans, & leur demanda ſi les Catholiques, quand ils s'en ſeroient tous mêlés, auroient pu mieux choiſir. Le Duc de Sully, quoique d'une Religion différente, avoit les intentions les plus droites pour le bien de l'Etat; & lorſqu'il étoit queſtion de remplir les emplois, il ne donnoit pas plus de préférence aux Réformés qu'aux Catholiques, rendant juſtice au mérite dans quelque Religion qu'il ſe trouvât. Dans le fonds il croyoit peut-être qu'on pouvoit faire également ſon ſalut dans l'une & l'autre; c'étoit apparemment ſur ce principe qu'il avoit été l'un des premiers à ſolliciter Henri de ſe faire Catholique: & s'il ne changea pas lui-même, ce fut un effet de l'opinion où il étoit de regarder les deux Religions comme également bonnes. Cependant il ſe préſenta quelque tems après une importante occaſion dans laquelle il fit connoître avec beaucoup de fermeté & de déſintéreſſement, qu'il n'étoit pas auſſi indifférent qu'on le penſoit ſur la Religion. 1608.

Le Roi avoit eu l'année précé-

1608. dente avec le Duc de Sully une très longue & très ſerieuſe converſation au ſujet du mariage du Marquis de Roſny ſon fils (1) : elle avoit roulé ſur pluſieurs avis donnés au Roi à ce ſujet. On avoit inſinué à ce Prince que tant de perſonnes travailloient à former cet établiſſement par l'ordre du pere, qu'il ſe voyoit en état de choiſir entre Meſdemoiſelles de Bourbon, de Mayenne, de Montmorency, de Bouillon & de Créqui ; ou bien entre les filles des plus riches Particuliers du Royaume, s'il vouloit préférer les grands biens à la Nobleſſe.

Henri avoit terminé cette converſation par demander à Sully quelles étoient ſes vues pour ſon fils, & ce qu'il y avoit de vrai dans tout ce qu'il entendoit dire. Il avoua à ce

(1) Maximilien de Bethune, Marquis de Roſny, fils aîné de M. le Duc de Sully, & d'Anne de Courtenay, ſa premiere femme. Il fut Surintendant des Fortifications, Gouverneur de Mantes & de Gergeau, & Grand-Maître de l'Artillerie en ſurvivance de ſon pere, avant lequel il mourut en l'année 1634.

Prince qu'on lui avoit fait ſur chacun de ces partis des offres capables d'éblouir un ambitieux ; mais qu'il n'y avoit répondu qu'en diſant que c'étoit de la main ſeule de Sa Majeſté qu'il devoit recevoir une femme pour ſon fils. Le Roi témoigna au Duc de Sully qu'il étoit ſatisfait de cette réponſe, & lui dit que des cinq filles dont on avoit parlé pour le Marquis de Roſny, il ne voyoit que Mademoiſelle de Créqui ſur laquelle il pût faire tomber ſon choix ; qu'il ne vouloit pas que la propoſition s'en fît par d'autres que par lui-même, ce qu'il exécuta peu de tems après. Leſdiguieres, & Crequi ſon gendre, charmés d'une ſi belle alliance, en preſſerent vivement la concluſion, dont les conventions furent arrêtées & ſignées peu de tems après : cependant le Mariage ne fut fait qu'au mois d'Octobre de l'année ſuivante, parceque la Demoiſelle n'avoit encore que dix ans (1). 1608.

(1) Elle s'appelloit Françoiſe, fille de Charles de Blanchefort de Crequi, Prince de Poix,

1608. Mais pendant l'intervalle qui ſe paſſa entre les accords & la conſommation de ce mariage, les ennemis du Duc de Sully inſinuerent au Roi, ſous une apparence de zele pour l'un & pour l'autre, que Sa Majeſté n'avoit point encore aſſez fait pour ſon Miniſtre ; qu'Elle ne devoit point balancer à lui offrir & à lui faire accepter tout ce qu'Elle étoit en état de lui donner, ſans exiger autre choſe de lui que de quitter la Religion Proteſtante ; &, comme ils étoient perſuadés qu'il refuſeroit de devoir ſon élévation à ſon changement de Religion, ils s'attendoient à ce refus pour faire entendre au Roi qu'il avoit tout à craindre d'un homme capable de faire ainſi triompher ſa Religion de l'intérêt, à qui rien ne cede ordinairement.

On ne ſait ſi le Roi embraſſa ces idées dans les vues de ceux qui les lui propoſoient. Le Duc de Sully

---

& enſuite Duc de Leſdiguieres, parcequ'il avoit épouſé Madeleine de Bonne de Leſdiguieres, fille du Maréchal de ce nom.

penſe le contraire, & ne regarde que comme un effet des bontés de ce Prince, la propoſition qu'il lui fit. 1603.

L'ayant fait venir un matin au Louvre, & s'étant enfermé ſeul avec lui, Henri lui dit : » Eh bien ! » mon ami, vous avez eu beaucoup » de hâte de conclure le mariage » de votre fils. J'ai réſolu de me » ſervir de votre perſonne plus que » jamais, & de vous élever vous & » les vôtres à toutes ſortes de biens, » d'honneurs & de grandeurs : mais » il faut que vous m'y aidiez auſſi ; » car ſi vous n'y contribuez pas de » votre côté, il me ſera difficile d'y » parvenir ſans préjudicier au bien » de mes affaires, & m'expoſer à re- » cevoir beaucoup de blâme ; choſe, » je m'aſſure que vous ne voudriez » pas. Ce que je deſire donc faire » eſt de vous allier avec moi, en » donnant ma fille Vendôme (1) à » votre fils, avec deux cents mille

(1) Catherine Henriette de Vendôme, fille légitimée de Henri IV & de Gabrielle d'Eſtrées. Elle épouſa par la ſuite Charles de Lorraine, Duc d'Elbeuf, & mourut en 1663.

1608. » écus comptant, dix mille écus de
» penſion, & le Gouvernement de
» Berry, auquel je joindrai celui
» de Bourbonnois après la mort de
» Madame d'Angoulême, avec le
» domaine qu'elle y poſſede, en
» rembourſant ce qu'il lui a coûté.
» Je veux auſſi donner à votre fils
» la Charge de Grand-Maître en
» ſurvivance, & le Gouvernement
» de Poitou à votre Gendre, en
» vous donnant celui de Norman-
» die; car je vois bien que le pau-
» vre Monſieur de Montpenſier (1)
» ne vivra pas long-tems, non plus
» que M. le Connétable, dont je
» vous deſtine auſſi la Charge, &
» dès à préſent je vous en donne-
» rai la réſerve. Mais pour favori-
» ſer tout cela, il faut que vous &
» votre fils ſoyez Catholiques. Je
» vous prie de ne me pas refuſer
» cela, puisque c'eſt le bien de mon
» ſervice, & l'entier & aſſuré établiſ-
» ſement de votre Maiſon.

(1) Henri de Bourbon, Duc de Montpenſier; il mourut effectivement quelque tems après.

» Sire, répondit le Duc de Sully, » Votre Majeſté me fait plus d'hon- » neur que je n'ai mérité ni deſiré. » Elle eſt ſeule Maîtreſſe de l'éta- » bliſſement de mon fils ; je n'ai rien » à décider pour lui. L'âge mûr où » il eſt l'a mis en état de faire toutes » les réflexions néceſſaires pour ſe » choiſir une Religion. A mon égard, » je ſerois ſincérement au déſeſpoir » d'augmenter en honneurs, en biens » & en dignités aux dépens de ma » conſcience. Je ſens bien que la » ſeule conviction intérieure m'y » porteroit, & non pas l'ambition, » l'avarice, ni la vanité. Si j'en » uſois autrement, je donnerois lieu » à Votre Majeſté elle-même de » tenir pour ſuſpect un cœur que » je n'aurois pu garder fidele à Dieu. » Pourquoi, reprit Henri avec cor- » dialité, ne me fierois-je pas à vous, » puiſque vous ne feriez rien que je » n'aie fait, & que vous ne m'ayez » donné conſeil de faire lorſque je » vous le propoſai ? Je vous prie » encore de me donner ce conten- » tement : penſez-y-bien, je vous » donne un mois pour y réfléchir, 1608.

1608. » ne craignez point que je ne tienne » pas tout ce que je vous promets. » Je ne doute nullement, Sire, lui » répliqua le Duc de Sully, que » votre parole ne ſoit inviolable. Je » ne deſire rien tant que de vous » plaire; je n'y manquerai jamais » tant qu'il ſera en ma puiſſance de » le faire. Je vous promets de pen- » ſer très ſérieuſement à tout ce » qu'il vous a plu de me propoſer. » J'eſpere toujours ſatisfaire Votre » Majeſté, quoique je ne le faſſe » peut être pas de la maniere qu'elle » le penſe ».

Lorſque la propoſition que le Roi avoit faite au Duc de Sully fut devenue publique, les Miniſtres Huguenots le fatiguerent de leurs remontrances, pour l'empêcher de l'accepter. La Comteſſe de Sault, Leſdiguieres & Crequi mirent de leur part tout en œuvre pour le détourner d'un deſſein qu'il n'avoit pas. Henri lui-même redoubla au contraire ſes inſtances auprès du Pere & du Fils, pour les engager à lui donner la ſatisfaction qu'il demandoit; mais elles furent inutiles, &

ils demeurerent inébranlables dans leur Religion. 1608.

Le Maréchal de Turenne, ſous le regne de Louis XIV, refuſa pareillement la Charge de Connétable que ce Prince lui offroit, à condition d'embraſſer la Religion Catholique; & s'il lui donna cette ſatisfaction par la ſuite, il le fit dans un tems auquel on ne pouvoit plus lui reprocher que l'ambition eût aucune part à cette démarche.

Dans le commencement de l'année 1609 le Roi ſe trouvant tranquille & preſque débaraſſé de toutes les tracaſſeries de Cour, employoit en divertiſſements le tems qui lui reſtoit après avoir réglé les affaires ordinaires. Un de ſes plus grands plaiſirs étoit de ſe rendre à l'Arſenal; pour s'entretenir avec le Duc de Sully. Il y venoit ſouvent manger; il y amenoit des compagnies, mais peu nombreuſes, compoſées de ceux de ſa Cour, dont la ſociété lui plaiſoit davantage, de perſonnes ſavantes & ſpirituelles avec leſquelles il s'entretenoit ſur diverſes matieres de Morale & d'Hiſtoire, 1609.

& formoit des converſations ſérieuſes, inſtructives & agréables, ſe livrant au plaiſir & à la joie ſans aucun excès. 1609.

Quoiqu'on ait reproché au Duc de Sully beaucoup d'éloignement pour les amuſements, & qu'il parût peu propre à donner des fêtes, cependant il y réuſſiſſoit parfaitement dans le goût de ſon Maître lorſqu'il le deſiroit. Il les ordonnoit ſans confuſion & ſans ſuperfluité avec une grandeur, une nobleſſe & une aménité qui plaiſoient beaucoup au Roi. Le détail en ſeroit trop long; je dirai ſeulement qu'un jour que ce Prince avoit dîné à l'Arſenal, après que les nappes furent levées, Sully fit apporter des cartes & des dés (car ce Prince aimoit le jeu, & peut-être un peu trop): il mit ſur la table une bourſe de quatre mille piſtoles pour le Roi, & une autre de pareille ſomme pour en prêter à ceux de la compagnie de ce Prince, qui ne s'étant point attendus à jouer n'avoient pas d'argent ſur eux. Cette galanterie fit plaiſir à Henri; il lui dit: » Grand Maître, venez m'em-

» braſſer, car je vous aime comme
» je dois. Je me trouve ſi bien ici, 1609.
» ajoûta-t-il enſuite, que j'y veux
» encore ſouper & coucher; j'ai
» des raiſons pour ne point aller au-
» jourd'hui coucher au Louvre, ce
» que je vous dirai en ſortant du
jeu, &c.

C'étoit à l'Arſenal où il traitoit avec ſon Miniſtre les affaires les plus ſérieuſes & les plus importantes; & il eſt étonnant, à juger par les Mémoires de Sully, l'immenſité du travail que faiſoit ce Prince qui vouloit être inſtruit de tout. Sully n'étoit pas le ſeul auquel il donnoit de l'occupation, il en donnoit encore à Sillery & à Villeroy tout autant qu'ils en pouvoient faire; & ce qui marque la grandeur de ſon génie, étoit l'utilité qu'il ſavoit tirer de ſes Miniſtres. Un jour il s'en expliqua en préſence de ſes Courtiſans dans ces termes (1): » Je ſuis
» las de m'être tant promené ce ma-
» tin, car j'ai été plus de deux heu-

(1) Mémoires de Sully, Livre 26.

1609. » res avec trois hommes ſur de grandes matieres, & je les ai trouvés » auſſi contraires dans leurs opinions » qu'ils le ſont dans leur tempérament & dans leurs inclinations. » Un autre que moi auroit peine à » s'en ſervir; mais je connois leurs » fantaiſies, tellement que je tire » même du profit de leurs conteſtations & de leurs contrariétés; » elles ſervent à rendre les affaires » ſi claires & ſi bien approfondies, » qu'il m'eſt facile de choiſir la meilleure réſolution. Il rapportoit aſſez ſouvent un bon mot de la » Riviere ſon Médecin. Le Royaume de France, diſoit-il, eſt ſemblable à une boutique de Droguiſte, où l'on trouve également » les remedes les plus ſalutaires & » les poiſons les plus ſubtils; c'eſt » au Roi à tirer parti des uns & » des autres, comme fait un habile » Artiſte en les mixtionnant à propos (1) ». Voici le portrait qu'il fit de ces trois Miniſtres en préſen-

(1) Sully, Liv. 26.

ce de pluſieurs de ſes Courtiſans :

» Quelques-uns, dit-il, ſe plai- 1609.
» gnent de Roſny, & quelquefois M. de Sully.
» moi-même, qu'il eſt d'une humeur
» rude, impatiente & contredi-
» ſante. On l'accuſe d'avoir l'eſprit
» entreprenant, de préſumer tout
» de ſes opinions & de ſes actions, &
» de rabaiſſer celles d'autrui. Quoi-
» que je lui connoiſſe bien une par-
» tie de ces défauts, que je ſois con-
» traint de lui tenir quelquefois la
» main haute, quand je ſuis de
» mauvaiſe humeur, qu'il ſe fâche
» ou ſe laiſſe emporter à ſes idées,
» je ne laiſſe pas pour cela de l'ai-
» mer, de lui en paſſer beaucoup,
» de l'eſtimer, & de m'en bien &
» très utilement ſervir, parceque
» je reconnois que véritablement il
» aime ma Perſonne; qu'il a intérêt
» que je vive, & qu'il deſire avec
» paſſion l'honneur & la grandeur
» de moi & de mon Royaume. Je
» ſais auſſi qu'il n'a rien de malin
» dans le cœur; qu'il a l'eſprit in-
» duſtrieux & fort fertile en expé-
» dients; qu'il eſt grand ménager
» de mon bien, homme fort labo-

1609. » rieux & diligent ; qui eſſaie de ne » rien ignorer & de ſe rendre ca- » pable de toutes ſortes d'affaires » de paix & de guerre ; qui écrit & » prrle aſſez bien, d'un ſtyle qui » me plaît, parcequ'il ſent ſon Sol- » dat & ſon homme d'Etat. Enfin » il faut que je vous avoue que, » malgré ſes biſarreries & ſes promp- » titudes, je ne trouve perſonne » qui me conſole ſi puiſſamment que » lui dans tous mes différents cha- » grins.

Le Chancelier Sillery. » Sillery, eſt d'un naturel pa- » tient & complaiſant, merveil- » leuſement ſouple, adroit & in- » duſtrieux dans toute la conduite » de ſa vie. Il a l'eſprit très bon ; » il eſt aſſez verſé dans toutes ſortes » de ſciences & d'affaires de ſa pro- » feſſion ; il n'eſt pas même igno- » rant des autres ; il parle aſſez bien, » déduit & préſente fort clairement » une affaire, n'eſt point homme » pour faire de malices noires : mais » il ne laiſſe pourtant pas d'aimer » grandement les biens & les hon- » neurs, & de s'accommoder tou- » jours à tout pour en avoir. Il n'eſt

» pas d'humeur à haſarder jamais
» légérement ſa perſonne ni ſa for- 1609.
» tune pour celles d'autrui. Ses ver-
» tus & ſes défauts étant ainſi com-
» penſés, il m'eſt facile d'employer
» utilement les premieres & de me
» garantir du dommage des au-
» tres.

» Villeroy a une grande routine Villeroy.
» dans les affaires & une connoiſ-
» ſance entiere de celles qui ſe ſont
» faites de ſon tems, auxquelles il
» a été employé dès ſa premiere
» jeuneſſe plus qu'aucun des deux
» autres. Il tient un grand ordre dans
» l'adminiſtration de ſa Charge, &
» dans la diſtribution des expédi-
» tions qui paſſent par ſes mains. Il
» a le cœur généreux, n'eſt nulle-
» ment adonné à l'avarice, & fait
» paroître ſon habileté dans ſon ſi-
» lence & ſa grande retenue à par-
» ler en public. Cependant il ne peut
» ſouffrir qu'on contrediſe ſes opi-
» nions, croyant qu'elles doivent
» tenir lieu de raiſon; il les réduit
» à temporiſer, à patienter & à
» s'attendre aux fautes d'autrui: de

» quoi je me ſuis pourtant ſouvent
1609. » très bien trouvé ».

Tels ſont les traits avec leſquels Henri peignoit ſes Miniſtres ; ils ſont d'autant plus vrais que nous les pouvons reconnoître par les affaires qu'ils ont traitées. D'ailleurs ils nous ont été conſervés par un homme incapable de mentir, & qui connoiſſoit parfaitement les originaux (1).

Le Roi fit cette année les mariages de deux Princes, dont le premier, qui fut celui du Duc de Vendôme, lui donna beaucoup de ſatisfaction, malgré les efforts que firent pluſieurs perſonnes mal-intentionnées pour l'empêcher, & l'autre, qui fut celui du Prince de Condé, lui cauſa par la ſuite les plus grands chagrins.

Le mariage de Céſar de Bourbon, Duc de Vendôme, fils naturel de Henri IV & de Gabrielle d'Eſtrées, avoit été arrêté dès l'an-

(1) Ces trois portraits ſont tirés des Mémoires de Sully. Liv. 26.

née 1598 avec Françoiſe de Lorraine, fille unique & ſeule héritiere de Philippe Emmanuel de Lorraine, Duc de Mercœur, & avoit été le ſceau de la reconciliation de ce Seigneur avec le Roi. Ce mariage n'avoit pu s'accomplir, à cauſe de leur trop grande jeuneſſe; mais ils avoient été fiancés, ainſi que nous l'avons dit. Comme ils étoient en âge au tems dont nous parlons, le Roi deſiroit ardemment de voir faire la célébration de ce mariage. 1609.

La grand mere de la jeune Princeſſe, & ſa mere ſurtout, qui avoit toujours été contraire à cette alliance, ſe trouvant la maîtreſſe de diſpoſer du ſort de ſa fille, dont le pere étoit décédé (1), avoient su lui inſpirer une telle averſion pour M. de Vendôme, qu'elle s'étoit retirée au Couvent des Capucines, proteſtant qu'elle y demeureroit plutôt toute ſa vie que de donner

(1) Le Duc de Mercœur étoit mort à Nuremberg au mois de Février 1602, en revenant de la guerre de Hongrie contre les Turcs.

1609. ſon conſentement à ce mariage. Les difficultés qu'on oppoſoit à la concluſion de cette affaire firent croire au Roi que les Princes de la Maiſon de Lorraine contribuoient à entretenir les refus des deux Meres & de la fille. Sur les plaintes qu'il leur en fit faire, ils lui députerent le Marquis d'Oraiſon pour l'aſſurer qu'ils n'apporteroient aucune réſiſtance à ſes intentions. Le parti de l'autorité & d'un commandement abſolu étoit le moyen le plus prompt & le plus sûr dont ce Prince auroit pu ſe ſervir ; mais Henri, qui n'employa jamais de ſa vie la violence dans aucune occaſion, même dans celles où ſes intérêts étoient léſés, lorſqu'il pouvoit employer la douceur, aima mieux faire uſage de ce ſecond moyen ; la juſtice, dont il ne s'écarta jamais, & la prudence voulant qu'on recherche non-ſeulement l'union réciproque & volontaire des contractants, mais encore celle des familles ; parcequ'il reſte toujours bien des reſſources à une fille pour reclamer ſa liberté, lorsqu'on l'a enlevée à ſes parents &

mariée malgré elle. La Mere faiſoit paroître encore plus d'oppoſition que ſa fille. Le Roi lui ayant fait dire qu'il ſeroit en droit, ſi elle refuſoit ſon conſentement, d'exiger d'elle le dédit de deux cents mille écus, ſtipulé par le Contrat de mariage, elle s'en étoit excuſée ſur la volonté de ſa fille ; elle avoit offert de payer le dédit, & de donner même tout ſon bien (1). Après bien des conteſtations, des démarches & des mouvements inutiles auprès des deux Ducheſſes, du Duc de Guiſe, de ſa ſœur, & de la Princeſſe de Conty, le Roi, ne ſachant plus quel parti prendre, le Duc de Sully lui conſeilla d'employer le Pere Cotton, Jéſuite, pour conduire cette négociation. Comme il étoit éloquent, qu'il avoit beaucoup d'eſprit & de douceur dans le caractere, avec beaucoup de patience, car il en faut dans ces ſortes d'affaires, il s'y prit avec tant de dextérité, il calma ſi bien l'aigreur & l'animo- 1609.

(1) Mémoires pour ſervir à l'Hiſtoire de France.

1609. sité de la Mere, de la Grand mere & des autres Dames de leur parti, qu'il les engagea de donner au Roi la satisfaction qu'il desiroit. Elles accorderent donc leur consentement (1). Le mariage fut contracté & les noces célébrées le 9 Juillet de cette année, avec la plus grande magnificence, accompagnées de toutes sortes de divertissements. On y fit entr'autres un très beau Carousel, dans lequel le Roi se fit distinguer par son adresse & sa bonne grace dans les courses de bagues, où il emporta toujours le prix (2).

Le mariage du Prince de Condé ne fut pas si difficile à conclure; mais il fut accompagné de circonstances qui causerent bien du trouble à la Cour & de grands chagrins au Roi.

Lorsque Henriette Charlotte de Montmorency, fille du Connétable, parut à la Cour, ce fut avec une si grande beauté, tant de graces & tant de charmes, qu'elle fit l'admi-

(1) Mémoires de Sully, Liv. 25.
(2) Mémoires pour Servir à l'Histoire de France.

ration de tout le monde. Henri en fut si frappé qu'il ne fut pas assez maître de lui même pour arrêter la vivacité des sentiments qu'elle fit naître dans son cœur. La passion qu'il conçut pour elle devint si forte, qu'il ne lui fut pas possible de la cacher : ses paroles, ses démarches, ses assiduités, tout décéloit aux yeux avides des Courtisans un feu qui le consumoit malgré lui. 1609.

La Reine fut bien-tôt instruite de ce nouvel amour. Sa jalousie, excitée par la malice de ses confidents, fut portée aux derniers excès. Ils expliquoient, avec la derniere malignité, les moindres actions du Roi, dont ils faisoient des rapports infideles. La Cour étoit pleine de discorde & de divisions. Ce qui causoit encore plus d'inquiétudes à ce Prince, c'est que les Espagnols étoient mêlés dans toutes ces intrigues. Ils avoient su gagner la Reine par Concini & sa femme, qu'ils avoient séduits, & qui avoient inspiré à cette Princesse des sentiments opposés aux desseins du Roi. Ce n'est pas qu'elle eût avec eux des liaisons contraires

aux intérêts de la France; mais, comme je l'ai déjà dit, elle auroit desiré que le Roi fît un double mariage de ses enfants avec ceux du Roi d'Espagne. C'étoit ce que les Espagnols souhaitoient, pour arrêter les projets que Henri faisoit d'abbaisser la grandeur de la Maison d'Autriche en Allemagne, & ils croyoient en venir à bout en mettant la confusion dans la Cour de France. 1609.

Quelles que fussent les vues du Roi au sujet de l'amour qu'il faisoit paroître pour la jeune Montmorency, il prit la résolution de la marier au Prince de Condé. Elle avoit été destinée par son pere au Marquis de Bassompiere, Gentilhomme Lorrain, un des plus aimables & des plus spirituels Seigneurs de la Cour, & qui étoit déja en grande faveur auprès du Roi. Il nous dit dans ses Mémoires (1), » que ce Prince, l'ayant » pris un jour en particulier, lui dit: » Bassompierre, je te veux parler » en ami. Je suis devenu non seule» ment amoureux, mais furieux de

(1) Tom. I. pag. 229.

» Mademoiselle

» Mademoiſelle de Montmorency. Si
» tu l'épouſes, & qu'elle t'aime, je 1609.
» te haïrai; ſi elle m'aimoit, tu me
» haïrois : il vaut mieux que cela ne
» ſoit point cauſe de rompre notre
» bonne intelligence. Je ſuis réſolu
» de la marier à mon neveu le Prin-
» ce de Condé, & de la tenir au-
» près de ma famille; elle ſera la
» conſolation & l'entretien de la
» vieilleſſe où je vais deſormais en-
» trer, & je ne veux autre grace
» d'elle que ſon affection, ſans rien
» prétendre davantage ».

Je ne sais ſi Baſſompierre qui préſumoit aſſez de lui-même, comme fait ordinairement un homme à bonnes fortunes, peut-être fâché d'avoir manqué un ſi beau mariage, n'a pas cherché à embellir le roman en prêtant de pareils ſentiments à Henri dans des mémoires écrits long-tems après la mort de ce Prince. On doit beaucoup ſe défier de ceux qui nous rapportent de pareils anecdotes, & il n'eſt pas croyable que Henri ſe ſoit expliqué ſi ouvertement avec un jeunne Gentilhomme qui ne faiſoit que paroître à la Cour; d'autant plus

1609. que connoiſſant toute l'étendue de ſa foibleſſe, il avoit honte de la faire paroître devant ſes plus intimes Confidents; car ce fut avec beaucoup de ménagement qu'il en fit part à Sully (1), en lui diſant » qu'il avoit » renoncé à rien obtenir de cette » Dame: que s'il ne pouvoit vaincre » ſon amour, il ſauroit du moins pré» venir un éclat dangereux, & reſ» pecter le lien ſacré qu'il ne vouloit » former que pour impoſer ſilence à » ſes deſirs ». D'ailleurs Henri n'avoit pas beſoin du conſentement de Baſſompierre pour faire ce mariage, il ſuffiſoit de celui du Connétable, qui ſe trouvant honoré d'être allié à la Famille Royale, le donna ſans balancer.

Je ne veux cependant pas dire que ce Prince n'avoit pas conçu pour Mademoiſelle de Montmorency un violent amour, il en avoit donné & il en donna par la ſuite encore de nouvelles preuves; mais il faut croire qu'il auroit fait par la ſuite de ſérieuſes réflexions ſur un amour ſi dé-

(1) Mémoires de Sully, Liv. 26.

raiſonnable de ſa part, ſur les conſéquences qui en pourroient réſulter, & qu'il s'en ſeroit à la fin détaché par le ridicule dont il ſe ſeroit couvert en prétendant à l'âge de 57 ans ſe faire aimer d'une jeune perſonne qui n'en avoit pas vingt, & qui d'ailleurs avoit beaucoup de vertus. 1609.

Le mariage fut effectivement célébré à Chantilly ſans aucune pompe, mais il fut accompagné de circonſtances dont les Emiſſaires de la Reine eurent grand ſoin de l'inſtruire. Deux mille écus donnés pour les habits de noces de Mademoiſelle de Montmorency, des pierreries de la valeur de dix huit mille livres achétées pour elle par Madame d'Angoulême, pluſieurs autres bienfaits & gratifications en argent faites au Prince de Condé en faveur de ce mariage (1), & les viſites du Roi peut-être un peu trop fréquentes, parurent des preuves qui établiſſoient ſuffiſamment l'intelligence de ces prétendus amants. La Reine & le Prince de Condé échauffés par les

(1) Mémoires de Sully, Liv. 26.

rapports & les discours malins qu'on
1609. ne cessoit de leur faire, eurent bientôt mis toute la Cour en combustion.

Cependant les choses n'auroient peut-être pas été jusqu'aux extrêmités où elles furent portées, si le Prince de Condé, trop jeune encore, eût eu plus d'expérience, s'il eût mieux connu les intrigues de la Cour, si les ennemis de l'État ne s'en fussent mêlés, & si l'on ne se fût acharné à lui inspirer une violente jalousie, qui n'avoit d'autre fondement que les suites imaginaires d'un amour contre lequel la sagesse & la vertu de la Princesse devoient le rassurer. Les Espagnols, de concert avec Concini & sa femme, furent ceux qui travaillerent le plus efficacement à indisposer le Prince de Condé contre le Roi. » Monsieur le Prince, écri-» voit Henri à Sully, est ici qui fait » le diable, vous seriez en colere & » auriez honte des choses qu'il dit » de moi; enfin la patience m'échap-» pera, & je me résous de bien par-» ler à lui ».

Cependant la Princesse recevoit

avec tant d'indifférence les visites du Roi, que la malignité des Courtisans ne put jamais trouver à mordre sur sa conduite qui fut toujours irréprochable, ce qui auroit dû guérir le Prince de Condé de sa jalousie. Mais le contraire arriva; elle fut augmentée par les représentations de son beau-pere & de sa famille sur le mauvais effet que produisoient dans le public les soupçons injurieux qu'il faisoit paroître sur la conduite de sa femme, & il se brouilla avec eux. 1609.

Comme il avoit pris la résolution de sortir de France avec elle, ou plutôt comme les ennemis de la France lui avoient fait prendre ce parti, il l'envoya dans sa terre de Muret, sous prétexte de l'éloigner de la Cour. Le Roi, fort offensé de la conduite du Prince, le pria de la faire revenir; & sur quelque difficulté qu'il en fit, il se fâcha contre lui. Mais comme le Prince n'avoit pas encore pris toutes les mesures nécessaires pour s'évader avec elle, il parut vouloir donner quelque satisfaction au Roi. Il se plaignit qu'on

faiſoit courir le bruit qu'il vouloit
1609. quitter la Cour avec éclat : il aſſura même la Reine qu'il n'en avoit jamais eu la penſée, ajoûtant ces propres paroles, *qu'il étoit aſſez content du Roi* (1) ; & faiſant ſemblant d'aller lui-même chercher la Princeſſe, il fit ſous main préparer des relais ſur la Route des Pays-Bas : il partit de la Cour le 29 Août pour ſe rendre à Muret, d'où il ſe retira à Landrecy, accompagné de Rochefort & Touray, deux de ſes Gentilshommes, de Mademoiſelle du Certeau, d'une femme de chambre & d'un valet de chambre qui avoit en croupe Madame la Princeſſe. Si-tôt qu'il fut arrivé, il dépêcha un Gentilhomme à l'Archiduc Albert, pour lui dire en général le ſujet de ſa retraite, & le prier de lui permettre de l'aller trouver. Cette demande embaraſſa fort l'Archiduc : il n'étoit pas inſtruit que les Agents ſecrets d'Eſpagne à la Cour de France avoient ménagé l'évaſion du Prince, & lui avoient même, avant de partir, donné une

(1) Sully, Liv. 26.

bourſe de mille doublons pour ſon voyage, avec promeſſe de lui fournir tout ce qui lui ſeroit néceſſaire. L'Archiduc, appréhendant de ſe brouiller avec le Roi, s'excuſa d'accorder au Prince l'entrevue qu'il lui demandoit. Il lui fit dire qu'il ne pourroit pas lui permettre de ſéjourner dans ſes Etats, mais qu'il auroit la liberté d'y paſſer s'il vouloit ſe retirer ailleurs. Sur ce refus le Prince paſſa par le Duché de Juliers pour ſe rendre à Cologne, où le Magiſtrat lui permit de demeurer; mais il avoit laiſſé la Princeſſe ſa femme à Bruxelles avec la permiſſion de l'Archiduc. 1609.

Le Roi n'apprit cette nouvelle que deux jours après, à dix heures du ſoir. Il envoya ſur-le-champ chercher Sully, qui trouva le Roi conſterné de cet événement. » Eh bien! » lui dit-il en le voyant, notre hom» me s'en eſt allé, & a tout emme» né : qu'en dites-vous? Je dis, » Sire, répondit Sully, que cela ne » me ſurprend pas; & que depuis » qu'il me parla à l'Arſenal, je m'at» tendois à cette eſcapade, que

1609. » vous euſſiez bien empêchée ſi vous » euſſiez voulu me croire. Je me » doutois que vous m'alliez dire cela, » reprit ce Prince ; mais il ne faut » point parler des choſes paſſées : » penſons ſeulement à l'avenir, & » voyons ce qu'il y a préſentement » à faire ; dites-m'en le premier votre avis (car le Roi avoit aſſemblé ſon Conſeil). Sully vouloit remettre au lendemain à dire ſon ſentiment, afin d'y penſer ſérieuſement, & ſe défendoit de le dire ſur-le-champ. » Point du tout, lui dit Hen» ri, je veux que vous parliez tout » préſentement ; que dois-je faire ? » *Rien du tout*, répondit Sully. Com» ment, s'écria le Roi ! ce n'eſt pas» là un avis. Pardonnez-moi, Sire, » c'en eſt un, & un des meilleurs » que vous puiſſiez prendre (1) : il me » ſemble que la raiſon veut qu'on » attende quelqu'éclairciſſement a» vant de rien entreprendre, afin » qu'il vous ſerve à prendre une bon» ne réſolution ; en attendant, je » trouve qu'il ſeroit à propos de ne

(1) Sully, Liv. 26.

» parler de cette affaire que le moins
» qu'il ſera poſſible, de faire paroî- 1609.
» tre qu'elle n'eſt d'aucune conſé-
» quence, & qu'elle ne vous inquié-
» te en aucune maniere ». Cet avis de tranquillité n'accommodoit pas la vivacité du Roi » Voilà un beau » conſeil que vous me donnez, ré- » pondit-il: auſſi n'en ferai-je rien. » Je veux faire partir inceſſamment » quelqu'un pour aller faire ſavoir » mes intentions à l'Archiduc ». Il y envoya effectivement deux jours après le Marquis de Praſlin (1), qui, s'étant rendu à Bruxelles, & s'étant joint à M. de Berny, Ambaſſadeur de France, ils repréſenterent à l'Archiduc, qu'il feroit un ſenſible plai-

(1) Charles de Choiſeul, Marquis de Praſlin, Comte de Chavignon, &c. Il s'étoit fort diſtingué aux ſieges de la Ferre, de Montegur & de Caſtillon contre les Huguenots, à celui de Paris contre la Ligue. Henri IV le commit pour commander comme Lieutenant-Général en Champagne, lui donna le Gouvernement de Troyes avec la Charge de Capitaine de la premiere Compagnie de ſes Gardes-du Corps. Il fut reçu Chevalier de l'Ordre du S. Eſprit le 7 Janvier 1595.

1609. sir au Roi de faire arrêter le Prince de Condé, & de le renvoyer en France; que des esprits brouillons avoient fait faire à ce jeune Prince une telle équipée, par l'espérance d'exciter des troubles dans le Royaume; que ses prétendus soupçons n'étoient qu'un prétexte faussement imaginé, & que le plus grand service qu'il pût rendre au Prince, étoit, en s'assurant de sa personne, de prévenir les suites auxquelles il s'exposoit par légéreté & par imprudence.

L'Archiduc répondit qu'il croyoit avoir fait à l'égard du Roi tout ce qu'il pouvoit exiger de lui, en n'accordant pas au Prince de Condé la permission de séjourner dans ses Etats; qu'au reste pour marquer combien il avoit à cœur la satisfaction de Sa Majesté & le repos de son Royaume, il feroit tout son possible par ses conseils pour ramener le Prince & le faire rentrer dans son devoir.

Cependant les Ministres d'Espagne à Bruxelles avoient fort désaprouvé la conduite de l'Archiduc.

Le Marquis Spinola, qui étoit l'homme de confiance du Roi d'Eſpagne dans les Pays-Bas, dit librement à l'Archiduc que ſa condeſcendance marquoit un peu trop de crainte d'offenſer le Roi de France; que la Cour d'Eſpagne auroit pu tirer de grands avantages d'avoir entre ſes mains le premier Prince du Sang; que Henri ſe mettoit en poſſeſſion d'être l'arbitre de tous les différends des Princes de l'Europe; qu'il avoit fait conclure la treve entre l'Eſpagne & les Provinces-Unies plutôt en Maître qu'en Médiateur, & qu'il prétendoit encore l'être dans l'affaire de Clèves & de Juliers. L'Ambaſſadeur d'Eſpagne appuya les plaintes du Marquis. Comme l'Archiduc étoit toujours dans une grande dépendance de la Cour d'Eſpagne, & qu'il avoit beaucoup de déférence pour ſes conſeils, il conſentit que le Prince de Condé revînt aux Pays-Bas; ce qu'il fit en ſe rendant à Bruxelles à la fin de Décembre. Mais ce qui prouva que les Eſpagnols avoient plus de part qu'on ne penſoit dans la retraite du Prince de Condé, c'eſt 1609.

que l'Archiduc reçut de la Cour d'Eſ-
1606. pagne des ordres de recevoir ce Prince & de le traîter d'une maniere digne de ſa naiſſance & de la protection que Sa Majeſté Catholique lui accordoit.

Le Roi fit faire pluſieurs tenta-
1610. tives auprès du Prince de Condé pour l'engager à revenir ; mais n'ayant pu réuſſir, il crut que le Marquis de Cœuvres qui étoit aimé & fort conſideré de ce Prince, ſeroit plus capable de le ramener. Il l'envoya à Bruxelles avec le titre d'Ambaſſadeur Extraordinaire. Cœuvres parla ſi fortement à l'Archiduc ſur les ſuites du refus qu'il feroit à Sa Majeſté de lui remettre entre les mains le Prince & la Princeſſe de Condé, qu'il en parut ébranlé, car il appréhendoit beaucoup de retomber dans les embarras de la guerre. Mais le Marquis Spinola l'eut bientôt raffermi dans la réſolution qu'il avoit priſe de n'avoir pas cette condeſcendance pour le Roi. Les attentions & les déférences particulieres de Spinola pour la Princeſſe de Condé, firent ſoupçonner celui-ci

d'avoir pour elle des ſentiments plus vifs que ceux que le reſpect inſpire, & que c'étoit ce qui le rendoit plus attentif à empêcher l'Archiduc de conſentir au retour de la Princeſſe en France. 1610.

Le Marquis de Cœuvres voyant qu'il ne pouvoit obtenir de l'Archiduc de lui remettre le Prince & la Princeſſe de Condé, ni engager le Prince d'obéir aux volontés du Roi, avoit pris la réſolution d'enlever la Princeſſe. Comme elle s'ennuyoit beaucoup à la Cour de l'Archiduc, dont la triſteſſe lui faiſoit regretter les agréments de celle de France, elle y avoit conſenti ſur les invitations du Connétable ſon pere. Ce Seigneur, qui avoit beaucoup de tendreſſe pour ſa fille, étoit piqué du peu d'égards que M. le Prince avoit eus pour lui, & des reproches qu'il lui avoit faits avant ſon départ. Il appréhendoit que ce Prince, qui témoignoit pour ſa femme autant d'indifférence que de jalouſie, ne la menât dans quelque Pays éloigné, où elle ſeroit privée de toute conſolation. M. le Connétable avoit défen-

1610. du à sa fille de quitter Bruxelles, & pour empêcher qu'elle ne fût conduite ailleurs, il lui avoit ordonné d'employer tout le pouvoir de l'Archiducheſſe, ſuppoſé que le Prince fût obligé de s'éloigner. Il lui avoit commandé de revenir en France pour être remiſe entre les mains de Madame la Ducheſſe d'Angoulême qui l'avoit élevée; & ce fut ſur les inſtances de M. le Connétable, que le Roi envoya des ordres réitérés au Marquis de Cœuvres d'imaginer quelque moyen d'enlever la Princeſſe.

Le Marquis en concerta un par l'entremiſe d'un Gentilhomme François, autrefois Gendarme de M. le Connétable, qui étoit alors attaché au Marquis Spinola, & qui étoit fort avant dans la confidence de ſes ſentiments pour la Princeſſe : mais on l'avoit mis dans ſes intérêts en lui faiſant eſpérer des graces du Roi par l'entremiſe du Connétable; c'étoit par ſon moyen qu'elle avoit des correſpondances ſécretes avec le Marquis de Cœuvres, & qu'elle étoit inſtruite du projet qu'on avoit

formé pour l'enlever. Ce projet fut encore concerté avec Madame de Berny, femme de l'Ambaſſadeur, lequel ne fut point admis au ſecret, & avec M. de Châteauneuf, depuis Garde-des-Sceaux, qui étoit à Bruxelles pour quelques affaires particulieres. Les meſures étoient ſi bien priſes, & le Marquis de Cœuvres comptoit ſi fort ſur la réuſſite, qu'il envoya un exprès au Connétable pour lui en faire part, & l'avertir que la choſe devoit s'exécuter la nuit du Samedi au Dimanche ſuivant. Le Connétable en rendit compte au Roi; & comme le Courier étoit arrivé le Mercredi, ce Prince croyant qu'il n'y avoit pas aſſez de tems pour en donner avis à Bruxelles, ne pût s'empêcher de faire éclatter ſa joie; il eut même l'indiſcrétion d'en faire confidence à la Reine, qui étoit la derniere perſonne qui en dût être avertie. Cette Princeſſe parut recevoir agréablement cette nouvelle; mais ſi-tôt qu'elle eut quitté le Roi, elle envoya chercher le Nonce Ubaldini, qui, étant allié de la Maiſon de Mé- 1610.

dicis, lui étoit tout dévoué. Elle
1610. l'engagea de dépêcher ſur-le-champ un Courier au Marquis Spinola, pour l'avertir de ce qui ſe paſſoit, & que la choſe devoit s'exécuter la nuit du Samedi au Dimanche. Le Courier fit aſſez de diligence pour arriver le Samedi à onze heures du matin. Spinola en fit part auſſi-tôt à l'Archiduc & à l'Archiducheſſe, qui, ſans différer, envoyerent une Compagnie de Chevaux-Légers de leur Garde pour ſe ſaiſir des avenues de l'Hôtel d'Orange, où la Princeſſe étoit logée. Une heure après arriverent des carroſſes avec un des principaux Officiers de l'Archiduc, qui pria la Princeſſe de venir prendre un appartement qu'on lui avoit fait préparer au Palais. Malgré les prétextes qu'elle voulut alléguer pour s'en excuſer, elle fut obligée d'accepter cette feinte honnêteté.

Le Marquis de Cœuvres, conſterné de ce coup imprévu, ne ſavoit à qui attribuer la découverte de cette entrepriſe, qu'on avoit méditée avec le plus grand ſecret. Mais quelques jours après il sut le dénouement de

cette aventure par le Gentilhomme François, qui, comme nous l'avons dit, étoit dans la confidence du Marquis Spinola. 1610.

Cependant le Marquis de Cœuvres, avant d'en être instruit, s'étoit rendu au Palais avec M. de Berny, Ambassadeur Ordinaire, pour demander audience. Il se plaignit hautement de l'insulte qu'on venoit de faire à Madame la Princesse, & qui retomboit sur le Roi, par les soupçons injurieux qu'on forgeroit sur sa conduite; & il parla avec autant d'assurance que s'il eût été persuadé de la fausseté des motifs qui avoient fait agir l'Archiduc. M. de Berny, qui ne savoit rien du projet, parla encore plus fortement que le Marquis, pour faire connoître que rien n'étoit plus chimérique que la crainte qu'on pouvoit avoir de l'évasion de la Princesse.

L'Archiduc, sans faire paroître qu'il fût instruit du complot, répondit qu'il étoit fort surpris qu'on interprétât si mal ce que Madame l'Archiducheſſe n'avoit fait que par considération & par amitié pour

1610. Madame la Princeſſe ; qu'il étoit bien perſuadé que, lorſque ſes intentions ſeroient connues du Roi, il ne ſeroit point offenſé de la conduite qu'on avoit tenue, & qu'au contraire il l'approuveroit lorſqu'il ſeroit inſtruit des motifs qui en étoient la cauſe.

Quoique le Prince de Condé fût fort content de la découverte de cette entrepriſe, cependant il n'étoit pas hors d'inquiétude ; il craignit de n'être pas aſſez en ſûreté à Bruxelles, où l'on pourroit peut-être trouver l'occaſion de l'enlever lui-même : c'eſt pourquoi il prit le parti de s'en éloigner ; &, lorſqu'on y penſoit le moins, il partit ſecretement à la fin de Février de cette année, & ſe rendit par l'Allemagne à Milan, auprès du Comte de Fuentes, Gouverneur de ce Duché, celui de tous les Eſpagnols qui haïſſoit le plus la France (1).

(1) J'ai tiré ce récit du Pere Daniel, de l'Hiſtoire de Henri IV, où il dit qu'il a été informé de très bonne part de la vérité & du détail de ce fait. Tome X, in-4°. page 437.

Cependant le Roi armoit puiſſamment ; &, quoiqu'il ne fût pas fâché qu'on ſe perſuadât que le ſujet de cet armement étoit l'opiniâtreté des Eſpagnols à retenir chez eux le Prince & la Princeſſe de Condé, ce n'en étoit cependant pas le véritable motif, quoique ce ſoit les ſentimens du Cardinal Bentivoglio, & de pluſieurs autres Hiſtoriens, plus portés à débiter des fables & des ſatyres qu'à dire la vérité ; & de l'Abbé Siri entr'autres, dans ſes *Memorie Recondite* : car, ſous prétexte que ce ſont des Mémoires ſecrets, il a la hardieſſe de débiter pluſieurs particularités ſur cet événement, qui ne méritent aucune croyance, & qu'il n'a avancées que ſur des bruits populaires. Il dit effrontément (1), que la Princeſſe avoit donné ſon conſentement à l'intrigue de ſon enlévement, parcequ'elle n'aimoit point ſon mari, à cauſe d'une infirmité naturelle, ou procurée, qui ſuffit pour rendre un mariage nul ; qu'elle brûloit d'envie de revenir en Fran- 1610.

(1) Tom II, page 82 & ſuivantes.

ce, & qu'elle continua de recevoir
1610. à Bruxelles des Lettres galantes de Henri IV.

Il eſt étonnant qu'on ait laiſſé mentir avec tant d'impunité cet Auteur, dont les fauſſetés ſans nombre méritoient bien d'être rélevées, & entr'autres celle qu'il dit (1) » que » le motif qui porta ce Prince à dé» clarer la guerre aux Eſpagnols, » fut de les obliger à lui renvoyer la » Princeſſe de Condé ».

Il y avoit déja près d'un an, & bien avant la retraite du Prince de Condé, que le Roi toujours attentif à l'augmentation de ſa gloire & à ſe rendre médiateur entre toutes les Puiſſances de l'Europe, ſe mettoit en état de donner la loi à celles qui voudroient en troubler la tranquillité.

Le différend ſurvenu entre pluſieurs Princes d'Allemagne, au ſujet de la ſucceſſion aux Duchés de Cleves & de Juliers avoit donné lieu à Henri de faire des préparatifs de guerre pour ſe porter où ſa préſen-

(1) Loco cit.

ce & ſes armes ſeroient néceſſaires. En voici le ſujet. 1610.

Guillaume, Duc de Cleves & de Juliers, qui avoit épouſé Marie Reine de Hongrie, ſœur de l'Empereur Charles V, avoit eu de ce mariage cinq enfants.

Savoir : Jean Guillaume qui avoit ſuccédé à ſes Etats, & quatre filles.

L'aînée des filles, Marie Eléonore, avoit épouſé Albert Fréderic, Marquis de Brandebourg : elle avoit eu pluſieurs filles, dont l'aînée avoit épouſé Jean Sigiſmond, Electeur de Brandebourg.

Anne, la ſeconde, avoit été mariée à Philippe Ludovic, Comte Palatin de Neubourg.

La troiſieme nommée Madeleine étoit femme de Jean, Comte Palatin, Duc des Deux-Ponts.

Et Sybille, la quatrieme, avoit épouſé le Marquis de Burgau.

Jean Guillaume étant mort ſans enfants le 25 Mars 1609, laiſſoit aux enfants de ſes quatre ſœurs une ſucceſſion fort litigieuſe. Henri en ayant été informé, dit publiquement : » le Duc de Cleves eſt mort,

1610. » il a laiſſé tout le monde ſon héri-
» tier ; l'Empereur & tous les Prin-
» ces d'Allemagne prétendent à ſa
» ſucceſſion ».

Effectivement quelques Conſtitutions Impériales contraires les unes aux autres, rendoient l'affaire fort embrouillée. Les uns vouloient que les Fiefs de cette ſucceſſion fuſſent maſculins, & les autres ſuppoſoient les filles capables d'y ſuccéder. Entre tous les prétendants, le droit de Jean Sigiſmond, Electeur de Brandebourg, & celui de Philippe Louis, Palatin de Neubourg, paroiſſoient les plus plauſibles. Ces deux Princes ſe mirent chacun en poſſeſſion d'une partie des Etats qu'ils prétendoient leur appartenir en entier. Mais dans le tems qu'ils ſe diſpoſoient à la guerre, le Landegrave de Heſſe leur ami commun, les fit conſentir à un traité proviſionel, par lequel ils promirent de terminer leurs différends à l'amiable par arbitres, & de joindre leurs forces contre tous ceux qui entreprendroient d'uſurper les Pays de Cleves & de Juliers; en attendant ils devoient les gouverner

en commun & en jouir par indivis. Les Etats du Pays assemblés à Dusseldorp, reçurent la transaction à la priere du Roi de France, qui se déclaroit déja pour les deux Princes. 1610.

Mais l'Empereur qui prétendoit être le Juge naturel & souverain d'un différend élevé sur des Fiefs de l'Empire, donna à son cousin Léopold d'Autriche, Evêque de Strasbourg & de Passau, l'administration des Etats contestés, en conséquence de laquelle il s'empara de la Ville de Juliers. Comme ce sequestre paroissoit tendre à une usurpation qui devoit rendre la Maison d'Autriche trop puissante en Allemagne, il occasionna plusieurs négociations qui donnerent beaucoup d'occupations aux Agents de Henri dans les Cours du Nord : cependant on n'avoit encore rien décidé au commencement de cette année, ce qui avoit engagé ce Prince à se mettre en état de faire terminer ces contestations de gré ou de force ; c'est pourquoi il avoit fait dès l'année précédente de grands préparatifs

1610. pour ſe mettre en campagne auſſi-tôt que la ſaiſon le permettroit.

Quarante mille hommes qu'il avoit ſur pied, ſans y comprendre ſix mille Suiſſes qu'il faiſoit lever, ſon Régiment des Gardes, quatre mille Gentilshommes commandés pour monter à cheval au premier ordre, un équipage d'artillerie proportionné, quarante millions dans ſes coffres pour les frais de la guerre ſans les revenus de l'année courante, & la réſolution qu'il avoit priſe & déclarée de marcher à la tête de ſes troupes, tout cela marquoit quelque deſſein extraordinaire qu'on n'a jamais bien pénétré.

Quel qu'il fût, il eſt certain qu'un pareil armement, commencé avant l'évaſion du Prince de Condé, avoit d'autres vues que celles de le retirer des mains des Eſpagnols. Si le Roi avoit ſeulement envoyé un corps de dix-huit ou vingt mille hommes ſur les Frontieres des Pays-Bas, l'Archiduc lui auroit donné ſatisfaction plutôt que de s'expoſer à une guerre qu'il n'étoit pas en état de ſoutenir. Mais Henri avoit un plan de

de pacification générale pour toute l'Europe, qu'il ne pouvoit exécuter qu'avec de si grandes forces. Comme il étoit alors le Prince le plus puissant, il auroit sans doute fait réussir une partie de ses projets (1); mais une mort prématurée les fit évanouir dans l'instant qu'il étoit sur le point d'en commencer les opérations. Cependant il faisoit ses préparatifs avec une ardeur incroyable, secondé par la diligence & l'activité de son Ministre Sully, qui, dépositaire de tous ses secrets, avoit autant d'envie que son Maître de voir commencer la guerre. 1610.

En attendant que le Printems eût ramené la saison favorable pour se mettre en campagne, Henri donnoit ordre au Gouvernement intérieur de son Royaume. La direction, pendant son absence, en fut destinée, avec le titre de Régente, à la Reine, quidevoit être assistée d'un Conseil, sans l'avis duquel elle ne pourroit

(1) J'en donnerai le détail à la fin de cette Histoire, pour faire connoître la grandeur du génie de ce Prince.

1610. rien conclure. Le Roi le compoſa des Cardinaux de Joyeuſe & de du Perron, des Ducs de Mayenne, de Montmorency & de Montbaſon, des Maréchaux de Briſſac & de Fervaques, & des ſieurs de Châteauneuf, Garde-des-Sceaux de la Régence, de Harlay, de Nicolaï, de Liancourt, de Pontcarré, de Geſvres, de Villemontée & de Maupeou. Ce Conſeil, outre qu'il étoit obligé de ſe conformer aux inſtructions qu'il recevroit du Roi, ne pouvoit rien ſtatuer ſur les affaires de grande conſéquence, qu'après en avoir informé & conſulté Sa Majeſté.

Le Roi étoit dans une impatience extrême de ſe mettre à la tête de ſes armées; il avoit déja commencé à faire défiler des troupes ſur les frontieres : & comme il comptoit partir inceſſamment pour entrer en action, il en avoit donné le ſignal à ſes Alliés & aux Etrangers par la Lettre ſuivante, qu'il avoit écrite à l'Archiduc. » Mon Frere, ne pou» vant refuſer à mes meilleurs » Alliés & Confédérés le ſecours

» dont ils m'ont requis contre ceux
» qui les veulent troubler en la ſuc- 1610.
» ceſſion des Duchés & Comtés de
» Cleves, Juliers, la Marck,
» Bergh, Ravenſperg & Raveſtein,
» je m'avance vers eux avec mon
» armée; & parceque mon chemin
» s'adreſſe à paſſer par vos Pays,
» j'ai deſiré de vous en avertir, &
» de ſavoir ſi j'y dois entrer comme
» Ami ou comme Ennemi. Sur quoi
» en attendant votre réponſe, je
» prie Dieu, &c ».

L'armée qu'il menoit avec lui étoit moins conſidérable par le nombre des ſoldats que par la qualité de ceux qui la compoſoient. C'étoit d'anciens Officiers qui avoient vieilli dans les guerres civiles, où ils s'étoient long-temps exercés au métier des armes. C'étoit une jeune Nobleſſe, qui, conduite par l'inclination naturelle des François pour la guerre, bruloit d'ardeur d'aller faire briller ſon courage aux yeux de ſon Prince. C'étoit les Catholiques & les Huguenots, qui, paroiſſant avoir oublié leur antipathie, étoient réunis ſous les étendarts d'un

1610. si grand Roi contre les Ennemis de la France ; &, par un trait de sage politique, il emmenoit avec-lui ceux d'entre les Seigneurs qu'il connoissoit pour des brouillons & des mécontents, afin de leur ôter les moyens de remuer pendant son absence.

La France retiroit encore de cet armement un autre avantage, c'est qu'il purgeoit le Royaume d'un grand nombre de bandits, accoutumés aux pillages de la guerre, qui, n'ayant plus d'occupation, infestoient les grands chemins & causoient beaucoup de désordres. Si ce Prince avoit fait de si belles choses avec des armées très inférieures, que ne devoit-on pas attendre lorsqu'il seroit à la tête de celle-ci.

Mort de Henri IV. Mais il étoit retardé par des préparatifs qu'il voyoit faire avec beaucoup de déplaisir. Concini, & la Galigaï sa femme, avoient inspiré à la Reine le plus violent desir de se faire couronner ; parceque, lui disoient-ils, ayant été nommée Régente, cette cérémonie donneroit

plus de relief à l'autorité qui lui étoit confiée, & plus de dignité aux yeux du Peuple. Elle en avoit fait au Roi les inſtances les plus preſſantes, & il ne l'avoit accordée qu'avec la derniere répugnance, tant à cauſe de la grande dépenſe que cela occaſionneroit, que parceque cela retardoit ſon départ. 1610.

Ce Prince étoit encore agité par de noirs preſſentiments qui rempliſſoient ſon cœur d'amertume, & le jettoient dans l'accablement, en lui faiſant craindre que cette fête ne lui fût fatale. Il faiſoit confidence de ſes chagrins au Duc de Sully, en lui diſant (1) : » Ah ! mon ami, que » ce Sacre me déplaît ! Le cœur me » dit qu'il m'arrivera quelque mal- » heur, je mourrai dans cette Ville, » je n'en ſortirai jamais. Je ne veux » point vous céler, lui diſoit-il en- » core, qu'on m'a dit que je devois » être tué à la premiere magnifi- » cence que je ferois, & que je » mourrois dans un caroſſe. Mon » Dieu, Sire, lui répondoit Sully,

(1) Mém. de Sully, Liv. 27.

1610. » à quelle idée vous livrez-vous-là ! ſi elle continue, je ſuis d'avis » que vous rompiez ce Sacre & Couronnement : le voulez-vous, ce » ſera bien-tôt fait ? Oui, lui dit-il » enfin, après que Sully lui eut tenu » ce même diſcours deux ou trois » fois, oui, rompez le Sacre, & » que je n'en entende plus parler : » j'aurai par ce moyen l'eſprit guéri » de l'impreſſion que quelques avis » y ont faite : je ſortirai de cette » Ville, & ne craindrai plus rien ». Sully, ſur cet ordre, & ſur d'autres que le Roi lui réitéra, fit interrompre les préparatifs du Couronnement. La Reine, l'ayant appris, redoubla ſes inſtances pour les faire continuer. Sully employa pendant trois jours les ſollicitations, les prieres, même les conteſtations, pour engager la Reine à donner au Roi cette ſatisfaction, il ne put venir à bout de la fléchir. Le Roi fut obligé de céder ; car dans de certains moments, il étoit le premier à ſe reprocher à lui-même ſes frayeurs. Il ceſſa pendant quelque tems d'en parler & d'en faire parler à la Reine ;

les ouvriers furent remis pour la seconde fois en œuvre : mais il en revenoit toujours à ses premieres appréhensions, qu'il exprimoit par ces mêmes paroles : » Ah ! mon ami, » je ne sortirai jamais de cette Ville, » ils me tueront ici. O, maudit Sa» cre ! tu seras la cause de ma » mort (1) » ! 1610.

C'est sur la foi de M. de Sully, le seul & le fidéle dépositaire des secrets de son Maître, que j'ai rapporté ces faits. On ne doit pas être surpris que le Roi fût dans de si violentes agitations, car il recevoit tous les jours tant d'avis de conspirations faites contre lui, on y impliquoit tant de différentes personnes, qu'il ne savoit à quoi se déterminer.

Quelques Spéculatifs du nombre de ces hommes sages & intelligents qui fréquentent les Cours des Princes, & qui réfléchissent sérieusement sur ce qui se passe, sont en état de faire quelquefois des espèces de prédictions qui s'accomplissent ; ils étoient étonnés de voir les ennemis

(1) Mém. de Sully, Liv. 27.

1610. du Roi ſi tranquilles, & ne faire aucuns préparatifs pour s'oppoſer à ſes démarches. On croyoit qu'ils attendoient l'effet de quelque conſpiration ſécrete qui devoit les délivrer d'un Prince prêt à les accabler ; cela joint à ce que dans ces ſortes d'occaſions il n'eſt pas poſſible de garder un ſecret impénétrable. Toute l'Europe retentiſſoit de complots qui devoient bientôt terminer la vie de ce grand Prince, & c'étoient ces bruits dont les oreilles du Roi étoient continuellement frappées qui lui cauſoient de ſi terribles appréhenſions ; car il n'eſt point de cœur, quelqu'intrépide & brave qu'il ſoit, qui ne frémiſſe des effets des conſpirations ; évenements funeſtes que la trahiſon conſomme ſans que la prudence puiſſe s'en garantir.

Cependant le treizieme jour de Mai, deſtiné pour le couronnement de la Reine, étoit arrivé : toute la Cour s'étoit rendue la veille à Saint Denis, où la cérémonie ſe devoit faire. Le Roi qui ſembloit avoir oublié les fâcheux pronoſtics qui l'avoient agité, y parut avec toute

la gaieté que pouvoit inſpirer une fête ſi brillante : jamais on ne l'avoit vu de ſi bonne humeur. 1610.

Le Cardinal de Joyeuſe fit la cérémonie qui ſe paſſa avec beaucoup de ſolemnité, de magnificence & d'ordre, en préſence de tous les Seigneurs & Dames de la Cour, & des Ambaſſadeurs. La Reine Marguerite même ſe fit un plaiſir de donner au Roi la ſatisfaction de la voir y aſſiſter (1). Lorſqu'elle fut finie le Roi ſortit de l'Egliſe le premier, il devança la Reine, il vint la recevoir au bas de l'eſcalier ; & comme elle faiſoit difficulté de paſſer la premiere, il lui dit: » Allons, paſſez Madame la » Régente, c'eſt à vous de comman- » der ici ». Il lui donna la main pour monter à l'appartement qui leur étoit deſtiné, après avoir fait jetter au peuple une grande quantité de pieces d'or & d'argent fabriquées exprès pour cette cérémonie. On ſe mit à table environ ſur les quatre heures

(1) On peut en voir la deſcription dans le Septennaire de Cayet & les autres Hiſtoriens du tems.

1610. après-midi. Après le dîner Leurs Majestés monterent dans leurs carrosses, & rentrerent dans Paris aux acclamations d'un Peuple innombrable qui se trouva tant à Saint-Denis que sur le chemin, en leur souhaitant mille prospérités.

Tout le monde paroissoit dans une grande satisfaction de voir Leurs Majestés si bien unies, & la Cour délivrée des tempêtes dont elle avoit été si long-tems agitée. On attendoit avec beaucoup d'impatience le jour destiné pour l'entrée de la Reine, dont on faisoit les préparatifs avec beaucoup d'ardeur.

Comme on travailloit au Palais où se devoit faire le Banquet Royal, le Parlement tenoit ses séances aux Augustins. Concini y étant allé deux jours avant le couronnement, s'avisa d'entrer dans une chambre des Enquêtes avec des éperons dorés à ses bottes, & le chapeau sur la tête. Les Clercs du Palais, irrités de ce manque de respect pour la Cour, se jetterent sur lui, lui ôterent ses éperons, son épée & son chapeau, &

lui donnerent quelques coups. Un Page de la Reine ayant voulu le secourir avec quelques Domestiques de Concini, ils furent battus & quelques-uns blessés ; pour lui il fut heureusement tiré de la mêlée, & conduit dans la chambre d'un des Religieux du Couvent. Le lendemain Concini en ayant fait ses plaintes au Roi, il lui répondit : *Ne vous faites point de querelle avec mon Parlement : l'épée que vous portez n'est pas si bien affilée que la plume de ces Messieurs.* 1610.

Cependant il sembloit que le Roi eût épuisé toute sa bonne humeur le jour du couronnement. Le lendemain de cette cérémonie il sentit un redoublement de tristesse & de mélancolie dont il étoit accablé. Il alla le matin entendre la Messe aux Feuillans, où il fut fort long temps à faire ses prieres. L'après-midi il se mit deux fois sur son lit pour calmer l'agitation où il étoit, & deux fois ne pouvant reposer il se leva : il appella l'Exempt de ses Gardes, auquel il demanda d'un air fort inquiet, quelle heure il étoit ?

1610. Celui-ci ayant répondu qu'il étoit quatre heures, ajouta : » Sire, je » vois Votre Majeſté triſte & pen- » ſive ; il vaudroit mieux prendre un » peu l'air, cela la réjouiroit. Vous » avez raiſon, dit le Roi, faites pré- » parer mon carroſſe, j'irai voir à » l'Arſenal le Duc de Sully qui eſt » indiſpoſé ». Le carroſſe étant prêt, il ſortit du Louvre accompagné des Ducs d'Epernon & de Montbazon, du Maréchal de Lavardin, & des ſieurs de Roquelaure, de la Force, de Mirebeau & de Liancourt premier Ecuyer. Le Cocher lui ayant demandé où il ſouhaitoit aller, il répondit d'un ton chagrin : *Mettez-moi hors d'ici.* Lorſqu'il fut ſous la premiere porte il renvoya ſa garde, & fit lever des deux côtés les mantelets du carroſſe, circonſtance remarquable, parceque ſans cela il auroit peut-être évité le malheur qui le ménaçoit (1). Il paroiſſoit inſenſible

(1) Dans ce tems-là les carroſſes n'étoient fermés que par des mantelets qu'on hauſſoit & baiſſoit : & ce qu'il y a de ſingulier dans les événements de la vie, c'eſt que ce fut cette façon de carroſſe qui ſauva la vie au

contre ſon ordinaire aux acclamations réitérées dont l'air retentiſſoit ſur ſon paſſage : il ne jettoit aucuns regards de curioſité ſur les préparatifs dont il voyoit orner les rues & les places publiques pour l'entrée de la Reine. Il étoit abſorbé dans une profonde rêverie, lorſque ſon carroſſe étant arrivé au bout de la rue de la Feronnerie, qui rend à la rue Saint-Denis, fut arrêté par un embarras que formoient deux voitures, l'une de vin & l'autre de foin ; ce que voyant les Valets de pied du Roi ils avoient quitté le carroſſe, les uns pour aller faire débaraſſer le paſſage, & les autres pour gagner la rue Saint Denis par les charniers des Innocents, lorſqu'un malheureux nommé François Ravaillac, natif d'Angoulême, qui avoit ſuivi le car- 1610.

Roi & à la Reine, lorſqu'ils penſerent ſe noyer à Neuilly, & qu'elle fut cauſe de la mort du Roi dans l'inſtant dont nous parlons ; car ſi les mantelets avoient été fermés lorſque leurs Majeſtés tomberent dans la riviere, on n'auroit pas pu leur donner du ſecours ; & s'ils l'avoient été lorſque le carroſſe fut arrêté dans la rue de la Feronnerie, Ravaillac n'auroit pas pu attaquer le Roi.

roſſe, cherchant l'occaſion de faire
1610. ſon coup, ſaiſit celle de cet embarras. Il met le pied ſur un des rayons de la roue de derriere, du côté où étoit le Roi; il s'appuie d'une main ſur la portiere, & de l'autre il frappe le Roi d'un couteau tranchant des deux côtés. Lorsque Henri reçut le premier coup, qui avoit gliſſé entre la deuxieme & la troiſieme côte, il s'écria, *je ſuis bleſſé*; mais l'aſſaſſin redoublant à l'inſtant, il tue le Roi, qui expire ſans proférer d'autre parole. Le meurtrier étoit ſi acharné contre ce Prince, qu'il donna encore un troiſieme coup; mais qui ne porta que dans la manche du Duc de Montbazon.

Ravaillac, qui avoit eu la hardieſſe & la perſévérance d'attendre le Roi dans la cour du Louvre depuis le commencement de la journée (1), & de le ſuivre jusqu'à la rue de la Feronnerie, n'eut pas la réſolution de prendre la fuite. Soit qu'il

(1) Il en eſt convenu dans ſon interrogatoire, & qu'il avoit dit en voyant ſortir le carroſſe: *Ah, je te tiens.*

fût pénétré de toute l'horreur du crime qu'il venoit de commettre, & que le remors qui lui en reſtoit eût abſorbé tous ſes ſens, il reſta immobile auprès du carroſſe, tenant à la main ſon couteau, ſans qu'on pût diſcerner ſi c'étoit la crainte qui l'arrêtoit, ou s'il vouloit faire trophée d'un ſi horrible attentat. Il fut arrêté ſur-le-champ, & il auroit été mis en pieces, ſi le Duc d'Epernon & quelques autres perſonnes, qui ſe reſſouvinrent de la faute qu'on avoit faite de tuer le Jacobin, aſſaſſin de Henri III, ne l'euſſent empêché, & n'euſſent pris la précaution de le faire mettre ſous une ſûre garde. 1610.

Cependant les Seigneurs qui étoient dans le carroſſe le font retourner du côté du Louvre, en diſant que le Roi étoit bleſſé. Le bruit de ce funeſte accident paſſe de bouche en bouche avec une rapidité ſurprenante, & ſe répand dans toute la Ville. Les Bourgeois abandonnent les préparatifs auxquels ils étoient occupés pour l'entrée de la Reine. Un morne ſilence ſuccede aux cris de joie qu'on venoit d'entendre. On

1610. s'empreſſe de ſuivre le carroſſe & de courir au Louvre pour s'aſſurer ſi la bleſſure eſt mortelle, & s'il reſtoit encore quelque eſpérance ſur la vie de ce Prince. Mais ſa mort ne peut être cachée : on voit tranſporter ſon corps enſanglanté & ſans mouvement. Alors on n'entend plus que des cris, des plaintes, des gémiſſements. » Hélas ! nous ne le verrons » plus, diſoit-on, ce Prince unique» ment occupé du ſoin de nous ren» dre heureux, ſa trop grande clé» mence lui a été fatale ! Que n'ex» tirpoit-il juſqu'aux moindres raci» nes de la Ligue, il en a laiſſé des » rejettons dont nous déteſtons au» jourd'hui les malheureux fruits ». La nuit qui ſurvient augmente la triſteſſe ; & les habitants, renfermés dans leurs maiſons, pleurent avec leurs femmes & leurs enfants la perte d'un ſi bon Roi, en leur faiſant l'éloge de ſes vertus & de ſes belles qualités.

La Nouvelle de ce déplorable accident portée dans les Provinces, y répand l'allarme & la conſternation, & l'on reconnoit dans l'unanimité

des regrets de toute la France, une famille désolée qui pleure le meilleur des Peres & le plus grand des Rois. 1610.

Cependant les cris douloureux, dont l'air retentissoit, avoient pénétré jusqu'aux oreilles de la Reine. Elle en demanda la cause; & ne voyant que des visages tristes, effrayés & baignés de pleurs, elle conçut la grandeur de la perte qu'elle venoit de faire: elle sortit précipitamment de son cabinet, &, rencontrant le Chancelier, qui, sur l'avis qu'il venoit d'en recevoir, avoit quitté le Conseil qui se tenoit au Louvre. » Hélas ! Monsieur, » s'écria-t-elle en l'appercevant, le » Roi est mort ». Le Chancelier, sans faire paroître d'émotion, lui répartit: *Votre Majesté m'excusera, les Rois ne meurent point en France.* Puis l'ayant priée de rentrer dans son cabinet, où Villeroy se rendit aussi, il lui dit: » Madame, regardons » que nos pleurs ne rendent nos af» faires déplorables; il les faut ré» server à un autre tems: il y en a » qui pleurent & pour vous & pour » eux; c'est à Votre Majesté de tra-

1610. » vailler pour eux & pour vous : nous » avons beſoin de remedes & non de » larmes (1) ». Il lui repréſenta que le tems étoit précieux, qu'il falloit profiter de l'abſence de deux Princes du Sang, & de la foibleſſe du troiſieme, pour ſe faire déclarer Régente pendant la minorité du Roi ſon fils. On prit auſſi-tôt les meſures néceſſaires dans Paris pour empêcher que cet accident n'y causât quelque mouvement, & la Reine envoya ſur-le champ au Parlement, qui étoit aſſemblé aux Auguſtins, où il tenoit alors ſes ſéances, le Duc de Guiſe & le Duc d'Epernon. Celui ci ſe croyant un homme fort néceſſaire, entra dans la Grand Chambre, & avec cet air impérieux qui lui étoit ordinaire, tenant à la main ſon épée hors du baudrier : » Elle » eſt encore dans le fourreau, dit-il » d'un ton menaçant & en la mon» trant ; ſi la Reine n'eſt pas décla» rée Régente avant que la Cour » ſe ſépare, il faudra bien l'en tirer, » & je prévois qu'il y aura du ſang

(1) Mercure Fr. année 1610, pag. 424.

» répandu ». Les Gens du Parlement se regardoient les uns les autres, étonnés de la nouveauté du compliment ; & ces Magiſtrats demeurerent aſſez long-tems dans le ſilence. D'Epernon ſentit qu'il avoit mal parlé, il ſe radoucit un peu ; il repréſenta à la Cour qu'elle ne devoit pas faire de difficulté d'accorder à la Reine une régence que le feu Roi lui avoit déjà confiée pour la conduite du Royaume, pendant le tems qu'il devoit être abſent ; qu'un Prince ſi ſage ne la lui auroit pas donnée, s'il ne l'avoit reconnue pour une Princeſſe capable de s'en acquiter à la ſatisfaction de tout le monde ; que c'étoit le moyen de maintenir la paix & le repos de la France, ſur-tout dans l'occurence préſente, où chacun connoiſſoit les mécontentements des premieres perſonnes du Royaume (1). 1610.

Sur le réquiſitoire des Gens du Roi, le Parlement, les Chambres

(1) Le Prince de Condé étoit hors du Royaume, & le Comte de Soiſſons s'étoit retiré mécontent dans une de ſes Terres.

1610. assemblées, rendit l'Arrêt suivant : » La matiere mise en délibération, » la Cour a déclaré & déclare ladite » Reine, Mere du Roi, Régente en » France, pour avoir l'administra- » tion des affaires du Royaume pen- » dant le bas âge dudit Seigneur son » fils, avec toute puissance & au- » torité. Fait en Parlement le 14 Mai » 1610 ».

Le lendemain Louis XIII, accompagné de la Reine sa Mere, se rendit au Parlement où il tint son lit de justice, dans lequel la Régence fut confirmée à Marie de Médicis. Cette cérémonie, faite avec un grand appareil, renouvella les pleurs & les regrets de tous les bons citoyens, avec le ressouvenir des malheurs que la France avoit essuyés pendant les regnes des trois Prédécesseurs de Henri IV, & l'on en faisoit la comparaison avec le bonheur dont on avoit joui sous celui qui venoit de finir.

» Si nous mettions ici, dit le Mer- » cure François (2), tous ceux qui

(1) Mercure François, ann. 1610. fol. 529.

» d'entre le Peuple de Paris ſont
» morts, de la triſteſſe qu'ils ont pri- 1610.
» ſe de la mort du Roi, tant ils l'ai-
» moient, la poſtérité s'en étonne-
» roit: ſi eſt-il vrai qu'il y a eu juſ-
» qu'à de ſimples femmes, qui, après
» ſa mort, n'ont plus voulu manger,
» & en ſont mortes. La Haye, Co-
» lonel de ſon Quartier, en prit telle
» fâcherie qu'il s'en mit au lit, & y
» mourut peu de jours après. Le Ca-
» pitaine Marchant, riche Bourgeois
» de Paris, homme généralement
» eſtimé, & qui a rendu ſon nom re-
» commandable pour avoir fait bâtir
» le Pont-Marchand, aujourd'hui le
» Pont-au-Change, ne put réſiſter
» à la triſteſſe qu'il avoit conçue de
» la mort du Roi; & peu de jours
» après qu'il eut aſſiſté à ſes obſe-
» ques, toute la Maiſon de Ville aſ-
» ſiſta à l'enterrement de Marchant
» avec un grand regret de la perte
» d'un ſi bon Citoyen. A quelque
» tems de là M. de Vic fut ſaiſi d'une
» horreur ſi violente, en repaſſant
» par l'endroit où il avoit vu aupa-
» ravant apporter inopinément le
» corps de ce Héros, qu'il en mou-

1610. » rut de douleur au bout de deux » jours ».

Il ſeroit ſans doute de mon devoir de parler ici de la conjuration qui abrégea les jours d'un ſi grand Prince, & de tâcher de découvrir quels en furent les auteurs, & les motifs qui guiderent ceux qui firent commettre un ſi grand crime ; mais c'eſt un labyrinthe dans lequel je n'oſe mettre le pied, de peur de m'égarer. Je crains de donner au Public pour certains des faits adoptés trop légérement & ſans choix par des Ecrivains qui les ont rapportés ſur la foi des bruits publics, de me livrer à la malignité des conjectures, ou à la fauſſeté des ſpéculations de ceux qui ſe ſont laiſſés guider par un eſprit de parti & par des intérêts particuliers ; ou bien d'admettre des accuſations faites par pluſieurs bons François, pénétrés de la plus vive douleur de la perte qu'ils venoient de faire, contre ceux qui paroiſſoient devoir en profiter.

Après avoir examiné ſérieuſement tout ce que les Auteurs du tems ont écrit, j'ai trouvé ſi peu d'uniformi-

té ſur les faits, qu'il eſt preſqu'im- 1610.
poſſible de s'aſſurer de la vérité. Il faudroit entrer dans une longue & ennuyeuſe critique de tous ces Auteurs, comparer les faits qu'ils ont rapportés, & faire voir en quoi les uns different des autres, encore ne sais-je ſi l'on pourroit y réuſſir. Je me contenterai donc de rapporter ſur ce ſujet, comme j'ai fait dans ce que j'ai ci-devant écrit, ce qui m'a paru le plus vraiſemblable, ſans vouloir prétendre qu'on admette mon ſentiment, que je ne regarde que comme une opinion qui pourroit peut-être avoir quelque probabilité.

Dans le tems dont je parle, la France étoit diviſée en trois partis qui avoient chacun leurs vues & leurs intérêts différens.

Le premier étoit compoſé de ces Ligueurs qui avoient vendu ſi cherement au Roi leur obéiſſance avec les Villes & les Provinces qu'ils lui avoient enlevées. Comme la Religion n'avoit été que le prétexte de leur révolte, ils conſervoient encore dans le cœur un vieux levain

qui les rendoit fort ſuſpects. Mais les
1619. plus dangereux de ce parti étoient ces Ligueurs ſubalternes, ces reſtes de la faction des Seize, chargés de tant de crimes que la clémence du Roi n'avoit pu s'étendre juſqu'à eux. Ils étoient retirés dans les Etats du Roi d'Eſpagne, qui leur donnoit de quoi vivre, & où ils faiſoient de continuels complots contre la vie du Roi, par leurs liaiſons avec d'autres ſcélérats de leur faction, auxquels Henri avoit pardonné & qui étoient encore dans Paris.

Les Huguenots compoſoient le ſecond parti. Ils faiſoient connoître par leur conduite le regret qu'ils avoient de la converſion du Roi, & la crainte où ils étoient que la Religion Catholique étant devenue la dominante & la plus forte, elle ne travaillât à détruire la Religion Proteſtante.

Et le troiſieme parti comprenoit les bons Serviteurs du Roi; c'étoit le plus nombreux. Ils l'aimoient pour lui-même, pour le bien de l'Etat dont ils le voyoient inceſſamment occupé; pour toutes les vertus dont

il

il étoit orné & dont il faiſoit un ſi bel uſage. L'on peut bien penſer que ceux-ci ne deſiroient que la converſion du Roi. 1610.

Mais ceux qui étoient les plus à craindre pour la vie de ce Prince, étoient les ennemis du dehors. La protection que le Roi d'Eſpagne, ou plutôt le Duc de Lerme ſon Miniſtre, car le caractere de Philippe III étoit bien éloigné de ces horribles complots, accordoit aux mécontents François & au reſte des Ligueurs réfugiés aux Pays-Bas, donnoit à penſer que ſi jamais il arrivoit quelque malheur au Roi de France, les Eſpagnols y auroient la plus grande part. D'ailleurs le Conſeil d'Eſpagne qui connoiſſoit la foibleſſe de cette Monarchie, effrayé des préparatifs immenſes que le Roi faiſoit au ſujet de la ſucceſſion de Cleves & de Juliers, & du deſſein que ce Prince avoit d'abaiſſer la Maiſon d'Autriche, cherchoit à prévenir ſa ruine, qu'elle ne pouvoit éviter que par la perte de Henri. Les différents complots dans leſquels les Eſpagnols

1610. ont eu part, même depuis la paix de Vervins, donnent de terribles soupçons contre eux.

On a encore accusé de ce forfait grand nombre de personnes, Seigneurs qualifiés, Femmes de distinction, Ecclésiastiques, Jésuites, Moines, Gens du bas Peuple & de toutes conditions, sans que sur tout ce qui a été dit & écrit à ce sujet, on puisse asseoir un jugement fixe & certain : cette affaire est couverte d'un voile si épais, qu'il n'est pas possible de le déchirer.

Le Continuateur de l'Histoire de M. de Thou (1), dit qu'il y a eu sur ce sujet deux différentes opinions. » Selon lui les uns étoient persuadés que » l'assassinat de Henri IV étoit l'ouvrage du mécontentement de quelques Grands du Royaume, sans » les nommer. Les autres crurent que » l'Espagne fit faire ce coup par les » Partisans qu'elle avoit en France ; » & cet Ecrivain ajoute que cette

(1) Nic. Rigault, année 1610, Tom. VI, pag. 492.

» derniere opinion étoit celle du Pré- 1610.
» ſident de Thou & des plus ſages tê-
» tes du Parlement »

Je n'aſſurerai pas, comme pluſieurs perſonnes ont fait, que Ravaillac n'a eu aucun complice, & qu'il n'a commis un ſi grand crime, comme il l'a dit lui-même dans ſes interrogatoires, que parcequ'il avoit oui dire que le Roi vouloit faire la guere au Pape. Il en a eu ſans doute, mais qu'il n'a jamais connus; qui l'ont fait ſéduire par des gens de ſon étoffe; qui lui ont fait faire, pour l'induire à ce crime, les promeſſes les plus magnifiques, & en attendant lui ont fait donner de quoi pouvoir ſoutenir la miſérable vie qu'il menoit depuis long-tems. Lorſqu'il fut interrogé, il ne put donner connoiſſance de ceux avec leſquels il étoit en liaiſon, qui étant gens de néant avoient eu la facilité de s'abſenter, ce qui lui a fait ſoutenir juſqu'à la mort qu'il n'avoit aucuns complices, ne pouvant les indiquer.

Il ne reſulte autre choſe des interrogatoires de Ravaillac, ſinon que c'étoit un cerveau brûlé, qui s'i-

1610. maginant, comme il le dit, que le Roi vouloit faire la guerre au Pape, & qu'il ne se mettoit pas en peine de convertir les Huguenots, prit la résolution de tuer ce Prince qu'il regardoit comme un tyran qu'il étoit permis de tuer; ce qu'il avoit appris des sermons dans lesquels les excécrables Prédicateurs de la Ligue débitoient continuellement cette maxime, en justifiant Jacques Clément. Ravaillac dit constamment à la question & jusqu'à la fin de sa vie, qu'aucun François ni Etranger ne l'avoit poussé en quelque maniere que ce fût à tuer un Prince qui ne lui avoit jamais fait de mal, & dont la mort, quoiqu'impunie, ne pouvoit lui procurer aucun bien.

Quoique malgré les recherches que nous avons faites, nous n'ayons trouvé aucune certitude que tels ou tels Particuliers aient été complices de la mort de Henri le Grand; cependant les événements qui l'ont suivie, donnent lieu à des réflexions bien sérieuses contre ceux qu'on pourroit soupçonner d'en être coupables.

La terrible cataſtrophe arrivée à Concino-Concini, connu ſous le nom de Maréchal d'Ancre, & à Leonora Galigaï ſa femme, eſt un de ces événements qui pourront nous convaincre de la vérité de ce que j'avance. Je n'ai pas de preuves certaines que cet homme & cette femme aient été complices du meurtre du Roi; mais du moins ils l'ont regardé comme un événement qui détruiſoit les obſtacles qui paroiſſoient s'oppoſer à leurs deſſeins & à leur ambition démeſurée. Ils en ont profité pour porter leur fortune au plus haut degré d'élevation. *Concini & ſa femme*, diſoit Henri deux ans avant ſa mort à ſon confident Roſny, *ſont parvenus à un tel excés d'audace & de témérité, qu'ils ont été juſqu'à uſer de ménaces contre moi ſi je faiſois quelque violence à leurs Partiſans.* On a rapporté que Concini fut inſtruit un des premiers de la mort du Roi; qu'auſſi-tôt qu'il la ſut, il ſe préſenta à la porte du cabinet de la Reine, l'entrouvit, avança la tête, & dit: *è amazzato*, la referma & ſe retira. 1610.

Après la mort de ce Prince la Ga-

1610. ligaï par ſon crédit auprès de la Reine Régente, qu'elle gouvernoit abſolument, fit donner à ſon Mari le Bâton de Maréchal de France ſans avoir jamais été à la guerre, la charge de premier Gentilhomme de la Chambre, avec la Lieutenance-Générale au Gouvernement de Normandie : ils accumulerent des richeſſes immenſes en terres, en argent & en pierreries. Après avoir joui de leurs proſpérités pendant ſept années avec un orgueil inſupportable, après avoir cauſé deux guerres civiles dans le Royaume, & avoir fait mettre à la Baſtille le premier Prince du Sang, ils ſont tous deux écraſés dans un inſtant pour ainſi dire par la foudre. Le Maréchal eſt tué dans le Louvre, la Populace furieuſe déchire ſon corps en lambeaux qu'elle traîne parmi les immondices de la Ville, & n'en laiſſe pas la moindre partie pour ſa ſépulture. Cette orgueilleuſe Maréchale, ſi fiere de ſa faveur, qui traitoit avec tant de hauteur les perſonnes du premier rang, eſt arrêtée : on la jette dans un affreux cachot, où, privée de toutes ſes richeſſes, elle

languit dans la plus grande indigence, réduite au pain des Priſonniers, n'ayant pas dequoi acheter une chemiſe que le Geolier lui donne par charité, & périt enfin par la main d'un Bourreau. 1610.

Si ces deux miſérables n'étoient pas complices de la mort du Roi, ils méritoient du moins les plus rigoureux châtiments pour avoir, comme nous l'avons dit, rempli d'amertumes & de chagrins la vie de ce Prince par les rapports infidéles qu'ils faiſoient à la Reine, & par les interprétations malignes qu'ils donnoient à toutes les actions de Henri, même les plus innocentes, pour exciter la jalouſie de cette Princeſſe, qui ne ſe livroit que trop à leurs impulſions. D'ailleurs il eſt certain que du vivant même du Roi, Concini & ſa femme avoient avec l'Eſpagne des liaiſons contraires aux deſſeins de ce Prince, en formant des brigues pour l'obliger de faire, contre ſes intentions, un double mariage de ſes enfants avec ceux de Philippe III.

L'opinion la mieux établie ſur la

1610. mort de Henri IV eſt que les Eſpagnols en étoient les auteurs, ou plutôt Sandoval, Duc de Lerme, premier Miniſtre qui gouvernoit l'Eſpagne avec une autorité abſolue depuis le commencement du regne de Philippe III (car pour ce Prince il étoit trop peu appliqué aux affaires pour avoir eu connoiſſance de cette conſpiration), ce qui a donné lieu de croire en même-tems que Concini & ſa femme en étoient auſſi complices, par une ſuite des liaiſons qu'ils avoient avec le Duc de Lerme. La Juſtice divine s'étendit auſſi ſur ce Miniſtre. Comme il redoutoit les effets de la haine de tous les Grands du Royaume qu'il avoit ſoulevés contre lui, & craignoit la punition de ſes crimes, il crut s'y ſouſtraire en prenant le chapeau de Cardinal. Si cette dignité le garantit du dernier ſupplice, elle ne put empêcher ſa disgrace. Le Duc d'Uceda ſon fils y contribua plus que perſonne; il le fit exiler, & prit ſa place. Roderic Calderon, favori du Duc de Lerme & ſon confident, fut condamné à mourir par la main d'un bourreau;

enſorte que la mort de Henri IV fut vengée ſur une partie de ceux qu'on avoit droit alors de ſoupçonner d'en être les complices. 1610.

Les ennemis de Marie de Médicis ont voulu jetter auſſi quelques ſoupçons ſur elle ; mais ils ſont hors de vraiſemblance. On ne peut lui reprocher autre choſe, ſinon, qu'ayant été nommée Régente pendant la minorité de ſon fils Louis XIII, elle s'écarta trop de la prudence & de la ſageſſe des maximes du Roi ſon Epoux. Sa Régence ayant été très tumultueuſe, on l'obligea de la quitter au bout de ſept années. Elle fut éloignée de la Cour & reléguée à Blois, d'où elle ne ſortit qu'en excitant une guerre civile ; mais, fâchée de n'avoir aucune part au Gouvernement, & s'étant trouvée mêlée dans pluſieurs intrigues, le Cardinal de Richelieu, premier Miniſtre, l'obligea de quitter le Royaume. Après avoir erré dans pluſieurs Cours de l'Europe, elle mourut à Cologne le 3 Juillet 1642, âgée d'environ ſoixante ans. *Princeſſe*, dit l'Auteur

de l'Abrégé Chronologique de l'Hiſ-
1610. toire de France (1), *dont la fin fut digne de pitié, mais d'un eſprit au-deſſous de ſon ambition, & qui ne fut peut-être pas aſſez ſurpriſe ni aſſez affligée de la mort funeſte d'un de nos plus grands Rois.*

Henri IV n'eut point d'enfants de ſa premiere femme, Marguerite de Valois, fille de Henri II; mais il en eut ſix de Marie de Médicis, dont cinq lui ſurvécurent: ſavoir;

Louis XIII, qui porta la Couronne après lui.

Anonyme de Bourbon, mort jeune.

Jean-Baptiſte Gaſton, Duc d'Orléans, dont la poſtérité eſt éteinte.

Eliſabeth, mariée à Philippe IV, Roi d'Eſpagne.

Chriſtine, mariée à Victor Amedée, Prince de Piémont, puis Duc de Savoye.

Et Henriette Marie, femme de Charles I, Roi de la Grande-Bretagne.

(1) Sous l'année 1642.

Il laiſſa auſſi huit enfants naturels qu'il avoit eus : ſavoir ; 1610.

De Gabrielle d'Eſtrées, Ducheſſe de Beaufort, Céſar, Duc de Vendôme.

Alexandre, dit le Chevalier de Vendome, Grand Prieur de France.

Et Catherine Henriette, mariée à Charles de Lorraine, Duc d'Elbeuf.

De Henriette de Balzac d'Entragues, Marquiſe de Verneuil, Henri, Duc de Verneuil.

Et Gabrielle Angelique, femme du Duc d'Epernon.

De Jaqueline de Beuil, Comteſſe de Moret, Antoine de Bourbon, Comte de Moret, tué à la bataille de Caſtelnaudary.

Et de Charlotte des Eſſarts, Comteſſe de Romorantin, Jeanne-Baptiſte de Bourbon, Abbeſſe de Fontevrault.

Et Marie Henriette de Bourbon, Abbeſſe de Chelles.

D'après le récit que j'ai fait des vertus, des grandes qualités & des actions mémorables, tant militaires que civiles, de Henri de Bourbon,

1610. quatrieme du nom, il y a peu de Princes qui aient, à plus juſte titre, mérité le ſurnom de Grand, que la poſtérité lui a donné. Il faudroit une main plus ſavante que la mienne pour tracer le portrait de ce Monarque : mais comme la vérité ſuffit pour le faire connoître ; je ne chercherai point de nouveaux ornements pour l'embellir, je joindrai ſeulement, à ce que j'ai dit dans le cours de cette Hiſtoire, pluſieurs traits que je n'ai pas trouvé l'occaſion d'y placer.

Portrait de Henri IV. Henri étoit de moyenne ſtature, plus grande cependant que petite ; ſon viſage étoit agréable & majeſtueux. Il avoit la phyſionomie heureuſe & intéreſſante ; le teint vermeil, le front large, les yeux vifs, le nez aquilin, le poil brun, mais qui avoit commencé à griſonner dès l'âge de trente-trois ans, *parceque*, diſoit-il agréablement, *le vent de ſes adverſités avoit commencé de bonne heure à ſouffler contre lui.* » Je me trou» ve, dit-il un jour au ſiege de Diep» pe, en grande néceſſité ; je ſuis

» Roi ſans Royaume, mari ſans
» femme, & je fais la guerre ſans 1610.
» argent (1) ».

Il étoit d'une conſtitution robuſte, qui lui faiſoit ſupporter avec facilité les plus grandes fatigues auxquelles il s'étoit accoutumé dès ſa plus tendre jeuneſſe. Perſonne n'avoit meilleure grace que lui à cheval & ſous les armes, dont il ſe ſervoit avec une merveilleuſe adreſſe, ſoit dans les Tournois & les Carrouſels, ſoit à la guerre pour attaquer & ſe défendre. Il avoit contracté une ſi forte habitude d'avoir la cuiraſſe ſur le dos & le caſque en tête, qu'il ſembloit que ce fût ſon habillement naturel. Comme il étoit le meilleur homme de cheval de ſon Royaume, il ne ſe ſervit jamais d'autre voiture, ſinon dans les dernieres années de ſa vie. Au moindre beſoin il couroit la poſte à franc-étrier, ce qui avoit fait dire, *qu'il uſoit plus de bottes que de ſouliers*. La bonne conſtitution de ſon tempérament, jointe à l'habitude, l'avoit accoutumé à dormir par-tout,

(1) Mercure François, pag. 185.

1610. quand, & à l'heure qu'il vouloit, & à ſe réveiller de même.

Sa valeur étoit égale à celle des plus grands Héros : elle lui fit faire pluſieurs fois des actions téméraires, parcequ'il n'étoit pas encore revenu de cette opinion ſi commune parmi les Guerriers de ſon tems, qu'un Général devoit payer de ſa perſonne ; ce qu'il faiſoit avec une intrépidité qui ſoutenoit & augmentoit le courage de ceux qui l'accompagnoient, cherchant moins à les perſuader par ſes diſcours qu'à les animer par ſon exemple. Son ſang-froid, qu'il conſervoit dans l'action malgré la vivacité de ſon caractère, le faiſoit toujours ſortir avec avantage des occaſions les plus périlleuſes ; & outre cela il avoit une préſence d'eſprit qui le rendoit attentif & lui faiſoit porter ſes regards ſur tout ce qui ſe paſſoit dans un combat, comme lorſqu'appercevant le brave la Curée en danger, il lui cria de toute ſa force, *garde la Curée*, & lui ſauva la vie comme nous l'avons dit.

S'il fut taxé d'être un peu ménager, ce ne fut que par la comparai-

ſon qu'on faiſoit avec les profuſions indiſcrettes de ſon Prédéceſſeur, & par ceux qui mettoient leurs ſervices à trop haut prix : aucuns de ceux qui lui en avoient rendu ne demeurerent ſans récompenſes. C'eſt avoir été libéral que d'avoir payé avec tant d'exactitude les dettes qu'il avoit contractées pour le bien de ſes affaires. Il eſt vrai qu'il connoiſſoit mieux que perſonne le prix de l'argent : il en avoit manqué ſi long-temps & ſi ſouvent, qu'il cherchoit tous les moyens d'en faire un bon uſage. » On m'accuſe, dit-il un jour, d'être » chiche ; je fais trois choſes bien » éloignées d'avarice ; je fais la » guerre, je fais l'amour, & je bâ» tis (1) » Lorſqu'il ſe vit dans l'abondance il employa des ſommes conſidérables à pluſieurs ouvrages pour l'utilité & la commodité publiques, & pour l'établiſſement de pluſieurs Manufactures, afin de faire fleurir le commerce. Il ne manquoit jamais de payer le moindre ſurcroît de peine 1610.

(1) Le Grain, Liv. 8.

1610. par de nouvelles libéralités. » Je n'attends point, écrivoit-il à Sully, » que ceux qui me ſervent bien » me demandent. Vous m'aidez ſi » bien à faire mes affaires, que je » veux auſſi vous aider à faire les » vôtres; je vous donne vingt mille » écus ſur mes affaires extraordinaires : faites-en faire les dépêches » néceſſaires. J'ai ſu, lui écrit-il une » autre fois, que vous faites bâtir » à la Chapelle, & que vous y faites » un parc : comme ami des bâtiſſeurs, & votre bon Maître, je » vous donne ſix mille écus, pour » vous aider à faire quelque choſe » de beau ». Lorſque ce Prince donnoit, c'étoit toujours avec des graces & une affabilité qui augmentoient le prix de ſes libéralités.

Si l'on peut le blâmer d'avoir un peu trop aimé le jeu, c'eſt moins pour les pertes qu'il y a faites, que par le mauvais exemple qu'il a donné tant à la Cour qu'à la Ville, où les Particuliers ſe livrerent avec tant d'ardeur à cette paſſion, qu'elle cauſa la ruine de pluſieurs familles.

Un Auteur de ce siécle (1), qui nous a donné l'Histoire des Traités de Westphalie, écrite avec beaucoup d'élégance, a débité, en parlant du Cardinal de Richelieu, une maxime générale, mais qui n'est pas véritable. Il dit : » Qu'il semble » qu'il y ait je ne sais quelles liai- » sons entre les grands vices & les » grandes qualités ; les hommes mé- » diocres ne sont que médiocrement » vicieux, au lieu que dans les gran- » des ames le vice n'est jamais mé » diocre ». 1610.

Si cette maxime peut être appliquée à de certains hommes auxquels on a donné la qualité de grands, c'est qu'ils ne l'étoient pas véritablement. Elle se trouve fausse dans le caractere du Prince dont je parle. Il a eu des défauts qui ne pourront jamais balancer ni ternir ses grandes qualités, car pour des vices il n'en eut jamais.

Le seul défaut qu'on puisse lui reprocher avec quelque raison, c'est son penchant pour les femmes ; mais,

(1) Le Pere Bougeant, Jésuite.

1610. comme je l'ai déjà dit, cette paſſion ne lui a jamais fait commettre aucune action déshonorante, honteuſe, ni contraire à la juſtice & au bien de ſon Etat. S'il s'y eſt livré avec trop d'ardeur, & s'il n'a pas eu la force de la ſurmonter, elle lui a cauſé de ſi cuiſants chagrins, qu'il faut plutôt le plaindre que le blamer.

Lorſque cette paſſion s'introduit dans un cœur noble & généreux, elle y trouve des vertus qui adouciſſent & temperent ce qu'elle peut avoir de défectueux. Les hommes ſujets à l'amour ſont ordinairement d'un caractere ſenſible, doux, bienfaiſant, indulgent. Cette foibleſſe prend dans leur cœur la teinte de leurs vertus ou de leurs vices; & ſelon que les unes ou les autres dominent, elle produit des effets plus ou moins dangereux.

Jules-Céſar & Henri trouverent, dans la ſenſibilité de leur cœur & dans le penchant qu'ils avoient pour l'amour, cette douceur, cette clémence & cette facilité à pardonner, dont ils firent un ſi bel uſage, mais

trop fréquent, qui fut fatale à tous les deux. Henri porta ces vertus à un si haut dégré, que, si la grandeur de son courage ne nous étoit pas parfaitement connue, on pourroit l'imputer à timidité. Il pardonna toujours sans réserve, & après avoir pardonné, il donna dans plusieurs occasions les plus grandes marques de confiance à ceux qui avoient été ses ennemis. Il est vrai qu'il eut plusieurs fois sujet de se repentir de son indulgence; » aussi disoit-il qu'il doroit » tous les jours ceux qui l'avoient le » plus traversé, afin que l'or de sa » bonté cachât à son Peuple le plomb » de leur malice (1) ». Faisant sentir par ces paroles, qu'il vouloit bien passer pour indulgent, mais non pas pour foible. On peut dire de lui ce qu'un Auteur célebre (2) a dit de César: » Qu'il a été clément jusqu'à s'en repentir ». 1610.

Si l'ambition démesurée & l'or-

(1) Mercure François, année 1610, p. 488.

(2) Pline, Liv. 9. ch 28 *Cæsari proprium, & peculiare fuit insigne clementiæ qua usque ad pœnitentiam omnes superavit.*

gueil effréné d'Alexandre euſſent pu
1607. permettre à l'amour de pénétrer dans ſon cœur, il n'eût pas pas été ſi barbare & ſi cruel que de ſacrifier ſes amis & ſes meilleurs Capitaines à ſa vanité & à ſa jalouſie contre eux. Parmenion ſans lequel ſon pere & lui n'avoient rien fait de grand, Philotas & Clitus, furent les victimes de l'envie qu'il portoit à leurs belles actions (1).

Henri étoit bien éloigné d'avoir de pareils vices : il ſe faiſoit un plaiſir de rendre hautement juſtice au mérite de ſes Capitaines & des Officiers de ſa Couronne. Un jour préſentant le Maréchal de Biron au Cardinal Aldobrandin : » Vous voyez le » Maréchal de Biron : je le préſente » volontiers à mes amis & à mes en» nemis ». Crillon s'étant un jour rendu auprès du Roi, ce Prince dit en ſe tournant vers les Courtiſans : » Meſſieurs, voilà le plus brave » homme de mon Royaume. Vous » avez menti, Sire, répondit Cril-

(1) Voyez la Vie d'Alexandre, par l'Auteur, pag. 424 & 453.

» lon avec ſa bruſquerie ordinaire, » c'eſt vous qui êtes le plus brave, » je ne ſuis que le ſecond ». C'eſt ce même Crillon auquel Henri IV, après la bataille d'Arques, écrivit ces mots : » Pends-toi brave Cril- » lon, nous avons battu les Enne- » mis, & tu n'y étois pas. 1610.

Ce Prince, parlant de Leſdiguieres, diſoit : » Je voudrois avoir au- » tant de Leſdiguieres qu'il y a de » grains dans une grenade. Leſdi- » guieres eſt ma créature, il n'a ja- » mais eu d'autre Maître que moi ; » il a mangé comme moi ſon pain » bis le premier, & il mange main- » tenant ſon pain blanc (1).

Perſonne ne ſe connoiſſoit mieux en hommes que lui, & n'en faiſoit un meilleur uſage. Il diſoit » qu'avec » ſon Chancelier Sillery qui ne ſa- » voit point de latin, & ſon Conné- » table de Montmorency qui ne ſa- » voit ni lire ni écrire, il pouvoit ve- » nir à bout des affaires les plus dif- » ficiles (1) ». Il ſavoit diſtinguer les

(1) Mathieu, Liv. 3. Tom. II.

(2) Amelot de la Houſſaye, Note ſur la Lettre 195 du Cardinal d'Oſſat.

1610. bonnes qualités de ſes Officiers & de ſes Miniſtres, pour les employer ſuivant leurs talents, diſſimulant les défauts qu'ils pouvoient avoir. Voici le portrait qu'il faiſoit du Maréchal de Bouillon :

» M. de Turenne eſt en réputation d'avoir un grand eſprit, & de » ſavoir beaucoup de choſes: en effet, » il parle des mieux dans les aſſemblées & les Conſeils. Cependant » j'ai toujours reconnu que dans les » affaires les plus importantes ſon jugement eſt grandement fautif, & » qu'il a toujours pris les meſures de » ſes deſſeins ou trop étendues ou » trop reſſerrées, & plutôt ſelon ſa » paſſion & ſes intérêts, que ſelon » la raiſon & l'équité, & ne s'eſt jamais départi de cette maniere de » penſer & d'agir ». Cependant comme M. de Turenne ne laiſſoit pas d'être un grand homme de guerre, Henri s'en étoit ſervi très utilement. Il avoit rendu de grands ſervices au Roi : auſſi en avoit-il été bien recompenſé (1).

[1] On a vu ci deſſus, p. 150 les portraits qu'il avoit faits de MM. de Roſny, Sillery & Villeroy.

Henri avoit un défaut qui venoit de la grande vivacité de ſon eſprit, c'étoit de ſaiſir avec trop de précipitation les objets, de prendre trop chaudement l'allarme ſur les choſes qu'il croyoit lui pouvoir être préjudiciables. Il ſe laiſſoit quelquefois prévenir contre ceux que la malignité des Courtiſans attaquoit; mais il ſe ménageoit toujours le droit de la réflexion & de la juſtification : enſorte que jamais innocent ne perdit ſa faveur & ſes bonnes graces. 1610.

Comme il avoit eu une très bonne éducation, il étoit mieux inſtruit qu'aucun Seigneur de ſon Royaume. Il aimoit beaucoup la lecture, dont cependant, à cauſe de ſes grandes affaires, il ne fit pas un auſſi grand uſage qu'il eût deſiré lorſqu'il fut ſur le Trône. Sa lecture la plus ordinaire, lecture qui eſt peut-être la plus utile pour un Prince, étoit des Œuvres de Plutarque, qu'il citoit volontiers. Il aimoit la converſation des Savants, ſur-tout de ceux qui étoient d'une humeur agréable & enjouée. Il en avoit toujours pluſieurs avec leſquels il s'entretenoit familiere-

ment pendant ſes repas, de matie-
1610. res alternativement ſérieuſes & a-
gréables, & ils avoient ordre de lui rapporter fidelement ce qu'on diſoit de lui dans le public.

Comme il étoit d'une humeur extrêmement enjouée, il ſe livroit volontiers aux plaiſirs & aux amuſements; mais c'étoit en grand homme. Tel étoit ſon caractere que l'extérieur grave, dont la Majeſté Royale ſemble impoſer la néceſſité, ne l'empêcha jamais de goûter les agrémens que l'égalité des conditions répand dans la ſociété.

» Dans les feſtins & les Carouſels, » dit M. de Perefixe (1), il vouloit » paſſer pour un auſſi bon compa- » gnon & auſſi adroit que pas un au- » tre. Il étoit de belle humeur le ver- » re à la main, quoiqu'il fût aſſez ſo- » bre. Sa gaieté & ſes bons mots fai- » ſoient la plus douce partie de la » bonne chere. Il ne témoignoit pas » moins d'adreſſe & de valeur aux » combats de la barriere, aux cour- » ſes de bagues & à toutes les galan-

(1) Page 458.

» teries,

» teries, que les plus jeunes Sei-
» gneurs. Il ſe plaiſoit même au bal, 1610.
» & danſoit quelquefois ; mais avec
» plus d'enjouement que de bonne
» grace. On me voit, diſoit-il lui-mê-
» me (1), encore auſſi gai avec ma
» barbe griſe, tirer autant de vani-
» té d'avoir fait une belle courſe, &
» gagné une bague de quelque belle
» Dame, que je pouvois faire en ma
» jeuneſſe, & que le jeune homme
» le plus vain de ma Cour ».

Quoique dans le cours de cette Hiſtoire j'aie rapporté pluſieurs dits notables de ce Prince & pluſieurs de ſes bons mots, j'en ajoûterai ici quelques autres que je n'ai pas trouvé occaſion de placer.

Un jour des Rois, comme il alloit ſe préſenter à la Communion, Roquelaure l'arrêta pour lui demander la grace de S. Chamant, ſon parent, qui avoit fait donner des coups de bâton au ſieur de Fenis, Lieutenant-Général de Tulle, (action dont le Roi avoit ordonné qu'on fît

(1) Lettre inſérée dans les Mémoires de Sully, Liv. 26.

1610. une justice exemplaire), & le supplia de vouloir bien pardonner à S. Chamant pour l'amour de celui qu'il alloit recevoir, & qui ne pardonnoit qu'à ceux qui pardonnoient aux autres. Le Roi répondit : » Allez, » & me laissez en paix : je m'étonne » comme vous osez me faire cette » requête lorsque je vais protester à » Dieu de faire justice, & lui de- » mander pardon de ne l'avoir pas » faite (1) ? »

» Je n'ai que deux yeux & deux » pieds, disoit-il encore, en quoi » suis-je différent de mes Sujets, si- » non en ce que j'ai la force de la » Justice » ?

Ayant appris un jour la mort du Duc de Bourbon Montpensier, arrivée après deux années de langueur, il dit tout haut » qu'il falloit prier » Dieu pour avoir du tems à se re- » connoître comme ce Prince l'avoit » eu ».

Messieurs du Parlement étant revenus de Tours, où ils avoient te-

(2) Mémoires pour servir à l'Histoire de France, Tom. II, pag. 262.

nu leurs séances pendant que Paris étoit au pouvoir de la Ligue, où même plusieurs de leurs Membres étoient restés, ils vinrent lui rendre leurs devoirs : il leur dit : » Messieurs, » je vous prie de ne vous plus sou- » venir de tout le passé ; j'ai oublié » & pardonné les injures qu'on m'a » faites, je vous exhorte d'oublier » & d'abolir celles que vous avez re- » çues ». 1610.

Un particulier lui demandant la grace de son neveu, qui méritoit bien d'être puni : » Il vous sied très » bien, lui répondit le Roi, de faire » l'Oncle, & à moi de faire le Roi ; » j'excuse votre demande, excusez » mon refus (1) ».

Quelqu'un voulant l'engager de faire punir l'Auteur de *l'Isle des Hermaphrodites* (2) : » Je ferois cons- » cience de fâcher un homme pour » avoir dit la vérité ».

» Je demande tous les jours, di- » soit ce Prince, trois graces à Dieu ;

(1) Mathieu, Liv. II.

(2) Voyez cet Ecrit dans le Journal de Henri III.

1610. » l'une, qu'il lui plaiſe de pardonner à mes ennemis ; l'autre, de » me donner victoire ſur mes paſſions ; la troiſieme, de bien uſer » de l'autorité qu'il m'a donnée & de » n'en abuſer jamais. Je voudrois » bien faire ce qu'ils diſent, en parlant des Prélats qui lui faiſoient des » remontrances ; mais ils ne penſent » pas que je ſache tout ce qu'ils » font (1) ».

Le ſieur Miron, Prévôt des Marchands, dont nous avons déjà parlé, étant mort, ſa Place fut demandée par deux perſonnes. Le Roi dit à Villeroy, Secrétaire d'Etat, qu'on lui avoit propoſé deux hommes pour cette Place, dont l'un n'avoit point de barbe, l'autre étoit un avare qui vouloit faire profiter l'argent de la Ville ; mais qu'il la donnoit au fils du défunt, qui ne l'avoit pas demandée, parcequ'il le connoiſſoit fidele à ſon ſervice, point avaricieux, & qui en cet état déroberoit moins que les autres.

Comme Henri avoit, pour ainſi

(1) Mathieu, Tom. II, pag. 238.

dire, été élevé dans les forêts, il avoit pris pour la chaſſe un goût qui ne le quitta jamais. Il eſt vrai que cet exercice avoit beaucoup contribué à former ſon tempérament, & à le rendre auſſi robuſte qu'il étoit : il lui étoit même devenu néceſſaire dans un âge plus avancé pour conſerver ſa ſanté & arrêter les progrès de la goutte, dont il avoit eu pluſieurs attaques. 1610.

Dans le tems de ſa jeuneſſe, & pendant qu'il faiſoit ſon ſéjour au Château de Coaraſſe, dans les montagnes de Béarn, lorſqu'il revenoit fatigué de la chaſſe, il ſe repoſoit aſſez volontiers, & prenoit quelque nourriture chez un Berret (1), dont la maiſon étoit dans ſon voiſinage. D'auſſi loin que le Payſan & ſa femme le voyoient arriver, ils couroient au-devant de lui, lui prenoient les mains, en lui diſant : *Eh adiucias lou meu Henric, adiucias lou meu Henric.*

(1) C'eſt ainſi qu'on appelle les Payſans du Béarn, du nom d'un bonnet de laine d'une façon particuliere, qu'ils portent ordinairement.

1610. *Eh bon jour mon Henri, bon jour mon Henri.* Ils le menoient dans leur cabane, le faiſoient aſſeoir ſur une eſcabelle, & le Berret alloit tirer du vin, tandis que ſa femme mettoit devant lui du pain & du fromage. Henri, plus ſatisfait du bon cœur & de la ſimplicité de ſes Hôtes, qu'il n'eût été de la chere la plus délicate, mangeoit avec appétit, s'entretenoit avec eux, leur témoignoit ſa reconnoiſſance; & le repas fini, il prenoit congé de ſes Hôtes, en leur promettant de revenir lorſqu'il iroit à la chaſſe dans leur canton. Etant devenu paiſible poſſeſſeur de ſon Royaume, le Berret & ſa femme ſe rappellerent qu'il mangeoit autrefois de leurs fromages avec plaiſir, ils en mirent deux douzaines des meilleurs dans des paniers, le Berret ſe chargea de les conduire pour les aller offrir au Roi; &, après avoir embraſſé ſa femme, il ſe mit en chemin. Au bout de trois ſemaines il arrive à Paris, & ſe rend au Louvre. Sans autre cérémonie il s'adreſſe à une ſentinelle, & lui dit: *Boli beſe lou meu Henric, noſtro hemme ly embie*

*des fromagès de baque*; c'eſt-à-dire, je veux voir mon Henri, nôtre femme lui envoie des fromages de vache. La ſentinelle, ſurpriſe de l'habillement de cet homme, & encore plus de ſon langage, le prend pour un fou, le repouſſe, & le Payſan voulant abſolument entrer reçoit quelques bourades. Il ſe retira fort triſte; & ſe repentant peut-être de ſon voyage, il deſcendit dans la cour du Louvre, en réfléchiſſant ſur ce qui venoit de lui arriver, s'imaginant avoir été maltraité pour avoir dit des fromages de vache, & incertain s'il devoit s'en retourner ou non. Quelques moments après, le Roi, regardant par la fenêtre, voit un homme de ſon Pays qui ſe promenoit dans la cour: ſon habillement, qui lui étoit connu, le frappe; & cédant à ſa curioſité, il ordonne qu'on faſſe monter ce Berret. Celui-ci ſe jette à ſes pieds, lui embraſſe les genoux, & lui dit affectueuſement: *Adiucias lou meu Henric, noſtro hemme bous embie des fromages de Buct*; ce qui ſignifie bon jour mon Henri, notre femme vous envoie des fro- 1610.

1610. mages de bœuf. Le Roi, preſque honteux qu'un homme de ſon Pays ſe trompât ſi groſſierement devant toute ſa Cour, ſe pencha avec bonté, & lui dit à demi bas : *Digue donc des fromagès de baque*, en François, dis donc des fromages de vache. Le Payſan, qui penſoit toujours au traitement qu'on venoit de lui faire, répondit en ſon patois : » Je ne vous » conſeille pas, mon Henri, de dire » des fromages de vache ; car pour » l'avoir dit, un grand drolle habillé » de bleu m'a donné vingt coups de » ſon fuſil, & il pourroit bien vous » en arriver autant ». Henri IV rit beaucoup de la ſimplicité du bonhomme, accepta ſes fromages, lui fit donner une ſomme d'argent pour s'en retourner, & par la ſuite fit la fortune de toute ſa famille.

Henri aimoit à rire & à dire de bons mots, qu'il rencontroit aſſez aiſement, mais ils n'étoient pas tous également bons ; il y mêloit aſſez volontiers des traits ſatyriques.

Un jour étant à la campagne avec pluſieurs Seigneurs, il rencontra une femme qui menoit paître ſa va-

che ; il lui dit : « Bonne femme, ven- 1610.
» dez-moi votre vache ; combien en
» voulez-vous? Monſieur, répondit-
» elle, j'en veux tant : c'eſt trop cher
» dit le Roi, je n'en veux donner
» que tant. Ce n'eſt pas aſſez, re-
» prit elle : je vois bien que vous n'ê-
» tes pas un bon Marchand de va-
» ches. A quoi le connoiſſez-vous,
» repliqua le Roi ? vous vous trom-
» pez, voyez tous ces veaux qui
» me ſuivent ». Et en même tems il lui fit donner une poignée d'argent.

Son Jardinier de Fontainebleau ſe plaignant un jour à lui qu'il ne pouvoit rien faire venir dans ce terrein-là : *mon ami*, lui dit Henri en regardant le Duc d'Epernon, *ſemes y des Gaſcons, car ils prennent par-tout* (1).

Un Député d'une Ville de Province ſe préſenta devant lui pour le complimenter à l'heure de ſon dîner ; il commença ſa harangue par ces mots : *Ageſilaus, Roi de Lacedemone, Sire* : le Roi ſe doutant que

(1) Mémoires pour ſervir à l'Hiſtoire de France, Tom. II, pag. 277.

la harangue ſeroit un peu longue ;
1610. lui dit en l'interompant : *Ventre-ſaint-gris , j'ai bien oui parler de cet Age-ſilaus : mais il avoit dîné , & je n'ai pas dîné moi.*

Il renvoya auſſi plaiſamment un Député de Bretagne , dont le diſcours étoit fort long , & qui continuoit toujours de parler quoique le Roi lui eût dit par deux fois d'abréger , car s'étant levé & le laiſſant là , il lui dit : *Vous direz le reſte à maître Guillaume.* C'étoit un bouffon qui ſuivoit la Cour (1),

Un Recteur de l'Univerſité de Paris qui haranguoit le Roi , s'étant écarté dans ſon diſcours du ſujet pour lequel il étoit député , le Roi lui demanda de quelle Faculté il étoit. Ayant répondu qu'il étoit Médecin ; il ſe tourna vers les Seigneurs qui étoient préſens , & dit : *Mon Univerſité eſt bien malade , elle eſt entre les mains des Médecins.*

Le Roi s'étant rendu à Amiens & ſe trouvant très fatigué d'une longue

(1) Journal de l'Etoile , T. II , p. 242.

traite qu'il avoit faite en poſte, les Habitans ſe rendirent auprès de lui pour le complimenter. Celui qui portoit la parole commença par les éloges & titres d'honneur qu'on eſt dans l'uſage de donner aux Rois, diſant : *Roi très benin, très grand & très clément ; dites auſſi*, répondit le Roi : *& très las ; je vais me repoſer, j'écouterai le reſte une autre fois* [1]. 1610.

Les Députés de Provence étant venus à Lyon pour le complimenter, celui qui portoit la parole étant demeuré court, le Roi ſe tourna vers les autres & leur dit : *Je vous entends, vous voulez me dire que la Provence eſt à moi & non au Duc de Savoye.*

L'Etoile rapporte [2] » que le 26 » Janvier 1607, il fut joué à l'Hôtel » de Bourgogne à Paris une plaiſante » farce, à laquelle aſſiſterent le Roi, » la Reine, & la plûpart des Prin- » ces, Seigneurs & Dames de la » Cour ». C'étoit un mari & une femme qui querelloient enſemble : la femme crioit après ſon mari, qu'il ne

(1) *Ibid.* T. II, p. 242.
(2) *Ibid.* Tom. III, p. 408.

1610. bougeoit du cabaret, cependant qu'on les exécutoit tous les jours pour la taille qu'il falloit payer au Roi, & qu'on prenoit tout ce qu'ils avoient ? » C'eſt pourquoi, diſoit le » mari en ſe défendant, il en faut » faire meilleure chere; car que Dia- » ble nous ſerviroit tout le bien que » nous pourrions amaſſer, puiſqu'auſ- » ſi-bien ce ne ſeroit pas pour nous, » mais pour ce beau Roi; cela fera » que j'en boirai encore davantage » & du meilleur : Monſieur le Roi » n'en croquera pas de celui-là; vas » m'en querir tout-à-cette-heure, & » marche. Ah ! malheureux, repli- » quoit cette femme & à belles inju- » res, me veux-tu ruiner avec tes » enfants » ? Sur ces entrefaites arri- vent trois Officiers de Juſtice qui viennent demander la taille, & à faute de payer veulent faire enle- ver les meubles. La femme commen- ce à crier après eux, auſſi fait le mari qui leur demande ce qu'ils ſont : » Nous ſommes gens de Juſtice, di- » ſent-ils. Comment de Juſtice, dit » le mari, ceux qui ſont de Juſtice » doivent faire ceci & cela, & vous

» faites ceci & cela ; je ne penſe 1610.
» point que vous ſoyez ce que vous
» dites ». Pendant ces diſputes la femme s'étoit ſaiſie d'un coffre, ſur lequel elle s'étoit aſſiſe. On lui fit commandement de par le Roi d'en faire l'ouverture ; & après pluſieurs altercations on ouvre le coffre, d'où ſortent trois Diables qui emportent les trois Officiers de Juſtice, chacun le ſien. Les Magiſtrars ſe prétendant inſultés, firent arrêter les Comédiens, & les envoyerent en priſon ; mais ils furent mis dehors le même jour par exprès commandement du Roi, qui dit à ceux qui s'en plaignirent : » Qu'ils étoient des ſots : » que s'il falloit parler d'intérêt, il » en avoit reçu plus qu'eux tous. » Qu'il avoit pardonné aux Comé- » diens, & leur pardonnoit de bon » cœur, d'autant qu'ils l'avoient fait » rirevoire juſqu'aux larmes ».

Il aimoit beaucoup à s'entretenir avec les perſonnes ſavantes, ſur-tout avec celles qui étoient d'un eſprit agréable & enjoué ; ſes converſations avec elles étoient ſpirituelles & amuſantes. Il faiſoit très ſouvent

des preſents aux gens de Lettres ;
1610. mais il diſoit d'après ſon Prédéceſſeur Charles IX, qui les aimoit auſſi beaucoup : » qu'il falloit les traiter » comme les excellents chevaux, » qu'il faut bien entretenir, mais » ne les pas trop engraiſſer, parce » qu'après ils ne pouvoient ou ne » vouloient plus travailler ». Il recompenſa libéralement Pierre Matthieu, ſon Hiſtoriographe, qu'il ſe fit un plaiſir d'inſtruire lui-même de ſes principales actions pour les tranſmettre à la poſterité. Un jour un Poëte pour ſe faire décharger de la Taille, à laquelle il ſe plaignoit d'avoir été impoſé trop haut, lui préſenta un placet qui contenoit ces quatre Vers :

Ce Poëte n'a pas la maille :
Plaiſe, Sire, à Ta Majeſté,
Au lieu de le mettre à la Taille,
De le mettre à la Charité.

Le Roi lui fit donner une gratification.

Un des plaiſirs de ce Prince étoit de s'écarter ſeul lorſqu'il étoit à la chaſſe, & de ſe mêler enſuite

familiérement avec ceux qu'il rencontroit, ſoit dans les Auberges ou dans d'autres lieux, afin d'apprendre ce qu'on diſoit de lui, mettant aſſez ordinairement la converſation ſur ſon chapitre, pour faire parler les gens ſans en être connu; ce qui lui étoit d'autant plus facile qu'il étoit toujours vétu très ſimplement. Cela lui attiroit quelquefois des avantures comiques, dont il ſe tiroit toujours à merveilles. 1610.

Un jour s'étant égaré, il pique au premier Village, entre dans la meilleure Hôtellerie & ſe met à table d'hôte avec pluſieurs Marchands ſans être reconnu. Après avoir dîné il met le diſcours ſur les affaires de l'Etat, du Roi & de la Cour: chacun dit ſon ſentiment, on parle de ſa converſion. Un Marchand de beſtiaux, qui étoit auprès de lui, lui dit: *Ne parlons point de cela, le caque ſent toujours le hareng.* Après cette parole le Roi ſe leve, paie ſon écot & ſe met à la fenêtre. Auſſitôt il voit quelques Seigneurs qui venoient chercher à dîner dans ce Village, il les appelle & les fait monter. Ceux

qui avoient dîné avec le Roi le reconnurent aux reſpects que ces Seigneurs lui rendoient, dont ils furent fort étonnés, & euſſent bien voulu retenir ce qu'ils avoient dit. Le Roi ſans leur témoigner de mecontentement des propos qu'ils avoient tenus, avant de ſortir frappa ſur l'épaule du Marchand, & lui dit ſeulement : *Bonhomme, le caque ſent toujours le hareng en votre endroit & non pas au mien, car vous avez encore du mauvais levain de la Ligue* (1).

1610.

L'Auteur du Mercure François (2) rapporte un autre trait, dont il avoit été témoin. » La derniere fois, dit-» il, que je le vis paſſer, ſans au-» tre garde que lui ſixieme, au bac » de Neuilly dans lequel il y avoit » quantité de Payſans, il ſe fourra » tout auſſi-tôt parmi eux, & de-» mandoit à l'un une choſe & à l'au-» tre une autre. Il en vit un qui » avoit les cheveux blancs & la » barbe noire, auquel il s'attacha le » plus, & en voulut de lui ſavoir la

(1) Mer. Fr. Tom. II, pag. 183.
(2) Année 1610, pag. 491.

» raiſon. Le Payſan, matois, faiſoit de l'ignorant; mais Sa Majeſté » le preſſant de répondre, il lui dit: » *Sire, c'eſt que mes cheveux ſont de* » *vingt ans plus vieux que ma barbe.* » A cette réponſe il ſe mit à rire, » & la trouva ſi gentille, qu'il l'a » racontée depuis pluſieurs fois. 1610.

» Une autre fois Sa Majeſté (1), » chaſſant vers Grosbois, ſe déroba » de ſa compagnie comme il faiſoit » ſouvent, & vint ſeul à Creteil: » y étant arrivé ſur l'heure de dîner, » affamé comme un Chaſſeur, il » entra dans une Hôtellerie, où » ayant trouvé l'Hôteſſe, il lui de» manda s'il n'y avoit rien pour dî» ner: elle répondit que non, & » qu'il étoit venu trop tard. Mais à » l'inſtant ayant aviſé une brochée » de rôt, il demanda pour qui donc » étoit ce rôt-là. L'Hôteſſe lui dit » que c'étoit pour des Meſſieurs qui » étoient en haut, & qu'elle pen» ſoit que ce fuſſent des Procureurs.

(1) l'Etoile, dont j'ai pris ce recit Tom. 3, pag. 55, dit l'avoir appris d'un de ſes amis auquel le ſieur de Vitry l'avoit raconté.

1620. » Le Roi ( qu'elle ne prenoit alors » que pour un ſimple Particulier par- » cequ'il étoit ſeul ) la pria de leur » aller dire qu'il y avoit un honnête » Gentilhomme qui venoit d'arriver, » qui étoit las & qui avoit faim, » qu'il les prioit de lui donner un » morceau de leur rôt pour de l'ar- » gent, ou qu'ils l'accomodaſſent du » bout de leur table, & qu'il paie- » roit ſon écot. Ce qu'ils refuſerent » tout à plat, diſant que pour le » regard de leur rôt il n'y en avoit » pas trop pour eux ; & quant à » dîner avec eux, ils avoient des » affaires enſemble, & étoient bien » aiſes d'être ſeuls. Le Roi ayant en- » tendu cette réponſe, demanda à » l'Hôteſſe quelque Garçon pour en- » voyer lui querir compagnie. Lui » ayant donné une piece d'argent, » il l'envoya au ſieur de Vitry qu'il » lui déſigna par un autre nom & » par une grande caſaque rouge » qu'il portoit, & qu'étant là il lui » dit qu'il vînt incontinent trouver » le Maître du grand Cornet. Ce » que le Garçon ayant fait, & le » ſieur de Vitry ayant connu par

» ſon langage que c'étoit le Roi, » vint incontinent accompagné de » huit ou dix autres trouver Sa Ma- » jeſté. Elle conta audit Vitry ſa » déconvenue & la vilainie de ces » Procureurs, lui enchargea par mê- » me moyen de s'aller ſaiſir d'eux, » de les mener à Grosbois, & qu'é- » tant là il ne faillit de les faire très » bien fouetter & étriller pour leur » apprendre à être une autre fois » plus courtois à l'endroit des Gen- » tilshommes. Ce que ledit ſieur de » Vitry fit fort bien & promptement » exécuter, nonobſtant toutes les » raiſons, ſupplications, remon- » trances & contredits de Meſſieurs » les Procureurs ». 1610.

D'Aubigné nous apprend que Henri avoit la vue extrêmement perçante & l'ouie monſtrueuſe, pour ſe ſervir de ſon expreſſion, & il en rapporte une preuve ſenſible. » Le » Roi, dit-il, étant couché à la » Garnache en une grand'chambre » Royale, & ſon lit, outre les ri- » deaux ordinaires, bordé d'un tour » de lit de groſſe bure; Frontenac » & moi à l'autre coin de la chambre

» en un lit qui étoit fait de même.
1610. » Comme nous drapions notre Maî-
» tre, ayant mes levres sur son
» oreille pour ménager ma voix,
» lui, repondoit souvent : *Que dis-*
» *tu ?* Le Roi répartit, sourd que
» vous êtes, n'entendez-vous pas
» qu'il dit que je veux faire plusieurs
» gendres de ma Sœur. Nous en fu-
» mes quittes pour lui dire qu'il dor-
» mît, & que nous en avions bien
» d'autres à dire à ses dépens ».

Une autre réponse assez semblable à celle-ci est celle que le Duc de Bellegarde, Premier Gentilhomme de la Chambre, fit à ce Prince : étant tous deux couchés dans la même chambre, peu de tems après la mort de Henri III, Henri IV réveilla Bellegarde trois fois pendant la nuit, pour lui proposer de se défaire de quelques-unes de ses Charges en faveur des personnes qu'il lui nommoit : » Je le veux bien,
» Sire, lui répondit le Grand Ecu-
» yer, à la troisieme fois ; mais au
» nom de Dieu, ne vous réveil-
» lez plus ».

# COMPARAISON

## DE HENRI IV, ROI DE FRANCE

AVEC

## PHILIPPE, ROI DE MACÉDOINE.

JE CROIS avoir fait connoître, par pluſieurs traits que j'ai rapportés dans la Vie de Henri IV, combien ce Prince avoit d'eſtime & de conſidération pour ſon Miniſtre Sully, combien il ſe plaiſoit d'aller le voir à l'Arſenal pour s'entretenir en liberté avec lui de ſes affaires les plus ſérieuſes, & d'y manger fort ſouvent. Un jour il témoigna tant de ſatisfaction d'un repas qui s'étoit paſſé avec beaucoup de gaieté, qu'il avoit voulu que Sully lui donnât encore à dîner le lendemain. Effectivement Henri s'étant rendu de fort bonne heure à l'Arſenal, & ayant

passé la plus grande partie de la matinée à travailler avec lui, il vint rejoindre ceux de ses Courtisans qui l'avoient accompagné. Comme le dîné n'étoit pas encore prêt, il s'entretint avec eux de différentes matieres serieuses & agréables : de propos en propos la conversation tomba sur les grands hommes dont l'Histoire nous a conservé les actions mémorables : puis, adressant la parolle à Sully, » auquel de ceux que » nous venons de nommer, lui dit-» il, souhaiteriez-vous le plus que » je ressemblasse. Ayez égard non-» seulement à la conduite & au mé-» rite personnel, mais encore à » tout ce qui peut être l'objet des » desirs d'un homme, comme les » qualités du corps, la santé & le » concours de ces circonstances qui » font qu'on appelle un homme heu-» reux. A ce que je puis juger, vous » n'allez pas être homme à un mot; » mais je veux vous écouter jusqu'au » bout, cela me fera bien autant de » plaisir & beaucoup plus de profit » que je n'en aurois eu à voir jouer » au Mail, où j'avois résolu de m'al-

» ler promener en attendant que vo-
» tre dîné fût prêt ».

Le Duc de Sully, (comme il le dit lui-même au Roi après le repas), avoit relu par hasard trois jours auparavant un extrait qu'il avoit fait des vies des grands hommes dans le tems qu'il étudioit l'Histoire, ce qui avoit occasionné sur ce sujet une conversation avec quelques amis. Les idées qu'ils lui en avoient rappellées lui donnerent lieu de faire usage de ses lectures dans ce moment.

Il traça donc les portraits des Princes que l'antiquité a mis au rang des hommes illustres. Ensuite il parla de ceux de nos Rois auxquels on peut donner ce nom, tels que Clovis, Charlemagne, Hugues Capet, Philippe Auguste, S. Louis, Charles V, Charles VII & Louis XII; il y joignit Edouard III, Roi d'Angleterre, & l'Empereur Charles V. Il les fit connoître succintement par quelques traits sur leurs bonnes & mauvaises qualités, & sur les événements heureux ou malheureux de

leurs regnes ; puis, adreſſant la parole au Roi : » C'eſt à vous, Sire, » ajoûta-t-il, à décider auquel de » ces grands Princes vous aimeriez » mieux reſſembler, toutes compen- » ſations faites, & de voir ſi vous » n'y perdriez point, vous qui cer- » tainement les avez ſurpaſſés en » pluſieurs choſes ».

» Pour bien prononcer là-deſſus, » lui dit le Roi, il faudroit mieux » & plus attentivement conſidérer » tout ce que vous avez dit de cha- » cun en bien & en mal ; mais le » dîné qui eſt ſervi (car on venoit » d'avertir qu'il étoit tems de ſe met- » tre à table) ne nous en donne pas » le loiſir. Il faut remettre cela à une » autre fois ; je vous prie de le faire » rédiger par écrit, & puis je vous » dirai ce que j'en penſe, auſſi-bien » que de vos dernieres paroles que » vous n'avez ajoûtées, dit agréa- » blement ce Prince, que pour me » faire trouver vos mets encore » meilleurs ».

Je ne rapporterai pas ici le discours que M. de Sully fit ſur cette matie-

re,

re (1), parceque, quoiqu'il fût le plus inſtruit de ceux qui étoient préſents à cette converſation, il ne paroît pas qu'il fût aſſez verſé dans l'Hiſtoire Grecque, Romaine & Françoiſe pour faire un juſte parallele de Henri IV avec les grands hommes dont il parloit. Les occupations ſérieuſes qu'il avoit eues dès ſa jeuneſſe ne lui avoient pas laiſſé le tems de s'inſtruire aſſez à fonds d'une ſcience qui demande beaucoup d'étude : je reprendrai donc ici la parole pour lui.

Les perſonnes qui ont étudié l'Hiſtoire, tant ancienne que moderne, conviendront que les hommes ont été & ſeront toujours les mêmes dans tous les tems & chez toutes les Nations. Leurs vertus, leurs belles qualités, leurs vices, leurs défauts, leurs paſſions, ſont les mêmes ; elles ont les mêmes cauſes, produiſent les mêmes effets & leur font faire les mêmes actions, qui ne different

(1) Livre 26 de ſes Mémoires.

que par quelques nuances que les hommes tiennent de leur caractere particulier, de la nature du climat, de l'éducation, & des circonſtances qui ſe préſentent pendant le cours de leur vie.

Seſoſtris, Semiramis, Cyrus, Alexandre, Clovis, Charlemagne, Tamerlan, ſont des Conquérants que leur ambition conduiſoit à ſubjuguer toute la Terre.

Si nous voulons des exemples de Princes ſages, vertueux, modérés, qui ne cherchoient qu'à faire le bonheur de leurs Peuples, & qui préféroient la gloire d'être pacifiques à celle qu'acquierent les Conquérants, nous les trouvons dans Salomon, Auguſte les vingt dernieres années de ſa vie, Titus, Trajan, Antonin, Marc-Aurele, Charles V, Roi de France, Louis XII, Marguerite de Valdemar, Reine de Dannemarck, & Frederic III, l'un de ſes Succeſſeurs, & parmi les Princes actuellement regnants, Louis XV, Roi de France, l'Impératrice Reine de Hongrie, Frederic V, Roi de Danne-

mark, le Roi d'Angleterre, & Dom Carlos, Roi d'Eſpagne.

Mais pour revenir à la premiere partie de ce discours, par lequel Henri IV deſiroit ſavoir auquel des grands hommes qui l'avoient précédé il auroit déſiré reſſembler, je dirai que ſi M. de Sully avoit été plus inſtruit de l'Hiſtoire Grecque il auroit trouvé parmi les Héros qu'elle a célébrés, un Prince dont les vertus, & même les défauts, les grandes actions, les adverſités, les proſpérités & les différents événements de ſa vie, eurent une ſi parfaite reſſemblance avec ceux de notre Prince, que M. de Sully en auroit pu faire un très exact parallele.

Je veux parler de Philippe de Macédoine, qui a été un des plus grands Rois de l'Antiquité. Ciceron, Juge très éclairé ſur cette matiere, dit, en parlant de ce Prince, » qu'Ale-
» xandre fut au-deſſus de Philippe
» par la grandeur & la gloire de ſes
» actions ; mais que ſon Pere fût
» beaucoup au-deſſus de lui par la
» douceur & l'humanité. Philippe
» fut toujours grand, au lieu qu'Ale-

» xandre fut ſouvent très mépri-
» ſable (1) ».

C'eſt donc cette comparaiſon de Philippe avec Henri IV que je me ſuis propoſé d'écrire, & de faire voir la conformité de caractere, de vertus & de défauts qui étoit entre ces deux grands hommes.

Lorſqu'Amintas, troiſieme du nom, Roi de Macédoine, mourut, il laiſſa trois enfants, Alexandre, Perdiccas & Philippe. Suivant l'ordre de la Nature, celui-ci qui étoit le plus jeune ne devoit pas eſpérer de parvenir à la Couronne; cependant cet éloignement fut cauſe de ſa grandeur. Envoyé à Thebes en ôtage pour des raiſons d'Etat, il fut mis ſous la conduite d'Epaminondas, le plus grand Capitaine & l'homme le plus ſage de la Grece, qui lui procura la plus belle éducation en tout genre qu'un Prince puiſſe recevoir, & dont Phi-

(1) *Philippum Macedonum Regem, rebus geſtis & gloria ſuperatum à filio; facilitate & humanitate video ſuperiorem: itaque alius ſemper magnus, alius ſæpe turpiſſimus fuit. Cic. de Off. Lib. I.*

lippe sut admirablement profiter.

Lorsque Henri vint au monde il étoit encore plus éloigné de la Couronne qui lui étoit destinée par la Providence, que Philippe ne l'étoit de celle de Macédoine. Quatre Princes qui pouvoient avoir une nombreuse postérité, paroissoient devoir pour toujours écarter Henri du Trône. Il y parvint cependant, avec cette différence que sa possession fût légitime, au lieu que celle de Philippe parût être une usurpation; car après la mort de ses deux freres aînés il s'empara de la Couronne au préjudice du jeune Amintas son neveu, dont il étoit Tuteur; à moins qu'on ne veuille dire que l'oncle pouvoit en exclure le neveu, comme il y en avoit des exemples chez les Macédoniens.

Ces deux Princes, nés chacun avec le plus beau g nie qu'un homme puisse recevoir de la Nature, tirerent de grands avantages de l'éducation qui leur fut donnée, parce-qu'ils y joignirent les plus solides réflexions que l'adversité suggere aux cœurs nobles & courageux.

L'éducation de Henri ne fut pas ſi brillante que celle de Philippe. Celui-ci fut inſtruit de toutes les Sciences dans leſquelles excelloient alors les Grecs, la Nation du monde la plus ſpirituelle & la plus polie. Eloquence, Philoſophie, Politique, Art Militaire, il s'y rendit ſi parfait qu'il ſurpaſſa tous les Princes qui l'avoient précédé.

Henri fut élevé par la Reine de Navarre ſa mere, & par Florent Chrétien, homme aſſez inſtruit des Belles Lettres, & de l'Hiſtoire, mais qui n'avoit pas acquis toutes les connoiſſances que pouvoient poſſéder ceux qui étoient à la tête des Républiques Grecques, avec leſquels Philippe avoit eu des liaiſons particulieres pendant ſa jeuneſſe.

Les Grecs nous vantent avec raiſon l'éloquence de Philippe : mais ce n'étoit pas cette éloquence faite pour en impoſer à des Républicains amoureux d'eſprit & de paroles, qui ſe laiſſent ſéduire par les charmes d'une belle élocution. C'étoit une éloquence qu'il s'étoit formée luime, nerveuſe, mâle, ſimple, pleine

de bon ſens & de raiſon, qui doit être celle des Rois.

Henri IV n'avoit peut-être pas fait une étude particuliere des Ouvrages de Démoſthêne & de Ciceron, il n'en avoit pas eu le tems: cependant il avoit cette éloquence ſimple, perſuaſive & vraie qu'on voit briller dans les diſcours qui nous reſtent de lui & dans ſes Lettres. Ils avoient tous deux la repartie agréable & vive. On nous a conſervé pluſieurs de leurs apophthegmes & de leurs bonts mors pleins de ſageſſe & d'agréments. J'ai rapporté ceux de Henri lorſque j'ai trouvé l'occaſion de les placer; on peut voir ceux de Philippe dans la vie que j'ai donnée de ce Prince.

Henri IV & Philippe avoient été inſtruits dans l'Art Militaire par les exemples & les conſeils des deux plus grands hommes de guerre de leur tems, Epaminondas & l'Amiral de Coligny, ſous leſquels ils avoient appris à obéir avant de commander. Ces deux Rois avoient ſi bien profité des inſtructions de leurs maîtres, qu'ils furent ſans contredit les plus

grands Capitaines de leur ſiecle, & ſurpaſſerent tous ceux qui les avoient précédés.

Lorſque Philippe monta ſur le Trône de Macédoine, il trouva ſon Royaume preſque tout envahi par ſes Voiſins qui le ravageoient, les plus grands Seigneurs d'accord avec eux, cherchant à le démembrer pour s'en approprier les Provinces.

Nous avons vu dans la vie de Henri, quel étoit l'état de la France lorſqu'il parvint à la Couronne. La plûpart des Seigneurs l'abandonnerent : ils ſe cantonnerent dans les Provinces, ils appellerent l'Etranger pour les ſoutenir, ils s'emparerent des revenus de l'Etat. Mais ces deux Princes, ſans ſe laiſſer abbatre par l'adverſité, fondant leurs eſpérances & leur gloire ſur leur courage, attaquerent avec intrépidité leurs ennemis, les battirent en pluſieurs rencontres, les affoiblirent & les forcerent de rentrer dans leur devoir. Les victoires d'Arques & d'Ivry terraſſerent la Ligue, comme celle que Philippe remporta ſur Bardillus, Roi des Illiriens, le rendit maître de la

Macédoine (1), & celle de Cheronnée (2) lui ſoumit toute la Grece.

Une des plus belles qualités de ces deux Princes a été leur attention à rendre leurs Peuples heureux & leurs Etats floriſſants. Si leurs deſſeins n'ont pas univerſellement réuſſi, c'eſt qu'ils n'ont pas toujours été les maîtres des circonſtances qui ne dépendent pas des hommes ; mais ils n'ont jamais perdu de vue ces deux objets. A peine Philippe a-t-il chaſſé de ſes Etats les Nations étrangeres qui les ravageoient, & aſſuré la tranquillité de ſes Peuples, qu'il ſe rend maître d'Amphypolis, Ville de l'ancien Domaine de ſes Prédéceſſurs, qui avoit un très-bon Port. Il fait conſtruire des Flottes avec leſquelles il attaque les Athéniens qui s'étoient rendus les maîtres de la mer, & les force de partager le commerce avec ſes Sujets ; ils ſont les ſeuls qui exportent au dehors les marchandiſes de la Ma-

(1) Voyez la Vie de Philippe de Macédoine par l'Auteur, pag. 18

(2) page 150.

cédoine & profitent du bénéfice que les autres Nations en retiroient.

Perſonne ne ſavoit mieux profiter que lui des avantages qu'il remportoit ſur ſes ennemis. Ayant voulu punir les Thraces des ravages qu'ils avoient faits chez lui, il entra dans leur Pays, il s'empara de la partie de leurs Etats qui étoit le plus à ſa bienſéance. Comme il ſavoit qu'il y avoit des mines d'or qu'on négligeoit de fouiller, il s'empara de la Ville de Crenides, où il envoya une Colonie de Macédoniens; il fit ouvrir les mines & il en tiroit des ſommes conſidérables toutes les années.

Si Henri n'avoit pas dans ſes Etats des mines d'or & d'argent, il en avoit d'autres dans les productions de la France & dans l'induſtrie de ſes Sujets, qu'il n'étoit queſtion que de faire valoir en protégeant leur commerce. Il y donna tous ſes ſoins en faiſant rétablir les Chemins, en rendant les Rivieres navigables, en établiſſant des Manufactures & faiſant fleurir l'Agriculture. S'il ne pût pas augmenter autant qu'il le deſiroit le Commerce maritime juſqu'a-

lors presque inconnu aux François, il en jetta du moins les premiers fondements.

On remarque dans ces deux Princes une égale intelligence pour la dispensation de leurs revenus. Depuis l'établissement de la Monarchie Françoise les Finances n'avoient jamais été mises dans un si bel ordre qu'elles le furent sous le regne de Henri IV, il fut le premier qui en connut les véritables sources, & qui en fit l'usage le plus utile & le plus beau. Les Finances de Philippe à son avenement au Trône étoient dans une aussi grande déprédation que celles de notre Prince, & sut aussi bien que lui les rétablir sans fouler ses Peuples. Comme ces deux Princes, dans les commencements de leurs regnes, avoient été dans une grande disette d'argent, ils en connoissoient tout le prix; aussi l'employerent-ils avec cette économie si nécessaire aux Rois, sans avarice & sans prodigalité. Ils savoient que la véritable libéralité consiste à répandre ses trésors avec discernement en faveur de ceux qui ont bien mérité de l'Etat

par leurs belles actions, & ne les employer qu'aux choſes utiles & néceſſaires.

Henri & Philippe étoient égaux en courage ; mais on peut leur reprocher qu'ils le pouſſerent ſouvent juſqu'à la témérité. La valeur eſt une vertu qui étoit regardée chez les Grecs comme la plus ſublime de toutes. Il eſt vrai qu'ils la pouvoient porter dans les combats plus loin que nous, par la bonté de leurs armes & leur habileté à s'en ſervir ; ils n'avoient ni poudre ni canon, qui ne reſpectent pas les hommes les plus braves. Ces deux Princes n'étoient pas encore bien perſuadés que la véritable valeur a des bornes preſcrites par la raiſon, qui oblige toujours un vaillant homme à recevoir avec intrépidité les périls qui viennent ſe préſenter à lui, ſans prétendre à la folle ambition de les aller chercher.

Voici le portrait que faiſoit de Philippe, Demoſthene, ſon plus grand ennemi, forcé de lui rendre la juſtice qu'il méritoit. » C'eſt un » Guerrier infatigable, que ſon ac- » tivité multiplie, qui ſupporte con-

» tinuellement les plus rudes travaux, » ſans connoître ni moments de re- » pos, ni différences de ſaiſons. Un » Héros intrépide, qui s'élance au » travers des obſtacles, & ſe préci- » pite au milieu des haſards (1)... Je » voyois ce même Philippe l'œil cre- » vé, la clavicule rompue, la jam- » be eſtropiée, ſe jetter encore dans » le fort de la mêlé, prêt à livrer à » la fortune telle autre partie de ſon » corps qu'elle auroit voulu lui enle- » ver, pourvu qu'avec le reſte il pût » vivre avec gloire & dans l'eſtime » des hommes (1) ».

Demoſthene, en faiſant ce portrait de Philippe, ne penſoit cerainement pas que ce ſeroit celui du plus grand de nos Rois; en effet on y reconnoît parfaitement Henri par les actions courageuſes que j'ai rapportées de lui, avec cette différence, qu'il fut aſſez heureux pour n'être bleſſé qu'une ſeule fois, quoiqu'il ſe ſoit ſouvent expoſé aux plus grands

(1) Demoſth. I. Olinthienne.

(2) *Demoſth. pro corona.* Voyez la Vie de Philippe par l'Auteur, pag. 61 & 161.

dangers. » Vous avez bien penſé être » mon héritiere, écrivit-il un jour à » Madame ſa Sœur après la journée » de Fontaine-Françoiſe ».

Henri IV & Philippe ont porté plus loin qu'aucuns Princes la clémence & la modération. Le premier pardonna ſans réſerve à ſes plus grands ennemis, à ces Prédicateurs ſéditieux de la Ligue, qui, faiſant de la Chaire de vérité une école de ſédition, avoient vomi contre lui les plus horribles invectives, répandu les plus affreux Libelles, & entretenu ſi longtems les Peuples dans la rébellion. Quoiqu'il eût été pluſieurs fois le maître de prendre de force la Ville de Paris, il ne le voulut jamais, dans la crainte d'expoſer cette Ville au pillage. Après les batailles d'Arques & d'Ivry, il renvoya ſans rançon grand nombre de priſonniers, même des plus qualifiés, & ſes plus grands ennemis.

Souvent Philippe renvoyoit les priſonniers, après avoir vaincu les Grecs, & leur accordoit la paix à des conditions très avantageuſes pour eux. Leurs Ambaſſadeurs s'é-

tant un jour rendus auprès de lui pour être préſents à la ratification d'un Traité qu'il avoit fait, il leur déclara qu'il vouloit oublier tous les ſujets de plainte qu'on lui avoit donnés. En les congédiant, il leur demanda obligeamment, s'il ne pourroit pas leur rendre quelque ſervice? Oui, lui répondit Démocharès, l'un d'eux, ce ſeroit de t'aller pendre. Philippe, ſans s'émouvoir, mais jettant un regard mépriſant ſur cet inſolent, dit aux autres Ambaſſadeurs: » Rapportez à vos Maîtres, que ceux » qui oſent dire de pareilles injures » ſont bien moins pacifiques que ceux » qui ſavent les pardonner ». Quelqu'un lui ayant dit qu'il pouvoit aiſément ſe venger des Athéniens en ſe rendant maître de leur Ville. » Aux » Dieux ne plaiſe, répondit-il, que » je détruiſe le théâtre de ma gloire, » après avoir tant fait pour elle [1] ».

On sait que Philippe n'avoit point dans la Grece de plus grand ennemi que Démoſthene, il étoit bien plus dangereux & plus à craindre que les

(1) Vie de Philippe, pag. 153.

Prédicateurs de la Ligue ſous Henri IV. Son éloquence avoit ſouvent arrêté le progrès des armes de Philippe, & l'avoit mis à deux doigts de ſa perte ; ce Prince avoit frémi lui-même du danger où il s'étoit trouvé à la bataille de Chéronée : cependant il ne voulut point tirer de vengeance de cet Orateur non plus que des autres Grecs qui l'avoient cruellement inſulté dans leurs diſcours.

La politique de ces deux Princes fut dirigée par la plus grande prudence, & les conduiſit également à la réuſſite de leurs projets. Philippe étoit toujours prêt à gagner ceux qui pouvoient nuire à ſes deſſeins, ou les faire réuſſir. » Je payerois Demoſthene, diſoit-il, auſſi chere-» ment qu'aucun de mes principaux » Officiers, s'il vouloit prendre mes » intérêts ».

Un homme qu'il avoit envoyé reconnoître une Place lui ayant rapporté qu'elle étoit d'un très difficile accès ; » N'as-tu pas remarqué, lui » dit Philippe, quelque trace par où » l'on y puiſſe faire entrer un petit » mulet chargé d'or ». Demoſthene

dit en parlant de ce Prince : » C'eſt » un Politique vigilant, qui toujours » attentif à ſe prévaloir des impru- » dences & des fautes d'autrui, ſai- » ſit avidement les conjonctures » avantageuſes ; mais en même- » tems c'eſt un corrupteur qui, la » bourſe à la main, marchande, » trafique, achete, & ne met pas » moins en œuvre l'or que le fer ».

Henri étoit au moins auſſi vigilant & auſſi attentif que Philippe à ſe prévaloir des fautes de ſes Ennemis, & il n'en laiſſoit échapper aucunes ſans en tirer de l'avantage ; il ne mettoit pas moins en œuvre l'or que le fer. Il employa des ſommes conſidérables juſqu'à ſe priver du néceſſaire pour regagner ceux de ſes Sujets que l'intérêt ou l'ambition avoient écartés de lui, & qui avoient envahi ſes domaines ; il le faiſoit dans la vue de ménager le ſang de ſes Officiers & de ſes ſoldats, & pour procurer, comme il le diſoit lui-même, une plus prompte paix à

(1) Seconde Olyntienne.

ſes Peuples ; mais il n'employa jamais ſes tréſors à corrompre les Sujets de ſes Ennemis ou de ſes voiſins.

Nos deux Princes furent également heureux en Généraux & en Miniſtres : Sully & Biron étoient des hommes qui peuvent bien entrer en comparaiſon avec Antipater & Parmenion. » Vous voyez le Maréchal » de Biron, diſoit Henri au Cardi» nal Aldobrandin, je le préſente vo» lontiers à mes Amis & à mes En» nemis. Je vous déclare, dit-il un » jour à la Ducheſſe de Beaufort, » que ſi j'étois dans la néceſſité de » choiſir entre vous & Sully, je me » paſſerois mieux de dix Maîtreſſes » comme vous, que d'un ſerviteur » comme lui ». Sa vie eſt pleine de traits qui font connoître l'eſtime & la conſidération qu'il avoit pour eux & pour les autres Capitaines qui l'avoient bien ſervi, dont il ſe plaiſoit de faire l'éloge dans toutes les occaſions qui ſe préſentoient.

» Les Athéniens ſont fort heureux, » diſoit Philippe, de pouvoir choi» ſir toutes les années dix Généraux :

» pour moi je n'en ai pu trouver » qu'un ſeul, qui eſt Parmenion. » Nous pouvons nous livrer au plaiſir, dit-il un jour à ſes amis avec » leſquels il prolongeoit trop le plaiſir de la table, il ſuffit qu'Antipater » ne boive pas ». Une autrefois s'étant levé plus tard qu'à ſon ordinaire, il trouva dans ſon antichambre Antipater qui entretenoit des Ambaſſadeurs des différentes Nations de la Grece. » Je pouvois bien dormir, » dit-il en les abordant, puiſqu'An» tipater veilloit (1) ».

Les Amis & les Miniſtres de ces deux Princes pouvoient, ſi j'oſe ainſi m'exprimer, outrer avec eux la ſincérité, & ils ne ſe fâchoient pas de la fermeté des remontrances qu'on leur faiſoit.

Nous avons vu que Henri, loin d'avoir su mauvais gré à Roſny de ce qu'il avoit déchiré la promeſſe de mariage que ce Prince avoit faite à la Demoiſelle d'Entragues, lui donna quelques tems après la Charge de Grand-Maître de l'Artillerie. Les

(1) Vie de Philippe, pag. 19.

Mémoires de ce Miniſtre ſont remplis de traits de la fermeté avec laquelle il parloit à ſon Maître. Le Maréchal de Biron avoit acquis auſſi le droit de lui faire des repréſentations fort vives ſans qu'il le trouvât mauvais.

Demarathus, l'un des plus illuſtres Citoyens de Corinthe, étant venu voir Philippe, ce Prince lui demanda des nouvelles de la Grece, & ſi les Républiques étoient en bonne intelligence entr'elles... » Quoi, » Seigneur, répondit Demarathus, » pouvez-vous vous inquiéter ſi l'u» nion regne entre les Villes de la Gre» ce tandis que votre Maiſon eſt plei» ne de troubles & de diſſenſions ». Philippe, charmé de la franchiſe de ce diſcours, pria ſon ami de lui aider à rétablir la paix dans ſa famille, ce qu'il fit en engageant la Reine Olimpias & Alexandre de revenir à la Cour, qu'ils avoient quittée pour quelques mécontentements (1).

Le lendemain de la bataille de Cheronée, Demades, un des pre-

(1) Vie de Philippe, page 167.

miers Orateurs d'Athenes, qui avoit été fait priſonnier, ſe trouvant ſur le champ de bataille dans le tems que Philippe, échauffé de vin, danſoit en chantant pour témoigner la joie qu'il avoit de ſa victoire, Demades lui dit, avec une liberté républicaine : » Eſt-il poſſible, Seigneur, que vous faſſiez le rôle de » Therſite, lorſque la fortune vous » offre celui d'Agamemnon » ! Ces paroles firent rentrer Philippe en lui-même ; il donna ſur-le-champ la liberté à Demades, qu'il combla depuis de marques d'eſtime & d'amitié.

Je pourrois encore rapporter pluſieurs traits de la généroſité & de l'affabilité de ces deux Princes, qui feroient connoître qu'ils poſſedoient ces vertus avec une parfaite reſſemblance ; mais je me contenterai de renvoyer mes Lecteurs à ce que j'en ai dit dans la Vie de Henri & dans celle de Philippe, où j'ai rapporté tous ceux qui ſont venus à ma connoiſſance.

Ces deux Princes ſe reſſemblent encore beaucoup par leur attache-

ment pour le Sexe. Cette paſſion, à laquelle ils ſe ſont livrés avec trop d'ardeur, leur a cauſé de violents chagrins domeſtiques ; mais elle ne leur a fait commettre aucune action contraire à leurs intérêts & à leur gloire. Ils conſerverent toujours pour leurs Epouſes ces ſentiments qu'inſpire à un honnête homme la vertu d'une femme qu'il aime & qu'il reſpecte. Ils revenoient ſouvent à elles. Elles ne furent jamais expoſées à aucun mauvais traitements de la part de leurs maris. Il eſt vrai que Philippe parut répudier la Reine Olimpias en épouſant Cléopâtre. Cependant on croit qu'il ne répudia pas cette Princeſſe, puiſqu'elle demeura à la Cour après ce mariage. Il étoit apparemment permis aux Rois Macédoniens d'épouſer pluſieurs femmes, quoique cela fût aſſez rare, puiſqu'Alexandre en épouſa deux.

Henri IV eut toujours la plus grande conſidération & les plus grands égards pour Marie de Médicis, malgré les chagrins qu'elle lui donna. Il la nomma même Régente pour gouverner l'Etat pendant qu'il ſeroit

la guerre. On a vu dans la vie de ce Prince les attentions qu'il avoit & les efforts qu'il faiſoit pour adoucir les déplaiſirs de la Reine, quoiqu'il fût parfaitement inſtruit qu'ils étoient la plûpart du tems cauſés par la Galigaï ſa favorite, qu'il n'eut jamais la force de renvoyer, de peur de chagriner la Reine : & ce qui fait voir qu'il ne l'abandonnoit pas entierement, c'eſt que pendant l'eſpace de neuf années que dura leur mariage il eut d'elle ſix enfants.

Quoiqu'il eût pluſieurs ſujets de ſe plaindre de la Reine Marguerite, ſa premiere femme, cependant il eût toujours pour elle les conſidérations qui étoient dues à ſa naiſſance, & l'on ne lui a jamais reproché ſon divorce avec elle.

S'il y avoit tant de reſſemblance entre Philippe & Henri IV, Olimpias & Marie de Médicis n'en avoient pas moins entr'elles. Toutes deux furent hautes & impérieuſes : elles ſouffrirent avec trop d'impatience les infidelités paſſageres de leurs maris : elles les leur reprocherent avec toute l'aigreur & l'amertume que

leur inſpiroit la plus violente jalouſie, ſans s'appercevoir que cette conduite ne faiſoit qu'éloigner d'elles des cœurs dont elles pouvoient s'aſſurer l'entiere poſſeſſion par leur douceur & leur complaiſance : elles remplirent leurs Maiſons & leurs Cours de diſſenſions, dont les deux Princes ſurent par leur ſageſſe arrêter les ſuites & les mauvais effets. Olimpias, ambitieuſe de gouverner, cauſa de grands troubles dans la Macédoine après la mort de ſon fils Alexandre, elle s'y gouverna avec la derniere cruauté ; elle ſacrifia à ſa haine toute la famille de ſon mari; elle ſe comporta avec tant de tyrannie, qu'elle ſe fit déteſter par ceux mêmes qui lui avoient confié l'autorité : ils l'abandonnerent & la livrerent à Caſſandre, uſurpateur de la Macédoine, qui la fit mourir.

Marie de Médicis n'eut jamais les vices ni la méchanceté d'Olimpias ; ſes défauts furent la jalouſie & le deſir de gouverner. Les fautes qu'elle fit pendant ſa Régence, furent des fautes d'incapacité : elle n'avoit pas une aſſez grande étendue de génie pour

pour soutenir le poids d'un Gouvernement aussi difficile & aussi laborieux que celui du Royaume de France, ni pour contenir les esprits remuants, mécontents & ambitieux de la plûpart des Seigneurs Catholiques & Huguenots, comme avoit fait le Roi son époux. Louis XIII devenu majeur, fut obligé de lui ôter le maniment des affaires qu'elle avoit trop indiscrettement confié à des Favoris insolents & audacieux, qui causerent dans l'Etat des troubles qu'on ne pût appaiser que par le châtiment du Maréchal d'Ancre & de la Galigaï.

La Mort de Philippe & celle de Henri IV furent également malheureuses, funestes & accompagnées des mêmes circonstances. Ils furent assassinés tous deux, chacun par un seul homme, au milieu de leurs Cours & des préparatifs qu'ils faisoient faire pour la célébration de fêtes magnifiques, où l'on ne paroissoit respirer que le plaisir & la joie, & dans le tems qu'ils étoient sur le point de se mettre à la tête de leurs Armées pour l'exécution des grands projets

qu'ils avoient formés. Mais leurs morts eurent des cauſes différentes. Celle de Philippe fut occaſionnée par le refus qu'il avoit fait de rendre juſtice à Pauſanias, jeune Seigneur de ſa Cour, qui avoit été cruellement inſulté par Attale, oncle de la nouvelle épouſe de Philippe (1). Ce Prince fit tous ſes efforts pour adoucir le chagrin de ce jeune-homme; il le pria même d'oublier cette injure, il le combla de bienfaits pour l'engager de pardonner à Attale; mais Pauſanias, inſenſible aux bontés de ſon Maître, le ſacrifia à ſon reſſentiment. Olimpias & ſon fils Alexandre furent ſoupçonnés, même accuſés, d'avoir eu part à cet attentat, ſans cependant que les Hiſtoriens nous en aient donné des preuves aſſez convainquantes.

Henri fut aſſaſſiné au milieu des préparatifs qu'on faiſoit pour l'entrée de la Reine, par un ſeul homme, qui ne nous a pas laiſſé des traces aſſez certaines de ſa complicité avec

(1) Voyez la Vie de Philippe, page 163 & 169.

d'autres perſonnes, quoiqu'on en ait accuſé un très grand nombre. Ce Prince fut la victime de ſa trop grande clémence & d'un fanatiſme horrible, qui n'a duré que trop longtems en France, dont il n'y eût que le tems qui pût guérir un certain nombre de François. On peut encore accuſer, comme je l'ai déjà dit, les ennemis de la France effrayés des préparatifs que Henri faiſoit pour les punir des déſordres qu'ils avoient commis dans le Royaume; de même qu'Alexandre accuſa Darius d'avoir été complice de la conjuration qui avança les jours de Philippe.

Nous finirons cette comparaiſon par celle de l'ambition de ces deux Princes, qui fut égale, quoique le caractere en fût différent.

L'ambition eſt une affection de l'ame, qui porte l'homme à deſirer de s'élever au deſſus des autres par la gloire, le commandement, les richeſſes & la poſſeſſion de tous les avantages qu'il regarde comme de véritables biens. L'ambition eſt eſtimable ou répréhenſible, ſelon les vertus ou les vices qui la conduiſent,

& ſuivant les actions bonnes ou mauvaiſes que l'homme fait pour la ſatisfaire.

Tous les hommes depuis les Rois juſqu'aux ſimples Particuliers doivent avoir de l'ambition ; mais je parle de cette noble ambition qui les porte à remplir dignement les devoirs de l'état où le Ciel les a placés, & à employer leurs vertus à faire le bonheur de ceux qui leur ſont ſoumis, ou qui ſont leurs égaux, & à n'avoir d'autres vues dans leur conduite que la juſtice & l'équité.

Telle étoit l'ambition qui regnoit dans le cœur de ces deux grands Hommes, ſi l'on en juge par la conduite qu'ils ont tenue juſqu'au moment qu'ils ſe ſont mis en état d'exécuter les grands projets qu'ils avoient conçus pour ſatisfaire cette ambition.

Le projet de Philippe étoit de détruire la puiſſance du Roi de Perſe, de tous tems ennemi des Grecs. Il avoit pris pour le faire réuſſir les meſures les plus prudentes & les mieux concertées. Il avoit commencé, comme notre Roi Henri

IV, par conquerir ſon Royaume & s'en rendre paiſible poſſeſſeur, en ſoumettant ceux qui l'avoient envahi. Il avoit éteint les diſſenſions civiles; il avoit rendu ſes Sujets le peuple le plus expérimenté de l'Europe en l'Art Militaire, ayant établi une milice qui a long-tems ſervi de modèle aux autres Nations. Lorſqu'il a éprouvé la valeur de ſes Soldats par les victoires qu'il leur a fait remporter, ne ſe ſentant pas aſſez puiſſant pour attaquer l'Empire des Perſes, il ſoumet les Grecs; & s'il les ſubjugue, c'eſt moins pour en faires des ſujets que des compagnons des victoires qu'il ſe propoſe de remporter ſur leurs anciens ennemis. Il laiſſe aux Républiques leur liberté; mais il les engage à joindre leurs troupes aux ſiennes, & forme une armée capable de ſubjuguer toute la terre.

Lorſqu'il peut ſe flatter de voir accomplir ſes deſſeins, il eſt aſſaſſiné à l'âge de quarante-huit ans; mais ſes meſures ſont priſes avec tant de juſteſſe, & Alexandre exécute les projets de ſon pere avec tant de cou-

rage qu'il pouſſe ſes conquêtes juſques dans les Indes. Il eſt forcé de s'arrêter lorſqu'il eſt au faîte de la gloire ; il meurt à l'âge de trente-trois ans, & il ne laiſſe à ſes Sujets & aux Peuples qu'il a vaincus que des ſemences de guerres, de troubles & de diviſions, auxquelles ils ſe livrent avec fureur juſqu'à ce que les Romains les ſoumettent à leur Empire.

Tel fut le projet de Philippe. Celui de Henri IV eſt bien plus noble & plus modéré : il ne cherche point à envahir les poſſeſſions de ſes voiſins, il ne deſire point la gloire des conquérants ; content d'avoir gagné les cœurs de ſes Sujets & de les rendre heureux, il voudroit faire jouir les autres Nations du même bonheur.

Henri avoit pris pour modèle de ſes deſſeins le Conſeil des Amphyctions, autrefois ſi fameux dans la Grece.

Les victoires éclatantes remportées par les Grecs ſur Darius & ſur ſon fils Xerxès, Rois de Perſe, la défaite des armées innombrables

qu'ils avoient envoyées pour envahir la Grece, avoient fait connoître aux Nations qui la composoient la gloire & les avantages qu'elles avoient retirées de l'union qui avoit regné entr'elles pendant ces guerres. Persuadées que l'entretien de cette union étoit l'unique moyen de mettre leur liberté à l'abri de l'ambition de leurs ennemis, elles avoient formé un Conseil, composé des Députés de toutes les Républiques de la Grece. On portoit devant lui les affaires qui concernoient l'utilité générale : il jugeoit les contestations qui s'élevoient entre les différents Peuples : il étoit l'arbitre de la guerre & de la paix ; il régloit le contingent que chaque Nation devoit fournir pour les guerres communes. Il prononçoit des condamnations contre ceux qui refusoient de se soumettre à ses décrets, & il faisoit prendre les armes pour les y contraindre.

Ce Tribunal avoit procuré les plus grands avantages aux Peuples de la Grece ; il avoit rendu leur puissance si formidable, que les Rois Perse n'osant plus les attaquer ouverte-

ment, s'attacherent à jetter la division entre leurs Républiques.

C'étoit donc sur le modèle de ce Conseil, que Henri IV avoit conçu le projet de former une espece de République des différents Etats de l'Europe. Je n'entrerai pas ici dans un détail circonstancié des arrangements que ce Prince vouloit prendre pour y parvenir, on peut les voir dans les Mémoires de Sully. Je parlerai seulement de quelques-uns des principaux Articles, qui feront connoître toute la grandeur du génie de ce Prince, dont la sagesse étoit occupée du bonheur qu'il desiroit procurer à l'Europe; il y auroit peut-être réussi, si la Providence, dont les secrets sont impénétrables, eût conservé plus long-tems ses jours.

Cependant quoique ce projet ait paru s'évanouir par sa mort, si nous réfléchissons sur les événements qui l'ont suivie, nous voyons que toutes les Puissances ont reconnu de quelle utilité il eût été pour elles qu'il eût pu s'accomplir, puisqu'elles l'ont pour ainsi dire adopté, en cher-

chant à établir entr'elles une balance dont l'égalité fût capable d'entretenir une longue paix.

Le premier article du plan des arrangements de Henri étoit la Religion en général, qu'il regardoit comme divisée en deux parties ; savoir, la Religion Catholique & la Religion Reformée. Il comprenoit sous cette derniere le Luthéranisme, le Calvinisme & les autres Sectes, qu'il regardoit comme impossible de pouvoir réunir On devoit laisser subsister chacune de ces Religions dans les Etats où elles étoient dominantes, & où elles existoient, soit à la faveur des Edits comme en France ; soit à titre de tolérance, sans espérance de les pouvoir détruire, vu l'inutilité & les dangers de cette entreprise. Mais on devoit rigoureusement retenir ces différentes Religions dans une exacte subordination à celle du Prince ou de l'Etat, & avoir grand soin d'étouffer dans sa naissance tout ce qui pourroit avoir l'apparence de la moindre nouveauté. Toutes les Puissances de l'Europe,

perſuadées de la ſageſſe de cette idée, l'ont adoptée depuis.

Enſuite on devoit dépouiller la Maiſon d'Autriche de tout ce qu'elle poſſédoit en Allemagne, en Italie, dans les Pays-Bas, & la réduire au ſeul Royaume d'Eſpagne, auquel on auroit joint la Sardaigne, Majorque, Minorque, les Açores & le Cap-Vert, avec tout ce qu'elle poſſédoit en Afrique, le Mexique, les Iſles de l'Amérique, les Philippines, Goa, & ſes autres poſſeſſions en Aſie. On prétendoit l'indemnifer ſuffiſamment de l'Empire & des autres poſſeſſions qu'on lui ôtoit par cet arrangement, en lui cédant le privilege excluſif de s'étendre dans ces parties du monde, & d'y fonder de nouvelles dominations, à condition néanmoins de laiſſer aux autres Peuples la liberté du commerce.

L'Empire redevenoit une dignité à laquelle tous les Princes, & & nommément ceux d'Allemagne pouvoient prétendre. L'Election de l'Empereur demeuroit entre les mains des Electeurs, ainſi que la no-

mination du Roi des Romains ; avec cette reſtriction qu'ils ne pourroient le prendre deux fois de ſuite dans la même famille. On devoit premierement gratifier de cette Dignité le Duc de Bavierre. On promettoit à tous les Princes de l'Europe de les enrichir de ce que l'on enlevoit à la Maiſon d'Autriche, pour lui ôter toute eſpérance de ſecours de la part d'aucun d'eux.

On prétendoit partager équitablement ſes dépouilles entre les Rois d'Angleterre, de Dannemarc & de Suéde, les Venitiens, les Griſons, le Duc de Wittemberg, les Marquis de Bade, d'Anſpach & de Dourlac. On faiſoit de la Bohême, ainſi que de la Hongrie, des Royaumes électifs à la nomination des autres Puiſſances. On vouloit que le Pape tînt le premier rang parmi les Monarques de l'Europe, & on lui cédoit Naples, la Pouille, la Calabre, & toutes leurs dépendances, qu'on uniſſoit au Patrimoine de S. Pierre. La Sicile devoit être cédée à la République de Veniſe. On formoit en Italie une République compoſée des Seigneu-

ries de Gênes, Florence, Mantoue, Modêne, Parme, Luques, Boulogne & Ferrare, érigées en Villes libres, gouvernées comme elles l'étoient alors; & ces Seigneuries auroient rendu tous les vingt ans hommage au Pape par le don ſolidaire d'un Crucifix d'or de dix mille écus. On augmentoit auſſi les Etats du Duc de Savoye, qui devoient porter le nom de Royaume de Lombardie.

La France ne ſe réſervoit rien: cependant comme le Tournaiſis, Namur & Luxembourg ne convenoient bien qu'à elle, ils lui étoient cédés pour en gratifier en dix portions dix Princes ou Seigneurs François, ayant le titre de Souverains.

On ne changeoit rien à l'Etat de l'Angleterre; mais pour rendre tout égal entr'elle & la France, on prenoit dans le Duché de Luxembourg, le Brabant, la Juriſdiction de Malines, & autres dépendances de la Flandre, dequoi compoſer huit Fiefs Souverains pour huit Princes ou Milords de cette Nation.

Les dix-ſept Provinces-Unies étoient erigées en Corps d'Etat libre

& indépendants, ſous le nom de République Belgique. On en retranchoit cependant un Fief, portant titre de Principauté, qu'on accordoit au Prince d'Orange, & quelques autres ſemblables indemnités de peu de valeur pour trois ou quatre autres perſonnes.

La Suede & le Dannemarc trouvoient encore dans la diſtribution qu'on faiſoit des différentes Provinces, de quoi ſe procurer plus d'étendue & de commodité, & l'on regardoit comme un grand avantage pour ces deux Couronnes de faire ceſſer les troubles qui les avoient agitées.

En ſuppoſant la poſſibilité de ces arrangements, exécutés comme on vient de les préſenter, on formoit ſur le modèle du Conſeil des Amphictyons le Conſeil général de l'Europe. Il devoit être compoſé d'un certain nombre de Commiſſaires, Miniſtres ou Plénipotentiaires de toutes les Dominations de la République Chretienne, continuellement aſſemblés en Corps de Sénat pour délibérer ſur les affaires ſurvenantes, s'occuper à diſcuter les différents in-

térêts, pacifier les querelles, vuider toutes les affaires civiles, politiques & religieuſes, ſoit avec elle-même, ſoit avec les Etrangers.

La forme & les procédures de ce Sénat auroient été plus particuliérement déterminées par les ſuffrages, ſuivant les occurrences qui ſe ſeroient préſentées. Il auroit choiſi le lieu le plus commode pour s'aſſembler & le plus à portée des différents Princes; & s'il étoit néceſſaire de former pluſieurs Conſeils ſubalternes, il les auroit placés dans différents endroits, ayant entr'eux les rélations néceſſaires pour l'utilité commune & la plus prompte expédition des affaires.

On devoit engager les Princes & les Républiques à ſe taxer proportionnément à leurs facultés, & contribuer aux ſommes deſtinées à l'entretien des gens de guerre à la fourniture des munitions, & autres choſes néceſſaires pour la réuſſite des nouvelles entrepriſes (1).

(1) M. de Sully, dans ſes Mémoires, fait le détail des ſommes, de l'Artillerie & des Vaiſſeaux que chaque Puiſſance devoit fournir.

Trois années de tems paroiſſoient ſuffiſantes à Henri pour l'exécution de ce deſſein. Ce Prince pouvoit ſe flatter de réuſſir : il étoit à la tête de plus de quarante mille Soldats & quatre mille Gentilshommes, qui formoient l'armée la plus nombreuſe, la plus brillante, & la mieux aguerrie qu'on eût vue depuis long-tems dans l'Europe, à laquelle ſe devoit joindre les troupes des autres Princes. Le Pape, le Roi d'Angleterre, ceux de Suede & de Dannemarc, la plûpart des Electeurs de l'Empire étoient ſes Alliés, & approuvoient ce projet. La Maiſon d'Autriche n'auroit pu réſiſter à une Ligue ſi formidable. Cette Maiſon étoit dans une foibleſſe qui l'auroit laiſſée ſuccomber ſous les coups qu'on devoit lui porter. On avoit reconnu cette foibleſſe lors de la treve que Henri avoit forcé l'Eſpagne, comme elle s'en plaignoit hautement, de faire avec les Provinces-Unies. Il ſe ſervoit du prétexte des conteſtations ſurvenues au ſujet de la ſucceſſion de Cleves & de Juliers pour commencer cette grande opé-

ration. Lorſqu'il auroit été en action, il auroit vu de que le façon les Puiſſances alliées ſe ſeroient conduites ; & ſuivant les événements qui ſeroient arrivés, il auroit pris les meſures que ſa ſageſſe & ſa prudence lui auroient ſuggérées

Tel eſt le précis de ce fameux projet, ſur lequel les Politiques ont eu des ſentiments fort oppoſés. Pluſieurs l'ont regardé comme une entrepriſe abſurde & chimérique Vittorio-Siri qui a traité ce projet de viſionnaire & d'impoſſible, en quoi il a été ſuivi par l'Auteur de l'Hiſtoire de la Mere & du Fils, & de beaucoup d'autres ; montre tant de partialité en faveur de l'Eſpagne, tant d'éloignement pour la perſonne de Henri IV & pour ſon Miniſtre ; il eſt ſi fautif en pluſieurs endroits de ſes Mémoires, comme je l'ai fait voir ; qu'il mérite peu de créance : ſa politique n'eſt pas ſoutenue de raiſonnements aſſez ſolides pour nous faire adopter ſes opinions.

La plus généralement reçue a été que ſi Henri IV avoit vécu, ce projet auroit eu ſon exécution, du moins

pour la plus grande partie, en accordant quelque choſe à de certains événements qui pouvoient arriver, & qu'il n'eſt pas poſſible à la prudence la plus éclairée de prévoir. Ce Prince & ſon Miniſtre en étoient entierememt perſuadés, & ſe flattoient d'avoir pris les meſures les plus juſtes pour réuſſir. Les Princes de l'Europe qui étoient dans le ſecret de l'entrepriſe, & qui voyoient les choſes de plus près que nous, n'en doutoient pas. La conduite que ce Prince avoit tenue depuis qu'il étoit ſur le Trône, leur avoit inſpiré une ſi haute idée de ſa valeur, de ſon expérience en l'Art Militaire, de ſa prudence, de la ſageſſe de ſa politique, qu'ils étoient perſuadés qu'il étoit le maître de faire changer de face aux affaires de l'Europe, & lui procurer la paix la plus avantageuſe & la plus durable; ſur-tout ce Prince témoignant le plus grand deſintéreſſement, & ne cherchant que la gloire de faire le bonheur de tant de Nations.

La plus grande partie des Politiques qui nous ont donné leurs ré-

flexions ſur ce projet, ſont demeurés d'accord qu'il pouvoit réuſſir. C'étoit le ſentiment de l'Auteur du Diſcours manuſcrit de la Bibliotheque du Roi (1), qui eſt le Mémoire le plus ancien de ceux qui ont paru depuis ce tems-là. M. de Pérefixe, qui nous donne dans la Vie de Henri IV un précis très circonſtancié de ce projet, convient qu'il pouvoit être exécuté. L'Auteur de la Vie du Duc d'Epernon penſe de même. Enfin l'Abbé de Saint-Pierre en donnant à ce projet toutes les louanges qu'il méritoit, s'exprime en ces termes :

» Si Henri IV avoit exécuté ſon » projet, ſi fameux & ſi ſenſé, pour » rendre la paix perpétuelle & uni- » verſelle entre les Souverains, il » auroit procuré le plus grand bien- » fait qu'il ſoit poſſible non-ſeule- » ment à ſes Sujets, mais encore à » toutes les Nations Chrétiennes, & » même, par une ſuite néceſſaire, au » reſte de la terre ; bienfait auquel » toutes les familles vivantes & fu- » tures euſſent participé durant les

(1) Vol. 9590.

» ſiecles à venir ». Mais l'Abbé de Saint-Pierre, en parlant ainſi, n'a-t-il pas pouſſé trop loin ſes ſpéculations. On peut bien convenir que ſi Henri IV avoit vécu, il auroit donné la paix à toute l'Europe ; il étoit aſſez puiſſant pour forcer à s'y ſoumettre ceux qui auroient cru leurs intérêts lèzés : mais auroit on pu ſe flatter qu'elle eût été de longue durée, & qu'elle n'eût pas ſouffert bien des alterations après la mort de ce Prince.

Les événements qui l'ont ſuivie en ſont une preuve convaincante. Cependant il faut convenir que ce projet a eu une partie de ſon exécution. Quoique la Reine Marie de Médicis, pendant ſa régence, ſe ſoit beaucoup écartée des vues politiques de Henri, les meſures qu'il avoit priſes avec les Princes d'Allemagne, & les troupes qu'il avoit ſur pied, forcerent l'Empereur de s'accorder au ſujet de la ſucceſſion de Cleves & de Juliers : on vit l'eſprit de Henri regner dans les Cours du Nord, & préſider pour ainſi dire aux négociations qui s'y faiſoient.

On reconnoît dans la conduite de Richelieu toutes les traces du projet de Henri ; elles ont ſervi de régle & de modèle à la conduite de ce grand Miniſtre. Lorſqu'il commença les négociations des Traités de Weſtphalie, ce fut ſur les plans de notre Monarque. Mazarin qui vint enſuite ne s'en écarta jamais ; il contribua plus qu'aucun des Plénipotentiaires en 1648 à donner la perfection à ces fameux Traités, qu'on a regardés depuis comme le Code Politique de l'Europe, & qui ont ſervi de baſe à tous ceux qui ont été faits entre les mêmes Puiſſances dans les années ſuivantes.

Les perſonnes qui ſavent l'Hiſtoire, & qui ont réfléchi ſur les événements arrivés dans l'Europe depuis le regne de Louis XI, conviendront aiſément que c'eſt Henri IV qui a fait changer le ſyſtême des Gouvernements. Il a détruit cette fauſſe politique, fondée ſur la fineſſe & la tromperie, que les Italiens avoient introduite, & dont Machiavel avoit donné les déteſtables leçons. Louis XI, inſtruit par ſon ami

le Duc de Milan, les avoit pratiquées toute ſa vie. Ferdinand le Catholique, Roi d'Eſpagne, en avoit fait la principale regle de ſa conduite pendant un regne de quarante deux ans, *fauſſant ſa foi*, comme on parloit alors, manquant à ſa parole autant de fois qu'il y trouvoit ſon intérêt. Charles Quint, ſon petit-fils, ne fut guere plus ſcrupuleux. Catherine de Médicis, imbue des mêmes maximes, cauſa les plus grands maux dans la France & la mit ſur le penchant de ſa ruine. Enfin Philippe II, Roi d'Eſpagne, paſſa toute ſa vie dans le fonds de ſon Eſcurial à rafiner ſur cette ſcience, dont il ne tira d'autre avantage que la perte des Pays-Bas, la ruine de ſon Royaume & une paix déſavantageuſe pour lui, qu'il fut obligé de faire à Vervins avec la France.

Henri qui avoit fait de ſérieuſes réflexions ſur la fauſſeté de la politique de ces Princes, ſur la conduite toujours équivoque de Catherine de Médicis, ſur ce grand nombre de

Traités captieux qu'elle avoit faits ; dont la rupture avoit ſuivi de ſi près la concluſion, ſur ſes continuels manquements de foi qui avoient ſi fort aliéné les eſprits des Catholiques & des Huguenots, avoit conçu, lorſqu'il parvint à la Couronne, que la ſeule juſtice pouvoit remédier aux déſordres que Catherine avoit cauſés dans le Royaume. Il mépriſa tous les artifices de cette politique. Il prit pour regle de ſa conduite la bonne foi, de laquelle il ne s'écarta jamais dans la concluſion de tous ſes Traités, les ayant toujours exécutés avec la plus grande fidélité. Cette bonne foi le fit triompher de la politique de Philippe II, au Traité de Vervins : elle fit évanouir toutes les ruſes Italiennes dans l'accommodement du Pape Paul V avec les Venitiens, dont il fut l'arbitre : elle rendit inutiles les difficultés que les Eſpagnols & les Hollandois oppoſerent lorſque Henri les força d'accepter cette fameuſe treve de douze ans, par laquelle les Provinces-Unies furent

reconnues pour Etat Souverain : & enfin elle lui acquit pour Alliés & pour Amis la plûpart des Electeurs de l'Empire, avec les Rois d'Angleterre, de Dannemac & de Suede : tant eſt grand le pouvoir de la juſtice ſur le cœur des hommes, lorſqu'elle eſt ſoutenue par la ſageſſe & la prudence !

C'EST DONC avec beaucoup de juſtice, Peuple François, que vous avez la plus haute eſtime & la plus profonde vénération pour le grand Roi dont je viens de vous préſenter l'Hiſtoire. Vous avez vu par le récit que je vous ai fait de ſes vertus, de ſes belles actions & des glorieux événéments de ſon regne, les avantages qu'il a procurés à votre Nation, avantages dont elle a continué de jouir ſous les regnes de Louis XIII & de Louis XIV, & dont vous jouiſſez encore aujourd'hui ſous celui de Louis XV.

Après avoir réfléchi ſur les événements que je viens de mettre ſous vos yeux, admirez la ſageſſe de la

Providence, & rendez grace à ſa bonté d'avoir donné à vos Ancêtres un Roi qu'elle deſtinoit à être le Reſtaurateur de la Monarchie, & à la rendre le plus floriſſant Etat de la Chrétienté. Continuez de jouir du fruit de ſes travaux ſous les auſpices de notre auguſte Monarque, digne imitateur des vertus de Henri IV, qui a préféré la gloire de Prince pacifique à celle de Conquérant.

FIN.

TABLE

# TABLE DES MATIERES.

A

AILLY ( Marguerite d' ) action héroïque de cette Dame, qui fait prisonnier le Marquis de Bouron. Tom. II p. 76.

Albert ( Honoré d' ) impliqué dans une conspiration faite contre Marie de Médicis. I. 76. & note.

Albret ( Henri d' ) Roi de Navarre, aveul de Henri IV. I. 41. sa joie lors de la naissance de son petit-fils 42. meurt le 25 Mai 1555. 45.

Albret ( Jeanne d' ) fille de Henri d'Albret, épouse Antoine de Bourbon, pere de Henri IV. I. 41. Pour plaire à son pere, chante une chanson dans les douleurs de l'enfantement de son fils Henri IV. 43. Fait profession de la nouvelle Religion, & y fait instruire son fils. 48. sa mort. 58.

Aix ( Louis d' ) l'un des deux Tyrans de la ville de Marseille, est chassé de cette ville qui se remet sous l'obéissance du Roi, se retire à Genes où il finit ses jours dans la misere. III. 19.

Aldobrandin, neveu du Pape Clément VIII, est envoyé en Savoie pour procurer un accommodement entre le Duc & le Roi de France. III. 237. Fait donner avis de son arrivé à Chamberri au Roi, qui ne veut lui donner audience qu'après la prise de Montmélian,

239. demande que la négociation ſe faſſe à Lyon, 245. conçoit du reſſentiment de ce que le Roi avoit fait démolir le Fort de Sainte Catherine, 261. plaiſanterie que lui dit le Baron de Roſni, qui l'engage à renouer les conférences & conclut la paix. 263.

Alençon (François Duc d') ſe met à la tête d'une ligue formée contre Catherine de Médicis. I. 75. eſt ſoupçonné d'avoir fait empoiſonner le Roi ſon frere; généroſité du Roi de Navarre à ſon égard, qui lui ſauve la vie, 88. On augmente ſon appanage du Duché d'Anjou, dont il porte le nom, 96. Portrait que le Roi de Navarre fait de ce Prince, 137. Il procure la paix entre les Catholiques & les Huguenots, 138. ſa mort, 142.

Angennes (Nicolas d') ſieur de Rambouillet, aſſiſte au Concile tenu au ſujet de la mort du Duc de Guiſe. I. 234

Anglois, le Roi les charge de la défenſe d'une tranchée, dont il s'étoit emparé au ſiege de Rouen, & s'y retranchent. II. 130. ils en ſont chaſſés. Le Roi veut regagner ſon avantage, il ſe met à leur tête, leur donne la pointe de l'attaque avec cent Gentilshommes Anglois, reprennent la tranchée, s'y fortifient & la gardent pendant tout le ſiege, 131. Action généreuſe d'un Anglois en faveur d'un Eſpagnol, auquel il veut ſauver la vie aux dépens de la ſienne. 394.

Archiduc (Albert d'Autriche), Cardinal, Gouverneur des Pays-Bas, vient avec ſon armée au ſecours d'Amiens, III. 86. vient ſe poſter ſur une éminence près du village de Longpré, d'où le grand feu de l'artillerie du Roi l'oblige de ſe retirer, 89. Ses tentatives

pour ſecourir Amiens & pour forcer les retranchements du Roi, ſont inutiles, ſe retire au Pays-Bas, 91. Penſée du Roi ſur ſa retraite, 92. permet au Marquis de Montenegro, Gouverneur d'Amiens, de rendre la place, 93. épouſe la Princeſſe Iſabelle-Claire-Eugénie, fille de Philippe II, qui lui apporte en dot les Pays-Bas, T. IV. 105. Conſent de traiter avec les Etats Généraux, comme avec des peuples libres, 109. Traité fait entre eux, portant treve reſpective de douze années. 117.

Aubigné (Théodore Agrippa) conſeil qu'il donne à Henri IV à ſon avenement à la Couronne. I. 306.

Aubray (Claude d') ancien Prevôt des Marchands, Chef des Politiques de Paris. Harangue curieuſe qu'on lui fait faire dans la Satyre Ménipée. II. 254.

Aubry, Curé de Saint André des Arts, déterminé Ligueur, invective dans ſon Egliſe contre le Pape Sixte V. II. 85.

Aumale (journée d') dans laquelle le Roi combat avec la plus grande valeur & la plus grande intrépidité. II. 142. ce qu'il répond à ceux qui lui conſeilloient de ſe retirer, 144. danger qu'il court en cette occaſion. 147.

Aumale (Charles de Loraine, Duc d') Connétable de la Ligue, aſſiege Senlis où il eſt entierement défait, I. 283. part de la ville de Ham avec beaucoup de nobleſſe & ſix cents chevaux pour ſecourir la ville de Noyon, eſt battu par le Baron de Biron, II. 108. Vers que les Politiques font contre lui. 109.

Aumale (Claude de Loraine, Chevalier d')

pille l'Abbaye de Saint Antoine, les vaſes ſacrés & les ornements d'Egliſe qu'Henri IV & les Huguenots avoit conſervés II. 87. ſurprend la ville de Saint Denis, 88. y eſt tué, 89. ſixain qu'on fait à ce ſujet. 91.

Aumont (Jean d') Maréchal de France, Comte de Chateauroux, Baron d'Eſtrabonne, conſeils qu'il donne à Henri III, pour arrêter les complots du Duc de Guiſe, I. 232. approuve hautement les careſſes & les marques de diſtinction que Henri III donne au Roi de Navarre, 274 Il eſt un des premiers à reconnoître Henri IV pour Roi de France, & lui faire ſerment de fidélité, 304. commande l'aîle gauche de l'armée du Roi à la bataille d'Yvri, II. 13. diſſipe la Cavalerie ennemie, 17. accueil que le Roi lui fait après la bataille, 26. conſerve la Province de Poitou en l'obéiſſance du Roi, 76. eſt bleſſé au ſiege de la Forteresſe de Comper, meurt de ſa bleſſure, louange que le Roi lui donne. 455.

Auvergne (Charles de Valois, Comte d') le Roi le fait arrêter comme complice du Maréchal de Biron, III. 319. lui fait grace & lui rend la liberté après deux mois de priſon, à la ſollicitation de ſa famille, & de la Marquiſe de Verneuil, ſa ſœur, Maîtreſſe du Roi, 333. raiſons particulieres que le Roi avoit eues de lui faire grace de ſa complicité avec le Maréchal de Biron, 408. fait un traité avec le Roi d'Eſpagne, qui promet l'aſſiſter de troupes & d'argent, pour mettre Henri de Bourbon, ſon neveu, fils de la Marquiſe de Verneuil, ſur le trône, 410. ſes intrigues ſont découvertes, 411. eſt arrêté,

416. eſt condamné à avoir la tête tranchée ; la peine de mort eſt commuée en une priſon perpétuelle où il eſt enfermé, 421.

B

Balagny (Jean de Montluc de) fils de Jean de Montluc, Evêque de Valence. Le Duc d'Anjou lui ayant confié le gouvernement de Cambrai, il s'en rend Souverain après la mort de ce Prince, ſous la protection de la France, perd cette belle Place par ſa lâcheté, ſon avarice & la haine des habitants irrités de ſes extorſions ; les Eſpagnols s'en rendent maîtres, II. 465. lâche réponſe qu'il fait à un Capitaine Eſpagnol, 466. note.

Barrault (Emeric de) eſt envoyé Ambaſſadeur en Eſpagne à la place du Comte de la Rochepot. Preuve de vigueur & de fermeté qu'il donne à une Comédie où il aſſiſtoit avec le Roi en préſence de toute la Cour d'Eſpagne. III. 270.

Barricades (journées des) I. 211.

Barriere (Pierre), natif d'Orléans, Batelier, puis Soldat, forme le déteſtable deſſein d'aſſaſſiner le Roi, II. 300. conſulte à Lyon ſur cette réſolution Séraphin Bianchi, Dominiquain Florentin, qui le remet au lendemain pour lui rendre réponſe. Bianchi fait trouver chez lui le ſieur Brancaleon, Gentilhomme attaché à la Reine douairiere de France, à l'heure qu'il avoit indiquée à Barriere, & le prie de bien enviſager cet homme, afin qu'il pût le reconnoître, d'envoyer ſon portrait à la Cour, & de s'y rendre lui-même. Brancaleon s'étant rendu à Melun, où Bar-

riere l'avoit déja devancé, le fait arrêter, & ce malheureux après avoir confeſſé ſon crime, eſt rompu vif à melun, brûlé & ſes cendres jettées au vent, 302.

Belin (François Faudoas d'Avorton de Sevillac, Comte de) député pour aſſiſter de la part des Seigneurs Catholiques aux conférences avec ceux de la Ligue, II. 214. Sa probité le rend ſuſpect au Duc de Mayenne, aux Eſpagnols & aux Seize : on lui ôte le gouvernement de la ville de Paris, pour le donner au Comte de Briſſac, il ſe retire auprès du Roi qui le reçoit à bras ouverts. 326.

Bellegarde (Roger de S. Larry, Duc de) Grand Ecuyer de France, eſt un des premiers à reconnoître Henri IV après la mort de Henri III, défend courageuſement Quillebeuf avec une poignée de monde pendant cinq ſemaines, II. 172. eſt ſommé de ſe rendre, ce qu'il rejette avec fierté, 173.

Bellievre (Pompone de) étant Ambaſſadeur en Pologne auprès de Henri III, demande ſon audience de congé, part pour revenir en France, laiſſe en chemin des relais pour favoriſer le retour du Roi & de ſa ſuite, I. 81. Henri III lui ôte la Sur-Intendance des Finances, 228.

Benehart (Maillé) Gouverneur de Vendôme, eſt fait priſonnier, & a la tête tranchée, pour avoir livré à la Ligue cette Place que le Roi lui avoit confiée, I. 371.

Biron (Armand de Gontault, Maréchal de) eſt élevé par Marguerite de Valois, Reine de Navarre, ſœur de François I, qui l'envoie en Piedmont pour apprendre le métier de la guerre ; le Roi le fait Gentilhomme

de la Chambre : commande ſous les ordres du Duc d'Anjou aux bataille de Jarnac & de Montcontour, eſt nommé Grnd-Maître de l'Artillerie, I. 130. manque d'être enveloppé dans la proſcription de la Saint Barthelemi. Belles qualités de ce Maréchal, 132. 133. fait la guerre en Guyenne contre le Roi de Navarre, 135. paroles que lui dit Henri IV à ſon avenement à la Couronne, 307. ſa réponſe, 308. préſente au Roi les Seigneurs Catholiques & les Officiers Suiſſes avec leur ſerment de fidélité par écrit, réponſe du Roi, 311. Beaux ſentiments de ce Maréchal dans un conſeil tenu ſur le parti que le Roi devoit prendre, & fait réſoudre d'aller au devant du Duc de Mayenne, 341. ſa conduite à la journée d'Arques, 349. *& ſuiv.* court un grand danger, 354. prend Poiſſy par eſcalade, II. 8. fait l'office de Maréchal de Camp Général à la bataille d'Ivry, 10. y commande le corps de réſerve, 14. ce qu'il dit au Roi après la bataille, 27. aſſiſte en qualité de député du Roi à la conférence de Noiſy demandée par le Légat, 32. fait l'éloge du Maréchal de Leſdiguieres, & oblige le conſeil du Roi de lui donner le gouvernement de Grenoble, 81 il aſſiege Noyon, taille en pieces les Régiments de la Chanterie & de Tremblencourt qui venoient le ſecourir, & prend la ville, 107 le Roi lui laiſſe la conduite du ſiege de Rouen, 138. ce qu'il dit au Roi au ſujet de la journée d'Aumale 149, eſt bleſſé dans une ſortie que fait l'Amiral de Villars & l'oblige de ſe retirer, 151. leve le ſiege de la ville de Rouen par ordre du Roi, 154. il eſt campé ſi avan-

rageuſement qu'on n'oſe l'attaquer, 155. inveſtit la ville d'Epernay, 174. y eſt tué d'un coup de canon, ſon éloge, 175. ſentiments du Roi pour ce Seigneur, 176.

Biron (Charles de Gontault, Maréchal de) fils du précédent, n'étant que Baron de Biron, force l'épée à la main la brêche du Château de Vendôme, I. 371. eſt bleſſé à la bataille d'Ivry, II. 18 ſe trouvant engagé au milieu des ennemis, le Roi court à ſa défenſe & lui ſauve la vie, 70. arrive fort à propos au ſecours de du Rollet, ſur le point d'être accablé dans la ville de Louviers, met en déroute les troupes que le Duc d'Aumale amenoit au ſecours de Noyon, le bat à plate couture & l'oblige de prendre la fuite, 108. le Roi lui donne le bâton de Maréchal de France, pour l'indemniſer de la Charge d'Amiral qu'il avoit été obligé de céder à Villars, 373. action de Biron pour empêcher le ſecours de la ville de Laon, miſes par les gens du métier au rang des plus belles; ſa généroſité envers Sancy d'en vouloir partager la gloire avec lui, 380. Le Roi lui donne le gouvernement de Bourgogne, s'empare de pluſieurs villes de cette Province & de celle de Dijon, 435. le Roi lui ordonne d'inveſtir Amiens, ce qu'il fait avec tant de diligence, qu'aucuns convois ni ſecours n'y peuvent entrer, III. 74. eſt envoyé par le Roi en ambaſſade auprès de la Reine Eliſabeth, honneur qu'elle lui fait, 277. Le Roi l'interroge dans le cloître des Cordeliers à Lyon, & lui pardonne 305. eſt envoyé Ambaſſadeur extraordinaire en Suiſſe, 309. le Roi le preſſe avec vivacité de lui découvrir ſes intelligen-

ues avec les ennemis de l'Etat, 316. eſt arrêté par ordre du Roi & conduit à la Baſtille, 319. ſon interrogatoire, il parle pour ſa défenſe dans des termes ſi pathétiques & ſi touchants, qu'il tire les larmes des yeux de la plupart de ſes Juges, 325. eſt condamné à la mort, 329. & exécuté : ſes dernieres paroles, 330. reflexions ſur ſa mort, 336. ce que le Roi dit aux parens du Maréchal 340.

Blanchefort (Adrien de) Meſtre de camp du premier Régiment de Bourgogne, s'empare de la ville d'Avalon. II. 431.

Blanc-Meſnil (Nicolas Portier de) eſt dans Paris à la tête des Politiques, I. 364. les Seize & le Conſeil des Quarante, le font arrêter & lui font faire ſon procès, mais trouve le moyen de ſe ſauver, 368.

Bois-Rozé (le Capitaine) ſe diſtingue beaucoup au ſiege de Rouen, II. 129. action courageuſe qui l'avoit rendu maître du Fort de Feſcamp, 364. ſon aventure à Louviers avec le Baron de Roſni, auquel il ſe plaint contre lui de lui avoir fait perdre ſon gouvernement, 365. *& ſuiv.*

Bons mots de Henri IV, *voyez* Sentences.

Bouillon (Henri de la Tour d'Auvergne Duc de) eſt cauſe par ſa méſintelligence avec les autres Généraux du Roi de la défaite de ſes troupes, II. 460. manque de parole au Roi qui l'avoit prié de reſter auprès de lui pour effacer les ſoupçons qu'on avoit de ſa conduite, III. 298. Après la mort du Maréchal de Biron, le Roi lui écrit avec ordre de ſe rendre auprès de lui pour ſe juſtifier, 343. réponſe qu'il fait au Roi, *ibid.* ſe rend à Heildeb erg chez l'Electeur Palatin, 345. le

Roi se met à la tête de ses troupes pour l'obliger à la soumission : fait son traité avec le Roi auquel il livre sa ville de Sedan, que ce Prince lui remet quelque tems après, IV. 70.

Bourbon (Antoine de) pere de Henri IV, épouse Jeanne d'Albret, héritiere de la Navarre I. 41. est nommé Lieutenant-Général de l'Etat & meurt d'une blessure qu'il reçoit au siége de Rouen, 47.

Bourbon (Charles, premier, Cardinal de) oncle de Henri IV; les Ligueurs lui font prendre la qualité de premier Prince du Sang, déclaration qu'il donne en conséquence, I. 148. est enfermé dans le Château de Chinon après la mort du Duc de Guise, 254. Déclaration enrégistrée au Parlement donnée par le Duc de Mayenne, qui ordonne de reconnoître pour Roi le Cardinal de Bourbon, sous le nom de Charles X. 333. meurt le 8 Mai 1591, au Château de Fontenay-le-Comte, 181.

Bourbon (Charles second, Cardinal de) les Catholiques du parti du Roi forment un tiers parti entre lui & la Ligue en faveur de ce Cardinal, pour le mettre sur le trône, II, 207. le Baron de Rosni découvre ce complot & le dissipe, *ibid.* il se raccommode de bonne foi avec Henri IV, 210. son caractere, 209. *à la note.*

Bourbon (Madame Catherine de) sœur de Henri IV, dessein du Comte de Soissons d'épouser cette Princesse dont il étoit amoureux, I. 193, est recherchée par plusieurs Princes & Seigneurs de l'Europe, III. 157. Le Roi ne veut pas consentir qu'elle épouse le Comte de Soissons, il agrée la recherche du Duc

de Montpenſier qu'elle refuſe : conſent d'épouſer le Duc de Bar, fils du Duc de Lorraine. Comme elle étoit Calviniſte fort entêtée, le Pape refuſe de donner la diſpenſe pour ſon mariage ; le Roi oblige le Cardinal de Bourbon de la marier dans ſon cabinet ; parole du Roi à ce ſujet, 159. ſa mort à laquelle le Roi eſt extrêmement ſenſible ; notable réponſe qu'il fait en cette occaſion à l'indiſcrétion du Nonce du Pape, 394.

Bourges (Renaud ou Bernard de Beaune de Samblançay, Archevêque de) député pour aſſiſter de la part des Seigneurs Catholiques aux conférances pour la paix avec ceux de la Ligues, II. 213. déclare aux députés de la Ligue dans la ſeptieme ſéance des conférences, que le Roi a pris la réſolution de quitter la Religion Réformée, 216. réponſe de l'Archevêque de Lyon, *ibid & ſuiv.* il a des conférences avec le Roi, & contribue beaucoup à ſa converſion, 260. reçoit l'abjuration du Roi, & prononce ſon abſolution, 268.

Bourgoin (Edme) Supérieur des Jacobins & de Jacques Clément, ſéduit celui-ci pour l'engager d'aſſaſſiner Henri III, I. 297. eſt pris la cuiraſſe ſur le dos & la hallebarde à la main à l'attaque du fauxbourg Saint Jacques, eſt tiré à quatre chevaux à Tours, 373.

Bouron (Salard, Marquis de) Gouverneur de Montargis, aſſiege Marguerite d'Ailly dans ſon Château de Châtillon ſur Loin, eſt fait priſonnier par cette Dame, II. 76.

Boutteville (Louis de Montmorenci) ſoutient courageuſement le ſiege de Senlis, attaqué par le Duc d'Aumale, I. 278.

Briſſac (Charles de Coſſé, Comte de) eſt envoyé à Paris par le Duc de Guiſe pour y ſoutenir ſon parti, I. 203. y fait faire la premiere barricade 211. parole qu'il dit à ce ſujet, 214. eſt aſſiégé dans Falaiſe, le Roi le fait ſommer de ſe rendre, ſa reponſe & celle du Roi II. 6. le Duc de Mayenne lui donne le gouvernement de Paris à la place du Comte de Belin 326. Saint Luc ſon beau-frere, ſous prétexte de terminer un procès qu'ils avoient enſemble, lui fait de la part du Roi des propoſitions très avantageuſes pour l'engager à faire rentrer Paris ſous ſon obéiſſance, il les accepte; s'abouche avec les principaux Politiques, & prend les plus juſtes meſures pour y réuſſir 335. *& ſuiv* les Eſpagnols ont quelques ſoupçons ſur ſa conduite, qu'il diſſipe, 338. donne ordre aux corps-de-gardes Bourgeois du quartier des Eſpagnols de tirer ſur eux, s'ils ſortent de leurs logis, vient au devant du Roi, lui préſente une belle écharpe blanche brodée d'or, que ce Prince reçoit en l'embraſſant, lui donne la ſienne avec le bâton de Maréchal de France, 341.

Briſſon (Barnabé) Avocat Général au Parlement de Paris, & enſuite Préſident à Mortier, nommé par le Duc de Mayenne Premier Préſident du Parlement de la Ligue pendant les troubles. Les Seize furieux de ce que le Parlement avoit renvoyé abſous Brigard, qu'ils vouloient faire mourir, font pendre le Préſident Briſſon & les ſieurs Larcher & Tardif, II. 114. *& ſuiv.* il avoit fait une proteſtation contre ce qu'il étoit reſté à Paris, a été accuſé de s'être enrichi

dans sa Charge, *ibid à la note.* Sa mort est vengée par le Duc de Mayenne, sur ceux qui en étoient les auteurs, 117.

Bussy-le-Cler, tireur d'armes & ensuite Procureur au Parlement, un des Seize, conduit le Parlement à la Bastille avec plusieurs Magistrats des autres Cours & plusieurs riches Bourgeois qu'il renvoye, après leur avoir fait payer de grosses rançons, est surnommé le Grand Pénitencier du Parlement, I. 248. le Duc de Mayenne lui ôte le gouvernement de la Bastille, pour avoir été complice de la mort du Président Brisson & des sieurs Larcher & Tardif, II. 117. les richesses qu'il avoit acquises par ses extorsions, sont pillées, se retire à Bruxelles où il passe le reste de ses jours à faire le métier de Prévôt de Sale pour gagner sa vie, 118.

C

CAETAN (le Cardinal) est envoyé par le Pape Sixte V, son Légat en France, I. 379. engage le Cardinal de Gondy à demander au Roi une conférence pour la paix, II. 32. son Secrétaire est tué à côté de lui à la procession de la Ligue, 45.

Cahors, siege mémorable de cette ville, I. 117.

Castille (le Connétable de) entre en Bourgogne à la tête d'une armée Espagnole, son peu de courage & d'expérience à la journée de Fontaine Françoise, satyre du Tassoni contre lui, II. 448.

Castillon, ville de Guyenne, plaisante-

rie des Huguenots ſur la priſe de cette Place; I. 166.

Catherinne (Madame) *voyez* Bourbon.

Caudebec (ville de Normandie) Henri ordonne au Gouverneur de la rendre, II. 157. Le Prince de Parme y paſſe la Seine. 162.

Cazeaux (Charles) l'un des deux Tyrans de la ville de Marſeille, eſt tué par Pierre Libertat, qui remet cette Place ſous l'obéiſſance du Roi, III. 17.

Chaligny (Henri de Lorraine, Comte de) eſt fait priſonnier par Chicot, Gentilhomme Gaſcon, qui l'amene au Roi & lui dit, tiens, je te donne ce priſonnier qui eſt à moi. Chaligny indigné du mépris que Chicot faiſoit de lui, lui donne un coup d'épée dont il meurt quelques jours après. Le Roi le donne à la Ducheſſe de Longueville, pour la dédommager d'une rançon que les Ligueurs lui avoient fait payer après l'avoir arrêtée avec ſes filles, II. 140.

Charles V, (l'Empereur) réſigne la Couronne d'Eſpagne & ſes Etats de Flandres à ſon fils Philippe, & l'Empire à ſon Frere Ferdinand, I. 9. bon mot de ce Prince après la bataille de Saint Quentin. 11 *à la note.*

Charles IX, (Roi de France) ſuccede à François II, I. 21. épouſe Eliſabeth d'Autriche, 56. ſon entretien avec le Roi de Navarre avant de mourir, 79.

Chaſtel (Jean) donne au Roi un coup de couteau qui lui caſſe une dent & lui coupe la levre ſupérieure II. 405. ſon interogatoire, 406. raiſons qu'il dit l'avoir engagé de commettre ce crime, eſt condamné à mort

& tiré à quatre chevaux, 411. Pierre Chaſtel ſon pere, eſt banni hors du Royaume, ſa mere & ſes ſœurs bannies de Paris pour deux ans, 412. leur maiſon eſt raſée, 414.

Chattes (Aymard de) Commandeur de Malthe, Gouverneur de Dieppe pour la Ligue, rend généreuſement & ſans condition cette Place au Roi, I. 336.

Chatillon (François de Coligny, Seigneur de) fils de l'Amiral & Amiral de Guyenne, taille en pieces un corps de troupes que Saveuſe Gouverneur de Dourlens menoit au Duc de Mayenne, I. 276. belle défenſe qu'il fait au ſiege de Dieppe, 348. contribue au gain de la bataille d'Arques, par le ſecours qu'il amene au Roi, 355. force l'épée à la main la breche du Château de Vendôme, 371. eſt repouſſé à l'attaque du Fauxbourg Saint Jacques, II. 66. 67. invente un pont pour deſcendre à couvert dans le foſſé de la ville de Chartres, & rend le Roi maître de cette Place, 94.

Cheſlé (le Cordelier) accuſé par les habitants de Vendôme de les avoir excités à la rébellion, eſt condamné à mort avec Benehard Gouverneur de la ville; le Moine y va courageuſement, & le Gouverneur s'y fait trainer comme un lâche, I. 371.

Chicot, Gentilhomme Gaſcon, riche & brave qu'on nommoit le bouffon, avoit un continuel deſſein de tuer le Duc de Mayenne, pour en avoir été battu, & cherchant cette occaſion, s'étoit fait tuer entre les jambes trois chevaux en deux ans, fait priſonnier le Comte de Chaligny, le mene au Roy & lui dit, tiens, je te donne ce priſonnier qu

eſt à moi ; Chaligny indigné du mépris que Chicot fait de lui, lui donne un coup d'épée, dont il meurt quinze jours après, II. 140.

Chiverny (Henri Huraut de) Chancelier de France, Henri III lui ôte les Sceaux, I. 228. Henri IV les lui rend, & fait ſon éloge en préſence de ſa Cour, II. 71. 72. réponſe que le Roi lui fait ſur ce qu'il le preſſoit de faire donner un quatrieme aſſaut à la ville de Chrrtres, 94.

Choiſeul (Charles de) Marquis de Praſlin, Lieutenant-Général en Champagne, Capitaine de la premiere Compagnie des Gardes du Corps, Chevalier des Ordres du Roi, eſt envoyé vers l'Archiduc à Bruxelles pour redemander le Prince & la Princeſſe de Condé, IV. 169, *& à la note.*

Chouppes (le Capitaine Chouppes) amene du ſecours au Roi de Navarre au ſiege de Cahors, & contribue beaucoup à prendre cette Place, I. 123.

Chrétien (Florent) Précepteur de Henri IV. I. 48.

Clément VIII (le Pape), ſon éloge, raiſons qu'il avoit de retarder l'abſolution du Roi, lui fait entrevoir les diſpoſitions où il étoit de ſe ſatisfaire, II. 281. ſe ſert pour négocier ſecrettement cette affaire de Jacques Sanneſio, domeſtique affidé au Cardinal Aldobrandin ſon neveu, & d'Arnaud d'Oſſat, 282. cette affaire eſt traitée avec tant de circonſpection, que les Agents des Eſpagnols & des Ligueurs n'en ont pas la moindre connoiſſance, 284. prend la réſolution de donner l'abſolution au Roi, 420. demande

aux Cardinaux leur avis en particulier, raiſons qu'il avoit de ne les pas conſulter en plein conſiſtoire, 428. l'abſolution du Roi eſt prononcée le 17 Septembre 1595. Réjouiſſances publiques qui ſe font à Rome, 429. fait faire les premieres ouvertures pour la paix entre les Couronnes de France & d'Eſpagne, par le Général des Cordeliers, III. 100.

Clement (Frere Jacques) Jacobin, ſon caractere, moyens déteſtables qu'on emploie pour le ſéduire, I. 295. ſa hardieſſe & ſa tranquillité ſur le point d'exécuter le crime qu'il méditoit, 299. plonge ſon couteau dans le corps du Roi 300.

Cleves & Juliers (Jean Guillaume, Duc de) meurt le 25 Mars 1609, & laiſſe une ſucceſſion fort litigieuſe, qui cauſe une guerre en Allemagne, IV. 180.

Coligny (l'Amiral de) eſt fait priſonnier à la priſe de la ville de Saint Quentin, I. 11. ſon portrait, 17. préſente au Roi à Fontainebleau une Requête de la part des Huguenots pour obtenir la liberté de conſcience, 20. eſt accuſé d'avoir ſuborné Poltrot, pour aſſaſſiner le Duc de Guiſe, 25. eſt auteur de la troiſieme guerre civile en France, 26. perd les batailles de Jarnac & de Montcontour, 27. 28. eſt aſſaſſiné par Maurevel d'un coup d'arquebuſe qui lui caſſe le bras & deux doigts de la main, 59. eſt égorgé dans ſa maiſon & jetté par la fenêtre le jour de la Saint Barthelemi, 61.

Condé (Louis de Bourbon, Prince de) eſt arrêté à Orléans, Catherine de Medicis le fait condamner à la mort, & lui rend enſuite

la liberté, I. 21. eſt fait priſonnier à la bataille de Dreux, 24. eſt tué à la bataille de Jarnac, 27

Condé (Henri de Bourbon, Prince de) eſt impliqué dans le deſſein formé par pluſieurs Seigneurs d'ôrer le gouvernement à Marie de Médicis, ſe retire en Allemagne, I. 75. rentre en France avec un corps de troupes Allemandes & ſe joint au Duc d'Alençon, 94. refuſe de donner audience aux Députés des Etats de Blois, 102. s'empare de la ville de la Fere en Picardie, 117. ſe trouve à la bataille de Coutras & contribue beaucoup à la victoire, 187. ſa mort, 195.

Condé (Henri de Bourbon, Prince de) fils du précédent, Henri IV le retire d'entre les mains des Huguenots & le fait élever dans la Religion Catholique, III. 12. lui donne pour Gouverneur Jean de Vivonne, Marquis de Piſani, homme de beaucoup de mérite, & le mene à la meſſe le 4 Janvier 1596. 13. il épouſe Henriette Charlotte de Montmorency, fille du Connétable, IV. 163. la Reine, Concchini, ſa femme & les Eſpagnols, s'attachent à lui inſp rer la plus forte jalouſie contre le Roi, 164. les Eſpagnols lui donnent une bourſe de mille doublons, ſort de France, emmene ſa femme & ſe rend aux Pays-Bas, 166. laiſſe la Princeſſe à Bruxelles & ſe retire à Cologne, 167. quitte les Pays-Bas & ſe rend à Milan, 178.

Cotton (le Pere) Jéſuite, M. de Roſny refuſe de lui faire payer cent mille livres que le Roi lui avoit accordées pour la Chapelle des Jéſuites de la Fleche, il s'en plaint au Roi, mais inutilement, IV. 89. le Roi l'emploie

pour faire consentir la fille du Duc de Mercœur, sa mere & sa grand'mere à son mariage avec le Duc de Vendôme, & il y réussit, 157.

Coutras (victoire complette remportée par le Roi de Navarre à) I. 182.

Crillon (Louis Berton de Crillon ou Grillon), Chevalier des Ordres du Roi, réponse ferme & généreuse qu'il fait à Henri III au sujet de la mort du Duc de Guise, I. 236. défend courageusement à la tête de son Régiment les Fauxbourgs de Tours contre le Duc de Mayenne, & y reçoit trois blessures, 271. son aventure avec le Duc de Guise, *ibid. note*: approuve hautement les carresses & les marques de distinction que Henri III donne au Roi de Navarre & à ses Huguenots, 274. il a le bras cassé au siege de Rouen, II. 134. il entre lui troisieme dans un bateau chargé de vivres pour secourir Quillebeuf assiégé par l'Amiral de Villars, 173.

Crodon (générosité d'un Soldat Anglois à la prise du Fort de) II. 394.

Curée (Gilbert Filhet de la) Gentilhomme Bourbonnois, combat courageusement à la journée de Fontaine Françoise; le Roi lui sauve la vie en lui criant garre la Curée, II. 444. remerciment qu'il fait au Roi & sa réponse, 445. demande au Roi la permission d'aller reconnoître l'armée de l'Archiduc; la Curée se fait admirer dans cette occasion par sa bravoure, & par sa belle retraite, III. 91.

D

Davy, (*voyez* Perron.)

Desportes (Philippe) Abbé de Tiron, fort

riche en bénéfices, qu'il tenoit de la libéralité de Henri III, cependant avoit pris le parti de la Ligue & s'étoit attaché à l'Amiral de Villars qui l'envoye au Baron de Rosni pour l'engager de presſentit le Roi sur le dessein qu'il avoit de rentrer sous son obéissance, fait les premieres propositions, II. 354. termine le traité, 361.

Duels. Edit de Décembre 1591, pour arrêter la fureur des duels, nombre des personnes tuées dans ces combats depuis l'avenement du Roi à la Couronne, jusqu'à l'année 1608, III. 354.

Dulaurent (Honoré) porte la parole pour les Députés du Tiers Etat aux Etats de la Ligues, son discours est trouvé très éloquent, II. 193. est un des Députés de la Ligue pour assister aux conférences de la paix avec les Seigneurs Catholiques du parti du Roi, 214.

E

Egmont (le Comte d') commande un corps de troupes Espagnoles, fait résoudre la bataille malgré le sentiment du Duc de Mayenne, II. 12. combat courageusement à la bataille d'Ivry, y est tué d'un coup de pistolet, 19.

Elisabeth, Reine d'Angleterre, envoye à Henri IV un secours de quatre mille Anglois & une somme considérable d'argent, I. 361. autre convoi d'argent, de poudres & de munitions qu'elle lui envoie, 92. lettre obligeante qu'elle lui écrit au sujet du combat d'Aumale, pour l'engager de ménager sa personne, 149. Henri IV lui dépêche Sancy pour la prier d'em-

pêcher la priſe de Calais, propoſitions qu'elle fait, réponſe ferme de Sancy, III. 30. envoye au Roi quatre mille hommes pour le ſiege d'Amiens, 76. ſe rend à Douvres, & fait propoſer une entrevue à Henri IV, qu'il ne veut pas accepter, lettre qu'elle lui écrit à ce ſujet, 272. carreſſes qu'elle fait au Baron de Roſny que le Roi lui avoit envoyé, 275. ſon caractere & ſon éloge, 361. *& ſuiv.* ſa mort, 369.

Eliſabeth de Valois, (Madame) fille de Henri II, ſon mariage eſt arrêté avec Philippe II, Roi d'Eſpagne, les réjouiſſances faites à ce ſujet ſont funeſtes au Roi ſon pere, I. 13. ſa fin tragique, III. 153.

Entragues (Balzac d') eſt condamné d'avoir la tête tranchée, comme complice de la conſpiration du Comte d'Auvergne, la peine de mort eſt commuée en une priſon perpétuelle, & quelque tems après il a la liberté de ſe retirer en ſa maiſon de Malesherbes, III. 421.

Epernon (Jean-Louis Nogaret de la Vallette, Duc d') ſon caractere, refuſe de ſuivre le parti du Roi, raiſons qu'il en donne, I. 315. ſa réponſe au Roi, 317. gouverne la Provence avec beaucoup de tyrannie, le Roi attend pour le mettre à la raiſon, que ſon autorité ſoit plus ſolidement établie, II. 392. refuſe de ſe ſoumettre au Roi, ſes rodomontades, 453. ſes liaiſons avec les ennemis de l'Etat, ſes troupes ſont miſes en déroute avec perte de ſon bagage, III. 21. étrange invention dont on ſe ſert pour le faire périr, 22. abandonne la Provence & s'accommode avec le Roi, inſulte vivement le Baron de Roſny

en plein Conſeil, le Roi l'oblige de lui en faire ſes excuſes, 139. *& ſuiv* ſe juſtifie des ſoupçons qu'on avoit conçus contre lui, les efface par ſa conduite, ce qu'il dit à ce ſujet au Baron de Roſny, 297.

Eſtrées (Gabrielle d') fille de Jean d'Eſtrées, Seigneur de Valieu & de Cœuvres, le Roi prend de l'amour pour elle, II. 73. procure par ſes ſollicitations un traité favorable au Duc de Mayenne, III. 3. ce que le Roi lui dit lorſqu'il eut appris la ſurpriſe d'Amiens, 72. fait accorder au Duc de Mercœur un traité fort avantageux, à condition que ſa fille épouſera Céſar, ſon fils, qu'elle avoit eu du Roi, que ce Prince fait Duc de Vendôme, 108, ſa mort, 181. ſon éloge par d'Aubigné, & reflexion ſur ſa mort, 182. *& ſuiv.*

Etats Généraux de la Ligue : la mort du Cardinal Charles de Bourbon, reconnu Roi par la Ligue, ſous le nom de Charles IX, occaſionne la tenue des Etats Généraux ſollicitée vivement par le Pape, les Eſpagnols, & le reſte de la faction des Seize, II. 181. le Duc de Mayenne préſente & fait enregiſtrer le 5 Janvier 1593, une Déclaration pour la tenue des Etats Généraux de la Ligue, par laquelle il exhorte les Catholiques de s'unir à lui, de ſe ſouſtraire à l'obéiſſance du Roi de Navarre, & de procéder à l'élection d'un Roi Catholique, 183. L'ouverture des Etats eſt indiquée au 17 de Janvier 1593, 187. les Députés aſſiſtent avant l'aſſemblée à une proceſſion qui ſe fait à Notre-Dame, où ils reçoivent tous la communion des mains du Légat, *ibid.* l'ouverture des Etats ſe fait le

26 Janvier 1593, en préſence du Duc de Mayenne, du Cardinal Légat, des Ducs de Guiſe, d'Aumale & d'Elbœuf, & des principaux partiſans de la Ligue, 188, 189. Le diſcours du Duc de Mayenne y eſt aſſez bien reçu, l'Archevêque de Lyon l'avoit compoſé, 191. celui du Cardinal de Pellevé à la tête du Clergé fut trouvé fort ennuyeux & très faſtidieux, 192. Le Baron de Seneçay parle pour la Nobleſſe, ſon diſcours plein de bon ſens, de dignité & d'une noble hardieſſe, eſt extrêmement gouté, & celui d'Honoré Dulaurent, Avocat Général au Parlement de Provence pour le Tiers Etat, fut trouvé très éloquent: il ne manquoit à ces deux diſcours, diſoient les Politiques, que d'avoir été faits pour une meilleure cauſe, 193. Les Seigneurs Catholiques du parti du Roi envoyent au Duc de Mayenne un écrit, par lequel ils demandent d'entrer en conférence par députés particuliers avec ceux des Etats, pour parvenir à la paix, 194. Cet écrit porté à l'aſſemblée du 25 Février, eſt une pomme de diſcorde, qui met la diviſion entre les Députés, 198. *& ſuiv.* Les partiſans des Eſpagnols s'oppoſent à la conférence, les autres plus ſenſés veulent qu'elle ſoit accordée, la conférence eſt acceptée, 201 Les Etats écrivent aux Princes, Prélats, Officiers de la Couronne & autres Seigneurs Royaliſtes qu'ils acceptent la conférence demandée, pourvu qu'elle ſe paſſe entre Royaliſtes ſeulement; ſix ſéances ſont tenues entre les Députés des deux partis, ſans être convenus d'aucune choſe, 214. Septieme ſéance, dans laquelle l'Archevêque de Bourges déclare aux Députés de la Ligue que

le Roi a pris la réſolution de quitter le Calviniſme, 215. Impreſſion que fait la réſolution du Roi ſur les deux partis, 217. Huitieme ſéance dans laquelle l'Archevêque de Lyon rapporte la réponſe des Etats, qui eſt, qu'avant toutes choſes, les Catholiques du parti du Roi doivent s'adreſſer au Pape pour obtenir l'abſolution de ce Prince, 219. Neuvieme conférence à la Villette, auſſi inutile que les autres. Les Députés du Roi ſe rendent pour une dixieme fois à Sureſne, où les Députés de la Ligue ne s'étant point trouvés, ils rompent les conférences, 221. La priſe de Dreux & la treve que le Roi offroit aux Ligueurs, jettent la confuſion parmi les Députés des Etats, qui ne ſavent plus quel parti prendre, 231. Le Duc de Mayenne fait part à l'aſſemblée du pouvoir remis par l'Ambaſſadeur d'Eſpagne au Légat, par lequel ce Prince choiſiſſoit le Duc de Guiſe pour l'époux de ſa fille, & demandoit qu'il fût élu Roi de France; il eſt arrêté par les Etats qu'il ſera ſurſis à l'élection, juſqu'à ce que le Duc de Mayenne ſoit aſſuré des dédommagemens & de la récompenſe qui lui ſont dus, 233. le Duc de Mayenne ordonne aux Députés des Etats de ſe retirer chez eux, 320.

F

FERIA (Laurent Suarez de Figueroa, Duc de) Ambaſſadeur extraordinaire du Roi d'Eſpagne auprès des Etats de la Ligue, fait un long diſcours en préſence des principaux Seigneurs de la Ligue chez le Légat, dans lequel il explique les droits que l'Infante d'Eſpagne

pagne avoit à la Couronne, demande qu'elle ſoit élue Reine, & que la propoſition en ſoit faite aux Etats. Ayant reconnu que ſa premiere propoſition avoit été mal reçue, remet entre les mains du Légat un pouvoir du Roi d'Eſpagne, par lequel ce Prince choiſiſſoit pour l'époux de ſa fille le Duc de Guiſe, & prioit le Duc de Mayenne de travailler auprès des Etats, pour leur faire agréer ſon choix : la propoſition portée à l'aſſemblée des Etats, il eſt arrêté que l'élection d'un Roi ne ſeroit faite, que lorſque le Duc de Mayenne ſeroit aſſuré de ſes dédommagemens & de ſa récompenſe, II. 231. Le jour de la réduction de Paris, le Roi lui envoie le Comte de Saint Pol pour l'aſſurer qu'il n'avoit rien à craindre de ſon reſſentiment, pourvu que lui & ſes troupes ne ſe rendent pas indignes de ſes bontés, 342. ſort de Paris avec les Ambaſſadeurs d'Eſpagne & ſes troupes, 350.

Foulon (Joſeph) Abbé de Sainte Genevieve, ſoupçonné d'avoir des intelligences avec le Roi, eſt arrêté, le Légat lui donne des Juges Eccléſiaſtiques pour lui faire ſon procès, appelle comme d'abus au Parlement, l'affaire reſte indéciſe & l'Abbé obtient ſa liberté, II. 276.

François I. Roi de France, état de la Monarchie ſous ſon regne, meurt le 31 Mars 1547. I. 6.

François II ſuccede à Henri II ſon pere, meurt le 5 Décembre 1560. I. 21.

Fuentes (le Comte de) Général de l'armée Eſpagnole dans les Pays-Bas, prend le Catelet, II. 459. La méſintelligence qui regne

entre les Généraux François, lui fait remporter un avantage considérable sur eux, 460. se rend maître de Dourlens, 463. & de Cambrai, 465.

G

Givry (Anne d'Anglure, Seigneur de) est un des premiers Seigneurs qui s'attachent à Henri IV, & lui fait serment de fidélité, I. 304. tourne en ridicule la proposition que le Légat lui fait de demander au S. Pere l'absolution pour avoir suivi le parti d'un hérétique, II. 33. Laisse passer au pont de Charenton où il commandoit un convoi considérable de vivres pour les Parisiens, moyenant quarante cinq mille livres. 38.

Gondy, (Pierre de) Evêque de Paris, assiste à une conférence pour la paix demandée par le Légat du Pape, II. 32. est trompé par l'Archevêque de Lyon, & se retire en sa maison de Noisy après lui avoir fait de sanglans reproches, 57.

Grégoire XIV (Nicolas Sfondrate, Pape) est élu à la place de Jean-Baptiste Castanea, qui avoit succedé à Sixte V, né sujet du Roi d'Espagne, est favorable aux intérêts de ce Prince & à la Ligue, promet quinze mille livres par mois pour la soutenir, leve des troupes, en donne le commandement à Hercules Sfrondrate son neveu, qu'il fait Duc de Monte-Marciano, & lance deux Monitoires contre Henri IV. II. 102. *& suiv.*

Gueret (Jean) Jésuite, Professeur de Jean Chatel, est arrêté, II. 409. est banni pour neuf années, 412.

Gueste (la) Procureur Général du Parle-

ment de Paris, attaché à Henri III ; interroge Jacques Clément sur le sujet de son voyage, est accusé d'avoir mal fait les fonctions de sa Charge, introduit Clément dans le Cabinet du Roi qui est assassiné par ce Moine, I 298. *& suiv.*

Guiche ( Philbert de la ) Grand-Maître de l'Artillerie, contribue beaucoup par son activité & son intelligence au gain de la bataille d'Ivri II. 17. commence l'attaque avec son artillerie. *ibid.*

Guignard ( Jean ) Jésuite, Bibliothécaire du College, est arrêté pour avoir été trouvé saisi d'écrits injurieux à la mémoire de Henri III & contre Henri IV, II. 408. est condamné à être pendu & est exécuté, 412.

Guise ( Claude de Lorraine, Duc de ) est envoyé en Italie par Henri II à la tête d'une armée, I. 10. est rappellé après la bataille de Saint Quentin, prend Calais sur les Anglois ; après la mort de Henri il est mis à la tête du Gouvernement, son éloge, 14 15. Requête présentée au Conseil par l'Amiral de Coligny au nom des Huguenots, 20. Le Connétable ayant été fait prisonnier à la bataille de Dreux, & le Maréchal de Saint André y ayant été tué, il reste avec la Reine Mere seul maître des affaires, est tué au siege d'Orléans par Poltrot. 24. 25.

Guise ( Charles de Lorraine, Cardinal de ) frere du précédent, son éloge, adulation que lui fait un gueux Italien sur sa libéralité, I. 16. *& à la note.*

Guise ( Henri de Lorraine, Duc de ) fils de Claude, fait tuer l'Amiral de Coligny à la journée de S. Barthelemi, I. 62. se met à

la tête de la Ligue, 145. commence les premieres hoſtilités contre les Huguenots, 152. force Henri III de donner le fameux Edit de Nemours qui révoque tous ceux qui leur ont été accordés, 155. le Roi lui fait faire défenſe de venir à Paris, il s'y rend malgré cet ordre, 204. va trouver le Roi au Louvre, comme ce Prince le reçoit, 208. il eſt reçu par le Peuple avec les plus grandes acclamations, 209. journée des barricades dont il eſt l'auteur, 211. il s'empare de l'Arſénal, de la Baſtille, du Château de Vincennes & de pluſieurs villes, 217. il ſe reconcilie avec Henri III qui lui accorde un traité très favorable, 225. il n'exécute aucunes des conditions dont il eſt convenu avec le Roi, continue ſes complots pour ſe rendre maître des délibérations des Etats de Blois, 230. ſa réponſe à un billet d'avis de prendre garde à lui; 239, eſt aſſaſſiné le 23 Décembre 1588, 240. ſon corps eſt conſumé dans de la chaux & ſes cendres ſont jettées au vent avec celles de ſon frere le Cardinal, 242. paroles du Roi de Navarre ſur la mort de ces deux Seigneurs, caractere du Duc de Guiſe, ſes bonnes & mauvaiſes qualités, *ibid. & ſuiv.*

Guiſe (Louis de Lorraine, Cardinal de) ſon caractere fougueux & emporté & ſes invectives contre Henri III, ſont cauſe de ſa mort aux Etats de Blois, I. 242.

Guiſe (Claude de Lorraine, Duc de) fils de Henri, ſe ſauve du Château de Tours, où il étoit détenu depuis la mort de ſon pere, II. 111. étant à la tête de l'avant garde du Prince de Parme, il eſt mis en déroute par le Roi; 140. il eſt encore attaqué auprès

de Caudebec à la tête de la même avant garde par le Roi qui l'oblige de gagner précipitamment le gros de l'armée, 158. il tue le Comte de Saint Pol, 385. fait son accommodement avec le Roi par l'entremise du Baron de Rosni, comment le Roi le reçoit après son traité, 388. se rend maître de la ville de Marseille, & la remet sous l'obéissance du Roi, III. 15.

Guise (Catherine de Cleves, Duchesse de) veuve du Duc de Guise tué à Blois, après la réduction de Paris; elle revient en cette ville, où elle est reçue du Roi avec Mademoiselle de Guise sa fille avec les plus grandes marques de distinction & d'affabilité, ses belles qualités, II. 386. lui demande le Baron de Rosni pour faire le traité d'accommodement de son fils avec Sa Majesté, il est conclu en trois jours à la satisfaction de cette Dame, 388.

H

Henri II, Roi de France, succede à François I, son pere, I. 7. porte la guerre en Allemagne, & s'empare des villes Impériales de Metz, Toul & Verdun, & revient ravager la Flandres *ibid.* A la sollicitation du Pape Paul IV, Henri envoye une armée en Italie, commandée par le Duc de Guise, 10. L'armée Françoise est battue auprès de Saint Quentin par celle de Philippe II, commandée par le Duc de Savoie; le Connétable, le Maréchal de Saint André & l'Amiral de Coligny sont faits prisonniers, *ibid.* Le Roi rappelle d'Italie le Duc de Guise,

qu'il nomme Lieutenant Général de l'Etat ; 11. le Roi fait avec l'Eſpagne une paix avantageuſe, conclut le mariage de Madame Eliſabeth ſa fille avec le Roi d'Eſpagne, & celui de Madame Marguerite, ſa ſœur, avec le Duc de Savoie. Les fêtes qu'on célebre à ces occaſions à la Cour de France, ſont funeſtes pour le Roi, il eſt bleſſé dans un tournois par le Comte de Montgomeri, un éclat de la lance du Comte pénetre dans l'œil du Roi, qui meurt de cette bleſſure, 12. *& ſuiv.*

Henri III. La Reine Catherine de Médicis, ſa mere, qui gouvernoit l'Etat pendant la jeuneſſe du Roi Charles IX ſon fils, voulant faire acquérir de la gloire à Henri, qui portoit alors le nom de Duc d'Anjou, qu'on appelloit, dit Brantome, *le mieux aimé de ſes enfans*, le fait nommer par le Roi Lieutenant Général du Royaume, commande à l'âge de dix-huit ans l'armée Royale, & il gagne les batailles de Jarnac & de Montcontour, I. 27. il aſſiege la Rochelle, eſt élu Roi de Pologne pendant le ſiege de cette ville, fait donner aux Huguenots par la Cour une paix très favorable, 74. part pour aller recevoir la Couronne de Pologne, 75. mort de Charles IX, le Duc d'Anjou, Roi de Pologne, lui ſuccede, 79. quitte précipitamment la Pologne, manque d'être arrêté ſur la frontiere, 81. l'Empereur l'envoie recevoir à deux lieues de Vienne, & lui fait le plus gracieux accueil, arrive à Veniſe où la République lui fait les plus grands honneurs, paſſe par les Etats du Duc de Savoie, d'où il ſe rend à Lyon. La Reine ſa mere

va jusqu'au pont Beauvoisin au devant de lui avec toute la Cour, lui présente le Duc d'Alençon & le Roi de Navarre, qu'il reçoit assez froidement, 82. *& suiv.* découvre une conspiration faite contre lui, pour mettre le Duc d'Alençon sur le trône, lui pardonne, 86. soupçonne son frere de l'avoir fait empoisonner, veut se défaire de lui, générosité de Henri, Roi de Navarre, à l'égard du Duc d'Alençon, 87. *& suiv.* Edit de Nemours qui révoque tous ceux donnés aux Protestants, 155. fait une sévere réprimande à la Faculté de Théologie, au sujet d'une décision qu'elle avoit donnée contre son autorité, & sur l'insolence des Prédicateurs, 201. journée des Barricades, 211. est obligé de sortir précipitamment de Paris, 216. se reconcilie en apparence avec le Duc de Guise, 226. est averti que le Duc continue ses complots pour se rendre maître des délibérations des Etats de Blois, 229. Henri tient conseil, dans lequel la perte du Duc de Guise est résolue, 233. *& suiv.* il le fait assassiner, 240. son discours aux Courtisans après la mort du Duc, & à la Reine sa mere, 241. se retire dans la ville de Tours, 254. traité qu'il fait avec le Roi de Navarre par l'entremise du Baron de Rosni pour joindre ses troupes aux siennes, 258. entrevue des deux Rois, 264. Henri III manque d'être pris à Tours par le Duc de Mayenne, 268. est secouru par le Roi de Navarre, qui oblige le Duc de se retirer, 274 Les deux Rois s'approchent de Paris avec leurs armées, 285. se rendent maîtres des ponts sur la Loire jusqu'à Nantes, 286. est excommunié par le

Pape, paroles que le Roi de Navarre lui dit à ce sujet, 287. arrive avec ses troupes aux environs de Paris, 293. est assassiné à Saint Cloud par un Jacobin, 299. ses dernieres paroles au Roi de Navarre & aux Seigneurs Catholiques, 303 meurt le 2 Août 1589, *ibid*

Henri de Bourbon, Roi de Navarre, sa naissance, I. 42, est difficile à élever, 44. son éducation, 45. est instruit dans la Religion Protestante par ordre de sa mere, 48. est mis à la tête des Huguenots sous la conduite de l'Amiral de Coligny, 49. son sentiment à l'âge de seize ans sur la bataille de Montcontour à laquelle il étoit présent, 52. Coligny se fait un devoir de l'instruire en l'art militaire, 54. il épouse Marguerite de Valois, fille de Henri II, 59. Conseil tenu pour décider de son sort à la journée de Saint Barthelemi, 63. on l'oblige de professer la Religion Catholique, 65. est retenu malgré lui à la Cour, 68. il s'évade, se retire en Bearn où il fait profession de la Religion Protestante, 93. réponse qu'il fait aux Députés des Etats de Blois, envoyés pour l'engager à rentrer dans la Religion Catholique, 102. Catherine de Médicis le vient trouver en Guyenne, dans le dessein de procurer la paix avec les Huguenots. Sa Cour & celle du Roi de Navarre se réunissent, mélange qui s'y fait de galanteries, de guerre & de politique, 108. *& suiv.* s'empare des villes de Fleurance & de Saint Emilon, 111. obtient de la Reine mere une paix favorable pour lui & pour les Huguenots, réponse qu'il lui fait sur les difficultés qui se rencontroient, 114. 113 *à la*

*note*. Attaque mémorable de la ville de Cahors, dont le Roi de Navarre en perſonne s'empare après cinq jours de réſiſtance & de combats continuels, 112. *& ſuiv.* Henri III députe le Duc d'Epernon au Roi de Navarre, pour l'engager à changer de Religion, 150. ſa réponſe, 151. fait afficher aux portes du Vatican un appel comme d'abus au Parlement & au Concile Général, de la Bulle d'excommunication lancée contre lui par le Pape Sixte V, 158. évite par ſa diligence & ſon activité d'être pris par le Duc de Moyenne, 168. gagne la bataille de Coutras ſur l'armée Catholique commandée par le Maréchal de Joyeuſe, 182. ce qu'il dit lorſqu'il apprit la mort du Duc de Guiſe, 242. condition du traité fait entre le Roi de France & lui, 261. ſon irréſolution ſur l'exécution de ce traité, 264. Entrevue des deux Rois, careſſes qu'ils ſe font réciproquement, *ibid.* arrive au ſecours du Roi aſſiégé dans Tours par le Duc de Mayenne qu'il oblige de ſe retirer, 273. accompagne avec ſes troupes Henri III aux environs de Paris, apprend la bleſſure du Roi, ſe rend auprès de lui & reçoit ſes dernieres paroles, 301. *& ſuiv.*

Henri IV, Roi de France, parvient à la Couronne le deuxieme jour d'Août 1589, I. 304. Le Maréchal d'Aumont, Givry, & d'Humieres, ſont les premiers à lui faire ſerment de fidelité, 305. ce qu'il dit au Maréchal de Biron en l'embraſſant, 307. paroles que lui dit Givry en ſe jettant à ſes genoux, 311. conventions ſignées entre lui & les Seigneurs Catholiques avant d'être reconnu, 313. Son diſcours au Duc d'Epernon qui l'a-

bandonne, 317. raiſons qui l'empêchent de changer de Religion, 319. abandonne le ſiége de Paris, 321. ſes tentatives pour engager le Duc de Mayenne à s'accomoder avec lui, propoſitions qu'il lui fait faire, 325. prend la route de Normandie avec ſon armée, 335. Du Rollet, Gouverneur du Pont de l'Arche, & Aymard de Chattes, Gouverneur de Dieppe, lui remettent ces places, *ibid & ſuiv.* Journée d'Arques où il eſt vainqueur, 345. fait attaquer le Fauxbourg S. Jacques de Paris le jour de la Touſſaint & s'en rend maître, empêche le pillage des Egliſes, les Catholiques de ſon parti aſſiſtent à l'Office avec les Pariſiens, 366. Henri IV ſe trouve dans une ſituation très-embaraſſante au commencement de l'année 1590, II. 1. aſſiege le Comte de Briſſac dans Falaiſe, réponſe qu'il fait aux bravades de ce Gouverneur, 6. ſe prépare à livrer bataille au Duc de Mayenne, 9. ce qu'il dit à ſes Officiers avant le combat, *ibid.* conduit l'aîle droite de ſon armée à la tête d'un eſcadron de ſix cens Gentil-hommes, 14. courte harangue qu'il fait à ſes troupes, 16. met en déroute l'armée de la Ligue, tue de ſa main l'Ecuyer du Comte d'Egmont, & remporte une victoire complette, 21. ce qu'il dit en voyant les corps des Eſpagnols qui y avoient été tués, 24. Belle parole qu'il dit au Colonel Theodoric Schomberg avant la bataille; obligeant accueil qu'il fait au Maréchal d'Aumont, 25. *& ſuiv.* tient la Ville de Paris étroitement bloquée de toutes parts, 35. ferme les yeux ſur les convois que ſes Officiers laiſſoient entrer dans Paris pour de l'argent, 37. il a la

ſatisfaction de voir le Duc de Nevers lui amener ſes troupes : éloge de ce Seigneur, 48. Le Roi apprend que le Prince de Parme eſt avec ſon armée ſur les frontieres pour entrer en France, 56. fait faire de nouvelles propoſitions d'accomodement au Duc de Mayenne par le Cardinal de Gondy, leve le ſiége de Paris ſur la nouvelle de l'arrivée du Prince de Parme à Meaux, 57. envoie offrir la bataille au Prince de Parme, réponſe qu'il en reçoit, 61. embarras dans leſquels Henri ſe trouve; ſon courage, ſa conſtance & ſa fermeté, 65. licencie une partie de ſon armée & n'en garde qu'un corps ſuffiſant pour harceler celle du Prince de Parme, 68. il charge ſon arriere garde, lui enleve une partie de ſes bagages, 70. fait l'éloge du Chancellier de Chiverny en lui rendant les ſceaux, 72. Parole de ce Prince ſur la mort du Pape Sixte V, 85. *note*, fait le ſiége de Chartres, réponſe qu'il fait au Chancellier qui le preſſoit de faire donner un quatrieme aſſaut à la Place, 94. le Comte de Chatillon ſe rend maître de cette Place, 95. La diviſion qui regnoit entre les Seigneurs Catholiques & Huguenots de ſon parti, devient favorable à ſes deſſeins par la prudence de ſa conduite, 100. cherche à donner la bataille au Duc de Mayenne; qui n'oſe l'attendre & ſe retire à Paris, 108 apprend l'éaſion du Duc de Guiſe du Chateau de Tours, mais déclare qu'il n'en appréhende pas les ſuites, 112. Avantages qu'il retire de la punition que le Duc de Mayenne avoit fait faire de ceux d'entre les Seize qui étoient coupables de la mort du Préſident Briſſon, 119. reçoit un corps de

qu'il fait faire au Prince de Parme qui avoit pris prétexte pour ſavoir des nouvelles de ſa bleſſure, de lui envoyer demander des priſonniers, 148. Cette journée divulguée dans l'Europe, met le comble à l'eſtime & à l'admiration qu'on y avoit pour la perſonne du Roi, lettre que lui écrit la Reine d'Angleterre, 149. autre lettre de Dupleſſis Mornay, *ibid.* murmures qui ſe renouvellent dans ſon camp par l'antipathie des Catholiques & des Calviniſtes, 152. leve le ſiege de Rouen, tend un piege au Prince de Parme pour le faire engager dans le pays de Caux, met ſes troupes dans des quartiers d'où il pouvoit les raſſembler en peu de tems, réunit en moins de huit jours vingt mille hommes d'infanterie & huit mille chevaux, & vient boucher tous les paſſages entre Rouen & Caudebec, 157. il s'avance au devant de l'ennemi avec dix mille fantaſſins & trois mille chevaux, il attaque l'avant-garde commandée par le Duc de Guiſe, & l'oblige de regagner précipitamment le gros de l'armée, 159. attaque encore le Duc de Guiſe au quartier d'Yvetot, où il eſt ſi mal mené, que ſi le Prince de Parme ne fût venu à ſon ſecours, ce qui reſtoit de ſon avant-garde alloit être paſſé au fil de l'épée, *ibid.* il reſſerre ſi étroitement cette armée, qu'elle ſe voit ſur le point de périr, faute de vivres & d'eau, 160. paſſage de la Seine par le Prince de Parme, le Roi n'en eſt inſtruit que lorſqu'il n'eſt plus tems de s'y oppoſer, 162. veut marcher à ſa pourſuite, la plus grande partie de ſon Conſeil, les Catholiques & les Huguenots s'y oppoſent également, 165. embaras où il ſe trouve, cauſé

par le manque d'argent, 169. eſt obligé de rompre ſon armée, ne ſe réſerve qu'un corps de ſix mille hommes de pied & de trois mille chevaux, 170. accompagné ſeulement de treize perſonnes, il rencontre quatre cens hommes qui vouloient rentrer dans Epernay, les arrête dans un défilé & donne le tems de venir à ſon ſecours, 174.

Henri IV ſe trouve dans de grandes perplexités; les Huguenots cabalent dans leurs aſſemblées pour faire élire un Protecteur de leur parti, & établir des Conſeils fixes pour le bien de leurs affaires, 206. découvre un tiers parti formé dans ſa Cour entre lui & la Ligue, pour mettre le Cardinal de Bourbon ſur le trône, 207. il diſſipe ce parti par les ſoins du Baron de Roſni, 209. Reflexions ſur la converſion de Henri IV, il prend la réſolution de quitter le Calviniſme; lettres qu'il écrit à ce ſujet à pluſieurs Archevêques, Evêques & doctes perſonnages de ſon Royaume, 212. Il s'empare de la ville de Dreux qui eſt pillée & preſque détruite par la faute des Ligneurs, qui avoient refuſé la treve qu'il leur offroit, 225. réprimande les Miniſtres Huguenots qui avoient eu la hardieſſe de mal parler de lui dans leurs prêches, paroles qu'il leur dit à ce ſujet, 261. écrit à pluſieurs Curés de Paris pour ſe trouver à ſon abjuration, & fait promettre toute ſureté à ceux qui voudroient y être préſents, 262. Cérémonies de ſon abjuration dans l'Egliſe de S. Dénis, 267. l'Archevêque de Bourges prononce ſon abſolucion, 269. le Roi continue de faire négocier à Rome ſon abſolution, 289. Le Roi ſe fait ſacrer à Chartres par Nicolas de Thou, qui

en étoit Evêque, 331. fait ſolliciter Briſſac, Gouverneur de Paris, par Saint Luc ſon beau-frere, de contribuer à remettre cette ville ſous ſon obeiſſance. Briſſac accepte les propoſitions que le Roi lui fait faire, 335 Le Roi entre dans Paris le 22 Mars 1594. Briſſac vient au devant de Sa Majeſté, & lui préſente une belle écharpe blanche brodée d'or, que le Roi reçoit en l'embraſſant, lui donne la ſienne avec le bâton de Maréchal de France; il envoie demander au Duc de Feria le Capitaine Saint Quentin qui devoit être pendu l'après midi, 343. bon mot qu'il dit au Secrétaire Nicolas en préſence de ceux qui aſſiſtoient à ſon diné, 346. plaiſanterie d'un joyeux qui y étoit préſent, *ibid.* converſation qu'il eut le même jour avec la Ducheſſe de Montpenſier, 349. l'Amiral de Villars, Gouverneur de Rouen, fait ſon traité avec le Roi, qu'il remet en poſſeſſion de cette ville & de toute la Normandie, 355. *& ſuiv.* Conditions de ce traité, 356. action remarquable du Roi, qui fait connoître combien ce Prince étoit maître de ſa colere. 368. *& note.* Le Roi rend deux Déclarations pour la réunion des membres du Parlement de Paris & de celui de Tours, forme dans laquelle elles furent enregiſtrées, 371. belle réponſe qu'il fait à ceux qui vouloient l'exciter à punir rigoureuſement les Ligueurs, 376. Le Roi aſſiege la ville de Laon, dans laquelle le Préſident Jeannin s'étoit renfermé; réponſe courageuſe qu'il fait au Roi, 378. les aſſiégés capitulent, 381. Le Duc de Guiſe ſe ſoumet au Roi, accueil gracieux qu'il reçoit de ce Prince, 388.

Henri IV fait remettre au Duc de Mayenne une lettre que le Duc de Ferria écrivoit contre lui au Roi d'Eſpagne, 395. parle avec beaucoup de fermeté aux Huguenots, 399. eſt bleſſé par Jean Chatel d'un coup de couteau, 403. reçoit la nouvelle de ſon abſolution à Rome, 429.

Henri IV déclare la guerre aux Eſpagnols, 433. apprend l'arrivée en Franche Comté de l'armée Eſpagnole commandée par le Connétable de Caſtille, 438 journée de Fontaine-Françoiſe où il fait des prodiges de valeur, 439. lettre qu'il écrit à Madame ſa ſœur, louanges qu'il donne à ceux qui l'accompagnoient, ſa préſence d'eſprit ſauve la vie à la Curée, 443 réception qu'il fait à Leſdiguieres qui vient le voir à Lyon, 457. marche en diligence avec ſes troupes pour ſecourir Cambrai, arrive trop tard, reproches qu'il fait au Duc de Nevers, qui cauſe la mort de ce Seigneur, 466.

Henri IV traite favorablement le Duc de Mayenne à la ſollicitation de la Ducheſſe de Beaufort, III. 3 Edit honorable qu'il donne en ſa faveur, 4. reçoit la ſoumiſſion du Duc de Nemours, 6. réception ſinguliere qu'il fait au Duc de Mayenne à Monceaux, 8. ce que dit le Roi en apprenant la réduction de la ville de Marſeille à ſon obéiſſance, 20. pardonne au Duc d'Epernon, 25. apprend le ſiege de Calais, envoie Sancy demander du ſecours à la Reine d'Angleterre qui refuſe d'en donner, réponſe qu'il fait à l'Ambaſſadeur d'Eliſabeth, 30. *& ſuiv.* Beſoin preſſant d'argent dans lequel ſe trouve le Roi, qui l'oblige de convoquer une

assemblée des Notables, 35. fait l'ouverture de l'assemblée, 55. discours qu'il y fait, *ibid.* réponse qu'il fait au Duc de Montpensier qui lui avoit proposé de rendre les Gouvernements héréditaires, 61. ses paroles en apprenant la surprise d'Amiens, 72. donne ses ordres pour les préparatifs du siege de cette Place, écrit à ses Parlements & aux Magistrats des grandes villes pour leur demander une prompte assistance 74. se rend au camp devant Amiens avec le Connétable de Montmorency & les premiers Officiers de la Couronne, 77. Le Roi attaque Contrera, Commissaire Espagnol, le met en fuite après lui avoir fait perdre deux cents hommes & trois Etendarts, dont le Roi en prit un, 83. conseil que le Duc de Mayenne lui donne, & qu'il suit, 87. Amiens est rendu au Roi par le Marquis de Montenegro, Gouverneur de cette Place après la mort de Porto Carrero: beau compliment que le Marquis lui fait, 93. Le Roi se détermine à faire la paix avec le Roi d'Espagne, malgré la plus grande partie de son Conseil, sages raisons qu'il en donne, 103. réponse qu'il fait à ce sujet aux Ambassadeurs de la Reine d'Angleterre & des Hollandois qui veulent l'en détourner, 104. Le Roi se rend en Bretagne pour faire rentrer le Duc de Mercœur dans la soumission, 106. lui accorde des conditions très avantageuses, qui sont terminées par les fiançailles de sa fille avec le jeune César, fils de la Duchesse de Beaufort, auquel le Roi donne le Duché de Vendôme, 110. Le Roi donne l'Edit de Nante en faveur des Huguenots. 111. Conclusion de la paix entre

la France & l'Eſpagne, paroles du Roi en ſignant ce traité, 113. la paix eſt publiée à Nantes & par tout le Royaume, démonſtrations de joie de la part des peuples ſur ſon paſſage en revenant dans ſa Capitale, 115. Le Roi s'occupe pendant la paix à rétablir dans ſon Royaume l'ordre que la guerre y avoit interrompu, 117. conduite qu'il tenoit avec ſes Miniſtres, tant pour s'inſtruire de ce qu'il ignoroit, que pour leur demander leurs avis, 121. ſoutient avec fermeté contre les vivacités de ſa Maîtreſſe ſon Miniſtre Sully, & fait connoître la préférence qu'il donnoit aux intérêts de ſon Etat ſur ceux de ſon cœur, 122. *& ſuiv.* reçoit à Monceaux les remontrances du Clergé, réponſe qu'il lui fait, 132. fait remiſe à ſes peuples de vingt millions qu'ils devoient ſur leurs tailles, 137. fait connoître au Duc d'Epernon qu'il eſt offenſé de l'inſulte qu'il a faite à Roſni, 141. Le Roi fait épouſer Madame Catherine de Bourbon, ſa ſœur, au Duc de Bar, fils du Duc de Lorraine, & en fait faire la cérémonie dans ſon cabinet, 159. réponſe du Roi aux remontrances que le Parlement lui avoit faites au ſujet de l'enregiſtrement de l'Edit de Nantes, 161, ſon eſtime pour le Parlement de Paris, 164. envoie le Préſident de Sillery à Rome pour y négocier la caſſation de ſon mariage avec Marguerite de Valois, 173. mort de la Ducheſſe de Beaufort, à laquelle ce Prince eſt extremement ſenſible, 181. Le mariage du Roi avec Marguerite de Valois eſt déclaré nul, 187. le Duc de Savoie arrive en France pour traiter avec le Roi, de la reſti-

tution du Marquiſat de Saluces, 192. réception qu'il lui fait, 193. ſon traité eſt conclu, 206. conférence tenue à Fontainebleau en préſence du Roi entre du Perron & du Pleſſis-Mornai au ſujet du livre contre l'Euchariſtie que celui-ci avoit fait, 210. plaiſanterie qu'il fait ſur du Pleſſis, 224. Le Roi devient amoureux de Catherine-Henriette de Balzac, & lui fait une promeſſe de l'épouſer dans l'année ſi elle mettoit au monde un enfant mâle, 230, *& ſuiv.* ſe détermine à faire la guerre au Duc de Savoie & ſe rend à Grenoble pour cet effet, 236. s'empare de preſque toute la Savoie, 237. ſon mariage eſt conclu avec Marie de Medicis, niece de Ferdinand, Grand Duc de Toſcane, 255. prend la poſte pour aller la voir à Lyon & conſomme ſon mariage, 258. donne la paix au Duc de Savoie, 263 colere dans laquelle ſe met le Roi, en apprenant l'inſulte faite en Eſpagne au Comte de la Rochepot ſon Ambaſſadeur, 268. étant à Calais, la Reine Eliſabeth qui s'étoit rendu à Douvres lui fait propoſer une entrevue, qu'il n'accepte pas; lettre gracieuſe qu'elle lui écrit à ce ſujet, 271. joie qu'il témoigne à la naiſſance d'un Dauphin, 286. il appaiſe les mouvements qu'on avoit excités dans le Limoſin, le Poitou & la Guyenne; belle réponſe qu'il fait aux remontrances des Députés des villes, 299. Le Roi interroge le Maréchal de Biron dans le cloître des Cordeliers de Lyon & lui pardonne, 305. le preſſe à Fontainebleau de lui découvrir les intelligences avec les ennemis de l'Etat, 316. le fait arrêter, 319. le Maréchal de Biron

eſt condamné à mort, 329. paroles qu'il dit aux Parens du Maréchal, 340, aſſiſte au renouvellement d'alliance avec les Suiſſes; leur réception, préſent qu'il fait à chacun d'eux, 347, reflexions ſur les duels, 350. Edit que le Roi donne pour les arrêter, nombre des perſonnes qui avoient été tuées dans ces ſortes de combats depuis l'avenement du Roi à la Couronne, juſqu'à l'année 1608, 354. Il part de Paris avec précipitation pour mettre ordre au Gouvernement de Metz, en chaſſe les Souboles, Lieutenants du Duc d'Epernon, qui refuſoient d'obéir à leur Gouverneur, & met à leur place le ſieur de la Grange Montigny; accommode le différend entre Jean-Georges de Brandebourg & le Cardinal de Lorraine, au ſujet de l'Evêché de Strasbourg, 359. ſe rend à Nancy pour voir Madame ſa ſœur & le Duc de Lorraine, & revient à Paris à cauſe de l'extrémité où il apprend qu'eſt la Reine Eliſabeth, 361. paroles qu'il dit à ſon ſujet, 364. il reçoit les Jéſuites favorablement, & promet de procurer leur rétabliſſement en France, 381. Edit qui les rétablit, 387. ſituation brillante du Royaume de France au commencement de l'année 1604, 395. chagrins que lui cauſe ſon attachement pour la Marquiſe de Verneuil, 397. jalouſie de la Reine, portrait qu'il fait de cette Princeſſe & celui de ſa Maîtreſſe, 398. découvre une conſpiration faite par le Comte d'Auvergne, pour mettre ſur le trône Henri de Bourbon, ſon neveu, fils de la Marquiſe de Verneuil, le fait arrêter, lui fait faire ſon procès & au Comte d'Entragues qui ſont condamnés d'a-

voir la tête tranchée, leur peine eſt commuée en une priſon perpétuelle, 407. *& ſuiv.*

Le Roi ſe laiſſe prévenir contre le Baron de Roſni ; IV. 27. éclairciſſement dans lequel Roſni ſe juſtifie pleinement, 36. belles paroles qu'il dit à Roſni, 42. Le Roi part de Paris à la tête de ſes troupes pour aller ſoumettre le Duc de Bouillon, 69. celui-ci remet ſa ville de Sedan au Roi, qui lui pardonne, 70. Reception que les Pariſiens lui font à ſon retour de Sedan, 72. eſt ſur le point de ſe noyer en paſſant le bac de Neuilly, 76. bonne humeur & gaieté du Roi, cauſée par l'heureuſe ſituation de ſes affaires, 78. *& ſuiv.* ſe rend le Médiateur du différend du Pape Paul V. avec la République de Veniſe, envoye à Rome pour cet effet le Cardinal de Joyeuſe, 96. a tout l'honneur de cette négociation, 103. ſe rend encore Médiateur entre les Archiducs & les Provinces-Unies, 104. fait conclure entr'eux une treve de douze années ; paroles qu'il dit à cette occaſion ; lettre de remerciment que les Etats Géneraux lui écrivent, 117. Il voit avec impatience l'aſcendant que la Reine laiſſe prendre ſur ſon eſprit à Concini & à Leonora Galigaï ſa femme, 125. Reçoit Dom Pedro de Tolede Ambaſſadeur du Roi d'Eſpagne, ſes converſations & ſes bons mots avec lui, 130. Belles propoſitions qu'il fait au Duc de Sully pour changer de Religion, & que celui-ci refuſe, 143. portrait qu'il fait de ſes trois Miniſtres, 150. *& ſuiv.* veut faire célébrer le mariage du Duc de Vendôme, ſon fils, avec la fille du Duc de Mercœur ; cette Demoiſelle, ſa mere &

ſa grand'mere n'y veulent point conſentir ; 154. le Pere Cotton Jéſuite, eſt employé à conduire cette négociation, il y réuſſit & le mariage ſe fait, 157. Le Roi fait épouſer au Prince de Condé, Henriette-Charlotte de Montmorency, fille du Connétable, 163. apprend leur évaſion de la Cour, ſes inquiétudes à ce ſujet, 166. fait faire pluſieurs tentatives auprès du Prince de Condé pour l'engager à revenir, 172. Mort du Duc de Cleves & de Juliers, il laiſſe une ſucceſſion fort litigieuſe qui cauſe une guerre en Allemagne, 180. le Roi ſe diſpoſe à y prendre part & leve une armée conſidérable, 184. attend le printems pour ſe mettre à la tête, donne ordre au Gouvernement intérieur de ſon Royaume pendant ſon abſence, nomme la Reine Régente & forme ſon Conſeil ; écrit à l'Archiduc pour lui demander paſſage par ſes Etats, 185. aſſiſte au couronnement de la Reine à Saint Denis 192. eſt aſſaſſiné par Ravaillac, 198. Enfans légitimes & naturels qu'il laiſſe, 218. ſon portrait, 220. aventures comiques qui lui ſont arrivées, 237, 241, 243, 247, 249.

Hortés ( Vicomte d' ) belle réponſe à l'ordre que la Cour lui avoit envoyé de faire maſſacrer les Huguenots dans ſon Gouvernement de Normandie, I. 72.

Humieres ( Charges, Seigneur d' ) Marquis d'Ancre, eſt un des premiers Seigneurs à reconnoître Henri IV. & à lui prêter ſerment de fidélité, I. 405. amene au Roi pendant la bataille d'Ivry trois cents Gentilshommes, II. 22. s'empare de la ville de Corbie ſur la Ligue, 71.

I

JACQUES VI, Roi d'Ecoſſe & premier de ce nom en Angleterre, ſuccede à la Reine Eliſabeth, état de la Cour de ce Prince, III 371. le Roi lui envoye en ambaſſade extraordinaire le Baron de Roſni, 372. fait un traité d'alliance avec Henri IV. 377.

Jean (le Capitaine Saint) de la Maiſon de Montgommeri, ſtratagême dont il ſe ſert pour ſauver ſa vie à la priſe de la ville de Lagny, II. 64.

Jeannin (Pierre,) Avocat au Parlement de Dijon, la meilleure tête du Conſeil du Duc de Mayenne, empêche à Dijon par ſa prudence le maſſacre des Huguenots, eſt fait Préſident au Parlement de Dijon, ſa réponſe à Henri IV lorſqu'il le voulut mettre dans ſon Conſeil, I. 324. *& à la note.* eſt chargé par le Duc de Mayenne pendant ſon abſence d'arrêter les déciſions des Etats, II. 202. réponſe courageuſe qu'il fait au Roi au ſiege de Laon 380. conclut l'accommodement du Duc de Mayenne avec le Roi, III. 4. eſt envoyé par le Roi pour travailler à la paix entre les Archiducs & les Provinces Unies, & préſide aux conférences, IV. 110. diſcours qu'il tient aux Etats aſſemblés, 114. & fait conclure une treve de douze ans, 116.

Jéſuites (la Société des) Arrêt du Parlement du 29 Décembre 1594. qui les condamne à ſortir de Paris dans trois jours de la ſignification de l'Arrêt & du Royaume dans quinzaine, II. 411. Le ſieur de Varenne obtient pour eux la permiſſion de venir à Metz ſe

jetter aux pieds du Roi, III. 381. ce Prince leur donne de bonnes paroles, promet de procurer leur rétabliſſement, 382. Edit qui ordonne leur rétabliſſement, & ſous quelles conditions, 387. la Piramide élevée devant le Palais eſt démolie, 389. ſe retirent à Veniſe lors de l'interdit de cette ville par le Pape Paul V, IV. 95. la Seigneurie refuſe de les recevoir par le traité fait avec le Pape, 101.

Joyeuſe (Guillaume de) ſecond du nom, Maréchal de France ſous Henri III, ſa poſtérité, II. 189. *& note.*

Joyeuſe (Anne, Duc de) Maréchal de France, Henri III lui donne le commandement de l'armée Catholique contre les Huguenots, I. 179. prend la réſolution de les combattre & de leur livrer la bataille à Coutras, 181. *& ſuiv.* eſt tué de ſang froid par les Capitaines Bordeaux des Centiers & la Mothe Saint Heray, 188.

Joyeuſe (Claude de) de S. Sauveur, eſt tué à la même bataille, 189.

Joyeuſe (Henri, Duc de) Maréchal de France, & enſuite Capucin, quitte cet Ordre pour ſe mettre à la tête des armées de la Ligue, ſa conduite dans ce parti, s'accommode avec le Roi, II. 451. *& ſuiv.* raiſons qui l'engagent à rentrer dans le cloître, III. 189. *& ſuiv.*

Joyeuſe (François, Cardinal de) exhorte Henri de Joyeuſe ſon frere, à rentrer dans l'Ordre des Capucins, III. 191. Henri IV l'envoie à Rome en qualité de Médiateur pour terminer le différend ſurvenu entre le Pape Paul V. & la République de Veniſe, IV. 96.

IV. 96. conſomme cette affaire à la ſatisfaction de tout le monde, 103. fait à Saint Denis le couronnement de la Reine Marie de Médicis, 193.

Ivry (bataille d') ordre de bataille de l'armée du Roi, II. 13. comment étoit rangée celle du Duc de Mayenne, 15. le ſieur de Roſne commence la charge, 17. le Duc de Mayenne fond ſur l'eſcadron du Roi, 18. le Roi remporte une victoire complette, 23.

L

La Fin (Jacques de la Node Sieur de) Gentilhomme Bourguignon, s'introduit dans la maiſon du Maréchal de Biron, & devient ſon agent ſecret, le trompe avec une ſcélérateſſe inouie, III. 306. obtient entiere abolition, non ſeulement de ſa complicité avec le Maréchal, mais de ſes autres crimes, 335. eſt tué peu de tems après en plein jour au milieu de Paris par pluſieurs hommes à cheval, *ibid. & note.*

Landriano, Nonce du Pape Grégoire XIV, apporte en France deux Monitoires contre Henri IV, que le Parlement ſéant à Tours fait bruler par la main du Bourreau; il décrete de priſe de corps le Nonce, avec promeſſe à quiconque le livrera à la juſtice, d'une récompenſe de mille livres, II. 104.

Langlois, Echevin de Paris, contribue beaucoup à faire rendre cette ville au Roi, ſort le 2 Mars 1694, par la porte de Saint Denis, rencontre le ſieur de Vitry auquel il la livre, II. 341. le Roi lui donne une Charge de Maître des Requêtes, 373. eſt

nommé Procureur par la Reine Marguerite, pour conſentir la diſſolution de ſon mariage, III. 186.

La Noue (François de) dit Bras de Fer, ſon éloge & ſa mort funeſte, louanges que le Roi donne à ſes belles qualités, I. 279. *& à la note.* défait entierement l'armée du Duc d'Aumale qui aſſiégeoit Senlis, 281. ſa modeſtie, 284. belle action que le Roi fait en ſa faveur, II, 353.

Lavardin (Jean de Beaumanoir, Marquis de) ſe diſtingue beaucoup à la bataille de Coutras; à la tête de ſon eſcadron met en déroute ceux de la Trimouille & d'Arembures., I. 182. commande l'armée Catholique contre le Roi de Navarre, en l'abſence du Duc de Joyeuſe; après la mort de Henri III il prend le parti de Henri IV, qui le fait Chevalier de ſes Ordres & Maréchal de France, 183. *& note.*

Légat (Philippe Sega) Evêque de Plaiſance envoyé en France par Gregoire XIV, & confirmé par Clément VIII, diſtribue un écrit inſultant contre le Roi, par lequel il exhorte les Députés des Etats de la Ligue à faire élection d'un Roi Catholique, II. 184. aſſiſte avant l'ouverture des Etats à une proceſſion qui ſe fait à Notre Dame, où il donne la communion à tous les Députés, 187. conférences tenues chez lui avec ceux du parti Eſpagnol, où ils inſiſtent à refuſer la conférence demandée par les Seigneurs Catholiques du parti du Roi, 195. il ne peut cacher ſon reſſentiment aux Députés des Etats contre l'aſſemblée qui avoit approuvé la conférence demandée par les Seigneurs Catho-

liques Royaux, 200. défend au Curé de Saint Euſtache & à ſes confreres de ſe rendre à Saint Denis, pour aſſiſter à l'abjuration du Roi, réponſe du Curé, 262. publie une lettre aux Evêques de France, portant défenſe d'abſoudre Henri IV, & de ſe trouver à ſon abjuration, 263. après la réduction de Paris, le Roi l'ayant fait prier de le venir voir, il le refuſe obſtinément, ſort de Paris accompagné ſeulement de du Peron, Evêque d'Evreux, meurt en s'en retournant à Rome, 352.

Le Maitre (Jean) après la mort du Préſident Briſſon, le Duc de Mayenne le nomme Premier Préſident du Parlement de la Ligue. Le Duc lui ayant fait des reproches d'un Arrêt que ce Parlement avoit rendu le 28 Juin 1593, il lui répond avec beaucoup de fermeté & ordonne à l'Archevêque de Lyon de parler une autre fois de la Cour avec plus de conſidération, II. 228. Le Roi pour le récompenſer de la maniere avec laquelle il s'étoit comporté dans les fonctions de Premier Préſident du Parlement de la Ligue, créa pour lui un ſeptieme Office de Préſident au Parlement, 373.

Leſdiguieres (François de Crequi, Duc de) Maréchal de France, commande en Dauphiné & fait évanouir les deſſeins du Duc de Savoie, I. 380. bat les troupes qu'il avoit envoyées dans cette Provinces. II. 79. y rend de grands ſervices au Roi & ſe rend maître de la ville de Grenoble, qui demeure ſoumiſe au Roi, 80. envoie à la Cour Saint Julien ſon Secretaire, pour en demander le gouvernement, que le Conſeil lui

refuſe, & qu'on eſt forcé de lui donner ; parceque Saint Julien répond, que puiſqu'on le lui refuſoit, on cherchât les moyens de le lui ôter, *ibid. & ſuiv.* vient à Lyon trouver le Roi qu'il n'avoit pas vu depuis ſon avenement au trône ; accueil que ce Prince lui fait, 456. *& ſuiv.*

Libertat, Corſe de nation, Lieutenant de Charles Cazaux & de Louis d'Aix Tyrans de la ville de Marſeille, contribue à remettre cette ville ſous l'obéiſſance du Roi, III. 16.

Longueville (Henri d'Orléans de) défere à la Noue le commandement d'une armée qui s'aſſembloit dans ſon gouvernement & veut ſervir ſous lui, I. 280. il combat comme ſimple particulier, fait lever le ſiege de Senlis aſſiégée par le Duc d'Aumale qui eſt battu, & entre triomphant dans Senlis, 283. il eſt le premier Seigneur qui reconnoît Henri IV ſans reſtriction, 308. eſt tué dans Dourlens en faiſant la viſite des Places de ſon gouvernement, II. 458,

Longueville (la Ducheſſe de) le Roi lui donne le Comte de Chaligny de la Maiſon de Lorraine, fait priſonnier par le brave Chicot, pour la dédommager d'une rançon de trente mille écus que les Ligueurs lui avoient fait payer après l'avoir arrêté en Flandres avec ſes filles, II. 141.

Lorraine (Charles II, Duc de) ſes prétentions ſur la Couronne de France, I. 381. entre en Champagne avec ſon armée, le Duc de Nevers lui fait lever le ſiege de Sainte Menehoud, & le force de quitter la Province, II. 76.

Luc (François d'Epinay de Saint) Grand

Maître de l'Artillerie, renverſe le Prince de Condé de deſſus ſon cheval d'un coup de lance à la bataille de Coutras, le releve & lui dit, mon Prince je me rends votre priſonnier, I. 188. engage le Comte de Briſſac, ſon beau-frere, à faire rentrer Paris ſous l'obéiſſance du Roi; ſon éloge & ſa mort, II. 335.

Lux (Edme de Malain, Baron de) confident du Maréchal de Biron, l'engage de ſe rendre à Fontainebleau, III. 314 découvre au Roi les intelligences du Maréchal de Biron, 333.

Lyon (la ville de) les habitans avertis que le Duc de Nemours, leur Gouverneur, veut y faire entrer des troupes, ſe tiennent ſur la défenſive, enveloppent Nemours, l'arrêtent & le mettent à Pierre-Enciſe, II. 307. prennent la réſolution de rentrer ſous l'obéiſſance du Roi. Les Bourgeois Politiques attaquent les Echevins Ligueurs, les chaſſent, font des barricades, ſe ſaiſiſſent des principaux poſtes, 310. le Maréchal d'Ornano y entre avec les Officiers de ſes troupes; la ville rentre ſous l'obéiſſance du Roi, 312. les Bourgeois forcent l'Archevêque de lui remettre le Château de Pierre-Enciſe & la perſonne du Duc de Nemours, 313.

Lyon (Pierre d'Eſpinac, Archevêque de) de la Maiſon de Maréchal en Bourgogne, ſort de la priſon où Henri III l'avoit fait mettre, moyennant une rançon de quinze mille écus, eſt fait par le Duc de Mayenne, Garde des Sceaux de la Ligue, II. 5. il trompe le Cardinal de Gondy par de fauſſes propoſitions de paix qu'il lui fait

faire au Roi, 57. avoit composé le discours du Duc de Mayenne aux Etats de la Ligue, qui fut trouvé assez bon, 191. est un des Députés de la Ligue pour assister aux conférences avec les Seigneurs Catholiques du parti du Roi, 214. Le Duc de Mayenne l'envoie à Lyon pour arrêter les entreprises du Duc de Nemours, qui en est Gouverneur, excite sous main les Bourgeois à se soulever, 305. ils se mettent en défenses, font prisonniers Diximieux & Nemours, & les mettent à Pierre-Encise, 307. Les Bourgeois de Lyon se barricadent résolus de rentrer sous l'obéissance du Roi; l'Archevêque veut s'y opposer, vient à l'Hôtel de Ville, mais les menaces qu'on lui fait l'obligent de se retirer 311. on le force de rendre le Château de Pierre-Encise & la personne du Duc de Némours, 313.

M

MANSFELD (le Comte Charles de) Général de l'armée Espagnole, joint le Duc de Mayenne, prend la ville de Noyon où il perd beaucoup de monde, & se retire au Pays-Bas avec son armée, considérablement diminuée sans avoir été d'aucune utilité à la Ligue, II. 205.

Marguerite, sœur de Henri II, son mariage est conclu avec le Duc de Savoie, les réjouissances qu'il occasionne à la Cour de France, sont funestes au Roi son frere, qui y perd la vie, I. 13.

Marguerite de Valois, fille de Henri II, épouse Henri de Bourbon, Roi de Navarre,

I. 59. Catherine de Médicis la conduit en Guyenne à ſon mari, 107. Elle obtient une paix avantageuſe pour le Roi de Navarre, 114. ſon mariage avec Henri IV eſt déclaré nul, III. 187. découvre au Roi des complots qui ſe faiſoient contre ſon ſervice en Auvergne & dans les Provinces voiſines, & en avertit le Baron de Roſny, IV. 9. revient à la Cour où elle eſt fort bien reçue par la Roi & la Reine ; le Roi lui rend viſite & lui fait beaucoup d'accueil, 10. ſon portrait, 11.

Mark (Charlotte de la) Dame de Sedan & de Bouillon, Henri IV fait conclure ſon mariage avec le Vicomte de Turenne, II. 121.

[illegible]arolles (Claude de) Gentilhomme du parti de la Ligue, ſon combat ſingulier avec Jean de Liſle Marivaux qu'il tue, I. 328.

Matignon (Jacques Goyon II du nom, Seigneur de) Comte de Thorigny, Chevalier des Ordres du Roi, Maréchal de France, Gouverneur de Guyenne, rétablit la tranquillité à Bordeaux & dans ſa Province entre les Catholiques & les Huguenots, I. 385. envoie au gibet un Cordelier qui avoit prêché ſéditieuſement *ibid. & note.*

Mayenne (Charles de Lorraine, Duc de) commande une armée en Guyenne contre le Roi de Navarre, ſans avoir ſur lui aucun avantage, I. 164. il manque de prendre le Roi de Navarre, 169. eſt obligé de quitter le commandement de l'armée pour venir ſe plaindre à la Cour, 171. Après la mort du Duc de Guiſe, Henri III envoie à Lyon le

Colonel Ornano pour arrêter le Duc de Mayenne, mais averti par l'Ambaſſadeur d'Eſpagne, il ſe ſauve, eſt mis à la tête du Conſeil de la Ligue & déclaré Lieutenant Général de l'Etat & Couronne de France, 252. part de Paris pour commander l'armée de la Ligue, & forme le deſſein d'enlever Henri III, 268. attaque les Fauxbourgs de Tours & manque de ſe rendre maître de ſa perſonne, 269. Après la mort de Henri III, Henri IV, Roi de France fait faire au Duc de Mayenne des propoſitions d'accomodement très avantageuſes, 325. réponſe qu'il lui fait faire; déclaration violente qu'il fait rendre contre le Roi, qu'il ne qualifie que de Roi de Navarre; rodomontades & mépris qu'il fait du Roi, 340. ſa lenteur [illegible] au Roi le tems de ſe fortifier, 347. il eſt repouſſé de devant Dieppe, 349. méſintelligence qui regne dans ſon parti, 351. il attaque le Château d'Arques & en eſt repouſſé, 359. intrigues des Eſpagnols & de la faction des Seize pour diminuer ſon autorité, II. 3. caſſe le Conſeil de la Ligue & en établit un qui lui eſt tout doué, 5. A la bataille d'Ivry ſe met à la tête de l'aîle gauche de ſon armée oppoſée à l'aîle droite de celle du Roi, 15. eſt mis en déroute & abandonne le champ de bataille avec tous ſes bagages, 23. écrit au Pape & au Roi d'Eſpagne pour leur demander de prompts & puiſſants ſecours, 31. il fait faire au Roi par le ſieur de Villeroi de fauſſes propoſitions de paix, qui ſont refuſées, *ibid.* eſt averti aſſez tôt pour éviter de tomber entre les mains du Roi, 54. s'abouche avec le

Prince de Parme qui le reçoit avec beaucoup de hauteur ; il refuſe de donner à ce Prince aucune Place de ſureté, 55. arrive à Meaux avec l'armée Eſpagnole, & oblige le Roi de lever le ſiege de Paris, 58. les diviſions augmentent dans ſon parti Refuſe le Gouvernement de Normandie au Duc de Nemours, ſon frere uterin, qui devient irreconciliable avec lui, 101. fait connoître qu'il eſt un grand homme, pour avoir pu ſoutenir ſi long-tems à la tête d'un parti qui lui cauſa toujours les plus grands embarras, 112 Les Seize font une ſi méchante action, qu'il eſt obligé de les faire punir ; fait exécuter Anroux, Emenot, Ameline & le Commiſſaire Louchard, & chaſſe de la Baſtille Buſſy le-Clerc, les cinq plus furieux Ligueurs d'entre les Seize, 117. cette punition rétablit la tranquillité dans Paris, 119. la diviſion augmente dans ſon parti par l'évaſion du jeune Duc de Guiſe ſon neveu, de la priſon où il étoit détenu. Le Roi lui envoie des lettres que les Seize avoient écrites au Roi d'Eſpagne contre lui, & qui avoient été interceptées ; 136. eſt obligé de livrer au Prince de Parme la ville de la Fere, pour l'engager à ſecourir la ville de Rouen, 138. s'oppoſe à ce que le Prince de Parme attaque les retranchements du Roi, 154. l'engage imprudemment dans le pays de Caux, où ſon armée manque de périr, 156. Mort du premier Cardinal de Bourbon, reconnu par la Ligue pour Roi, ſous le nom de Charles X ; le Duc de Mayenne ſe fait continuer par le Parlement la qualité de Lieutenant Général de l'Etat & Couronne

de France, 181. Déclaration par laquelle il exhorte tous les Catholiques du parti du Roi de ſe ſouſtraire à ſon obéiſſance, & invite les Provinces & les villes du parti de la Ligue, d'envoyer leurs Députés à Paris aux Etats convoqués pour l'election d'un Roi, 183. *& ſuiv.* envoie des émiſſaires dans les villes de ſa dépendance, pour faire élire des Députés qui lui ſoient dévoués, 185. ne conſent à la tenue des Etats, que pour ſatisfaire en apparence les Eſpagnols, ſur l'idée chimérique qu'ils avoient de faire élire leur Infante Reine de France, 186. il n'a dans les Etats que la Nobleſſe pour lui, *ibid.* il aſſiſte à la premiere ſéance des Etats; reçoit un paquet de la part des Seigneurs Catholiques Royaliſtes, qui demandent une conférence pour la paix avec les Députés des Etats, 194. le Légat & l'Ambaſſadeur d'Eſpagne s'oppoſent à ce qu'il ſoit communiqué aux Etats, le Duc de Mayenne ſoutient le contraire, parceque le paquet leur eſt adreſſé, 196. il engage les Députés des Etats à ſurſeoir l'élection d'un Roi, juſqu'à l'entrevue qu'il doit avoir avec les Ambaſſadeurs du Roi d'Eſpagne, pour déterminer les ſecours qu'on peut obtenir. 202. Il ſe rend à Soiſſons où ils étoient, ils lui parlent de l'élection de l'Infante, comme une choſe ſouhaitée par les Etats; ils lui font les promeſſes les plus magnifiques en argent & en troupes, mais ne voiant rien d'effectif, il demande des réalités préſentes & non des chimeres & ſe brouille avec le Duc de Feria, 203. Taſſis, Ambaſſadeur ordinaire, trouve le moyen d'adoucir l'aigreur de Mayenne,

lui fait de nouvelles promeſſes, & lui donne vingt-cinq mille écus, qu'il accepte à cauſe du dérangement de ſes affaires, 204. revient à Paris le 6 Mai 1593, & fait reprendre les ſéances des Etats, 206. fait des reproches au Premier Préſident le Maître de l'Arrêt que le Parlement avoit rendu le 28 Juin 1593, pour empêcher que la Couronne ne ſoit transferée à des étrangers; le Préſident lui répond avec beaucoup de fermeté, 227. fait ſerment entre les mains du Légat, conjointement avec les principaux Chefs de la Ligue, de ne point faire la paix avec le Roi de Navarre, quelqu'acte de Catholicité qu'il puiſſe faire, 274. Il indiſpoſe toute ſa famille contre lui en retenant priſonnier à Pierre-Enciſe le Duc de Nemours ſon frere uterin, 307. la ville de Lyon ſe révolte contre lui & ſe ſoumet à l'obéiſſance du Roi, 308. conférence à Fontainebleau pour la paix, où le Duc de Mayenne envoie alternativement pour Députés, Villeroi, Jeannin & le Comte de Belin 319. Le Roi fait voir à Villeroi la copie du dernier ſerment que Mayenne avoit fait; raiſons pour leſquelles il avoit fait ce ſerment, donne ordre aux Députés des Etats de ſe retirer dans leurs Provinces, 320. on intercepte des lettres par leſquelles il propoſoit aux Eſpagnols de marier ſon fils aîné à l'Infante d'Eſpagne, en mettant l'un & l'autre ſur le trône de France, 321. l'appréhenſion qu'il a que Paris n'ouvre ſes portes à ſon Souverain, le détermine à en ôter le gouvernement au Comte de Belin, pour le donner au Comte de Briſſac, & faire ſortir de la ville les plus ac-

crédités Politiques, ce qui accelere la réduction de Paris, 326. ſort de Paris avec ſa femme & ſes enfans; réflexions ſur la conduite du Duc de Mayenne, 333. Le Roi lui fait remettre une lettre que le Duc de Feria écrivoit contre lui au Roi d'Eſpagne, offre de ſe juſtifier & de ſe battre avec Feria, 395. journée de Fontaine-Françoiſe, après laquelle Mayenne deſeſperé du peu d'expérience & de courage du Connétable de Caſtille, prend la réſolution de ſe réconcilier avec le Roi, 448. charge le Préſident Jeannin de négocier ſon accommodement, 450.

Le Duc ſe reconcilie avec le Roi, dont il obtient des conditions très avantageuſes par l'interceſſion de la Ducheſſe de Beaufort, III. 3. Edit que le Roi donne en ſa faveur, 4. réception que le Roi lui fait à Monceaux, 8. conſeil qu'il donne au Roi au ſiege d'Amiens, d'attendre dans ſes retranchements l'Archiduc qui venoit au ſecours de cette Place, 87.

Meaux (la ville de) les habitants ſe remettent ſous l'obéiſſance du Roi, Vitri leur Gouverneur en ayant retiré ſes troupes, II. 315.

Medavi (Pierre Rouxel, Baron de) Gouverneur de Verneuil, traite avec le Baron de Roſny pour la reddition de cette Place, II. 362.

Medicis (Catherine de) Reine de France, femme de Henri II, s'empare du gouvernement pendant la jeuneſſe de François II ſon fils, I. 14. le Parlement lui accorde l'adminiſtration du Royaume pendant la jeuneſſe

de Charles IX, 21. Triumvirat formé entre le Duc de Guiſe, le Connétable de Montmorency & le Maréchal de Saint André, pour lui ôter le gouvernement des affaires, 23. la mort du Duc de Guiſe la rend maîtreſſe abſolue, 25. nouveau parti formé contre elle par le Duc d'Alençon, qu'elle fait arrêter avec le Roi de Navarre, 76. la Régence lui eſt confirmée par le Roi de Pologne, pour gouverner en ſon abſence, 81. ſe rend a Lyon avec la Cour pour y recevoir Henri III, & gouter le plaiſir de voir porter la Couronne à celui de ſes enfans qu'elle chériſſoit le plus, 83. gouverne l'Etat ſous l'autorité de Henri III, convient d'une treve avec le Duc d'Anjou ſon fils, qui s'étoit révolté contre le Roi, 92. & lui fait faire ſa paix, 95. ſe rend en Guyenne dans le deſſein de faire la paix avec le Roi de Navarre & les Huguenots qui avoient repris les armes, 107. il ſe fait un mélange ſingulier de ſa Cour avec celle du Roi de Navarre, dans leſquelles on ſe livre à toutes ſortes de plaiſirs & à pluſieurs expéditions guerrieres, 108. fait ſes efforts pour engager le Roi de Navarre & le Prince de Condé à revenir à la Cour & abandonner les Huguenots, 113. nouveau traité qu'elle fait avec eux, 114 ſa converſation avec le Roi de Navarre, 113. *à la note.* elle effraie Henri III en lui exagérant les forces de la Ligue, & l'empêche de prendre une réſolution vigoureuſe contre elle, 154. journées des barricades, elle s'abouche avec le Duc de Guiſe pour l'engager de faire mettre bas les armes aux Pariſiens, 211. elle conſeille

au Roi de quitter Paris pendant qu'elle amuſe le Duc de Guiſe de différents projets d'accommodement, 215. *& ſuiv.* elle vient à Chartres trouver le Roi accompagnée des Députés des Chefs de la Ligue, 223. lui fait faire un traité avec le Duc de Guiſe, tout à l'avantage de celui-ci, 225. le Roi lui cache le deſſein qu'il avoit pris de punir le Duc de Guiſe, & l'en avertit après. Sa réponſe, 241. elle meurt au Château de Blois le 5 Janvier 1588. ſes dernieres paroles, 245.

Medicis (Marie de) niece de Ferdinand, Grand Duc de Toſcane, arrive à Lyon pour épouſer le Roi, III. 245. elle met un fils au monde le 17 Septembre 1601, 286. ſa jalouſie contre la Marquiſe de Verneuil & ſa mauvaiſe humeur, 397. ne donne point de repos au Roi qu'il ne lui ait promis de retirer la promeſſe de mariage qu'il avoit donnée à la Demoiſelle d'Entragues, 403. laiſſe prendre trop d'empire ſur ſon eſprit à Concini & à Eleonora Galigaï ſa femme, IV. 125. a des ſentiments contraires à ceux du Roi ſur les alliances de ſa famille, 127. eſt nommée Régente par le Roi pour gouverner en ſon abſence, 185. fait au Roi les inſtances les plus preſſantes pour être couronnée avant ſon départ, 189. Cérémonie de ſon couronnement à Saint Denis par le Cardinal de Joyeuſe, 192. le Roi eſt aſſaſſiné, 198. la Reine eſt nommée Régente par le Parlement, 204.

Mercœur (Philippe Emanuel de Loraine, Duc de) frere de la Reine Louiſe, femme de Henri III, ſe rend maître de la plus

grande partie de la Bretagne, I. 383. fait tous ſes efforts pour ſe faire Duc de cette Province & s'y rendre indépendant du Roi, II. 77. ſe voit ſur le point d'être entierement chaſſé de la Bretagne, III. 106. a recours à la Ducheſſe de Beaufort, Maîtreſſe du Roi, pour obtenir de lui un accommodement favorable ; elle lui promet de lui faire avoir ſatisfaction, s'il veut donner ſa fille en mariage au fils qu'elle avoit eu du Roi ; Marie de Luxembourg, ſa femme, s'y oppoſe ; n'ayant pu parvenir à voir le Roi, elle eſt obligée d'y conſentir, 108. le Duc & la Ducheſſe de Mercœur obtiennent preſque tout ce qu'ils avoient demandé. Cet accord eſt terminé par les fiançailles de leur fille avec le jeune Céſar, fils de la Ducheſſe de Beaufort, auquel le Roi fait donation du Duché de Vendôme, 110.

Meyrargues (Louis d'Alagon, Baron de) Seigneur Provençal, forme le deſſein de livrer la ville de Marſeille aux Eſpagnols, eſt arrêté à Paris avec le Secrétaire de l'Ambaſſadeur d'Eſpagne, IV. 17. eſt condamné d'avoir la tête tranchée, 18.

Mignon (Nicole) forme le deſſein d'empoiſonner le Roi, ſe découvre au Comte de Soiſſons qui la fait arrêter, elle fait l'aveu de ſon crime & eſt brulée vive, III. 209.

Mirebeau (Jacques Chabot, Marquis de) Comte de Charny, Conſeiller d'Etat & Lieutenant pour le Roi en Bourgogne, ſe comporte courageuſement à la journée de Fontaine-Francoiſe, louange que le Roi lui donne, II. 444.

Miron (François) Seigneur du Tremblay,

Lieutenant Civil & Prevôt des Marchands ; s'oppoſe au retranchement que le Roi vouloit faire ſur les rentes de l'Hôtel de Ville ; les bourgeois de [illegible]s veulent prendre ſa défenſe , il les appaiſe , IV. 51. ſentiments du Roi à ſon égard , louange qu'il fait de lui , 53.

Molé ( Edouard ) Conſeillé au Parlement , eſt nommé Procureur avec Martin Langlois , Maître des Requêtes , par la Reine Marguerite , pour conſentir à la caſſation de ſon mariage avec Henri IV , ce mariage eſt déclaré nul ; éloge de ce Préſident , III 185.

Montenégro , Gouverneur d'Amiens à la place de Porto Carreto , rend cette Place après en avoir reçu la permiſſion de l'Archiduc , compliment qu'il fait au Roi en cette occaſion , III. 93.

Montmorency ( Anne de ) Connétable de France , eſt rappellé à la Cour par Henri II. T. I. 7. eſt fait priſonnier à la bataille de Saint Quentin , conclut la paix avec l'Eſpagne à Câteau - Cambreſis , eſt relégué une ſeconde fois à Chantilly , 18. ſon éloge , *ibid.* eſt fait priſonnier à la bataille de Drex , 24. eſt tué à la bataille de Saint Denis , 26.

Montmorency ( Henri de ) nommé ſucceſſivement Maréchal de Damville , Maréchal & Connétable de Montmorency , eſt mis à la Baſtille pour s'être lié avec le Duc d'Alençon , I. 76. le Roi lui rend ſa liberté , contribue beaucoup à l'accommodement du Duc d'Anjou avec la Cour , 92. le Duc d'Epernon lui a l'obligation de ſon accommodement avec le Roi , III. 23. explication en-

tre lui & le Baron de Roſni en préſence du Roi, 143.

Montmorency (Henriette-Charlotte de) fille du Connétable, épouſe Henry de Bourbon, Prince de Condé, IV. 163.

Montpenſier (Henri de Bourbon, Duc de) eſt un des premiers qui reconnoît Henri IV. pour Roi de France, I. 314. combat courageuſement à la bataille d'Ivry, ſon cheval eſt tué ſous lui, conſerve le canon, II. 18. propoſe à Henri IV de rendre les gouvernements héréditaires, réponſe que le Roi lui fait, III. 61. le Roi veut lui faire épouſer Madame Catherine, ſa ſœur, ce qu'elle refuſe, 159.

Montpenſier (Catherine-Marie de Lorraine, Ducheſſe de) ſœur du Duc de Guiſe, forme le complot de faire enlever Henri III, I. 202. ſon deſeſpoir en apprenant que le Roi étoit dans Paris; ſe raſſure lorſqu'un Meſſager de ſa part lui dit qu'il prenoit ſa perſonne & ſes biens en ſa protection & ſauve garde. Le Roi vient lui rendre viſite, agréable converſation qui ſe paſſe entre eux, II. 348. *& ſuiv.*

Mornay (Philippe du Pleſſis, Seigneur de) met la derniere main au traité commencé par le Baron de Roſni entre le Roi de France & le Roi de Navarre, I. 261. ſollicite vivement le Roi de ne pas quitter la Religion Proteſtante, & de révoquer les Edits que le feu Roi avoit donnés contre elle, II. 99. conférence à Fontainebleau en préſence du Roi & de toute la Cour, entre lui & du Peron au ſujet du livre qu'il avoit compoſé contre la Meſſe, III. 210. elle eſt au dé-

ſavantage de du Pleſſis, qui ſe retire ſans avoir voulu la continuer, 227.

N

NASSAU (Philippe, Comte de) paroît devant Rouen avec une flotte, & amene à Henri IV un ſecours de trois mille Hollandois, II. 133.

Nemours (Charles-Emmanuel de Savoie, Duc de) frere utérin du Duc de Mayenne, ſe ſauve de la priſon où Henri III l'avoit fait enfermer, & vient à Paris exciter le peuple à la ſédition, I. 247. prend la fuite à la bataille d'Ivry, II 22. ſoutient avec vigueur le ſiege de Paris, prend les plus grandes précautions pour éviter les ſurpriſes, 35. devient irréconciliable avec le Duc de Mayenne, pour lui avoir refuſé le Gouvernement de Normandie, 101. traite les habitants de Lyon & du Lyonnois, dont il étoit Gouverneur, avec la plus grande dureté, 304. veut faire entrer des troupes dans la ville. L'Archevêque qui éclairoit ſa conduite par ordre du Duc de Mayenne, avertit les bourgeois de ſe tenir ſur la défenſive. 305. Diximieux, Gouverneur de Vienne, s'avance par ordre de Nemours avec des troupes juſqu'à Lyon, veut forcer la barriere, les bourgeois s'y oppoſent; s'étant trop avancé, il eſt arrêté & mis au Château de Pierre-Enciſe, 307. fait ſon traité avec Henri IV, dont il ne profite pas étant mort quelques jours après, III. 6. le Roi témoigne le regret qu'il a de ſa mort, 7.

Nevers (Louis de Gonzague, Duc de)

vient trouver Henri IV, & lui offre ſes troupes & ſes richeſſes, II. 48. ſe conduit avec tant de courage & de prudence en Champagne, dont il avoit le Gouvernement, qu'il la conſerve au Roi, oblige le Duc de Lorraine d'abandonner la Province, 75. eſt envoyé par le Roi en ambaſſade à Rome pour demander au Pape une nouvelle abſolution, 278. arrive à Rome, eſt admis auſſitôt à l'Audience du Pape, en obtient une ſeconde où il ſe rend accompagné de ſoixante-dix Gentils hommes, 292. inſtruit le Pape des affaires de France; après pluſieurs audiences ſans avoir pu recevoir de réponſe poſitive, & avoir reçu une viſite du Cardinal Tilet, qui lui donne de bonnes eſpérances, revient en France, 296. *& ſuiv.* Le Roi lui donne le commandement de l'armée de Picardie à la place du Duc de Longueville, 460. tombe malade d'un reproche que le Roi lui fait & meurt, ſon éloge 468.

Nicolas, Secrétaire du Roi, homme d'un eſprit agréable, aimant la bonne chere, Secretaire du Duc de Mayenne; le Roi l'envoie chercher pour s'en réjouir à ſon dîné, paroles que le Roi lui dit, qui ne plurent pas à pluſieurs de ceux qui étoient préſents, II. 345. *& note.*

O

O (François d') Seigneur de Freſne, Gouverneur de Paris eſt fait Sur-Intendant des Finances à la place de Bellievre, I. 229. veut obliger Henri IV de changer de Religion avant de le reconnoître pour Roi, 309. paroles que le Roi dit au ſujet du Gou-

vernement de Paris, que pluſieurs perſonnes demandoient; faiſoit part des finances aux Seigneurs de la Cour, meurt à Paris le 24 Novembre 1594, III. 38.

Offices, Edits portant établiſſement du droit annuel pour aſſurer aux Officiers de Judicature & autres, la propriété de leurs Offices, III. 54. réflexion ſur cet Edit., 57.

Olivieri (Seraphino) Auditeur de Rote, homme d'eſprit & fort agréable, avec lequel le Pape Clément VIII prenoit plaiſir à s'entretenir familierement, lui demande la permiſſion de lui remettre une lettre de la part du Roi de France, II. 284. le Pape affecte de ſe mettre en colere; plaiſanterie d'Olivieri qui fait rire le Pape auquel il demande audience pour un Gentilhomme François, que le Pape lui accorde. 285.

Oſſat (Arnaud d') ce qu'il faiſoit à Rome, II. 283. *note.* eſt chargé ſecretement par le Pape Clément VIII de négocier l'abſolution du Roi, *ibid.* eſt un de ceux auxquels le Roi a le plus d'obligation de la réuſſite de cette affaire, 429.

P

Parchappe, Maire de la ville d'Epernay, action courageuſe de ce Magiſtrat & de ſes cinq fils en accompagnant le Roi au ſiege de cette Place, II. 174.

Pariſiens, honneurs qu'ils rendent au Duc de Guiſe, I. 208. forment les barricades dans la ville de Paris, 211. envoyent au Roi à Chartres une députation pour lui demander pardon, 221. deſcription des miſeres & des calamités qu'ils ſouffrent pendant le ſiege de

leur ville, II. 50. ils ſortent en ſi grand nombre, qu'il ſembloit que tous les habitants vouluſſent l'abandonner pour aſſiſter à l'abjuration du Roi, quoique le Duc de Mayenne eût fait défenſes d'y aller & fait fermer les portes, qu'il eſt obligé de faire ouvrir, de crainte de ſédition, 266.

Parlement (de Paris le) eſt arrêté par Buſſy-le-Clerc & conduit à la Baſtille, d'où pluſieurs ne ſortent qu'après avoir payé de fortes rançons, I. 248. on le force de rendre un Arrêt conforme à une déciſion de la Faculté de Théologie, qui défend ſous peine de la vie de parler de paix avec Henri de Bourbon, II. 43. la plus ſaine partie de ſes membres retirée à Tours, rend un Arrêt ſur l'appel comme d'abus interjetté par le Procureur Général, tant de deux nouveaux Monitoires apportés par Landriano, Nonce du Pape Gregoire XIV, que des excommunications lancées contre Henri III & Henri IV, qui déclare tous ces actes nuls, ordonne qu'ils ſeront brulés par la main du Bourreau, & décrete le Nonce de priſe de corps, avec promeſſe de mille livres à quiconque le livrera à la Juſtice. 104.

Parlement de la Ligue ſéant à Paris, caſſe l'Arrêt rendu par le Parlement ſéant à Tours, contre le Nonce Landriano, II. 104. Arrêt notable de ce Parlement contraire aux intérêts du Duc de Mayenne, des Ligueurs & des Eſpagnols, 225. le Roi rend deux Déclarations pour la réunion des deux Parlements, forme dans laquelle elles ſont enregiſtrées, 371.

Parlement réuni, le premier Acte de Juriſdiction qu'il fait, eſt un Arrêt ſolemnel qu'il

rend le 31 Mars 1594, qui annulle tout ce qui s'eſt paſſé, révoque le pouvoir donné au Duc de Mayenne, ſous peine d'être déclaré criminel de Leze-Majeſté au premier chef, lui enjoint & à tous ſes adhérens, ſous les mêmes peines, de reconnoître Henri de Bourbon pour ſeul & unique Roi de France & de Navarre, 373. ſes remontrances au Roi au ſujet de l'Edit de Nantes, réponſe que le Roi lui fait, III. 161. eſtime que ce Prince témoigne pour lui, 164.

Parme (Alexandre Farneſe, Duc de) entre en France pour porter du ſecours à la Ligue, arrive à Meaux le 22 Mars 1590, II. 56. ſa réponſe à Henri IV ſur l'offre d'une bataille que ce Prince lui fait faire, 61. s'empare de la ville de Lagny qu'il fait ſaccager, 63. rend les rivieres de Marne & de Seine libres; fait entrer des convois dans Paris, 68 prend Corbeil de force & traite la garniſon & les habitants avec beaucoup d'inhumanité, 63. ſe retire aux Pays-Bas; ſes troupes ſont continuellement harcelées dans leur route par le Roi & le Maréchal de Biron; ſon arriere-garde eſt chargée ſur le chemin de Marle où il perd une partie de ſes bagages, 70. rentre en France pour faire lever le ſiege de Rouen, 136. La valeur & l'intrépidité que Henri IV avoit fait paroître à l'attaque de l'avant garde du Prince de Parme & à la journée d'Aumale, lui font concevoir une ſi grande idée de ce Prince, que ce Général n'oſe l'attaquer, & manque l'occaſion de le défaire, 148. il croit ſurprendre le Roi, fait trente lieues en quatre jours & ſe préſente à une lieue de Rouen; 154. il entre dans la ville avec les Chefs de ſon armée,

155. il propoſe au Duc de Mayenne d'aller attaquer le camp du Roi, Mayenne l'en détourne & lui conſeille de faire le ſiege de Caudebec, où il trouveroit des magaſins de bled dont ſon armée avoit beſoin, *ibid.* Il donne dans le piége que le Roi lui avoit tendu afin de l'engager dans le pays de Caux en-deça de la Seine, il s'empare de Ponteau de-mer & de Caudebec, que le Roi ordonne de lui rendre, 157. Le Roi raſſemble ſon armée en moins de huit jours & s'avance au devant de l'ennemi avec dix mille fantaſſins & ſix mille chevaux; il attaque à Ivetot l'avant-garde du Prince de Parme commandée par le Duc de Guiſe, qui eſt miſe en déroute, & qui eut été taillée en pieces, ſi ce Général ne fut venu à ſon ſecours, 158. il y perd environ huit cents hommes, mais dans le tems qu'il paye de ſa perſonne, il eſt bleſſé d'un coup de mouſquet entre le coude & la main où la balle demeure, 160. Le Roi campe entre Caudebec & Rouen, lui ôte la communication de ces deux villes & lui coupe les convois de tous côtés; il voit ſon armée prête à périr faute de vivres & d'eau, & revient à Caudebec dans le deſſein d'y repaſſer la Seine, *ibid.* il fait venir de Rouen en diligence les bateaux & les matériaux néceſſaires pour conſtruire un pont; il fait paſſer la riviere à huit enſeignes de gens de pied, fait bâtir précipitamment un Fort de l'autre côté, y met une partie de ſon canon pendant qu'il fait conſtruire avec la même diligence un pont, ſur lequel il fait paſſer toute ſon armée, ſans que le Roi en ſoit averti, 161. *& ſuiv.* appréhendant d'être coupé, il ne fait que quatre campements depuis Caudebec juſ-

qu'à Saint Cloud, & ne s'arrête pour donner du repos à ſes troupes, que lorſqu'il eſt arrivé à Château-Thierry, d'où il continue ſa route juſqu'aux Pays-Bas, 171. Le Prince de Parme ſe diſpoſant à rentrer en France une troiſieme fois, meurt à Bruxelles le 5 Décembre 1592, des ſuites de la bleſſure qu'il avoit reçue à Ivetot, ſon éloge, 179.

Paul (Pape IV.) de la Maiſon des Caraffes, ſon ambition de vouloir procurer à ſes neveux des établiſſements aux dépens de l'Empereur dans le Royaume de Naples, excite une guerre en Italie à laquelle Henri II, Roi de France, prit part, I. 8. le Roi envoie le Duc de Guiſe en Italie avec une armée, 10.

Paul (Pape V.) ſon caractere. IV. 92. ſe brouille avec la République de Veniſe pour les immunités Eccléſiaſtiques, excommunie le Doge & le Sénat & jette l'interdit ſur les Etats de Veniſe, 93. témoigne à l'Ambaſſadeur de France la ſatisfaction qu'il auroit ſi Henri IV vouloit lui procurer ſes bons offices pour accommoder ce différend; le Roi s'en rend le Médiateur & termine cette affaire à la ſatisfaction du Pape & des Vénitiens, 102.

Pedro de Tolede (Dom) Ambaſſadeur du Roi d'Eſpagne auprès de Henri; ſes converſations avec ce Prince, ſes bons mots & ſes réparties, IV. 131. *& ſuiv.*

Pellevé (Nicolas de) Cardinal, parle pour le Clergé aux Etats de la Ligue, ſon diſcours eſt trouvé froid & ennuyeux, II. 191. Les Politiques l'appellent le Cardinal pellé, parceque le Roi avoit fait arrêter le temporel de ſes bénéfices, *ibid. note.* il meurt de déſeſpoir & de chagrin en apprenant l'entrée du Roi dans Paris;

Paris ; le Roi n'avoit pas dans ſon Royaume un plus grand ennemi & un ſujet plus dénaturé, 352.

Perron ( Jacques Davy, depuis Cardinal du ) eſt un des promoteurs du tiers parti formé contre le Roi en faveur du ſecond Cardinal de Bourbon, pour le mettre ſur le trône, II. 207. ſur les promeſſes que lui fait le Baron de Roſni de la part du Roi, il réuſſit à déterminer le Cardinal d'abandonner ce parti & de ſe racommoder avec le Roi, 209. Le Roi l'envoie Ambaſſadeur à Rome pour terminer l'affaire de ſon abſolution, 426. reçoit cette abſolution pour le Roi, 431. conférence tenue à Fontainebleau en préſence du Roi & de toute la Cour entre lui & du Pleſſis-Mornay, au ſujet du livre contre la Meſſe que celui ci avoit fait, III. 210. elle eſt tout à l'avantage de du Peron, 227.

Philippe II, Roi d'Eſpagne, ſes vues en entretenant la diviſion dans le Royaums de France, I. 379. craint de rendre le Duc de Mayenne trop puiſſant, veut ſeulement l'empêcher de ſuccomber, afin de l'obliger de ſe jetter entre ſes bras, prend la réſolution de ſecourir la ville de Rouen, & y envoie ſon armée commandée par le Prince de Parme, II. 135. Ses Députés & ceux de Henri IV agiſſent de concert aux conférences de Vervins, conviennent de la paix entre les deux Couronnes, III. 113. meurt à l'Eſcurial le 13 Septembre 1598. ſes mœurs & ſon caractere & l'extrait de ſa vie, 146. *& ſuiv.*

Pibrac, la meilleure tête du Conſeil de la Reine Mere, devient amoureux de la Reine Marguerite, fait donner par Catherine de

Médicis une paix favorable aux Huguenots, I. 114.

Pleſſis, *voyez* Mornay.

Pol (Antoine de Saint) l'un des quatre Maréchaux faits par la Ligue, Gentilhomme courageux, le Duc de Guiſe l'avoit mis au rang de ſes braves; ſon orgueil & ſon inſolence l'avoient rendu inſupportable, il étoit Gouverneur de Rheims, dont il traitoit les habitants avec la derniere dureté, ayant un jour répondu inſolemment au Duc de Guiſe, Gouverneur de Champagne, celui ci mit l'épée à la main & d'un ſeul coup le tua, II. 384.

Politiques, nom donné à ceux qu'on ſoupçonnoit dans Paris de favoriſer le parti de Henri IV, I. 364. Pluſieurs d'entr'eux trouvent le ſecret de ſe faire députer aux Etats de la Ligue pour ſoutenir les intérêts du Roi & s'oppoſer aux Ligueurs, II. 187. les principaux ſont chaſſés de Paris par le Duc de Mayenne, dans la crainte qu'ils ne livrent la ville au Roi, 326.

Porto Carrero (Hermandés Teillo) brave Officier Eſpagnol, Gouverneur de Dourlens, s'empare de la ville d'Amiens par ſurpriſe, III. 68. ſa premiere ſortie, eſt repouſſé par le Maréchal de Biron; ſa vanité, réponſe que lui fait le ſieur de Saint Luc, 78. n'oſe plus s'expoſer à faire des ſorties à cauſe de la diminution de ſes troupes dans les trois ſorties qui avoient été faites, 82. eſt tué d'un coup d'arquebuſe qu'il reçoit au côté droit, 85.

Q

Quentin (le Capitaine Saint) Vallon; le Roi l'envoie demander au Duc de Feria &

lui ſauve la vie, il devoit être pendu l'après midi, paroles agréables que le Roi lui dit, II. 344.

R

RAMBOUILLET (Nicolas, d'Angennes, Marquis de (a beaucoup de part au traité fait entre le Roi de France & le Roi de Navarre, ſon éloge I. 258. eſt un des premiers Seigneurs qui reconnoit Henri IV après la mort de Henri III, 309.

Ravaillac (François) natif d'Angoulême, aſſaſſine le Roi, IV. 197. dit conſtamment à la queſtion & juſqu'à la fin de ſa vie, qu'aucun François ni étranger ne l'avoit pouſſé en quelque maniere que ce fut à tuer ce Prince, 211.

Regnier, Gentilhomme François, eſt généreuſement garanti du maſſacre de la Saint Barthelemi par Veſins ſon ennemi, I. 124. *à la note.*

Rochepot (Antoine de Silly, Comte de la) eſt inſulté à Valladolid, & ſon hôtel forcé par les Eſpagnols qui enlevent ſon neveu & d'autres François; colere du Roi en apprenant cette nouvelle, il eſt rappellé, III. 267. *& ſuiv.*

Rohan (le Duc de) Henri IV lui fait épouſer la fille du Duc de Sully : ce que penſoit le Roi de la nobleſſe de cette Maiſon, IV. 49.

Rollet (du) Gentilhomme Normand, Gouverneur du Pont-de-l'Arche pour la Ligue, remet généreuſement cette Place au Roi ſans conditions, I. 335. ſe rend maître par intelligence de la ville de Louviers, II. 97.

Roſne (Chrétien de Savigny, Baron de) le meilleur Général des armées de la Ligue, Gouverneur de Paris, fait arrêter le Préſident de Blanc-Meſnil & lui fait faire ſon procès, I. 368. commande l'aîle droite & commence la charge à la bataille d'Ivry, II. 17. conſeille au Comte de Fuentes, Gouverneur des Pays-Bas d'aſſiéger Dourlens, 459. eſt inſtruit de la meſintelligence qui regnoit entre les Généraux François, bat leur armée, 460. engage le Comte de Fuentes d'aſſiéger Cambrai & s'en rend le maître, 463. propoſe dans le Conſeil de l'Archiduc de faire le ſiege de Calais, qui y eſt réſolu, III. 28. eſt chargé de ce ſiege, & le preſſe ſi vivement qu'il ſe rend maître de la Place, 29.

Roze (Guillaume) Evêque de Senlis, Prédicateur du Roi Henri III, qui le nomma à cet Evêché, un des plus furieux Ligueurs & un des plus méchants d'entre eux; il marche tenant un crucifix d'une main & une hallebarde de l'autre à la tête de cette ridicule proceſſion de la Ligue compoſée de Moines de toutes les eſpeces, armés, qui fut faite à Paris en l'année 1590. II. 44. il fut un des plus ſéditieux Prédicateurs de la Ligue, ſes principales actions, *ibid. note.*

## S

Sancy (Nicolas de Harley de) ſon éloge, I. 289. ſon expédition en Suiſſe & en Savoie, engage les Suiſſes à lui accorder dix mille hommes & à les payer, les amene au Roi avec mille Lanſquenets, douze cents Reîtres, &

arrive à Conflans avec ces troupes, ſans perte d'un ſeul homme, 291. eſt envoyé en ambaſſade à la Reine d'Angleterre, pour l'engager à ſecourir Calais, propoſitions qu'elle lui fait, réponſe de Sancy, III. 30.

Sanneſio (Jacques) domeſtique affidé du Cardinal Aldobrandin, dont le Pape Clément VIII ſe ſert pour négocier ſecretement avec Arnaud d'Oſſat l'abſolution de Henri IV, II. 282. ſe conduit avec beaucoup de ſageſſe & de circonſpection dans cette affaire, 429.

Savoie (Charles-Emmanuel, Duc de) vient à Paris pour traiter avec le Roi de la reſtitution du Marquiſat de Saluces, III. 192. réception qu'on lui fait, 193. converſation avec le Baron de Roſny, ſa conduite & ſes libéralités à la Cour de France, 198. ſon traité avec le Roi eſt conclu, 206. craint d'être arrêté; le Roi informé de ſes inquiétudes, lui fait dire qu'il peut retourner dans ſes Etats, avec la même liberté qu'il en eſt ſorti, & le fait reconduire juſques ſur la frontiere, 208. refuſe d'exécuter le traité de Paris, 230. reſte dans l'inaction, & laiſſe le Roi s'emparer de toute la Savoie, 238. la ville de Montmélian qu'il croyoit imprenable, eſt priſe par le Baron de Roſni, 239. *& ſuiv.* le Cardinal Aldobrandin, Légat du Pape, conclut la paix entre le Roi & le Duc, 264.

Scomberg (Théodoric) Colonel Suiſſe, noble réparation que Henri IV lui fait avant la bataille d'Ivry, ſa réponſe, il y eſt tué, II. 25.

Seize (la faction des) ce qu'elle étoit & ſes commencements dans Paris, I. 173. de quel-

les perſonnes elle étoit compoſée, 175. Satyres & faux bruits qu'ils répandent contre Henri III, 199. complots qu'ils font dans Paris contre lui, 201, excès auxquels ils s'y portent, 218 leurs intrigues avec les Eſpagnols pour diminuer l'autorité du Duc de Mayenne, II. 3 il caſſe leur Conſeil, & en forme un autre à ſa dévotion, 5. ils font conſoler le peuple par leurs Prédicateurs à l'occaſion de la perte de la bataille d'Ivry, dont ils diminuent les avantages, 29. ſont les plus grands ennemis du Duc de Mayenne, entretiennent correſpondance avec les villes du Royaume attachées à la Ligue, & travaillent à former une eſpece de République ſous la protection du Roi d'Eſpagne, indépendante du Duc de Mayenne, 101. il en fait pendre quatre des plus ſéditieux & complices de la mort du Préſident Briſſon, 117. écrivent au Roi d'Eſpagne pour l'engager à les ſoutenir contre le Duc de Mayenne & décrient ſa conduite, 137. lors de la réduction de Paris à l'obéiſſance du Roi, cette Faction eſt éteinte par l'expulſion de ſes miſérables reſtes, 376.

Sentences & bons mots de Henri IV, I. 113, *note*. 242, 287, 357, 362, II. 6, 9, 16, 21, 24, 25, 53, 72, 85, *note*. 94, 132, 144, 261, 323, *note*. 344, 346, 349, 368, *note*. 370, 376, 399, 415, 447, 457, III. 10, 33, 36, *note*, 55, 93, 98, 103, 113, 132, 133, 159, 161, 208, 225, 299, 348, 364, 383, 385, 395, IV. 3, 42, 53, 77, 84, 86, 117, 123, 133, 162, 195, 228, 229, *ibid.* 233, 235, 236, 241, 242, 248.

Sillery (Nicolas Brulart de) Préſident au Parlement, & depuis Chancelier de France, eſt nommé Plénipotentiaire aux conférences de Vervins, III. 106. eſt envoyé à Rome pour ſolliciter la caſſation du mariage du Roi avec Marguerite de Valois, 187.

Situation brillante du Royaume de France au commencement de l'année 1604, III. 217.

Sixte V, Felix Peretti lance une Bulle d'excommunication contre le Roi de Navarre & le Prince de Condé, I. 157. ſon ſentiment ſur l'appel de cette Bulle par le Roi de Navarre au Parlement & au futur Concile, 158. écrit une lettre pleine de louange au Duc de Guiſe, 229. ſes ſentiments ſur la Ligue, 376. ce qu'il dit au Cardinal de Joyeuſe, & ſes invectives contre Henri III, 378. ſa mort, II. 83. ſon éloge & ſes ſentiments pour Henri IV, la Reine d'Angleterre & le Roi d'Eſpagne, 84, Aubry, Curé de Saint André des arts, prêche contre lui dans ſon Egliſe, & le traite de méchant Pape & politique, 85. bon mot de Henri IV ſur ſa mort, *ibid. note.*

Soiſſons (Charles de Bourbon, Comte de) ſe joint au Roi de Navarre, I. 180. ſe comporte vaillamment à la journée de Coutras, 182. accompagne le Roi en Bearn, raiſon qu'il avoit de faire ce voyage, & ſon deſſein d'épouſer Madame Catherine de Bourbon, ſœur de ce Prince, 193.

Suiſſes (les Ambaſſadeurs) viennent à Paris renouveller l'alliance de leurs Cantons avec le Roi, la céremonie s'en fait avec beaucoup d'appareil dans l'Egliſe de Notre Dame. A la fin d'un grand feſtin qu'on leur avoit

fait, le Roi les vient voir, ſe fait apporter du vin, boit à la ſanté de ſes bons comperes & veut que les Cardinaux de Gondy & de Joyeuſe en faſſent autant, III. 347. réponſe que le Roi fait au Prevôt des Marchands au ſujet de leur dépenſe, leur audience de congé, le Roi leur donne à chacun une médaille & une chaîne d'or, 148.

Sully (Maximilien de Bethune, Duc de) n'étant encore que Baron de Roſny, eſt envoyé par le Roi de Navarre à la Cour de France pour en pénétrer les intrigues, I. 141. conclut de la part du Roi de Navarre, un traité de confédération avec Henri III, 259. combat dans l'eſcadron du Roi à la bataille d'Ivry; il a deux chevaux tués ſous lui, reçoit ſix bleſſures de feu, de lance, & d'épée, fait priſonniers les ſieurs de Chantelou, Sigogne & d'Amfreville, & prend la Cornette blanche du Duc de Mayenne, II. 24. & 25. remontrance qu'il fait au Roi ſur ce que ce Prince s'expoſoit trop, réponſe qu'il en reçoit, 132. le Baron de Roſny ſurprend des paquets qui lui découvrent un tiers parti formé entre le Roi & la Ligue, pour mettre le Cardinal de Bourbon ſur le trône, 207. eſt chargé de développer cette intrigue. Roſny travaille ſi efficacement avec les Durets, & l'Abbé du Perron, confidens du Cardinal, qu'il l'engage de ſe raccommoder de bonne foi avec le Roi, 209. conſeille au Roi de ſe faire Catholique, 261. il eſt chargé par le Roi de traiter avec l'Amiral de Villars de la réduction de Rouen & de toute la Normandie, 354. demandes exor-

bitantes que Villars fait à Roſny, 356. le traité eſt conclu par Roſny à la ſatisfaction du Roi, 361. M. de Thou dans ſon hiſtoire, fait de grands éloges de cette négociation, 362. & *note*. Avanture arrivée au Baron de Roſny à Louviers avec le Capitaine Bois-Roſé, M. de Roſny fait donner à Bois-Roſé par le Roi un dédommagement plus honorable que celui qu'il demandoit, 366. la Ducheſſe de Guiſe prie le Roi de nommer le Baron pour conclure le traité de ſon fils avec Sa Majeſté; ce traité qui languiſſoit depuis trois ſemaines, eſt terminé en trois jours à la ſatisfaction du Duc de Guiſe, 388.

Le Roi convoque une aſſemblée des Notables pour ſe procurer les ſecours d'argent dont il a beſoin, & dont il fait le détail dans une lettre qu'il écrit au Baron de Roſny, III. 36. fait entrer Roſny au Conſeil des Finances : l'exactitude & la régularité qu'il y veut établir déplaiſent à Meſſieurs du Conſeil, il s'en retire, mais le Roi les oblige de le rappeller, en lui témoignant les vues qu'il avoit ſur lui à ce ſujet. 40. eſt envoyé par le Roi dans trois Généralités du Royaume, pour prendre connoiſſances des revenus de l'Etat, en rapporte quinze cents mille livres, 41. altercation entre lui & Sancy, 43. Portrait du Baron de Roſny, 45. *& ſuiv.* eſt nommé Sur-Intendant des Finances : ſon économie & ſon intelligence mettent un ſi grand ordre au ſiege d'Amiens, que l'argent ne manque point, & procure à l'armée du Roi les plus grandes

commodités, 77. conteſtation entre la Ducheſſe de Beaufort & M. de Roſny au ſujet du baptême de ſon ſecond fils, 125. fermeté avec laquelle le Roi ſoutient ſon Miniſtre, 127. parole que le Roi dit à Roſny à ce ſujet, 132. le Baron de Roſny s'applique avec une ardeur infatigable à rétablir les finances de ſon maître, 135. il engage le Roi de faire remiſes à ſes Peuples de vingt millions qu'ils doivent, 137. fait rendre un Arrêt du Conſeil qui défend à toutes perſonnes de quelque qualité & conditions qu'elles ſoient, de rien lever ſur les Peuples, 138. eſt inſulté en plein Conſeil par le Duc d'Epernon, que le Roi réprimande & oblige de faire des excuſes à Roſny, 140. fait rendre un ſecond Arrêt, qui défend à tous Etrangers & Naturels, Princes du Sang, Militaires & Officiers de Juſtice & autres perſonnes, de lever aucun droit ſur les Fermes & autres revenus de l'Etat, & leur ordonne de s'adreſſer directement au Tréſor Royal, explication qu'il a ſur ce ſujet avec M. le Connétable, 142. Sa converſation avec le Duc de Savoie, 193. refuſe le préſent que ce Prince lui envoie, 203 ſa réponſe au Roi ſur la conférence entre l'Evêque d'Evreux & du Pleſſis Mornai, 224 déchire la promeſſe que le Roi avoit faite à la demoiſelle de Balzac de l'épouſer dans l'année ſi elle mettoit au monde un enfant mâle ; le Roi lui donne quelques jours après la Charge de Grand Maître de l'Artillerie, 231 ſa conteſtation avec le Chancelier de Bellievre au ſujet de la guerre de

Savoie, 234. s'obſtine malgré tout le Conſeil du Roi à faire le ſiege de Montmélian qu'on diſoit imprénable, 239. & s'en rend maître, 243. converſation ſingulière entre le Roi & Roſny au ſujet du mariage de ce Prince, 246. fait démolir par ordre du Roi le Fort de Sainte Catherine, ce qui arrête les conférences pour la paix avec le Duc de Savoie, 261. Plaiſanterie qu'il dit au Légat qui l'engage à continuer les conférences, & conclut la paix en peu de jours à la ſatisfaction du Roi, 263. eſt envoyé par le Roi à Douvres pour conférer avec la Reine Eliſabeth ſur la lettre qu'elle lui avoit écrite, carreſſes qu'il reçoit de cette Princeſſe, 274. eſt envoyé en ambaſſade extraordinaire auprès de Jacques I, Roi d'Angleterre, ſucceſſeur d'Eliſabeth, 373. conclut un traité d'alliance entre Henri IV & ce Prince, 377. ſa converſation avec la Marquiſe de Verneuil, 418. Le Roi lui donne le gouvernement de Poitou, louange qu'il fait de lui en préſence de ſa Cour, IV. 3. complot fait contre lui à la Cour pour le faire diſgracier, 21. *& ſuivantes.* lettre qu'il écrit à ce ſujet, 31. ſe juſtifie des accuſations formées contre lui, belles paroles que le Roi lui dit en cette occaſion, 42. Sully porte au Roi & à la Reine leurs étrennes au commencement de l'année 1606; eſt reçu du Roi avec beaucoup de gayeté, 60. refuſe au Pere Cotton Jéſuite cent mille livres que le Roi lui avoit promis, & dans le même tems il donne à Roſny trente mille écus pour ſes étrennes, au lieu de

vingt mille qu'il avoit coutume de lui donner, 89 le Roi donne des bénéfices à ſa recommandation, 138. belles propoſitions que le Roi lui fait pour l'engager à changer de Religion & qu'il refuſe, 143. conſeil qu'il donne au Roi au ſujet de l'évaſion du Prince de Condé, 168.

T

Tassis (Jean-Baptiſte) Ambaſſadeur du Roi d'Eſpagne auprès des Etats de la Ligue, II. 202. appaiſe le Duc de Mayenne brouillé avec le Duc de Feria, en lui donnant vingt-cinq mille écus; & lui faiſant de nouvelles promeſſes, 204.

Thou (Jacques-Auguſte, Préſident de) député pour aſſiſter aux conférences entre les Seigneurs Catholiques du parti du Roi & ceux de la Ligue, II. 214.

Thou (Nicolas de) Evêque de Chartres, contient les Ligueurs de cette ville dans leur devoir, & engage les habitants de recevoir Henri III après la journée des barricades, I. 217. fait dans ſon Egliſe la cérémonie du Sacre de Henri IV malgré les oppoſitions de l'Archevêque de Bourges, II. 331.

Tiron, *voiez* Deſportes.

Tolet (le Cardinal) Jéſuite Eſpagnol, que le Pape Clément VIII avoit fait ſortir de ſa Compagnie pour lui donner ſa confiance, ſon éloge, II. 287. il a trois entretiens ſur l'abſolution du Roi avec la Clielle & ſur les affaires de France, 288. rend viſite au Duc

de Nevers pour le même ſujet, 296. eſt celui auquel le Roi a le plus d'obligation de ſon abſolution à Rome, 432.

Touchet (Marie) fille du Lieutenant Particulier au Bailliage d'Orléans, Maitreſſe de Charles IX, dont elle eut Charles de Valois, Comte d'Auvergne, Duc d'Angoulême, I. 79. *à la note.* elle épouſa depuis N. de Balzac, Marquis d'Entragues, dont elle eut Catherine-Henriette de Balzac d'Entragues, Maîtreſſe de Henri IV, *voyez* Verneuil.

Trimouille (Catherine-Charlotte de la) épouſe de Henri I du nom, Prince de Condé, eſt accuſée d'avoir fait empoiſonner ſon mari; le Lieutenant Particulier de Saint Jean d'Angely, commence contre elle une procédure criminelle, eſt taxé d'avoir été trop vite; le Parlement déclare la Princeſſe innocente de ce crime, I. 195.

Turcs (Mahomet III. Empereur des) envoie une ambaſſade à Henri IV, titres ſinguliers qu'il lui donne, il fait prier le Roi de rappeller le Duc de Mercœur de la Hongrie, réponſe du Roi, III. 281. *& ſuiv.*

Turenne (Henri de la Tour d'Auvergne, Vicomte de) accuſé d'avoir des liaiſons avec le Duc d'Anjou, ſe retire de la Cour avec le Prince de Condé, I. 77. s'empare avec une ſeule échelle de la ville de Caſtillon, plaiſanterie des Huguenots ſur cette priſe, 166 ſe flatte de devenir Chef des Huguenots, ſi le Roi les quittoit, II. 100. Aſſiſté de Jacques Bongars, Miniſtre du Roi en Allemagne, il obtient des Puiſſances du Nord, malgré les traverſes des Miniſtres de l'Empereur, un

corps de ſeize mille Allemands avec un équipage d'artillerie qu'il amene au Roi ſur les frontieres, 120. le Roi pour récompenſer ſes ſervices, fait conclure le mariage du Vicomte avec Charlotte de la Marck, Dame de Sedan & de Bouillon, 121. Le Roi aſſiſte à ſon mariage le 11 Octobre 1591, 122. Turenne la nuit de ſes nôces va ſe rendre maître de la ville de Stenai, 123. *voyez* Bouillon.

V

VARRENNE (Guillaume Fouquet de la), Porte manteau du Roi, qui le charge d'une commiſſion très délicate, voit le Roi d'Eſpagne, qui lui découvre ſes deſſeins ſur la France, voit auſſi l'Infante d'Eſpagne à laquelle il fait voir le portrait du Roi qu'elle retient, eſt découvert, manque d'être arrêté, ſe ſauve : le le Roi pour le récompenſer lui donne le Contrôle général des Poſtes & le Gouvernement d'Angers, 322. ce que le Roi lui dit au ſujet de ſon fils, 323 *à la note.*

Vendôme (César de Bourbon, Duc de) fils naturel de Henri IV & de la belle Gabrielle, eſt fiancé avec la fille du Duc de Mercœur, le Roi lui donne en faveur de ce mariage le Duché de Vendôme, III 110 ce mariage eſt accompli le 9 Juillet 1609 IV. 158.

Veniſe (la République de) ordonne à Mocenego ſon Ambaſſadeur de complimenter Henri IV ſur ſon avenement à la Couronne, & de continuer ſes fonctions auprès de lui, I. 372. témoignages de joie que le peuple de Veniſe donne en cette occaſion, 373. elle fait remet-

tre au Roi par ſes Ambaſſadeurs l'obligation d'un million que ce Prince lui devoit, III. 284. *& ſuiv*

Vente (Guillaume) Maire de la ville de Verneuil, oblige le Baron de Medavi de remettre cette Place ſous l'obéiſſance du Roi: récompenſe que le Roi lui donne pour ce ſervice, II. 362. *& note.*

Ventre Saint-Gris, aſſertion ou jurement ordinaire de Henri IV, les Huguenots l'avoient accoutumé à ſe ſervir de ce terme au lieu de jurer le nom de Dieu, comme on faiſoit alors trop communément, II. 123. Diſſertation ſur les juremens ou aſſertions des Princes & Seigneurs particuliers depuis Charles VII; Quatrain ſur ceux de Louis XI, Charles VIII, Louis XII & François I. *ibid. note.* réfutation d'une indécente plaiſanterie qu'on lui attribue, & d'avoir dit Ventre-ſaint-gris Paris vaut bien une Meſſe, 265. *à la note.*

Verneuil (Catherine Henriette de Balzac d'Entragues, Marquiſe de) le Roi devient amoureux d'elle, III. 230. & lui donne une promeſſe de l'épouſer dans l'année, ſi elle mettoit un fils au monde, 231. le tonnerre la fait accoucher d'un enfant mort, 234. refuſe avec emportement de rendre au Roi la promeſſe de mariage qu'il lui avoit donnée, 403. prétend s'en ſervir pour faire caſſer le mariage du Roi, fait des caballes pour cet effet à Rome & en Eſpagne, 406 eſt accuſée d'être complice d'une conſpiration contre lui, 407. elle eſt arrêtée & miſe ſous la garde du Chevalier du Guet, 416. converſation entre elle & le Baron de Roſny, 418. le Parlement ordonne contre elle un plus amplement infor-

mé 421. eſt déclarée innocente du crime dont elle étoit accuſée, 422.

Veſins, Gouverneur de Cahors, eſt tué à l'attaque de cette Ville, I. 124. malgré ſon caractere farouche & ſingulier, il conſerve la vie dans le tems de la Saint Barthelemi à Regniers ſon ennemi, éloge de Veſins, *ibid. & ſuiv. à la note.*

Vic (Dominique de) Seigneur d'Ermenonville, dit le Capitaine Sarred, fait l'office de Sergent de bataille à celle d'Ivry, III. 10. à quelle occaſion & pourquoi il ſe fit couper la jambe, 86. action courageuſe qu'il fait à Saint Denis, dont il étoit Gouverneur, & en chaſſe le Duc d'Aumale & les Pariſiens qui l'avoient ſurpriſe, 88. le Roi lui donne l'Abbaye du Bec que poſſédoit le Chevalier d'Aumale tué dans cette occaſion, 90. louanges plaiſantes que lui donnoient les Politiques, *ibid.* meurt de douleur de la mort du Roi, IV. 205.

Viette (François) Me des Requêtes, déchiffre toutes les lettres des Ligueurs, II. 251. *& ſuiv. note.*

Villars (André de Brancas, Seigneur de) Amiral de la Ligue & Gouverneur de Rouen, ſe conduit courageuſement à la défenſe de cette Place, ſon éloge, II. 126. fait faire une tranchée pour arrêter les aſſiégeans, le Roi en perſonne s'en empare, louanges qu'il donne à ce Prince, 130. fait une ſortie ſur les aſſiégeans, cauſe du deſordre dans les tranchées, en eſt repouſſé, 133, ſe trouve en grand danger d'être tué ou pris, le jeune Baron de Mailloc le dégage d'une troupe d'ennemis qui l'avoient démonté & enveloppé, 135. après la levée

du ſiege, il va faire celui de Quillebeuf qu'il eſt obligé de lever, 173. fait ſon accommodement avec le Roi, & ſoumet à ſon obéiſſance Rouen & toute la Normandie, 361, eſt tué de ſang froid à l'affaire de Dourlens par un Capitaine Eſpagnol, 461.

Villeroy (Nicolas de Neuville, Seigneur de) Secretaire d'Etat, eſt renvoyé par Henri III, I. 228. le Duc de Mayenne lui donne ſa confiance, 323. le Roi lui fait parler pour engager le Duc de Mayenne à s'accommoder, 325. réponſe qu'il rend pour le Duc de Mayenne, 327. eſt d'avis malgré l'oppoſition du Légat, de l'Ambaſſadeur d'Eſpagne & de leurs adhérens, de communiquer aux Etats de la Ligue la demande des Seigneurs Catholiques Royaux de conférer par des Députés pour parvenir à la paix, II. 196. portrait que le Roi fait de lui, IV. 153.

Vitry (Louis de l'Hôpital de) ne veut reconnoître Henri IV, qu'à condition qu'il ſe faſſe Catholique, I. 309. quitte ſon parti, mais lui rend la ville de Dourdan, dont le feu Roi Henri III lui avoit donné le gouvernement, 314. ayant appris l'abjuration du Roi, il prend la réſolution de rentrer ſous ſon obéiſſance. II. 314. remet aux Magiſtrats de Meaux, dont il étoit Gonverneur, les clefs de leur ville, & ſe retire, 315. le Roi lui en rend le gouvernement, & le confirme dans ſes Charges & Bénéfices, 317, ſa réponſe aux reproches que lui fait faire le Duc de Mayenne, 318. *note.*

*Fin de la Table des Matieres.*

*Nota* Je me ſuis trompé, lorſque j'ai dit, page 328 du ſecond volume de cette Hiſtoire, à l'occaſion du Sacre de Henri IV, que cette cérémonie étoit auſſi ancienne que la Monarchie, s'étant introduite dès le regne de Clovis, lorſqu'avec tous les François il embraſſa le Chriſtianiſme. C'eſt une très ancienne oppinion qui s'eſt perpétuée parmi nous; occaſionnée peut-être, parceque ce fut Saint Remy, Evêque de Rheims, qui donna le Baptême à Clovis, & que les Evêques & Archevêque de Rheims ſont en poſſeſſion de ſacrer nos Rois dans leur Egliſe Métropolitaine, quoiqu'on ne ſache pas préciſément depuis quel tems; il paroît cependant qu'anciennement ils n'avoient pas ce droit excluſivement aux autres Evêques.

On ne voit pas dans notre Hiſtoire, que les Rois de la premiere Race ſe ſoient fait ſacrer & couronner avec les cérémonies de l'Egliſe. M. le Préſident Henaut, dans ſon Abrégé Chronologique de l'Hiſtoire de France, dit que Pepin le Bref fut le premier de nos Rois, qui ſe fit ſacrer avec les cérémonies de l'Egliſe, dans la Cathédrale de l'Egliſe de Soiſſons, par Saint Boniface, Légat du Pape & Archevêque de Mayence.

Charlemagne fut ſacré à Rome Empereur d'Occident, l'an 800.

Entre les Rois de la ſeconde Race, je ne trouve que Pepin & Charlemagne qui ſe ſoient fait ſacrer. Louis le Begue fut ſacré & couronné l'an 877 à Compiegne par Hincmard, Archevêque de Rheims. Eudes, Comte

de Paris, proclamé Roi à Compiegne au préjudice de Charles le Simple fut sacré & couronné par Gauthier, Archevêque de Sens, l'an 888.

Louis d'Outremer fut couronné à Laon par Arthaud, Archevêque de Rheims en 936.

Hugues Capet fut sacré l'an 987 à Rheims, par l'Archevêque Adalberon, & depuis ce Prince, les Rois ses successeurs se sont fait sacrer & couronner sans interruption; plusieurs l'ont été même du vivant de leurs peres.

Il y a lieu de croire que c'est depuis Hugues Capet, que les Archevêques de Rheims sont en possession de sacrer nos Rois.

## *APPROBATION.*

J'AI lu, par ordre de Monſeigneur le Chancelier, un Manuſcrit ayant pour titre *La Vie de Henri IV, Roi de France & de Navarre, &c.* & je n'y ai rien trouvé qui m'ait paru devoir en empêcher l'Impreſſion. A Paris ce 13 Mars 1763.

L'ABBÉ GRAVES.

## *PRIVILEGE DU ROI.*

LOUIS, par la grace de Dieu, Roi de France & de Navarre : A nos amés & féaux Conſeillers les Gens tenant nos Cours de Parlement, Maîtres des Requêtes ordinaires de notre Hôtel, Grand-Conſeil, Prévôt de Paris, Baillifs, Sénéchaux, leurs Lieutenans Civils, & autres nos Juſticiers qu'il appartiendra : SALUT. Notre bien amé le ſieur de BURY Nous a fait expoſer qu'il déſireroit donner au public un Ouvrage qui a pour titre *La Vie de Henri IV*, s'il nous plaiſoit lui accorder nos Lettres de Permiſſion pour ce neceſſaires : A CES CAUSES, voulant favorablement traiter l'Expoſant Nous lui avons permis, & permettons par ces Préſentes, de faire

imprimer ledit Ouvrage autant de fois que bon lui ſemblera, & de le vendre, faire vendre & débiter par-tout notre Royaume, pendant le tems de trois années conſécutives, à compter du jour de la date des Préſentes. Faiſons défenſes à tous Imprimeurs, Libraires, & autres perſonnes, de quelque qualité & condition qu'elles ſoient, d'en introduire d'impreſſion étrangere dans aucun lieu de notre obéiſſance; A la charge que ces Préſentes ſeront enregiſtrées tout au long ſur le Regiſtre de la Communauté des Imprimeurs & Libraires de Paris, dans trois mois de la date d'icelles, que l'impreſſion dudit Ouvrage ſera fait dans notre Royaume, & non ailleurs, en bon papier & beaux caracteres, conformément à la feuille imprimée, attachée pour modele ſous le Contre-Scel des preſentes. Que l'Impétrant ſe conformera en tout aux Réglemens de la Librairie, & nottament à celui du 10 Avril 1725, qu'avant de l'expoſer en vente, le Manuſcrit qui aura ſervi de copie à l'impreſſion dudit Ouvrage, ſera remis dans le même état où l'approbation y aura été donnée, ès mains de notre très cher & féal Chevalier, Chancelier de France, le Sieur de-Lamoignon, & qu'il en ſera enſuite remis deux Exemplaires dans notre Bibliotheque publique, un dans celle de notre Château du Louvre, un dans de celle dudit de Lamoignon, & un dans celle de notre très cher & féal Chevalier, Vice-Chan-celier de France le Sieur de Maupeou, le tout à peine de nullité des Préſentes; du contenu deſquelles vous mand

dons & enjoignons de faire jouir ledit Exposant & ses ayans causes pleinement & paisiblement, sans souffrir qu'il leur soit fait aucun trouble ou empêchement. Voulons qu'à la copie des Présentes, qui sera imprimée tout au long au commencement ou à la fin dudit Ouvrage, foi soit ajoutée comme à l'Original. Commandons au premier, notre Huissier ou Sergent, sur ce requis de faire pour l'exécution d'icelles, tous actes requis & nécessaires, sans demander autre permission, & nonobstant clameur de Haro, Charte Normande, & Lettres à ce contraires. CAR tel est notre plaisir. DONNÉ à Paris, le dix-neuvieme jour du mois de Juin, l'an de Grace mil sept cent soixante-cinq, & de notre Regne le cinquantieme. Par le Roi en son Conseil.

*signé*, LE BEGUE.

BIBLIOTECA NAZ
ROMA
VITTORIO EMANUELE

De l'Imprimerie de DIDOT.

*Avis aux Relieurs pour placer les Portraits.*

Henri IV au frontiſpice. Tome I.
Le Maréchal de Biron, tome I. page 130.
Le Maréchal de Joyeuſe tome I. page 179.
Le Maréchal d'Aumont, tome I. page 232.
Le Maréchal de Leſdiguiere, tome I. pag. 387.
Gabrielle d'Eſtrées, tome II. page 73.
Le Duc de Sully, tome III. page 45.
La Marquiſe de Verneuil, tome III. page 230.
Marie de Médicis, tome III. page 245.

MAG 2023344